



L'Initiative pour la finance de la biodiversité



Manuel **BIOFIN** 2024

La finance au service
de la nature

PNUD

Remerciements

Le Pôle Nature du PNUD remercie ses partenaires — l'Union européenne et les Gouvernements d'Allemagne, de Belgique, du Canada, de Flandre, de France, de Norvège, du Royaume-Uni et de Suisse— de leur soutien à l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN). Des remerciements tout particuliers sont adressés à Carlos Manuel Rodriguez et Mark Zimsky ainsi qu'aux pays membres du Fonds pour l'environnement mondial qui appuient les plans nationaux de financement de la biodiversité.

Le Comité directeur de BIOFIN compte au nombre de ses membres Gulbahar Abdurusulova, Ralf Becker, Cécile Bourgin, Jean-Baptiste d'Isidoro, Nastja Elst, Lukas Hach, Ida Elisabeth Hellmark, Houssam Jedda, Lucretia Landmann, Ian Mairs, Juliane Muellner, Marc Sitter, Elke Stenmetz, Annemarie Van der Avort et Pablo Villanueva Hullebroeck.

Le Manuel BIOFIN 2024 a été élaboré à partir des contributions et des enseignements issus de la conception et de la mise en oeuvre de plans de financement de la biodiversité dans 41 pays: Afrique du Sud, Argentine, Belize, Brésil, Botswana, Bhoutan, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Fidji, Gabon, Géorgie, Guatemala, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, Ouzbékistan, Pérou, Philippines, Rwanda, Seychelles, Sri Lanka, Tanzanie, Thaïlande, Viet Nam et Zambie.

Les auteurs tiennent à remercier leurs collègues de BIOFIN, les consultants locaux et internationaux, les bureaux de pays du PNUD, les gouvernements, les partenaires du secteur privé et de la société civile, ainsi que les conseillers techniques régionaux du PNUD-FEM dans les différentes régions.

La rédaction de l'ouvrage a été principalement assurée par Marco Arlaud, Hervé Barois, Mariana Bellot, Annabelle Cruz-Trinidad, Tracey Cumming, Onno van den Heuvel, Ana Lucia Orozco et Andrew Seidl. D'autres contributions écrites sont dues à Eva Bortolotti, Enkhzul Dambajantsan, Ronja Fischer, Gaurav Gupta, Pierre Lanfranco, Bruno Mweemba, Midori Paxton et Ainur Shalakhanova.

Développé de 2012 à 2015 sous la direction de Caroline Petersen, Nik Sekhran et Yves de Soye, le programme BIOFIN est actuellement conduit par Onno van den Heuvel et Midori Paxton.

Nous souhaitons témoigner notre reconnaissance toute spéciale à Jamison Ervin, auteur principal du Manuel BIOFIN 2014 sur la base duquel ont été élaborées toutes les éditions ultérieures et à Ian Dickie, rédacteur technique principal du Manuel BIOFIN 2016. David Meyers et Massimiliano Riva ont dirigé l'élaboration du Manuel BIOFIN 2018, et Annabelle Cruz-Trinidad celui du Manuel BIOFIN 2024. Nous remercions Stella Pongsitanan et Mayk Tenedero pour la conception graphique, Barbara Ann Hall pour la révision technique et Adla Kosseim pour la traduction française.

Notre gratitude va également à tous ceux qui ont contribué au processus d'évaluation par les pairs en 2014, 2016 et 2018. Enfin, nous souhaitons mentionner Ahmed Abdallah, Tatiana Falcao, Sean Lees et Massimiliano Riva, qui ont relu plusieurs chapitres de la présente édition du Manuel, ainsi que Divyam Gautam, Celeste Gutierrez, Mahtab Haider et Meruyert Sadvakassova, qui ont participé à l'ensemble du processus de révision.

Le PNUD est la principale organisation des Nations Unies qui lutte pour mettre fin à l'injustice de la pauvreté, des inégalités et du changement climatique. Travaillant avec notre vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les nations à élaborer des solutions intégrées et durables pour les personnes et la planète.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur undp.org ou suivez-nous sur le compte [@UNDP](https://twitter.com/UNDP).

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies, notamment du PNUD, ni celles des États membres.

Copyright © 2024. Tous droits réservés.

Droits : La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou à d'autres fins non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur, à condition que la source soit pleinement mentionnée. La reproduction de cette publication à des fins de revente ou à d'autres fins commerciales est interdite sans l'autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur. La désignation des entités géographiques et la présentation des données dans la présente publication n'impliquent aucune prise de position du PNUD concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone, ou de ses autorités, ou concernant le tracé de ses frontières ou limites.

Programme des Nations Unies pour le développement, One United Nations Plaza

Crédits de conception de la couverture : Stella Pongsitanan
Citation suggérée: PNUD (2024). Manuel BIOFIN 2024: La finance au service de la nature. L'Initiative pour la finance de la biodiversité. Programme des Nations Unies pour le développement. New York.

www.undp.org – www.biofin.org

BIOFIN

L'Initiative pour la finance de la biodiversité

MANUEL

2024



La finance au service de la nature

Table des matières

Chapitre 1: Introduction au financement de la biodiversité

1.1 La biodiversité dans l'économie mondiale	2
1.2 Le financement de la biodiversité dans le contexte mondial	4
1.3 Le déficit de financement de la biodiversité	5
1.4 Le financement de la biodiversité dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique	5
1.5 L'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) et les Plans de financement de la biodiversité	7
1.6 Comment utiliser le présent Manuel	15

Chapitre 2: Lancement de l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) au niveau des pays

2.1 Introduction	18
2.1.1 Objectifs	18
2.1.2 Engagement avec les parties prenantes nationales	20
2.1.3 Secteur public: promouvoir des partenariats entre les acteurs de la conservation et ceux de la finance	21
2.1.4 Entreprises et institutions financières: innover et nouer de nouvelles alliances	23
2.1.5 Société civile: bâtir des partenariats et donner les moyens d'agir	32
2.2 La phase initiale	35
2.2.1 Passer rapidement en revue le contexte politique	36
2.2.2 Établir le cadre de coordination et de gestion de BIOFIN	37
2.2.3 Constituer l'équipe nationale BIOFIN	39

2.2.4 Organiser la première consultation nationale sur le financement de la biodiversité	40
--	----

2.2.5 Définir la portée des questions de genre et de financement de la biodiversité	40
---	----

2.2.6 Consigner les conclusions préliminaires dans un rapport de lancement	43
--	----

2.3 Communication sur le financement de la biodiversité	44
---	----

Chapitre 3: L'Analyse des politiques et des institutions (API) du financement de la biodiversité

3.1 Objectifs	48
3.2 Qu'est-ce l'Analyse des politiques et des institutions?	48
3.3 Résumé des étapes de l'Analyse des politiques et des institutions	49
3.4 Présentation détaillée des étapes de l'Analyse des politiques et des institutions	50

Chapitre 4: L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)

4.1 Concepts et objectifs d'une ADB	80
4.2 Résumé des cinq étapes d'une ADB	83
4.3 Analyse des dépenses pour la biodiversité dans le secteur privé	106
4.3.1 Identifier et caractériser les flux financiers du secteur privé	107
4.3.2 Récolter et analyser les données liées aux flux financiers du secteur privé	113
4.4 Établissement et diffusion des rapports	117
Annexe	120

Chapitre 5: L'Évaluation des besoins financiers (EBF) pour la biodiversité	
5.1 Objectifs	124
5.2 Le processus d'Évaluation des besoins financiers	124
5.3 Liens avec les autres chapitres	126
5.4 Principes et méthodes appliqués à l'Évaluation des besoins financiers	126
5.4.1 Terminologie et principes	126
5.5 Approches de l'estimation des coûts	126
5.6 Résumé des six étapes de l'Évaluation des besoins financiers	131
5.7 Les six étapes de l'Évaluation des besoins financiers	132
5.8 Conclusions et recommandations	144
Chapitre 6: Chapitre 6: Le Plan de financement de la biodiversité (PFB)	
6.1 Objectifs	148
6.2 Les six étapes de la préparation du Plan de financement de la biodiversité	148
Chapitre 7: Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité	
7.1 Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité et des solutions de financement	169
7.1.1 Leçons apprises et meilleures pratiques dans la mise en oeuvre des solutions de financement	169
7.1.2 Gestion d'une solution de financement en tant que projet	170
7.2 Intégration du processus BIOFIN dans les structures de gouvernance existantes	180
7.2.1 Cadre organisationnel intégrant les fonctions de financement de la biodiversité	186
7.2.2 Systématisation des analyses des dépenses pour la biodiversité	188
7.2.3 Comportements et perceptions	190
7.3 Application de mesures de sauvegarde	193
7.4 Cadres de suivi-évaluation pour les solutions de financement individuelles applicables aux programmes de financement de la biodiversité	195
7.5 Perspectives du financement de la biodiversité à l'horizon 2030 et au-delà	198

Avant-propos

Crédit photo: Mariam Soliman

À l'heure où la perte de biodiversité s'accélère, la coopération mondiale est plus indispensable que jamais. L'adoption, en 2022, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) aux termes de la Convention sur la diversité biologique (CDB) a marqué un tournant dans cet effort. En effet, le CMBKM établit des objectifs ambitieux visant à enrayer et à inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Afin de les soutenir, le Fonds mondial pour la biodiversité et le Fonds pour la biodiversité de Kunming apportent des ressources financières essentielles en vue d'aider les pays à protéger leurs environnements naturels. Ces initiatives mondiales soulignent notre responsabilité partagée de préserver la biodiversité de la planète et représentent une occasion cruciale pour les pays de coopérer à l'atteinte de ces objectifs pressants.

Au niveau régional, les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont pris d'importantes mesures pour s'aligner sur ces objectifs et cibles mondiaux. Dans une région où la biodiversité constitue à la fois une richesse et un défi, les gouvernements s'efforcent d'intégrer sa conservation dans des stratégies environnementales et économiques plus larges. La coopération régionale favorise les progrès partagés dans la lutte contre la perte de biodiversité, le changement climatique et la désertification, tout en tenant compte des vulnérabilités propres aux écosystèmes de cette région du monde. L'Égypte, par exemple, bénéficie d'une situation géographique remarquable. Elle est en effet bordée au nord par la mer Méditerranée le long d'un littoral de 1,000 km, et à l'est par la mer Rouge, dont le littoral de 1,941 km comprend les golfes de Suez et d'Aqaba.

La mer Rouge recèle un écosystème sous-marin exceptionnel, comprenant plus de 300 espèces de coraux durs et mous et 2,100 espèces de poissons, dont certaines sont endémiques. Cette singularité a conduit le gouvernement à intensifier ses efforts en faveur de la biodiversité de ces eaux.

Au niveau national, l'Égypte a accompli des progrès significatifs en plaçant la durabilité environnementale au cœur de ses priorités,

à travers des cadres tels que la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et la Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC), qui constituent des instruments clés. Le rôle de chef de file de l'Égypte en matière de conservation de la biodiversité et d'action climatique a été réaffirmé par l'organisation de conférences internationales majeures, notamment la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la CDB (COP14) et la vingt-septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27). Ces rendez-vous de haut niveau ont donné naissance à des actions emblématiques, telles que l'Initiative égyptienne pour une approche cohérente de la lutte contre la perte de biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres, ainsi que l'Initiative ENACT (Renforcer les solutions fondées sur la nature pour accélérer la transformation climatique).

Forte de ce leadership, l'Égypte a réalisé des progrès notables en matière de financement de la biodiversité, affichant une augmentation de 100% des revenus issus des réserves naturelles entre les exercices 2022/2023 et 2017/2018. En collaboration avec le ministère des Finances et le ministère de la Planification et du Développement économique, l'Égypte a émis sa première tranche d'obligations vertes, d'un montant de 750 millions de dollars US, et mobilisé 834 millions de dollars US pour divers projets environnementaux. Dans le cadre de sa stratégie en matière d'énergies renouvelables, l'Égypte vise à produire 42% de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici 2035. Pour relever les défis liés à la biodiversité, notamment l'impact des parcs éoliens sur les oiseaux migrateurs, l'Égypte a mis en place un système d'arrêt à la demande, assisté par radar, qui interrompt temporairement le fonctionnement des éoliennes afin de protéger les oiseaux migrateurs. Cette initiative favorise non seulement la conservation des oiseaux, mais a aussi permis de consacrer 12 millions de dollars US au cours des cinq dernières années à des projets de biodiversité et à la création d'emplois verts, en mettant l'accent sur l'inclusion des femmes.



Outre les énergies renouvelables, l'Égypte a recouru à des outils financiers innovants, tels que les échanges dette-nature, pour soutenir la conservation de la biodiversité. Le programme de conversion de dette entre l'Italie et l'Égypte a financé des initiatives clés, comme le projet de soutien aux aires protégées égyptiennes, avec des réalisations notables telles que le Musée de Wadi El Hitan (la Vallée des Baleines), consacré aux fossiles et au changement climatique, qui contribue à promouvoir l'écotourisme et l'engagement communautaire. Plus récemment, le ministère de l'Environnement, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds mondial pour les récifs coralliens, a lancé l'Initiative égyptienne pour la mer Rouge, financée par l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). Ce partenariat stratégique vise à conserver et à protéger les récifs coralliens de la mer Rouge, qui figurent parmi les plus résilients et les plus riches en biodiversité au monde. Ces récifs sont non seulement essentiels à l'écosystème marin, mais constituent également la pierre angulaire de l'économie égyptienne, en soutenant des secteurs tels que le tourisme et la pêche. L'Égypte a en outre affirmé son leadership en matière de financement de la biodiversité en devenant le premier pays arabe à rejoindre l'Initiative du PNUD pour la finance de la biodiversité (BIOFIN). BIOFIN joue un rôle crucial en aidant les pays à combler leurs déficits de financement de la biodiversité par l'élaboration de solutions financières sur mesure. À travers sa participation à BIOFIN, l'Égypte cherche non seulement à renforcer ses efforts en matière de financement de la biodiversité, mais aussi à partager son expérience avec d'autres nations. Cette édition du Manuel BIOFIN revêt une importance particulière puisqu'elle marque l'adhésion de 91 nouveaux pays, qui ont rejoint les 41 déjà engagés dans le programme BIOFIN et ont entamé cette année l'élaboration de leurs plans de financement de la biodiversité. Cette avancée illustre l'engagement mondial croissant en faveur de la réduction du déficit de financement de la biodiversité. La participation de l'Égypte s'inscrit dans le cadre de l'objectif 19 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), qui appelle à la conception et à la mise en oeuvre de plans nationaux de financement de la biodiversité.

Tandis que nous oeuvrons collectivement à combler le déficit de financement de la biodiversité, j'encourage les pays à adopter la méthodologie BIOFIN et à utiliser ce Manuel pour concevoir des solutions financières adaptées, qui soutiennent la conservation de la biodiversité.

En se dotant de ces outils, les nations peuvent mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre leurs objectifs en matière de biodiversité et se conformer aux cadres mondiaux tels que le Cadre mondial pour la biodiversité. Ensemble, nous pouvons transformer l'ambition en action et garantir un avenir durable pour tous.



Yasmine Fouad
Ministre de l'Environnement de la
République arabe d'Égypte



Crédit photo : Mahtab Haider

Résumé analytique

La nature et la vie humaine sur Terre sont interdépendantes. En effet, la nature est le fondement du bien-être et de la prospérité de l'humanité. Comme l'a déclaré António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies, lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP15) en 2022: « *Sans la nature, nous n'avons rien. Sans la nature, nous ne sommes rien* ». Les principales institutions mondiales, de l'Assemblée générale des Nations Unies à la Fédération internationale pour les droits humains, en passant par le Parlement européen et le New York Stock Exchange, reconnaissent l'interdépendance inextricable entre la nature et l'humanité.

En décembre 2022, plus de 190 pays ont adopté un accord historique sur la biodiversité, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Ce cadre comprend quatre objectifs ambitieux et 23 cibles mondiales destinés à orienter la gestion de la biodiversité au niveau national. Ces objectifs et cibles appellent à une réorientation des politiques économiques et financières, plaçant la nature au cœur du développement durable et veillant à ce que sa valeur soit pleinement reconnue, préservée et investie.

Le financement de la biodiversité consiste à lever des capitaux, à gérer les fonds récoltés et à recourir à des instruments économiques pour soutenir une gestion durable de la biodiversité. Le déficit mondial en matière de financement est estimé à quelque 700 milliards de dollars US par an, soit près de sept fois le montant actuel des investissements. L'objectif 19 vise à mobiliser au moins 200 milliards de dollars US par an provenant de sources publiques et privées. Non seulement nous sommes confrontés à un déficit de financement, mais nous consacrons également des moyens bien plus importants à des activités qui portent atteinte à la nature. Dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les subventions agricoles, halieutiques et forestières préjudiciables à la biodiversité représentent deux à quatre fois le montant total actuellement alloué à la conservation.

L'objectif est de réduire le déficit mondial actuel en matière de financement de la biodiversité, non seulement en augmentant les ressources publiques et privées qui y sont consacrées, mais aussi en limitant les besoins de financement par la réduction de l'impact des activités économiques néfastes pour l'environnement et une utilisation plus efficace des ressources existantes. Cinq des 23 cibles du CMBKM (14, 15, 16, 18 et 19) sont axées sur le financement de la biodiversité, mais aucune des 23 cibles ne peut être atteinte sans un investissement adéquat.

Depuis le lancement de l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) en 2012, les Plans nationaux de financement de la biodiversité (PFB) se sont imposés comme un outil mondialement reconnu pour mobiliser et réorienter les flux financiers en faveur de la nature. S'appuyant sur les enseignements tirés des 41 premiers pays ayant mis en œuvre la méthodologie BIOFIN, les donateurs de l'initiative et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) se sont engagés à soutenir la conception et le déploiement de PFB dans 133 pays, conformément aux ambitieux objectifs du CMBKM à l'horizon 2030.

La première cohorte de pays engagés dans BIOFIN et ayant mis en œuvre leur PFB a obtenu des résultats notables, parmi lesquels: une augmentation budgétaire de 86 millions de dollars US pour les aires protégées aux Philippines et de 70 millions de dollars US au Kazakhstan; 108 millions de dollars US de crédits verts en Équateur; 120 millions de dollars US alloués par le biais de transferts fiscaux écologiques en Malaisie; ainsi que l'émission de la toute première obligation verte en

Zambie, d'une valeur de 200 millions de dollars US. Par ailleurs, le Botswana a accru les revenus de ses aires protégées de 3,6 millions de dollars US par an, les gouvernements locaux de Mongolie ont enregistré une hausse de revenus de plus de 10 millions de dollars US par an, et les Seychelles ont créé la toute première unité de financement de la biodiversité afin d'institutionnaliser le processus BIOFIN.

Le Manuel BIOFIN 2024 fournit des orientations détaillées pour la conception et la mise en œuvre des PFB nationaux. Les PFB définissent un processus visant à mobiliser une coalition d'acteurs autour de la question du financement de la biodiversité sur le long terme. Ce processus est ancré dans le secteur financier, qui englobe les ministères des Finances, les banques centrales, les régulateurs et les banques de développement. Le renforcement des capacités de cette coalition dans chaque pays constitue un pilier central du processus BIOFIN.

La méthodologie BIOFIN prévoit la réalisation de cinq étapes clés dans le but ultime d'accroître et d'améliorer de manière significative les flux de financement de la biodiversité pendant la phase de mise en œuvre, afin de renforcer la gouvernance de la biodiversité et d'atteindre les résultats souhaités.

Phase de diagnostic (1 à 2 ans)

Étape 1 - Identifier les facteurs de perte et de gain de biodiversité, les acteurs clés, les politiques publiques et les mécanismes de financement existants: l'Analyse des politiques et des institutions (API)

Cette étape suit un processus linéaire qui commence par l'identification des principaux facteurs à l'origine de la perte ou du gain de biodiversité dans un pays. Elle dresse ensuite une cartographie des politiques et des institutions responsables de la gestion de ces facteurs. Ces institutions seront mobilisées à l'étape suivante (étape 2). Enfin, une analyse complète de tous les mécanismes de financement déjà en place dans le pays est réalisée, accompagnée d'un premier inventaire des subventions préjudiciables à la biodiversité.

Étape 2 - Examiner les principales dépenses afin d'identifier celles qui sont positives pour la nature: l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)

Pour tous les grands programmes de dépenses susceptibles d'avoir un impact sur la nature, l'objectif formel est examiné afin de déterminer s'il est aligné sur les objectifs nationaux de conservation de la biodiversité. Mené programme par programme, cette analyse permet aux pays d'estimer le volume de leurs dépenses en faveur de la nature. Ces données peuvent ensuite éclairer le système d'étiquetage du budget public et servir d'indicateurs de cohérence des politiques.

Étape 3 - Calculer le financement nécessaire pour atteindre tous les objectifs nationaux en matière de biodiversité: l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF)

Les Stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (SPANB) et les autres politiques relatives à la biodiversité sont analysés. Le montant du financement requis pour chaque objectif ou programme d'action national est calculé.

Phase de développement (1 an)

Étape 4 - Concevoir le Plan de financement de la biodiversité assorti des solutions de financement prioritaires

Une vision nationale est élaborée afin d'identifier les domaines prioritaires à financer (par ex., aires protégées, agriculture, milieu marin, principaux facteurs de perte). Le catalogue de solutions de financement et les études de diagnostic (API, ADB et ÉBF) sont examinés, et une consultation nationale est organisée en vue d'identifier les solutions de financement les plus prometteuses. Ces solutions peuvent contribuer à générer des financements supplémentaires, à réorienter les dépenses vers des activités favorables à la biodiversité, ou à améliorer la performance des mécanismes existants. Plus de 150 mécanismes de financement ont déjà été recensés à l'échelle mondiale, parmi lesquels les pays peuvent opérer leur choix. Ils incluent des instruments classiques comme les taxes, subventions, redevances, amendes, obligations et compensations. Ils comprennent également les budgets publics, les cadres de publication d'informations, les taxonomies, les outils de la technologie financière (fintech), les paiements pour services écosystémiques, la finance islamique, les loteries, les crédits verts, le financement participatif (crowdfunding) ou l'investissement d'impact. De nombreux autres instruments viennent enrichir ce catalogue. À ce jour, plus de 400 solutions de financement ont été développées par les pays participant à BIOFIN.

Phase de mise en oeuvre (5 à 15 ans)

Étape 5 - Mettre en oeuvre les solutions du plan de financement

La mise en oeuvre peut débuter dès la phase de diagnostic, lorsque les premières opportunités de financement sont identifiées (appelée « mise en oeuvre précoce »). Une fois le PFB national approuvé, les solutions de financement peuvent être pleinement déployées. Les pays conçoivent alors de nouveaux mécanismes de financement ou améliorent les mécanismes existants.

Le présent Manuel accompagne les pays pas à pas à travers chacune de ces étapes. Il s'appuie sur plus de dix années d'expérience dans plus de 40 pays, faisant de BIOFIN un véritable processus mondial de co-création.



Credit photo : PNUD Pérou.
Le Pérou stimule les investissements dans la nature grâce à des mécanismes de financement public innovants. BIOFIN et la GIZ, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement, y ont contribué en intégrant des critères de biodiversité dans ces outils, ouvrant ainsi la voie à des investissements plus durables.

Sigles et acronymes

- **ADB:** Analyse des dépenses pour la biodiversité
- **AEP:** Analyse d'économie politique
- **AP:** Aire protégée
- **APA:** Accès et partage des avantages
- **APD:** Aide publique au développement
- **API:** Analyse des politiques et des institutions
- **BIOFIN:** Initiative pour la finance de la biodiversité
- **BMB:** Bureau de gestion de la biodiversité
- **CDB:** Convention sur la diversité biologique
- **CDMT:** Cadre de dépenses à moyen terme
- **CEA:** Classification des activités environnementales
- **CMBKM:** Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal
- **COFOG:** Classification des fonctions des administrations publiques (Nomenclature approuvée par l'ONU)
- **COP:** Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence des Parties)
- **DENR:** Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (Philippines)
- **ÉBF:** Évaluation des besoins financiers
- **E-NIPAS:** Système national intégré élargi des aires protégées
- **FMI:** Fonds monétaire international
- **FPEIR:** Forces – Pressions – État – Impact – Réponses
- **GIZ:** Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (Agence de coopération internationale allemande pour le développement)
- **GLOBE:** Dépenses mondiales pour la biodiversité
- **GUF:** Groupe d'utilisateurs de la forêt
- **INEGI:** Institut national de statistique et de géographie (Mexique)
- **INFF:** Cadres de financement nationaux intégrés
- **IPBES:** Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
- **IPLC:** Peuples autochtones et communautés locales
- **OCDE:** Organisation de coopération et de développement économiques
- **ODD:** Objectif de développement durable
- **ONG:** Organisation non gouvernementale
- **PFB:** Plan de financement de la biodiversité
- **PIB:** Produit intérieur brut
- **PME:** Petite et moyenne entreprise
- **PSE:** Paiements pour services écosystémiques
- **RBB/BAR:** Budgétisation axée sur les résultats
- **RBC:** Calcul des coûts axé sur les résultats
- **RSE:** Responsabilité sociale des entreprises
- **S&E:** Suivi et évaluation
- **SCEE:** Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies
- **SEC:** Commission des valeurs mobilières et des changes
- **SFN:** Solution fondée sur la nature
- **SPANB:** Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité
- **TAB:** Taux d'attribution à la biodiversité
- **TFE:** Transferts fiscaux écologiques
- **LCN:** La conservation de la nature



Crédit photo: PNUD Costa Rica.
Au Costa Rica, Raices et BIOFIN soutiennent les communautés autochtones dans le lancement d'entreprises de tourisme durable. À compter d'août 2024, 28 start-ups avaient été lancées avec succès.

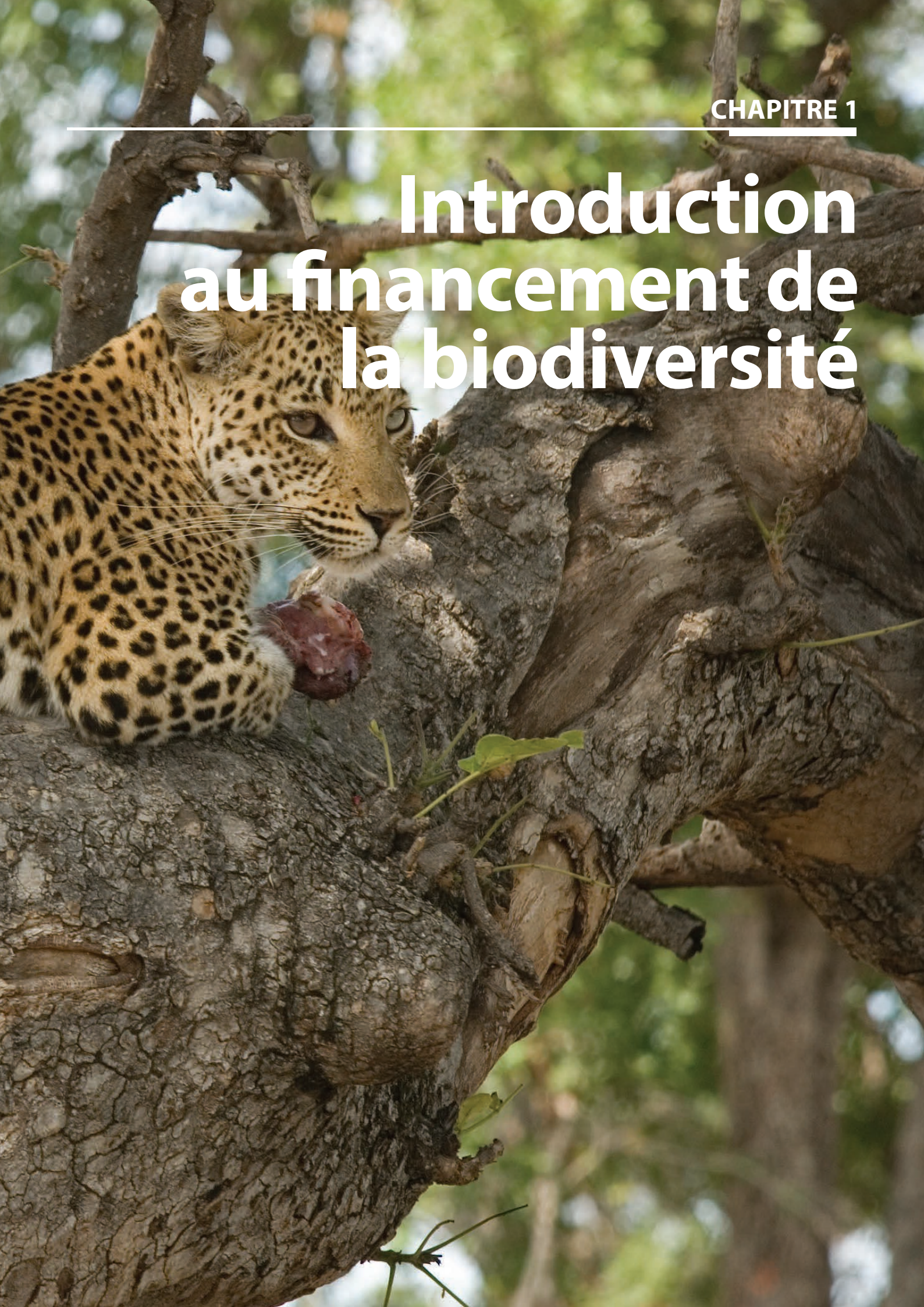


Crédit photo: Nguyễn Ngọc Thìn, PNUD Viet Nam.
Élevage de canards dans la rivière Đà Ràng.



Crédit photo: Département de la faune sauvage et des parcs nationaux du Botswana
En 2022, le Botswana a introduit de nouveaux droits d'entrée dans les aires protégées,
censés générer 7,8 millions de dollars US jusqu'en 2024.

Introduction au financement de la biodiversité



1.1. La biodiversité dans l'économie mondiale

La nature soutient notre vie sur Terre. Elle est essentielle au bon fonctionnement de l'économie et à l'édification d'une société saine. La reconnaissance mondiale de l'importance de la biodiversité pour la société et l'économie n'a cessé de croître au cours des dernières décennies. En 2015, pour la première fois dans l'histoire, la biodiversité a été officiellement intégrée au titre du Programme de développement durable, notamment dans les Objectifs de développement durable (ODD) n° 14, « Vie aquatique », et n° 15, « Vie terrestre », tout en contribuant à un large éventail d'autres ODD.

Une planète saine est indispensable pour permettre aux économies de prospérer. La biodiversité constitue le fondement des processus écologiques qui produisent des biens et des services bénéfiques pour l'humanité dans tous les écosystèmes (encadré 1.1). Les économies mondiales ne peuvent se permettre le risque d'un effondrement écologique, en particulier celles des pays à faible revenu, où les vulnérabilités sont nettement plus élevées.

Au cours des cinquante dernières années, la nature a subi plus de dégradations que dans toute autre période de l'histoire de l'humanité¹, sous l'effet d'une croissance économique non durable qui ne prend pas en compte la biodiversité.

La perception de la nature comme une ressource gratuite, inutilisée et illimitée entraîne la perte de notre capital naturel commun. La biodiversité et les services écosystémiques souffrent car les marchés et la politique traduisent mal leurs valeurs intrinsèques. L'« invisibilité de la nature » dans nos décisions entraîne des inefficacités dans l'économie, des pertes d'opportunités de croissance et une mauvaise allocation des ressources. Nous sous-investissons dans la nature, réduisant ainsi la richesse des nations.

Le Forum économique mondial considère la perte de nature et le changement climatique comme deux des menaces les plus graves auxquelles l'humanité est confrontée². La Banque mondiale a déterminé qu'une perte de services écosystémiques pourrait entraîner une baisse du PIB mondial de 2,700 milliards de dollars US d'ici 2030, avec un impact plus marqué dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure³. Pourtant, aucun des objectifs mondiaux de biodiversité visant à protéger la nature n'a été atteint au cours de la dernière décennie⁴.



Encadré 1.1 : Les valeurs de la nature et le coût de sa perte



Nous dépendons tous de la biodiversité pour vivre. Plus de la moitié du PIB mondial, soit 44,000 milliards de dollars US de création de valeur économique, est modérément ou fortement tributaire de la nature^a.



Pour chaque dollar US investi dans la restauration de la nature, au moins 9 dollars US de bénéfices économiques sont attendus^b.



Investir dans la nature peut générer jusqu'à 10,000 milliards de dollars US de valeur commerciale d'ici 2030, uniquement dans les systèmes économiques les plus responsables de la perte de nature (alimentation, infrastructures, énergie et industries extractives)^c.



Plus de la moitié des titres détenus par les institutions financières sont fortement ou très fortement dépendants de la nature^d.



La restauration de 350 millions d'hectares de forêts et autres paysages devrait générer un bénéfice net de l'ordre de 170 milliards de dollars US par an grâce à la protection des bassins versants, à l'amélioration des rendements agricoles et des produits forestiers, et pourrait séquestrer jusqu'à 1,7 gigatonne d'équivalent dioxyde de carbone par an^e.



Près de 350 millions de personnes vivant dans ou à proximité de denses forêts en dépendent pour leur survie et leurs moyens de subsistance. Dans ces zones, les ménages tirent jusqu'à 22% de leurs revenus de la forêt. Les forêts produisent plus de 5 000 types de produits ligneux et génèrent une valeur brute annuelle de plus de 600 milliards de dollars US, soit environ 1% du PIB mondial^f.



Les mangroves offrent une protection contre les inondations évaluée à plus de 65 milliards de dollars US par an. Leur disparition exposerait 15 millions de personnes supplémentaires aux inondations chaque année dans le monde^g.



Les investissements nuisibles à la nature continuent de croître, atteignant 500 milliards de dollars US par an en 2020^h. Le Fonds monétaire international estime que les subventions aux combustibles fossiles à l'échelle mondiale en 2022 s'élevaient à 7,000 milliards de dollars US, soit 7,1% du PIB, ce qui reflète une augmentation de 2 000 milliards de dollars US depuis 2020; liée au soutien des gouvernements face à la flambée des prix de l'énergieⁱ.

¹ Forum mondial sur les paysages. (1er février 2021). Publication: The Global assessment report on Biodiversity and Ecosystem Services www.globallandscapesforum.org/publication/the-global-assessment-report-on-biodiversity-and-ecosystem-services/

² Forum économique mondial (11 janvier 2023). Global Risks Report 2023. <https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2023/>

³ Groupe de la Banque mondiale. (1er juillet 2021). Protéger la nature éviterait une perte de 2 700 milliards de dollars US par an à l'économie mondiale. Banque mondiale. <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/07/01/protecting-nature-could-avert-global-economic-losses-of-usd2-7-trillion-per-year>

⁴ Convention sur la diversité biologique (2022). Recommandation adoptée par l'Organe subsidiaire chargé de l'application: CBD/SBI/3/5. Genève, Suisse: Convention sur la diversité biologique. www.cbd.int/doc/recommendations/sbi-03/sbi-03-rec-05-fr.pdf



Crédit photo: Gaurav Gupta Environ un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction en raison des activités humaines (IPBES, 2019)



Le coût total mondial des subventions atteint entre 4,000 et 6,000 milliards de dollars US par an¹.



Les engrais déversés dans les écosystèmes côtiers ont créé plus de 400 « zones mortes » océaniques, représentant environ 245,000 km², soit une superficie supérieure à celle du Royaume-Uni².

Sources:

^a New Nature Economy Report II: The Future of Nature and Business. (14 juillet 2020). Forum économique mondial. <https://www.weforum.org/reports/new-nature-economy-report-ii-the-future-of-nature-and-business>

^b PNUE. (2021). Devenons la #GénérationRestauration : a restauration des écosystèmes pour les personnes, la nature et le climat. Programme des Nations Unies pour l'environnement Consulté sur: <https://www.unep.org/fr/resources/ecosystem-restoration-people-nature-climate>

^c Forum économique mondial (14 juillet 2020). New Nature Economy Report II: The Future of Nature and Business. www.weforum.org/reports/new-nature-economy-report-ii-the-future-of-nature-and-business

^d Un « printemps silencieux » pour le système financier ? Vers une estimation des risques financiers liés à la biodiversité en France. (27 août 2021). Document de travail no 826. Banque de France. <https://publications.banque-france.fr/un-printemps-silencieux-pour-le-systeme-financier-vers-une-estimation-des-risques-financiers-lies-la>

^e Delgado, C. Wolosin, M. et Purvis, N. (2015). Restoring and protecting agricultural and forest landscapes and increasing agricultural productivity. Document de travail pour « Seizing the Global Opportunity: Partnerships for Better Growth and a Better Climate ». New Climate Economy, Londres et Washington, DC. <https://newclimateeconomy.net/sites/default/files/2023-08/NCE-restoring-protecting-ag-forest-landscapes-increase-ag.pdf>

^f Groupe de la Banque mondiale. (19 mars 2020). Forests for People, the Planet and Climate. Banque mondiale. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2020/03/19/forests-for-people-the-planet-and-climate#:~:text=Forests%20produce%20more%20than>

^g Menéndez, P., Losada, I. J., Torres-Ortega, S. et al. (2020). The Global Flood Protection Benefits of Mangroves. Scientific reports, 10(1), 4404. <https://doi.org/10.1038/s41598-020-61136-6>

^h Biodiversité. (s.d.). OCDE. <https://www.oecd.org/fr/themes/biodiversite.html>

ⁱ Les subventions aux combustibles fossiles ont atteint le niveau record de 7,000 milliards de dollars US. (24 août 2023). FMI. <https://www.imf.org/fr/Blogs/Articles/2023/08/24/fossil-fuel-subsidies-surged-to-record-7-trillion>

^j HM Treasury. (20 août 2021). Final report - The Economics of Biodiversity: The Dasgupta Review. GOV.UK. <https://www.gov.uk/government/publications/final-report-the-economics-of-biodiversity-the-dasgupta-review>

^k IPBES (2019) : Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services (summary for policy makers). IPBES Plenary at its seventh session (IPBES 7, Paris, 2019). Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3553579>

1.2. Le financement de la biodiversité dans le contexte mondial

Avant 2010, le financement de la biodiversité se concentrait principalement sur la sensibilisation à l'« invisibilité de la nature » dans les comptes des gouvernements et des entreprises, et sur la prise de décision fondée sur la valorisation de la nature. Vers 2010, à l'approche de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB), cet objectif s'est élargi pour inclure une meilleure compréhension des niveaux et des besoins d'investissement, et à terme, pour s'orienter vers des solutions politiques visant à y répondre. Il est apparu de plus en plus évident que l'augmentation des ressources seule ne suffisait pas. L'idée de combler le déficit de financement « dans les deux sens » s'est faite jour, partant de la nécessité de combiner de nouvelles ressources à la réduction des activités nuisibles à la nature⁵.

Aujourd'hui, le financement de la biodiversité consiste à lever et à gérer des capitaux, ainsi qu'à utiliser des outils financiers et économiques pour soutenir une gestion durable de la biodiversité⁶. Il cherche à créer un environnement favorable à la préservation de la nature et à inverser les tendances qui lui nuisent, afin d'améliorer la vie des populations et de la nature, en recourant à des outils issus

des marchés, de la législation, des politiques publiques et des systèmes financiers.

Le financement de la biodiversité vise à développer des stratégies, des mécanismes et des outils susceptibles d'encourager les comportements positifs pour la biodiversité et de réduire ceux qui lui sont préjudiciables. Cet objectif est atteint grâce à :

- des instruments basés sur le marché, tels que les systèmes de certification et les compensations volontaires;
- des mécanismes fiscaux, tels que les incitations et les pénalités fiscales;
- un meilleur afflux de budgets publics en faveur de la nature, notamment grâce à la budgétisation axée sur les résultats et aux transferts fiscaux écologiques;
- la création de produits et de filières d'investissement pour le secteur privé;
- la réforme des incitations perverses, notamment les subventions néfastes pour la nature.



Crédit photo: PNUD Thaïlande Campagne de plongée sous-marine durable du programme BIOFIN pour la jeunesse, mettant en vedette des célébrités sur l'île de Koh Tao, en Thaïlande.

⁵ Seidl, A., Cumming, T., Arlaud, M., Crosset, C. et Van den Heuvel, O. 2024. Investing in the wealth of nature through biodiversity and ecosystem service finance solutions. Ecosystem Services. Vol. 66.

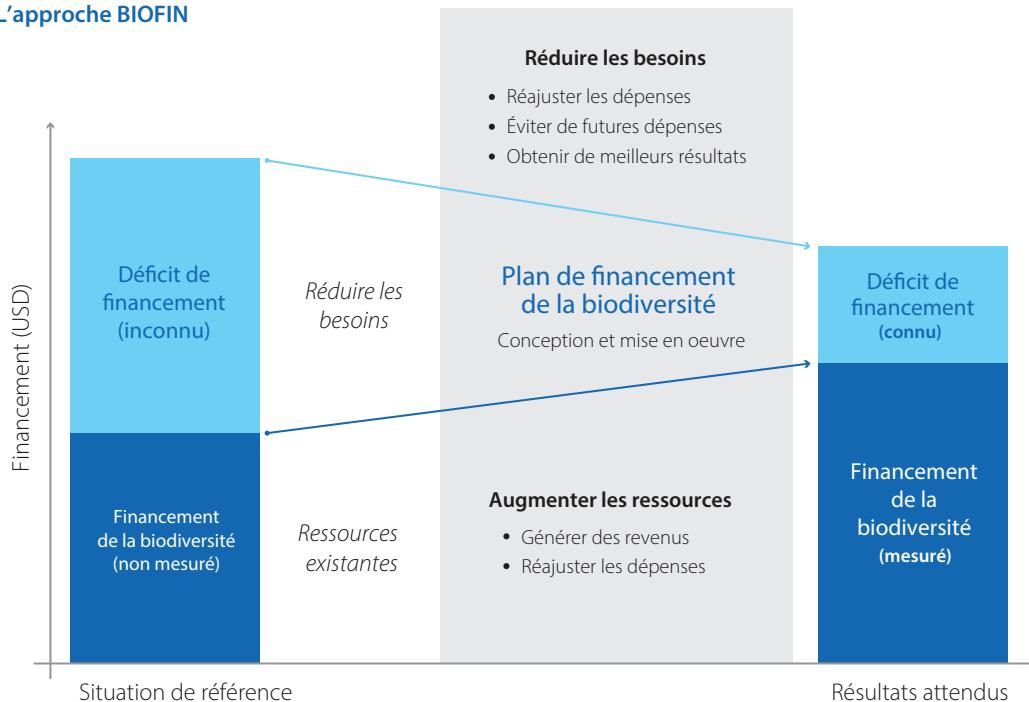
⁶ Clark, S. (2012). A field guide to conservation finance. Island Press.

1.3. Le déficit de financement de la biodiversité

Le déficit de financement de la biodiversité correspond à l'écart entre les sommes actuellement consacrées à la biodiversité et les montants nécessaires pour atteindre nos objectifs. Comblé ce déficit nécessite non seulement d'augmenter les financements publics et privés destinés à la biodiversité,

mais aussi de réduire les besoins de financement en atténuant les dommages causés à l'environnement par certaines activités économiques, qui engendrent des coûts substantiels, tels que ceux liés à la restauration des écosystèmes, et en utilisant plus efficacement les ressources existantes (figure 1.1).

Figure 1.1 : L'approche BIOFIN



1.4. Le financement de la biodiversité dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal de la Convention sur la diversité biologique

Inverser la perte de biodiversité à l'échelle mondiale est une tâche complexe, nécessitant l'action de toutes les composantes gouvernementales et la participation de l'ensemble des segments de la société. Conscientes de cette complexité, les parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ont adopté en décembre 2022 le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Celui-ci comporte quatre objectifs et 23 cibles ambitieuses devant être atteintes à l'horizon 2030⁷, appelant à un changement transformationnel pour réaliser la vision d'une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

Certaines cibles du CMBKM portent sur les résultats en matière de biodiversité, comme la conservation effective de 30% des terres et des eaux intérieures d'ici 2030 (cible 3). D'autres visent à agir sur l'environnement social et économique qui permet d'obtenir des résultats positifs pour la biodiversité. Sur les 23 cibles du CMBKM, cinq font référence aux travaux sur le financement de la biodiversité, résumés ci-dessous⁸:



Cible 14 : Veiller à la pleine prise en compte de la biodiversité et de ses multiples valeurs dans l'élaboration des politiques, des stratégies, des réglementations, des processus de planification et de développement et, le cas échéant, dans la comptabilité nationale, et aligner progressivement toutes les activités publiques et privées concernées, ainsi que les flux fiscaux et financiers, sur les objectifs et les cibles du CMBKM.



Cible 15 : Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises et les institutions financières à réduire les incidences négatives sur la biodiversité, à accroître les incidences positives en contrôlant et en communiquant régulièrement leurs risques et dépendances sur la biodiversité, en informant les consommateurs et en rendant compte du respect des mesures relatives à l'accès et au partage des avantages.

⁷ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (s.d.). Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. <https://www.cbd.int/gbf/>

⁸ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (s.d.). Cibles 2030 (avec notes d'orientation) <https://www.cbd.int/gbf/targets/>



Cible 16 : Donner les moyens aux populations de faire des choix de consommation durables en créant des cadres politiques, législatifs ou réglementaires propices, en améliorant l'éducation ainsi que l'accès à des informations pertinentes et précises.



Cible 18 : Renforcer les incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité et éliminer, supprimer progressivement ou modifier les incitations, y compris les subventions, préjudiciables à la biodiversité, de manière proportionnée, juste, efficace et équitable, en les réduisant d'au moins 500 milliards de dollars US par an d'ici 2030.



Cible 19 : Mobiliser au moins 200 milliards de dollars US par an auprès de sources publiques et privées internationales et nationales, en s'employant à augmenter le montant total des ressources financières internationales liées à la biodiversité provenant des pays développés pour le porter à au moins 20 milliards de dollars US par an d'ici à 2025, et à au moins 30 milliards de dollars US par an d'ici à 2030, en renforçant les actions collectives, notamment celles des peuples autochtones et des communautés locales, en promouvant des systèmes innovants et en améliorant l'efficacité, l'efficience et la transparence en matière de fourniture et d'utilisation des ressources.

La cible 19 du CMBKM stipule également que la mobilisation des ressources devrait être facilitée par des plans nationaux de financement de la biodiversité reconnus par la CDB comme un outil de planification important pour orienter l'approche du financement de la biodiversité en appui à la réalisation de l'ensemble des objectifs et des cibles du CMBKM⁹.

BIOFIN a mis au point il y a plus de dix ans la première méthodologie de développement d'un Plan de financement de la biodiversité (PFB) et accompagne depuis les pays dans la mise en oeuvre des PFB, tout en tirant les leçons qui s'imposent en matière de résultats et en y apportant les améliorations nécessaires au fil des ans.

Le Manuel BIOFIN dans sa présente quatrième édition décrit les enseignements les plus récents issus des expériences de plus de 40 pays en 2024.

La méthodologie adoptée par BIOFIN repose sur une approche progressive en cinq composantes. Quatre d'entre elles sont analytiques: l'Analyse des politiques et des institutions (API), l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB), l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF) et le Plan de financement de la biodiversité (PFB). La cinquième composante consiste en la mise en oeuvre du PFB.

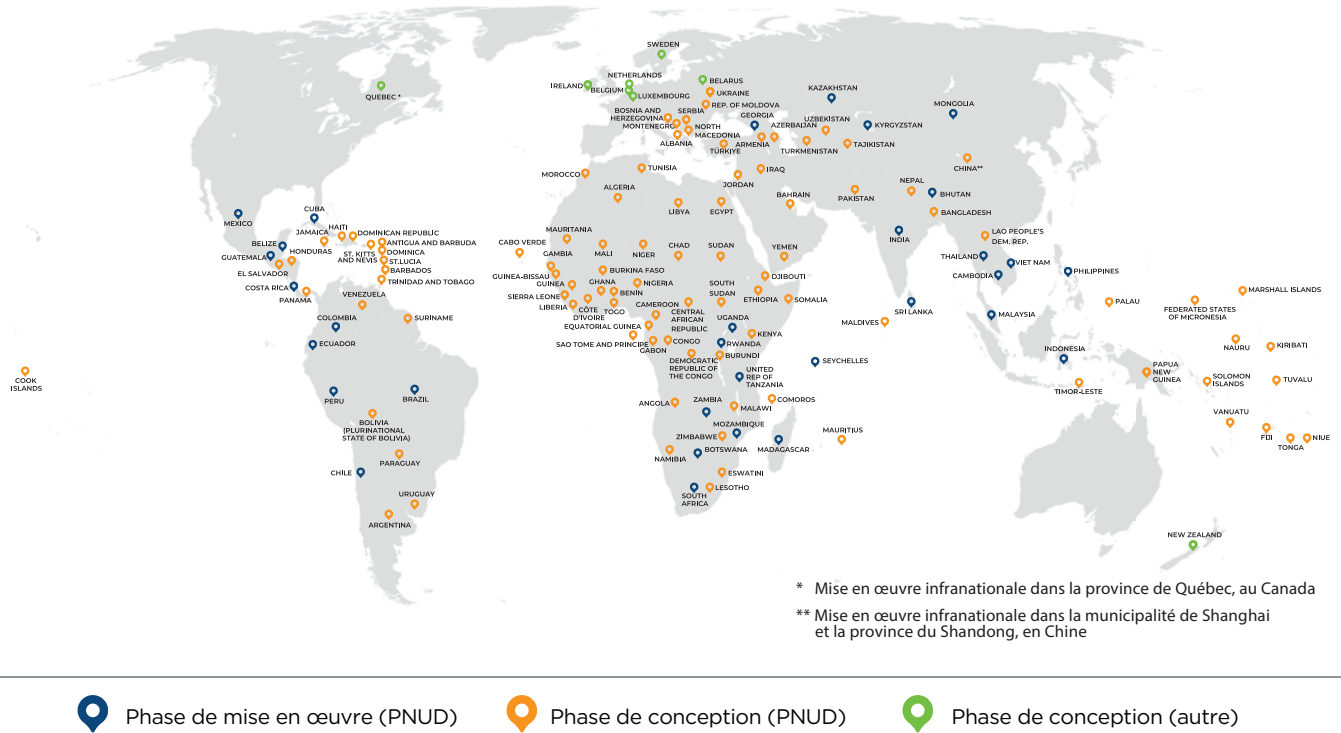


Crédit photo: Dolapo Adejumo En partenariat avec le Fonds pour l'environnement mondial, BIOFIN a renforcé en 2024 son soutien, en apportant son appui à 91 pays supplémentaires pour l'élaboration des plans de financement de la biodiversité.

⁹ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (2022). Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quinzième réunion: Décision 15/7. Convention sur la diversité biologique. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-07-fr.pdf>

1.5. BIOFIN et les plans de financement de la biodiversité

État d'avancement des plans de financement de la biodiversité



Carte n° 4651 | Octobre 2022

Les frontières et les noms figurant sur cette carte, ainsi que les appellations utilisées, n'impliquent aucune approbation ni acceptation officielle de la part des Nations Unies.

Figure 1.2 : État des plans de financement de la biodiversité

Depuis 2012, l'Initiative pour la finance de la biodiversité (BIOFIN) du PNUD aide les pays à relever les défis liés à la perte de biodiversité résultant de systèmes financiers et économiques peu soucieux de la nature. Plus de 130 pays sont actuellement engagés dans la mise en œuvre et/ou le développement de leurs plans de financement de la biodiversité (PFB).

BIOFIN collabore avec des partenaires nationaux pour élaborer et déployer des PFB adaptés au contexte.

Ces PFB tracent la voie à suivre pour qu'un pays développe une approche de financement de la biodiversité favorable à la nature, qui soutienne la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de biodiversité. Ce processus permet aux pays d'identifier et de développer des solutions de financement (encadré 1.2) susceptibles d'introduire des changements positifs durables dans les systèmes environnementaux, sociaux et économiques tributaires de la nature.



Encadré 1.2 : Définition d'une solution de financement

Une solution de financement est un ensemble d'activités visant à répondre à un besoin ou à un défi spécifique de financement de la biodiversité et qui doit se traduire par des résultats financiers, politiques et institutionnels permettant de s'attaquer à un facteur de perte de biodiversité. Une solution de financement peut intégrer plusieurs mécanismes pour résoudre un problème spécifique et peut être pilotée par un acteur principal du secteur privé ou public.

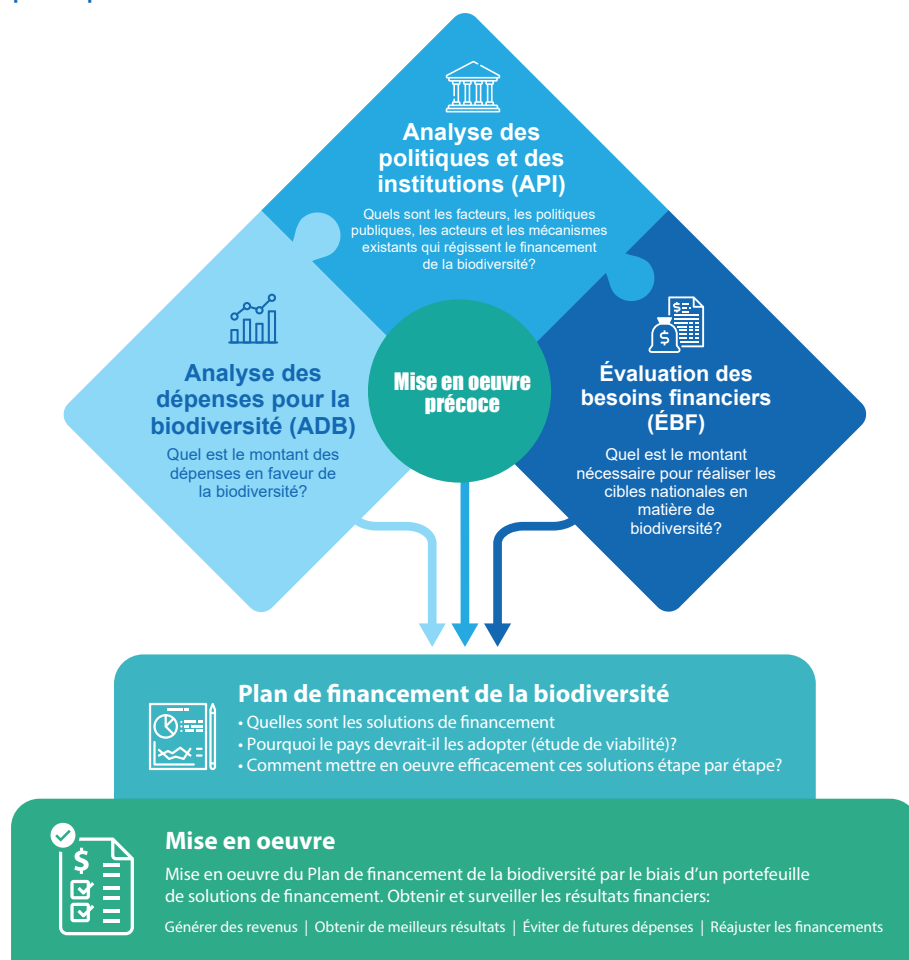
Ces mécanismes peuvent être :

- axés sur les politiques, comme l'élaboration d'un cadre stratégique de compensation au niveau des pays;

- basés sur le marché, comme la création d'un système d'écocertification;
- fiscaux, comme des incitations fiscales en faveur des aires protégées communales et privées;
- des subventions;
- liés à la dette ou aux capitaux propres, comme les obligations vertes positives pour la nature;
- liés aux risques, comme la prise en compte de l'état des infrastructures écologiques (par ex., les mangroves) dans le calcul des primes d'assurance.

Le catalogue BIOFIN des solutions de financement fournit des informations sur plus de 140 solutions de financement.

Figure 1.3 : Les étapes du processus BIOFIN



1. L'Analyse des politiques et des institutions (API) du financement de la biodiversité

xamine le contexte politique et institutionnel du financement de la biodiversité dans le pays afin d'établir la base de référence de l'approche BIOFIN. Cette analyse étudie la relation entre l'état de la nature et le cadre fiscal, économique, juridique, politique et institutionnel d'un pays. Cela permet de: comprendre comment la biodiversité et les services écosystémiques soutiennent les ODD nationaux; repérer les principaux facteurs politiques et institutionnels influençant l'évolution de la biodiversité (par ex., les subventions qui lui sont préjudiciables); recenser les mécanismes existants de financement de la biodiversité et identifier les opportunités potentielles découlant de ces travaux pour améliorer le financement de la biodiversité.

2. L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)

exploite des données détaillées sur les budgets, les allocations et les dépenses des secteurs public et privé et de la société civile pour éclairer et promouvoir des politiques, des financements et des effets améliorés en matière de biodiversité. L'évaluation rend compte des dépenses « directes » pour lesquelles les considérations de biodiversité sont prioritaires, et examine et estime la valeur des dépenses « indirectes » pour lesquelles ces considérations sont secondaires.

3. L'Évaluation des besoins financiers (ÉBF)

procède à une estimation complète des ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux et infranationaux en matière de biodiversité, tels qu'énoncés dans les plans nationaux pour la biodiversité et d'autres instruments clés de planification au niveau des pays.

L'évaluation clarifie les « actions chiffrables » de ces instruments en les reliant aux résultats en matière de biodiversité. Elle génère des données budgétaires pouvant servir à promouvoir les investissements dans la biodiversité. Elle aide à hiérarchiser des stratégies et actions propices à la biodiversité selon des critères de biodiversité et de coût. Enfin, elle estime les besoins de financement de la biodiversité non satisfaits.

4. Le Plan de financement de la biodiversité (PFB)

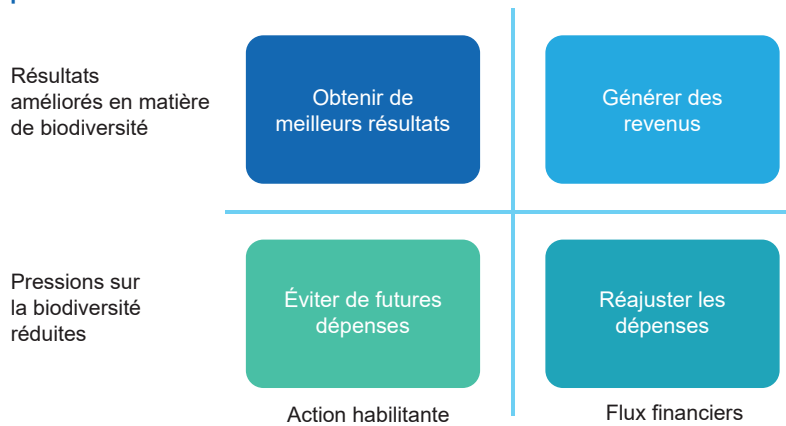
est le document d'orientation pour la mise en oeuvre de solutions de financement optimales visant à atteindre les objectifs nationaux en matière de biodiversité. Il s'appuie sur les données probantes recueillies tout au long du processus BIOFIN pour prioriser les solutions de financement les plus faisables et efficaces. Ce plan est un document national associant les secteurs public et privé, ainsi que la société civile. Il dépasse le simple cadre de la mobilisation de ressources supplémentaires pour aborder les quatre résultats financiers suivants: obtenir de meilleurs résultats, réajuster les dépenses, générer des revenus et éviter de futures dépenses.

5. La mise en oeuvre rend opérationnelles les solutions de financement identifiées dans le PFB. Chaque solution de financement se matérialise sous forme de projet comprenant des cibles, des activités et des livrables. Contrairement aux projets dont la date d'achèvement est définie, la continuité de la mise en oeuvre est assurée par la formulation de politiques et la création d'unités permanentes de financement de la biodiversité. Il s'agit d'une entreprise de longue haleine, pouvant s'étaler sur une période de 5 à 20 ans, au cours de laquelle le PFB est régulièrement mis à jour.

Mise en oeuvre précoce: les quatre étapes analytiques visent à constituer un portefeuille de solutions de financement les plus adaptées et les plus efficaces pour un pays. Ces solutions peuvent être identifiées à tout moment au cours du processus BIOFIN. La mise en oeuvre précoce de certaines d'entre elles est encouragée, des orientations adéquates étant proposées à la fin des chapitres consacrés à l'API, à l'ADB et à l'ÉBF.

L'approche BIOFIN pour relever les défis du financement de la biodiversité devrait viser à atteindre au moins l'un de ces résultats financiers, traduisant une amélioration de la sensibilisation, des capacités et des processus (actions habilitantes) afin de garantir que les flux financiers améliorent les résultats en matière de biodiversité ou réduisent les pressions sur celle-ci (Figure 1.4):

Figure 1.4 : Les quatre résultats financiers



- **Obtenir de meilleurs résultats** signifie améliorer l'utilisation efficace et efficiente des ressources disponibles, notamment grâce à une budgétisation axée sur les résultats.
- **Générer des recettes** pour la biodiversité, par exemple au moyen de redevances pour les aires protégées ou d'obligations vertes à impact positif sur la nature.
- **Éviter de futures dépenses** en investissant dans des actions préventives et en décourageant les pratiques dommageables, comme prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou améliorer la notification des risques liés à la nature.

- **Réajuster les dépenses** en intégrant la biodiversité dans les budgets, les plans et les politiques, par exemple en verdissant les subventions ou en mettant en place des incitations fiscales positives pour la biodiversité.

Le processus d'élaboration d'un PFB et de mise en oeuvre des solutions de financement devrait entraîner des changements transformateurs dans les trois domaines suivants: politiques, institutions et financements:

- **Politiques:** réformes réglementaires ou de politique positives pour la nature
- **Institutions:** renforcement institutionnel pour soutenir une planification financière et économique, des politiques, une mise en oeuvre et un leadership favorables à la nature.

- **Financements:** mobilisation de financements soutenant des résultats bénéfiques à la nature.

Ce changement transformateur vise à concrétiser la vision globale d'une économie respectueuse de la biodiversité, qui soutient des populations vivant en harmonie avec la nature. Ce processus est illustré à la figure 1.5.



Crédit photo : PNUD Costa Rica

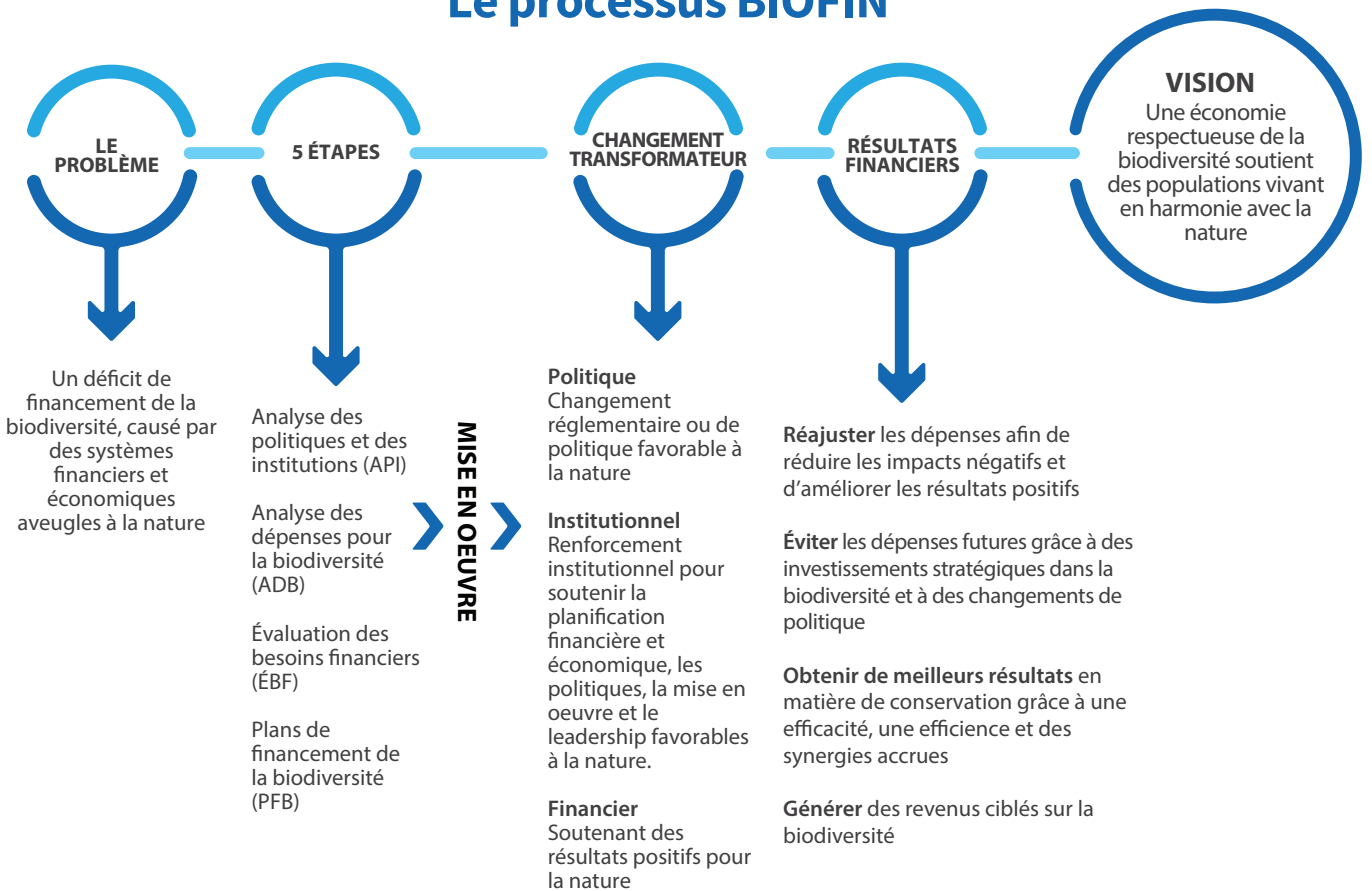
La campagne de financement participatif au Costa Rica a permis la plantation de plus de 250 000 arbres et la restauration de 800 hectares de forêts.



Crédit photo: Gaurav Gupta
L'Antarctique joue un rôle essentiel dans l'équilibre de la Terre, mais la fonte des glaciers et le rétrécissement des plates-formes glaciaires menacent son écosystème fragile, et le nôtre. Protéger l'Antarctique, c'est protéger notre avenir.

Figure 1.5 : Le processus BIOFIN

Le processus BIOFIN



Plusieurs avantages pour le changement climatique, l'égalité des genres, la jeunesse, les populations autochtones et les communautés locales, les communautés vulnérables, etc.



Focus de BIOFIN

Cartographie d'une partie des solutions de financement de la biodiversité



MEXIQUE

- Bureau de l'investissement vert au sein du ministère des Finances de l'État de Jalisco (taxe carbone)



COSTA RICA

- Programme d'incubation d'entreprises vertes pour le tourisme autochtone (780,000 USD alloués)



COLOMBIE

- Paiement pour services environnementaux à Bogota (2 millions USD)



ÉQUATEUR

- Secteur financier pour la biodiversité (108 millions USD)



GÉORGIE

- Financement de la biodiversité axé sur les résultats (0,5 million USD)



CUBA

- Paiement pour services environnementaux liés au carbone forestier



RWANDA

- Création d'une facilité pour la biodiversité et les écosystèmes au sein du Fonds Vert du Rwanda
- Intégration de la biodiversité dans le processus d'évaluation d'impact environnemental



BOTSWANA

- Droits d'entrée dans les aires protégées (augmentation de 100%)



AFRIQUE DU SUD

- Plateforme d'investissement d'impact (450,000 USD)
- Programme de certification du secteur de la faune sauvage (inclus dans le plan de mise en oeuvre 30x30)



KAZAKHSTAN

- Gestion et planification financière des aires protégées (70 millions USD catalysés)
- Certification de l'écotourisme (cadre juridique établi)



KIRGHIZISTAN

- Budgétisation axée sur les résultats dans les aires protégées et les entités forestières (cadre juridique établi)



BHOUTAN

- Amélioration de la mise en oeuvre de la budgétisation axée sur les résultats
- Régime d'assurance contre les conflits homme-faune



PHILIPPINES

- Budgets infranationaux pour la biodiversité (314,000 USD)
- Programme pour les aires protégées financé par le gouvernement national (40 millions USD)
- Fonds provenant d'une application de jeu pour la biodiversité



SRI LANKA

- Certification touristique (10 millions USD engagés)



INDONÉSIE

- Mobilisation de fonds confessionnels pour la biodiversité
- Financement par sukuk (2 millions USD)
- Transferts fiscaux écologiques



ZAMBIE

- Budgets infranationaux pour la biodiversité (première obligation verte de 200 millions de dollars US)
- Stratégie nationale de finance verte et plan de mise en oeuvre
- Systèmes nationaux d'étiquetage et de déclaration basés sur la taxonomie de la finance verte
- Incitations à la finance verte (taux zéro appliqué à la retenue à la source de 15%)

 **BIOFIN**





ENCADRÉ 1.3 : Évolution de la méthodologie BIOFIN

Il y a plus de dix ans, le programme BIOFIN du PNUD a entrepris de piloter une méthodologie pour élaborer et mettre en oeuvre des plans de financement de la biodiversité dans un nombre restreint de pays. Ces travaux ont donné naissance à un programme mondial, auquel participent plus de 40 pays ayant achevé ou engagé l'élaboration de leur plan de financement de la biodiversité (PFB). La méthodologie BIOFIN des PFB, articulée autour de quatre composantes, a été testée, affinée et approfondie au fil du temps. Le présent Manuel constitue la quatrième version de la méthodologie BIOFIN, fondée sur l'expérience acquise par l'ensemble de la communauté BIOFIN.

2024

BIOFIN poursuit sa mise en oeuvre dans 41 pays et entame une nouvelle phase d'expansion durant laquelle le PNUD, financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), aide 91 pays supplémentaires à élaborer des plans nationaux de financement de la biodiversité. BIOFIN reçoit également un soutien additionnel de la part de la Belgique, du Canada, de la France, du Royaume-Uni et du FEM.



In partnership with
Department for Environment Food & Rural Affairs

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Liberty Global
Financier

Belgium
partner in development.

gef
global environment facility
INVESTING IN OUR PLANET

2018

Cette année marque la fin de la Phase I de BIOFIN et le début de la Phase II, qui met désormais l'accent sur la mise en oeuvre des Plans nationaux de financement de la biodiversité et des solutions de financement individuelles plutôt que sur le développement méthodologique. De nouveaux pays rejoignent le programme et démarrent le processus BIOFIN.

Phase 2

Le Manuel BIOFIN 2018 est publié.



2016

S'appuyant sur les enseignements tirés de sa mise en oeuvre, BIOFIN lance le Manuel 2016 lors de la COP 13 de la CDB au Mexique. Le cadre théorique y est présenté pour la première fois, en articulant quatre types de résultats financiers et en proposant une nouvelle méthode pour identifier et prioriser les solutions de financement dans le Plan de financement de la biodiversité. La Plateforme des noeuds régionaux BIOFIN de la CDB est également lancée cette même année.



2014

BIOFIN publie la première version complète de son Manuel et se déploie dans 12 pays. À partir de là, l'initiative connaît une croissance exponentielle, atteignant 30 pays en 2015 puis 35 pays en 2018.



2012

La Phase I de BIOFIN est lancée lors de la COP-11 à la CDB en Inde, selon une approche ascendante. L'initiative bénéficie au départ d'une subvention initiale de l'Union européenne à laquelle se sont ajoutés, à ce jour, des soutiens financiers supplémentaires de la part de l'Allemagne, de la Flandre, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse.



This project is co-funded by the European Union

Federal Ministry for the Environment, Nature Conservation and Nuclear Safety

NORWEGIAN MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confederazione Svizzera
Confederaziun Svizra
Confederaziun Svizra

Swiss Confederation
Federal Office for the Environment FOEN

Flanders
State of the Art

2010

Le programme BIOFIN voit le jour en réponse aux recommandations de la 10e Conférence des Parties (COP-10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB). Celle-ci souligne la nécessité de disposer de données plus fiables sur les dépenses passées et les besoins de financement futurs, ainsi que d'une méthodologie complète pour élaborer des stratégies de financement solides permettant de réduire de manière significative les besoins financiers à venir.



Les ressources liées à BIOFIN sont disponibles sur le site Web de BIOFIN: www.biofin.org

1.6. Comment utiliser ce Manuel?

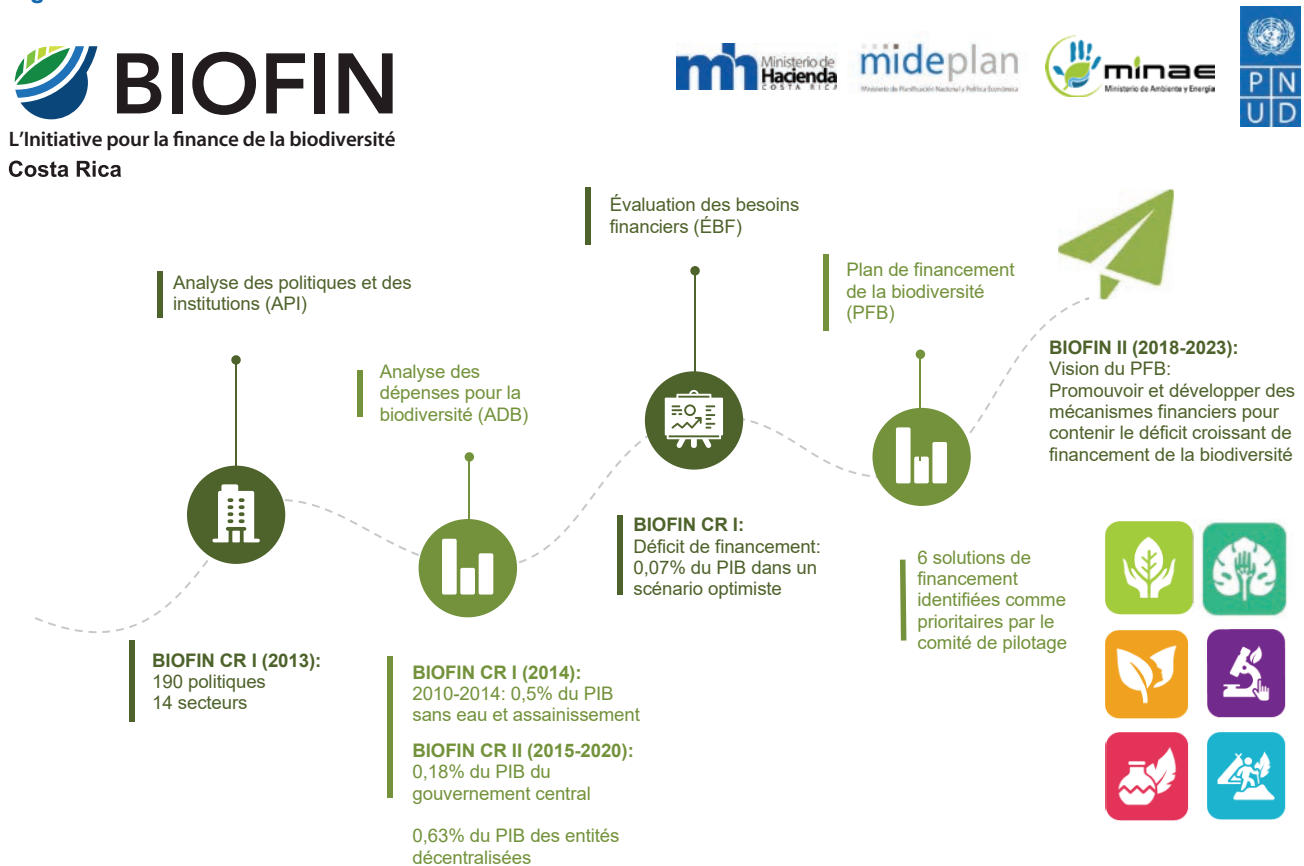
Le Manuel BIOFIN fournit des orientations techniques qui décrivent toutes les étapes du processus BIOFIN au niveau national. Bien qu'il ait été conçu principalement pour aider les pays engagés dans une mise en oeuvre complète du processus BIOFIN à l'aide d'un financement extérieur et de l'assistance technique du PNUD, un pays peut choisir d'appliquer tout ou une partie des étapes proposées. La méthodologie a pu être reproduite, et l'a déjà été avec succès, au niveau infranational.

Le [chapitre 2](#) présente les meilleures pratiques pour mettre en place un programme BIOFIN au niveau national. Le [chapitre 3](#) décrit les étapes de l'élaboration de l'Analyse des politiques et des institutions (API). Le [chapitre 4](#) détaille le processus sous-tendant l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB). Le [chapitre 5](#) expose la démarche de l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF). Le [chapitre 6](#) explique les étapes à suivre pour établir un Plan de financement de la biodiversité (PFB). Enfin, le [chapitre 7](#) propose une feuille de route pour la mise en oeuvre du PFB.

Ce chapitre met l'accent sur la mise en oeuvre de solutions de financement individuelles, en vue de promouvoir l'institutionnalisation des fonctions de financement de la biodiversité dans les pays et de garantir des sauvegardes adéquates ainsi que des cadres de suivi et d'évaluation solides.

Les pays participant à BIOFIN ont commencé à mettre en oeuvre un large éventail de solutions de financement, allant des modifications législatives aux technologies financières (fintech), en passant par le financement participatif (crowdfunding). De nombreux enseignements en ont déjà été tirés. Ceux-ci sont présentés dans ce Manuel, avec des exemples d'expériences et de réalisations nationales tout au long de la publication.

Figure 1.6 : Parcours BIOFIN: Costa Rica





Crédit photo: Mahtab Haider

La témie à queue en raquette, espèce endémique d'Asie de l'Est qui vit dans les plaines ouvertes. Photo prise en Thaïlande, pays membre de BIOFIN pionnier dans le développement de solutions financières telles que le paiement des services écosystémiques et la réorientation des subventions néfastes.

Lancement de BIOFIN au niveau des pays



2.1. Introduction






Crédit photo: Gaurav Gupta
Depuis 2012, BIOFIN a aidé 41 pays à débloquer 1,5 milliard de dollars US de financements publics et privés pour la conservation de la nature et la biodiversité.

BIOFIN propose une méthodologie complète et progressive pour concevoir et mettre en oeuvre des Plans de financement de la biodiversité (PFB) ambitieux, adaptés aux contextes nationaux. Testée dans plus de 40 pays en 2024, cette méthodologie a fait l'objet d'améliorations régulières depuis 2014. L'Initiative BIOFIN est généralement mise en oeuvre au niveau des pays sous la forme d'un programme national, bien que certains pays aient élaboré des plans de financement de la biodiversité infranationaux.

Ce chapitre se concentre sur l'application de l'approche BIOFIN dans un contexte national. À cet effet, il aborde la mobilisation des différentes parties prenantes, la constitution de l'équipe nationale BIOFIN, la mise en place du cadre de coordination et de gestion, le lancement de la phase de démarrage du programme ainsi que la définition du périmètre relatif au financement de la biodiversité et à l'égalité des genres.

2.1.1 Objectifs

Ce chapitre se fixe les objectifs suivants:

- 1  Expliquer le processus BIOFIN.
- 2  Décrire les modalités de sa mise en oeuvre dans un pays.
- 3  Fournir des orientations sur l'engagement des parties prenantes et le plaidoyer.

La démarche BIOFIN exige la réunion de plusieurs conditions favorables au niveau des pays:



VOLONTÉ POLITIQUE

Appui confirmé par le gouvernement au plus haut niveau.



COLLABORATION

Volonté affichée des agences, ministères et secteurs concernés de s'engager dans une démarche collaborative.



OUVERTURE À L'ÉGARD DE L'APPROCHE

Volonté d'envisager des changements en matière de budget et de gestion, et de rendre accessibles les données financières tout au long de la démarche BIOFIN, laquelle doit à son tour respecter les sensibilités des parties concernées.



CAPACITÉS

Disponibilité des capacités essentielles requises pour entreprendre le travail technique.

D'autres principes découlant des enseignements tirés de l'application du processus BIOFIN et de la mise en oeuvre des solutions de financement sont comme suit:

- **Flexibilité:** la méthodologie BIOFIN et ses résultats doivent être suffisamment souples pour s'adapter aux besoins et objectifs des parties prenantes nationales ainsi qu'au contexte du pays.
- **Fondement sur des données probantes:** la sélection, la conception et la mise en oeuvre des solutions de financement sont fondées sur des éléments factuels et vérifiables.
- **Inclusion:** la priorisation et la prise de décisions sont éclairées par des consultations approfondies auprès d'un large éventail de parties prenantes et soutenues par une attention toute particulière au renforcement des capacités.
- **Ne laisser personne de côté:** les besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la société sont soigneusement pris en compte. Les solutions proposées contribuent à la réduction de la pauvreté et ouvrent des opportunités liées à la biodiversité pour les communautés locales et autochtones.
- **Sensibilité à la dimension de genre:** les processus et impacts positifs en matière de genre doivent être promus et les impacts potentiels analysés et atténués sous l'angle du genre.
- **Ouverture et transparence des données:** la mise à disposition des données relatives aux dépenses et aux investissements génère des gains d'efficacité et d'efficacités, et peut renforcer la participation citoyenne. Il convient de souligner que BIOFIN et le PNUD respectent pleinement le droit à la vie privée, les clauses de confidentialité et la souveraineté des données publiques.

Figure 2.1 : Les huit piliers d'un processus BIOFIN transformateur



2.1.2 Engagement avec les parties prenantes nationales

Le financement de la biodiversité mobilise un large éventail de parties prenantes, allant des banques et organisations internationales de développement aux gouvernements nationaux et infranationaux, aux banques centrales et aux entreprises publiques, ainsi qu'aux communautés locales, aux peuples autochtones, aux femmes et aux jeunes dans les zones clés pour la biodiversité.

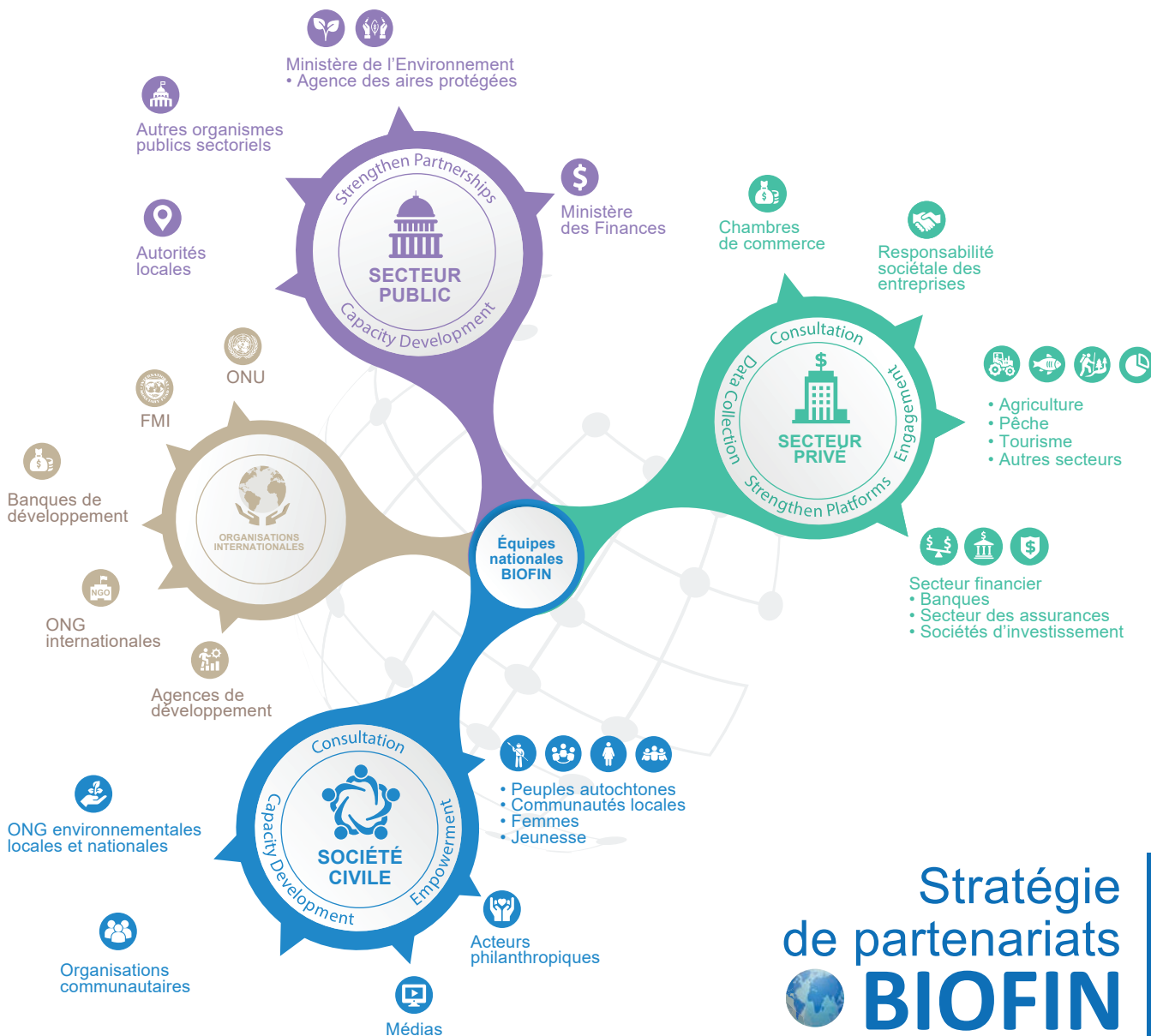
L'engagement de ces acteurs permet de:

- construire une **compréhension et une vision partagées** entre toutes les parties prenantes clés;
- identifier les lacunes en matière de **capacités** et y répondre de manière adaptée;
- **coordonner** l'ensemble des initiatives connexes et piloter les débats techniques.

Les programmes nationaux BIOFIN s'appuient sur quatre axes d'engagement principaux (figure 2.2). Le premier axe relie les ministères de l'Environnement et des Finances, ainsi que d'autres entités publiques compétentes, afin d'améliorer la coopération institutionnelle.

Le deuxième axe engage le secteur privé pour identifier les opportunités d'investissement ayant des effets positifs sur la conservation et permettant de réduire les pratiques préjudiciables. Le troisième axe associe la société civile afin d'intégrer les points de vue des communautés au processus de financement de la biodiversité et ceux des acteurs susceptibles d'y jouer un rôle clé. Le quatrième axe mobilise les organisations internationales, notamment les organisations non gouvernementales (ONG) de conservation, les banques de développement, les Nations Unies et les organisations philanthropiques. La section suivante explique comment impliquer concrètement les parties prenantes dans le processus. L'Analyse des politiques et des institutions présentée au [chapitre 3](#) fournit des orientations plus détaillées pour cartographier le paysage institutionnel de la biodiversité d'un pays.

Figure 2.2 : Stratégie de partenariats BIOFIN au niveau national





ENCADRÉ 2.1 : Manoeuvrer dans l'économie politique

Les équipes BIOFIN doivent porter une attention particulière aux enjeux d'économie politique liés à chaque solution de financement, en particulier dans les domaines touchant aux intérêts acquis, comme la réforme des subventions dommageables ou l'introduction de nouvelles mesures fiscales. L'analyse de l'OCDE souligne l'importance de tirer parti de fenêtres d'opportunité limitées dans le temps, par exemple lors d'événements médiatiques marquants, d'une crise nationale ou de l'entrée en fonction d'un nouveau gouvernement. Il existe d'autres stratégies pour interagir avec l'économie politique d'un pays, notamment:

- réaliser une analyse d'impact initiale de tout changement proposé;
- organiser des réunions de validation avec les parties prenantes concernées;
- évaluer les opportunités politiques d'action;
- concevoir des programmes de soutien aux groupes vulnérables pendant la période de transition;
- nouer des alliances avec les parlements, les membres du gouvernement, les ONG et les groupes de défense de la biodiversité pour constituer une vaste coalition;
- élaborer une stratégie de plaidoyer et des campagnes de communication fondées sur des données et des preuves solides;
- mettre en place une stratégie pour contrer les intérêts acquis;
- mobiliser un soutien large et durable.

Source : *L'économie politique de la réforme des politiques de biodiversité (OCDE, 2017)* et *La nature des subventions (PNUD-BIOFIN, 2024)*.

2.1.3 Secteur public: promouvoir des partenariats entre acteurs de la conservation et de la finance

De nombreux ministères et organismes publics participent à la dégradation ou à la protection de la biodiversité. Pourtant, la conservation est souvent perçue comme une question sectorielle, relevant uniquement du ministère de l'Environnement. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de mieux comprendre le rôle de la biodiversité au sein du gouvernement et d'identifier des pistes de coopération plus étroite. L'engagement direct du ministère des Finances est essentiel à cet effet. Des actions peuvent être envisagées, au nombre desquelles:

- établir une direction conjointe de BIOFIN entre les ministères des Finances et de l'Environnement;

- renforcer les capacités des ministères des Finances et de l'Environnement sur les questions relatives aux instruments de financement et à la biodiversité, respectivement;
- améliorer les cadres de coordination en élargissant les mandats pour travailler sur le financement de la biodiversité.

L'expérience de plusieurs pays montre que de nombreux organismes publics peuvent piloter efficacement le processus BIOFIN, par exemple : le ministère des Finances en Indonésie, la Commission du Bonheur national brut au Bhoutan, le ministère du Développement durable, du Changement climatique et de la Gestion des risques de catastrophe (MSDCCDRM) au Belize et l'Unité de planification économique en Malaisie.



Crédit photo: Gaurav Gupta

Les rhinocéros sont braconnés pour leurs cornes, utilisées en médecine traditionnelle. Les efforts de conservation comprennent le soutien aux gardes forestiers, le recours à des technologies de pointe pour lutter contre le braconnage et la réintroduction des rhinocéros dans leurs anciens habitats.

Les champions du changement

Certaines personnalités peuvent jouer un rôle de catalyseur dans les processus politiques et agir en véritables agents du changement. Il s'agit souvent de hauts fonctionnaires ou d'entrepreneurs visionnaires, mais cela peut également concerner des personnalités médiatiques influentes, des leaders de la société civile ou des scientifiques. Ces décideurs, appelés « champions du changement », doivent être impliqués dès les premières étapes du processus BIOFIN. Ce sont les seuls à pouvoir faire pression pour l'approbation des projets de loi, la présentation des propositions budgétaires au ministère des Finances ou la réalisation d'un investissement par des entreprises. Leur engagement permet aussi d'aligner les idées sur les priorités actuelles et de renforcer le soutien politique et sociétal nécessaire aux réformes et innovations.



La députée **Josephine Ramirez-Sato** a facilité l'adoption de la loi sur le Système national étendu d'aires protégées (E-NIPAS) aux Philippines, portant le nombre d'aires protégées réglementées de 13 à 107. Grâce à cela, les nouvelles aires protégées peuvent bénéficier d'un financement public estimé entre 1 et 10 millions de dollars US par an. En tant que championne BIOFIN, la députée Sato continue de soutenir la conservation du tamaraw, à la fois dans les forums parlementaires et sur le terrain dans la province de Mindoro occidentale, via la campagne de financement participatif « Ensemble pour les tamaraws ».



Doris Ríos Ríos, vice-présidente du Conseil national autochtone du Costa Rica (MNICR), est une dirigeante de la communauté Cabécar du territoire autochtone China Kichá, récipiendaire en 2023 du Prix international des femmes de courage du Département d'État américain.

Mme Ríos et le MNICR ont été des partenaires stratégiques essentiels dans les initiatives soutenues par BIOFIN au Costa Rica, visant à renforcer le tourisme durable et l'identité autochtone. Leur implication dans la création et le pilotage du programme RAICES a permis d'adapter des outils innovants et de développer des modèles économiques conformes à la vision autochtone et aux principes communautaires de bien-être des populations et de la Terre Mère.



Sergio Graf Montero, ancien ministre de l'Environnement de l'État de Jalisco au Mexique, s'est illustré comme un pionnier visionnaire en collaborant avec le PNUD pour mettre en oeuvre la méthodologie BIOFIN à l'échelle infranationale. Durant son mandat, il a supervisé la conception du Plan de financement de la biodiversité de Jalisco et créé le tout premier Bureau d'investissement vert au sein du ministère des Finances. Il a dirigé la formulation de stratégies d'intégration harmonieuse de la biodiversité dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture de l'État, notamment une stratégie zéro déforestation pour le bétail dans les zones de conservation prioritaires. M. Graf Montero a également joué un rôle clé dans la mise en place de conseils intercommunaux, un mécanisme de gouvernance transformateur qui a revitalisé la planification environnementale territoriale de Jalisco. Grâce à ses efforts, il a facilité l'intégration des instruments politiques et financiers au niveau local, ouvrant la voie à un avenir plus durable.



Mutumboi Mundia est une figure centrale du financement de la biodiversité et du développement des marchés financiers en Zambie. En tant que directrice de la supervision et du développement des marchés à la Securities and Exchange Commission (SEC), elle a mené des initiatives transformatrices pour renforcer les marchés financiers zambiens.

Mme Mutumboi a joué un rôle déterminant dans la rédaction, la finalisation et la publication au Journal officiel des lignes directrices zambiennes sur les obligations vertes, soutenues par BIOFIN, en un temps record d'un an. Elle a également obtenu des incitations pour les obligations vertes et demeure une figure de proue du groupe de travail sur l'intégration de la finance verte. Ses contributions font d'elle une véritable championne du changement dans le financement de la biodiversité en Zambie et sur les marchés financiers au sens large, en phase avec les objectifs du pays, telles que définies dans le huitième Plan national de développement.

2.1.4 Entreprises et institutions financières: innover et nouer de nouvelles alliances

Il est de plus en plus reconnu que nos économies et nos systèmes financiers sont profondément ancrés dans la nature. Le Forum économique mondial estime que plus de la moitié du PIB mondial, soit 44,000 milliards de dollars US de création de valeur économique, dépend modérément ou fortement de la nature¹.

Il devient évident qu'investir dans la nature pourrait débloquer des opportunités économiques –jusqu'à 10,000 milliards de dollars US de valeur commerciale d'ici 2030– uniquement dans les secteurs économiques les plus responsables de la perte de biodiversité (alimentation, infrastructures, énergie et industries extractives)². La dynamique s'accélère parmi les entreprises et les institutions financières, qui prennent progressivement conscience de la dépendance de leurs activités et investissements à la nature.

Un rapport de Deloitte, fondé sur une enquête ciblée et des entretiens avec 20 institutions et services mondiaux, montre que ces acteurs s'accordent sur le rôle central de leur secteur dans la réduction de la perte de biodiversité et dans la création de marchés de capitaux naturels³. La participation des entreprises et des institutions financières aux négociations internationales sur la biodiversité s'est également accrue, avec plus de 330 entreprises et investisseurs présents activement aux négociations de la Conférence des Parties (COP) 15 en décembre 2022.

L'engagement des entreprises et des institutions financières dans le processus BIOFIN est essentiel pour prendre pleinement en compte les risques et les opportunités liés à la nature pour le secteur privé, et pour identifier et lever les obstacles institutionnels afin de mobiliser des financements privés en faveur de la biodiversité.

Crédit photo : Gaurav Gupta



Encadré 2.2 : Qui sont les entreprises et les institutions financières ?

Le présent Manuel utilise le terme « entreprises et institutions financières » pour désigner un large éventail d'acteurs et de facilitateurs du marché, tant publics que privés, à savoir:

- Les sociétés, y compris les multinationales et les grandes entreprises nationales ayant un impact sur la biodiversité dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, de la foresterie, etc.
- Les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) et les agriculteurs ou groupements d'agriculteurs dans l'agriculture, la pêche, le tourisme, la foresterie, etc.
- Les institutions financières privées proposent prêts, investissements et produits d'assurance, incluant les détenteurs d'actifs (banques, fonds d'investissement, régimes de retraite, compagnies d'assurance, fondations, fonds de dotation, family offices et investisseurs individuels) et les gestionnaires d'actifs (gestionnaires de fonds communs de placement, conseillers en investissement, gestionnaires de placements alternatifs, gestionnaires de patrimoine et courtiers en valeurs mobilières)³.
- Les institutions financières internationales (IFI), telles que les banques multilatérales de développement, régionales ou bilatérales.
- Les régulateurs financiers et les autorités de supervision, incluant banques centrales, commissions des valeurs mobilières, autorités de surveillance financière, qui supervisent les marchés et les entreprises dans leurs juridictions respectives.
- Les alliances commerciales et autres organisations représentant le secteur privé, comme les chambres de commerce et d'industrie, leurs groupes de travail, associations professionnelles, etc.
- Les prestataires de services de marché, tels que les cabinets de conseil et fournisseurs de données.
- Les entreprises publiques, détenues totalement ou partiellement par l'État, et exerçant des activités commerciales dans le cadre d'un marché ouvert.
- Les propriétaires fonciers privés possédant des zones de conservation ou d'autres zones pertinentes.

³ UNEP FI et PNUD BIOFIN (2023). Engaging Private Finance in the NBSAP Review and Implementation: Sign-posts for Policymakers <https://www.biofin.org/sites/default/files/content/publications/Engaging-private-finance-in-the-NBSAP-review-1.pdf>

¹ Forum économique mondial. (2020). New Nature Economy Report Series. Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy. https://www3.weforum.org/docs/WEF_New_Nature_Economy_Report_2020.pdf

² Forum économique mondial. (2020). New Nature Economy Report II: The Future of Nature And Business. https://www3.weforum.org/docs/WEF_The_Future_Of_Nature_And_Business_2020.pdf

³ Deloitte. (2022). Banking on Natural Capital: Unlock the true value of nature www2.deloitte.com/content/dam/Deloitte/nz/Documents/about-deloitte/deloitte-nz-about-banking-natural-capital-report.pdf.

Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal intègre désormais explicitement des actions ciblant les entreprises et les institutions financières. En particulier, la cible 15 appelle à :

« Prendre des mesures juridiques, administratives ou de politique générale visant à inciter les entreprises à agir et à leur donner les moyens de le faire, notamment en veillant à ce que les grandes entreprises et les entreprises transnationales, ainsi que les institutions financières : a) Contrôlent, évaluent et communiquent régulièrement et de manière transparente leurs risques, dépendances et incidences sur la biodiversité [...]; b) Informent les consommateurs en vue de promouvoir des modes de consommation durables; c) Rendent compte du respect des dispositions et mesures relatives à l'accès et au partage des avantages, en tant que de besoin; afin de réduire progressivement les incidences négatives sur la biodiversité, d'accroître les incidences positives, de réduire les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et les institutions financières, et de promouvoir des mesures propres à garantir des modes de production durables⁴.

En outre, la cible 19 appelle également à augmenter les ressources financières provenant de toutes sources, notamment en s'employant à « tirer parti des financements privés, promouvoir les financements mixtes, mettre en oeuvre des stratégies de mobilisation de ressources nouvelles et supplémentaires, et encourager le secteur privé à investir dans la biodiversité, notamment grâce à des fonds à impact et à d'autres instruments ».

Publication des risques et impacts liés à la biodiversité

La sensibilisation accrue des entreprises et des institutions financières a conduit à l'élaboration de nouveaux cadres et outils de données pour évaluer les risques et impacts sur la biodiversité. En 2023, le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) a publié son cadre final afin d'identifier, d'évaluer, de gérer et de divulguer les risques, impacts, dépendances et opportunités liés à la nature pour les entreprises et les institutions financières. L'objectif est de favoriser une réorientation des flux financiers mondiaux et des impacts négatifs vers des résultats positifs pour la nature⁵. Lors de son développement, ce cadre a été piloté par de nombreuses institutions financières, qui ont montré qu'avec des orientations concrètes et un renforcement des capacités approprié, il est possible de commencer à mettre en oeuvre des mesures tangibles de publication d'informations relatives à la nature⁶.

D'autres normes, cadres et évaluations concernant la nature continuent d'apparaître, parmi lesquelles : les orientations du réseau Science-Based Target Network (SBTN); les normes comptables du Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF); les normes IFRS S1 et IFRS S2 du Conseil international des normes de durabilité (ISSB) sur la publication d'informations liées à la durabilité; le cadre du groupe de travail « Perte de biodiversité et risques liés à la nature » du Réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS); ainsi que le Protocole de la Natural Capital Coalition.

Certains pays BIOFIN ont déjà examiné les capacités et processus institutionnels actuels concernant la publication d'informations financières relatives à la nature au niveau national⁶. Les conclusions ont mis en lumière la nécessité de renforcer les capacités nationales des institutions financières et des régulateurs afin de définir les risques dans le contexte national; mettre en place des protocoles institutionnels pour la collecte et le traitement des données; et intégrer la biodiversité dans les cadres existants de publication des informations sur le climat. Dans certains pays, les banques centrales ont été à l'avant-garde de cette évolution, en développant des évaluations visant à mesurer la dépendance de leurs actifs aux services écosystémiques. C'est notamment le cas de la Banque de France⁷, qui a réalisé en 2021 une étude quantifiant les expositions de son portefeuille aux services écosystémiques, évaluant à la fois les dépendances (42%) et l'empreinte biodiversité (~ 130 000 MSA·km²). Des initiatives similaires ont été menées par les banques centrales des Pays-Bas, de Malaisie, du Mexique, du Brésil, d'Afrique du Sud et des Philippines. Sur le plan réglementaire, au niveau européen, des outils et réglementations sont en cours d'élaboration pour le suivi des dépenses liées à la biodiversité, l'harmonisation des normes et l'amélioration de la disponibilité des données (par ex., la Taxonomie verte de l'Union européenne, la Directive 2014/95/UE sur la publication d'informations non financières (NFRD) et le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Ces dispositifs pourraient servir de modèles pour d'autres régions du monde.



Crédit photo: Gaurav Gupta
Entre 1970 et 2020, les populations d'animaux sauvages ont diminué de 73 %, selon le Rapport Planète Vivante du WWF.

4 Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (s.d.). Cibles 2030 (avec notes d'orientation). www.cbd.int/gbf/targets

5 Taskforce on Nature-related Financial Disclosures. (2023). Recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD). <https://tnfd.global/publication/recommendations-of-the-taskforce-on-nature-related-financial-disclosures>

6 Goedicke, R. et al. (2023). Unboxing Nature-related Risks Insights from the UNEP FI-led TNFD Piloting Programme. UNEP FI. www.unepfi.org/wordpress/wp-content/uploads/2023/04/Unboxing-Nature-related-Risks.pdf

7 Svartzman, R. et al. (2021). A "Silent Spring" for the Financial System? Exploring Biodiversity-Related Financial Risks in France https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/wp826_0.pdf



Encadré 2.3 : Évaluation de l'état de préparation des institutions, des politiques, du marché et du cadre réglementaire pour la publication d'informations sur les financements et les risques liés à la nature:

Étude de cas préparée par les Philippines

Les Philippines font partie des pays ayant réalisé une évaluation de l'état de préparation des institutions, des politiques, du marché et du cadre réglementaire pour la publication d'informations relatives aux financements et aux risques liés à la nature^a. Cette étude montre que le système financier philippin détient des actifs substantiels, représentant 125% du PIB, dont une grande partie (94%) est contrôlée par les banques. Les grandes banques financent principalement les secteurs à forte intensité de capital, tandis que les petites banques accordent des prêts aux agriculteurs et aux consommateurs de détail, en particulier aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Indépendamment de leur taille, toutes les banques sont exposées aux risques liés au climat et à la nature. Une analyse de matérialité des prêts accordés aux secteurs pertinents pour les banques révèle que 47% des encours de crédit dépendent de la nature et sont vulnérables aux risques qui y sont associés. Ces secteurs incluent l'agriculture, l'immobilier, la construction, les infrastructures, ainsi que l'eau et l'énergie (voir tableau ci-dessous).

Les exigences réglementaires en matière de publication d'informations sur la durabilité et la gestion des risques environnementaux et sociaux sont encadrées par des circulaires publiées par l'organisme philippin de réglementation et de contrôle des marchés financiers, la Securities and Exchange Commission (SEC) pour les entreprises cotées en bourse (SEC MC 2016-19), et par la Banque centrale des Philippines, la Bangko Sentral ng Pilipinas, pour les banques (BSP MC 1085, 1128, 1149).

La circulaire SEC 2019-4, publiée en 2019, fait explicitement référence aux normes et cadres de publication existants, tels que ceux du Conseil international des normes de durabilité (ISSB) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). La publication d'informations sur la durabilité est essentiellement motivée par la réglementation, comme en témoigne un taux de conformité élevé de 90 à 95% un an après la mise en place des directives pour l'établissement de rapports sur la durabilité de la SEC. Cependant, peu d'entreprises publient des rapports sur les risques physiques et de transition liés à la nature et au changement climatique. Cela souligne la nécessité d'une politique imposant la publication d'indicateurs matériels, faute de quoi les entreprises cotées en bourse risquent de ne sélectionner, aux fins de la publication des informations les concernant, que celles qui leur sont favorables. Parmi les points d'entrée identifiés figurent l'utilisation de données numériques pour assurer le suivi des risques liés à la nature ainsi que le renforcement des politiques actuelles des banques centrales, en encourageant ces dernières à analyser les rapports d'évaluation des incidences sur l'environnement soumis par leurs emprunteurs, afin d'évaluer les impacts et dépendances qui en découlent vis-à-vis de la nature. L'adoption par le marché des informations financières liées à la nature nécessitera le renforcement des capacités des entreprises, institutions financières et autorités de régulation à évaluer les risques, dépendances, impacts et opportunités associés à la nature. Il sera également essentiel de sensibiliser et de former les membres des associations professionnelles à la publication d'informations financières et non financières sur les questions relatives au climat et à la biodiversité. L'architecture institutionnelle pour la publication d'informations liées à la nature s'appuiera probablement sur l'écosystème existant en matière de publication d'informations sur la durabilité, les circulaires de la SEC et de la BSP fournissant un cadre propice pour accélérer le processus.

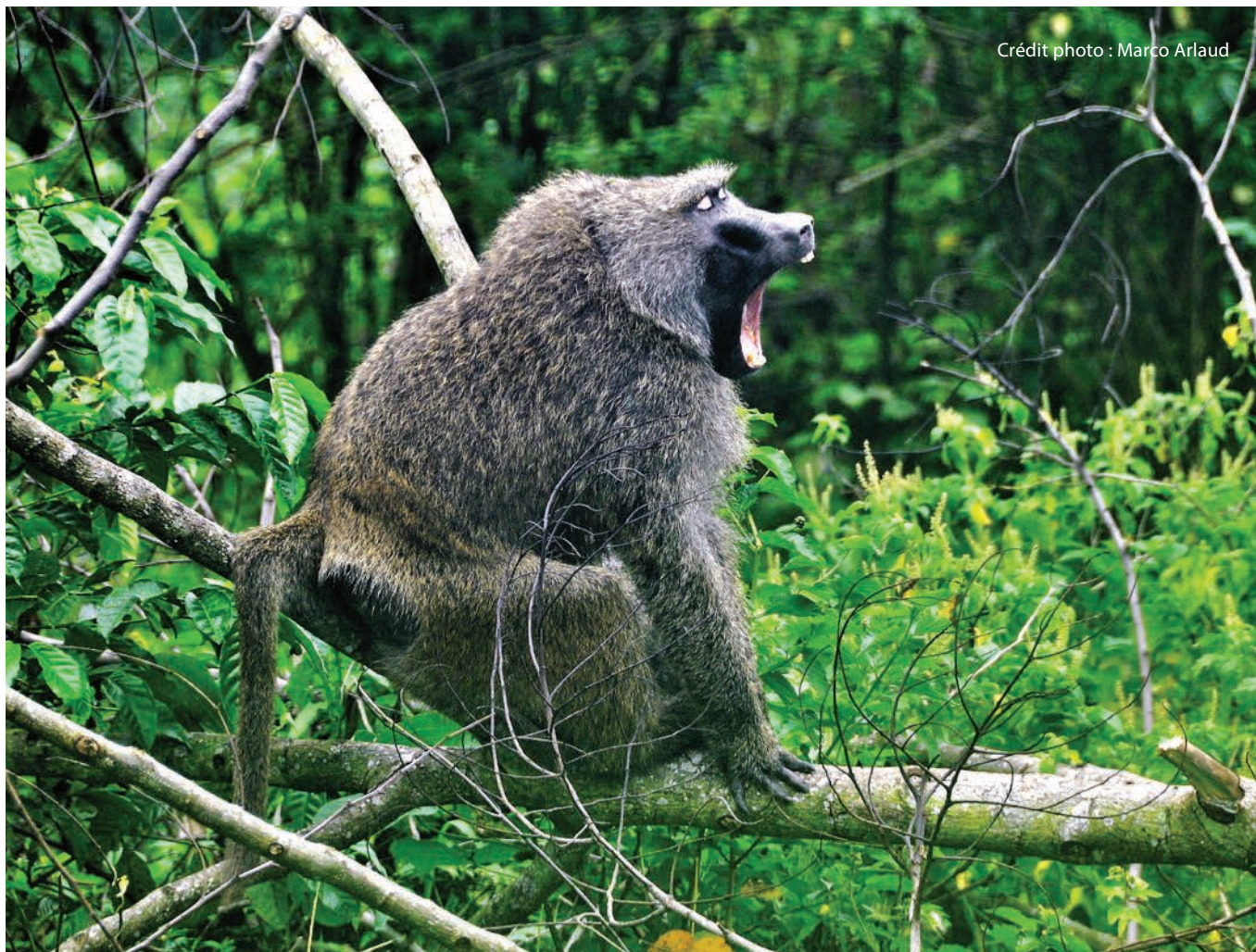
Tableau 2.1 : Impacts et dépendances vis-à-vis de la nature des secteurs pertinents pour les banques aux Philippines

		IMPACTS DIRECTS				LÉGENDE: ■ À FORTE MATÉRIALITÉ ■ À MATÉRIALITÉ MODÉRÉE	
Total des prêts en cours par SECTEUR, août 2022	PART EN %	CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES/MERS	EXPLOITATION DES RESSOURCES	CHANGEMENT CLIMATIQUE	POLLUTION	ESPÈCES ENVAHISSANTES/AUTRES	
Activités immobilières	19.7%						
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles	11.3%						
Industrie manufacturière	10.6%						
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9.9%						
Construction	3.9%						
Agriculture, sylviculture et pêche	2.2%						
Approvisionnement en eau, assainissement, gestion et valorisation des déchets	1.2%						
Exploitation minière et exploitation de carrières	0.4%						

		DÉPENDANCES DIRECTES			
Total des prêts en cours par SECTEUR, août 2022	PART EN %	INTRANTS PHYSIQUES	FACILITATION DE LA PRODUCTION	ATTÉNUATION DES IMPACTS DIRECTS	PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS
Activités immobilières	19.7%				
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles	11.3%				
Industrie manufacturière	10.6%				
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	9.9%				
Construction	3.9%				
Agriculture, sylviculture et pêche	2.2%				
Approvisionnement en eau, assainissement, gestion et valorisation des déchets	1.2%				
Exploitation minière et exploitation de carrières	0.4%				
Part totale	59%				
Encours total des prêts (TLO) : 11,8 billions de PHP (août 2022)					

^a BIOFIN. (2024). Is the Philippines ready for nature-related financial disclosures? https://www.biofin.org/sites/default/files/content/knowledge_products/Technical-Brief-2024.pdf

Crédit photo : Marco Arlaud



Encadré 2.4 : Évaluation des risques et opportunités financiers liés à la nature au Mexique

Institution nationale d'un des pays les plus riches en biodiversité au monde, la Banque centrale du Mexique (BANXICO) a commencé à analyser les dépendances et impacts du secteur bancaire mexicain sur les services écosystémiques. Elle a d'abord exploré la relation entre capital naturel et système financier, avant d'étudier l'exposition concrète et les risques économiques potentiels associés à la perte de biodiversité. La *figure 2.3* présente certains résultats de cette première étude : la partie gauche du graphique illustre le type d'exposition des portefeuilles d'obligations et de prêts selon les différents secteurs économiques (présentés au centre), tandis que la partie droite montre les services écosystémiques concernés. Les liens entre secteurs et services écosystémiques reflètent le degré de dépendance de l'économie vis-à-vis des services naturels, démontrant ainsi qu'une part importante du portefeuille de crédit des banques mexicaines est fortement, voire très fortement tributaire de la nature et de ses

écosystèmes, en particulier pour l'approvisionnement en eaux souterraines et de surface^a.

Actuellement, BANXICO collabore avec l'équipe nationale BIOFIN et la Banque mondiale pour étendre ses recherches et développer de nouveaux modèles économiques intégrant les dépendances indirectes possibles du système financier sur la nature, ainsi que ses effets dans les différents scénarios de perte ou de gain de nature.

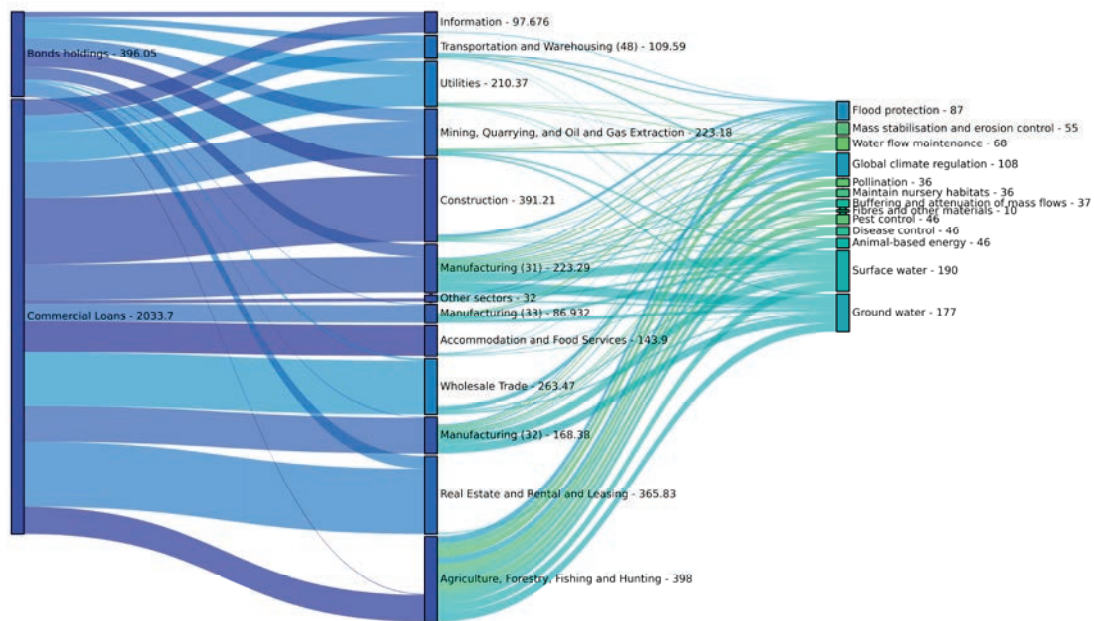
Par ailleurs, BIOFIN Mexique a publié un rapport sur la publication d'informations financières liées à la nature et les opportunités qu'elle représente dans le pays. Ce rapport explore le processus d'élaboration des normes de publication d'informations, les relie à la structure du secteur financier mexicain, et identifie les conditions favorables potentielles pour renforcer la résilience du secteur face à la dégradation de la biodiversité et au changement climatique^b.

^a Banco de México. (2023). Sistema financiero: Informe anual.

<https://www.banxico.org.mx/publicaciones-y-prensa/informe-anual-sobre-las-infraestructuras-de-los-me/%7BC0033C9D-4821-F3F2-1F71-79BB7EDAE1AA%7D.pdf>

^b <https://www.biofin.org/es/knowledge-product/la-divulgacion-de-la-informacion-relacionada-con-la-naturaleza-y-sus>

Figure 2.3 : Expositions et dépendances écosystémiques du secteur bancaire mexicain



Mobilisation des investissements privés dans la biodiversité et les écosystèmes

Qu'est-ce que l'investissement privé dans la biodiversité et les écosystèmes?

Selon BIOFIN⁸, l'investissement privé dans la biodiversité et les écosystèmes correspond à : « des investissements à but lucratif visant (intentionnellement) à générer un impact positif mesurable sur la biodiversité et les écosystèmes ». La réalisation de cet impact en matière de conservation doit intervenir au moment de l'investissement, accompagnée d'un engagement à en mesurer les résultats ainsi que tout effet associé. Cette définition est cohérente avec celles formulées respectivement par le Global Impact Investing Network (GIIN) pour l'investissement d'impact et par Forest Trends concernant les investissements dans la conservation.

Toujours selon BIOFIN, les investisseurs suivants participent à la mobilisation de capitaux privés en faveur de la biodiversité et des écosystèmes : investisseurs institutionnels, banques, multinationales, entreprises nationales et PME, grandes fondations et organisations religieuses (voir également le chapitre 4).

À mesure que les pressions du marché et de la réglementation s'intensifient en faveur d'actions positives pour la biodiversité, la demande d'investissements privés dans la nature devrait également croître. Les estimations les plus récentes situent les flux financiers privés et hybrides consacrés à la conservation de la biodiversité entre 18.1 et 28.6 milliards de dollars US⁹, un montant encore très insuffisant pour faire face aux besoins

actuels définis dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Cela souligne la nécessité, pour BIOFIN, d'apporter un soutien croissant aux pays dans toutes les régions afin de structurer des solutions de financement innovantes impliquant le secteur privé dans des investissements ayant un impact positif sur la nature. De nombreux instruments de financement ont historiquement négligé la biodiversité et se sont concentrés uniquement sur les aspects liés au climat. Par exemple, les possibilités d'intégrer la biodiversité dans les instruments de dette tels que les obligations vertes devraient se multiplier, comme le recommandent les orientations de la Banque mondiale¹⁰. Les mécanismes de financement mixte devront également être renforcés afin de réduire les risques pour les investisseurs et de répondre aux besoins spécifiques de financement de la biodiversité, à l'image des solutions développées par le Fonds mondial pour les récifs coralliens¹¹. Par ailleurs, des instruments innovants destinés à impliquer davantage le secteur privé suscitent un intérêt croissant, comme les crédits biodiversité volontaires¹², qui peuvent jouer un rôle clé en permettant aux entreprises de contribuer à un système économique favorable à la nature¹³. Enfin, une attention accrue devrait aussi être portée à l'exploitation du potentiel de la numérisation afin d'amplifier l'impact des investissements et de développer de nouveaux produits reposant sur l'innovation numérique, tels que l'application Fintech consacrée à la restauration forestière¹⁴ ou le jeu vidéo Animal Town, développé par BIOFIN Philippines¹⁵.

⁸ PNUD (2020). Moving Mountains: Unlocking Private Capital for Biodiversity and Ecosystems. New York. www.biofin.org/knowledge-product/moving-mountains-unlocking-private-capital-biodiversity-and-ecosystems

⁹ Morgera, E. et Razzaque, J. (2022). Biodiversity finance and transformative governance: The limitations of innovative financial instruments. In R. D. Kelemen, K. Backstrand et E. Morgera (éds.), Transforming biodiversity governance (pp. 255-278). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781108856348>

¹⁰ Société financière internationale. (2023). Biodiversity Finance Reference Guide: Building On The Green Bond Principles And Green Loan Principles. <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/biodiversity-finance-reference-guide.pdf>

¹¹ Global Fund for Coral Reefs. (n.d.). Global Fund for Coral Reefs. <https://globalfundcoralreefs.org>

¹² Ducros, A. et Steele, P. (2022). Biocredits to finance nature and people: Emerging lessons. International Institute for Environment and Development. <https://iied.org/sites/default/files/pdfs/2022-11/21216IIED.pdf>

¹³ Dans ce contexte, le PNUD soutient l'Alliance pour les crédits biodiversité afin de fournir des orientations pour la mise en place d'un marché crédible et évolutif.

¹⁴ Tang, M. C. (3 décembre 2020). Reforesting the Earth, one transaction at a time: Digital technologies catalyze conservation in the Philippines. ThinkLandscape. Global Landscapes Forum. <https://news.globallandscapesforum.org/48645/reforesting-the-earth-one-digital-transaction-at-a-time/>

¹⁵ BIOFIN. (11 mars 2024). UNDP-BIOFIN launched a gaming app "Animal Town" to support biodiversity conservation. The Biodiversity Finance Initiative. www.biofin.org/news-and-media/undp-biofin-launched-gaming-app-animal-town-support-biodiversity-conservation

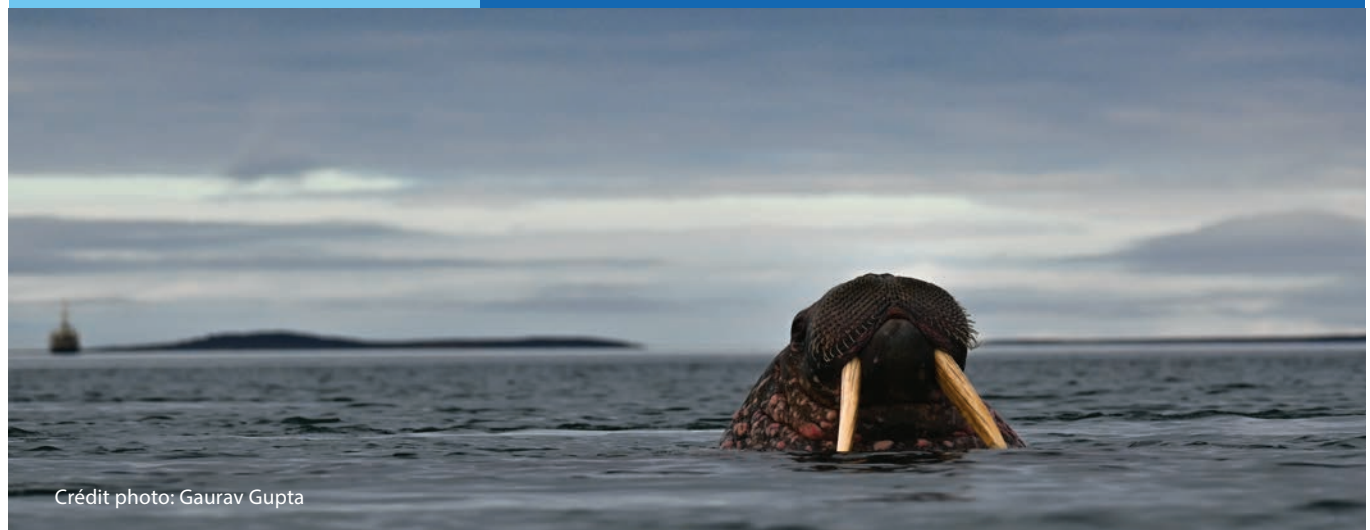


Crédit photo: PNUD Mongolie

En Mongolie, une meilleure application de la loi sur les redevances d'utilisation des ressources naturelles a permis de tripler le budget environnemental du pays. BIOFIN a contribué à cette augmentation en améliorant la transparence budgétaire et en renforçant les capacités locales en matière de gestion environnementale.

Tableau 2.2 : Comment impliquer les entreprises et les institutions financières

Analyse des politiques et des institutions	<p>Réaliser une étude de l'état de préparation à la publication d'informations financières liées à la nature, incluant une évaluation du degré de préparation au niveau institutionnel, politique et réglementaire pour la publication des risques et opportunités ayant trait à la nature, ainsi qu'une analyse des capacités existantes des associations nationales d'acteurs économiques, des grandes entreprises nationales et des institutions financières.</p> <p>Cartographier les principaux secteurs ayant un impact sur la biodiversité ainsi que les principales parties prenantes concernées (institutions financières, grandes entreprises, petites et moyennes entreprises (PME), etc.).</p> <p>Cartographier les solutions de financement actuelles axées sur les entreprises et le secteur financier.</p>
Analyse des dépenses pour la biodiversité	<p>Collecter des données sur les investissements réalisés par les principales entreprises et institutions financières dans des activités favorables à la biodiversité ou sur les dépenses allouées à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) (voir également le chapitre 4).</p>
Évaluation des besoins financiers	<p>Identifier les actions prévues dans la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) pouvant être rendues attractives pour les investissements privés.</p>
Plan de financement de la biodiversité	<p>Collaborer avec des acteurs spécifiques pour co-concevoir des solutions de financement et valider le Plan de financement de la biodiversité.</p>
Mise en oeuvre de solutions de financement	<p>Sélectionner un partenaire pour la mise en oeuvre d'une solution de financement, telle que l'investissement d'impact ou la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).</p>



Crédit photo: Gaurav Gupta

Voies d'influence pour inciter le secteur privé à agir en faveur de la biodiversité et des écosystèmes

Il existe plusieurs approches permettant de générer un changement positif dans les actions du secteur privé en matière de biodiversité et d'écosystèmes. Des solutions financières peuvent être conçues à un niveau habilitant, c'est-à-dire essentiellement dans le but d'élaborer des politiques publiques et des lois visant à inciter ou à obliger le secteur privé à évoluer. À titre d'exemple, cela peut se faire en mettant en place une obligation de publication des informations relatives aux impacts sur la nature ou en réformant les subventions préjudiciables à l'environnement. Il est aussi possible de déployer des solutions financières susceptibles de stimuler directement la création ou l'expansion d'un marché, comme l'instauration d'un système de certification volontaire, la mise en place d'une plateforme d'investissement pour valoriser des projets favorables à la nature, ou encore la création d'un mécanisme d'incubation. Enfin, des mécanismes ou des accords ponctuels peuvent être envisagés, tels qu'un échange dette-nature, une obligation verte favorable à la biodiversité, ou encore un contrat de concession pour une aire protégée (AP) publique. Ces mécanismes ponctuels pourraient tirer parti d'un environnement habilitant existant, ou nécessiter au préalable des ajustements. Par exemple, l'élaboration d'une taxonomie de la biodiversité applicable aux obligations vertes permettrait à toutes les futures émissions d'obligations vertes de mieux cibler et soutenir les initiatives axées sur la biodiversité. De même, une approche plus globale pourrait consister à développer des conditions habilitantes, soutenir le marché et piloter un ou plusieurs accords directs.

De manière générale, trois approches peuvent être déployées pour mobiliser des financements privés:

Législation imposant au secteur privé le respect de conditions minimales - Cette législation peut inclure, par exemple: l'interdiction de conversion des zones à haute valeur de conservation; l'obligation de publication des informations relatives aux impacts et dépendances liés à la nature; l'imposition d'amendes aux acteurs privés (éventuellement reversées à un fonds d'affectation spéciale pour la conservation); l'instauration d'exigences en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE); ou la réforme des subventions néfastes pour la biodiversité.

Législation et politiques favorisant les incitations volontaires ou fondées sur le marché au profit de la biodiversité - Ce type de législation prévoit des incitations financières ou des pénalités applicables au secteur privé en vue de promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité. Parmi les mesures préconisées, on peut citer: garanties ou bonifications d'intérêts (administrées par ex. par une banque nationale de développement) accordées aux entreprises respectueuses des critères positifs pour la nature; taxes liées aux impacts ou à la dépendance vis-à-vis de la nature; plateformes de mise en relation entre investisseurs et entreprises locales engagées en faveur de la nature; ou encore crédits biodiversité.

Autres mécanismes de financement - Il existe trois autres types de mécanismes de financement difficiles à classer dans l'une ou l'autre des catégories précédentes: les échanges dette-nature, les obligations thématiques et les partenariats public-privé (PPP) pour la gestion des aires protégées. Le rôle du PNUD dans ce domaine est souvent catalytique, notamment à travers sa contribution à l'élaboration de cadres pour les obligations thématiques. Ces dispositifs exigent des efforts initiaux importants, mais les retombées générées sont significatives à long terme en matière de mobilisation de ressources pour la conservation de la biodiversité. Par exemple, l'élaboration d'une taxonomie de la biodiversité applicable aux obligations vertes permettrait à toutes les futures émissions d'obligations vertes de mieux définir et soutenir les initiatives axées sur la biodiversité.



Crédit photo: PNUD Costa Rica.
L'ONG Raices et l'Initiative BIOFIN au Costa Rica accompagnent les communautés autochtones dans la création d'entreprises touristiques durables. La start-up ainsi lancée a permis de gérer de 800 hectares de forêts.



Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Chapitre 5

Chapitre 6

Chapitre 7

2.1.5 Société civile: bâtir des partenariats et donner les moyens d’agir

Bon nombre des principaux foyers de biodiversité de la planète empiètent sur les terres ancestrales de groupes autochtones, tandis qu’un grand nombre d’aires protégées sont gérées par des ONG et des organisations communautaires. La plupart des initiatives d’échange de dette-nature ont d’ailleurs été facilitées par des ONG.

Pourtant, la société civile est souvent, et à tort, négligée en tant qu’acteur central du financement de la biodiversité. Son manque d’implication résulte parfois d’un manque de capacités d’interaction ou d’opportunités de participation. BIOFIN doit s’efforcer, dans la mesure du possible, à remédier à ces lacunes.

Tableau 2.3 : Comment impliquer la société civile

Analyse des politiques et des institutions	Cartographier les principales organisations actives au niveau national.
Analyse des dépenses pour la biodiversité	Demander aux ONG de conservation de fournir des données sur leurs dépenses. Assurer le suivi des investissements en veillant à éviter les doubles comptages entre sources de financement et organismes d’exécution.
Évaluation des besoins financiers	Partager les informations sur les budgets planifiés, en impliquant les ONG et les organisations communautaires dans les actions de renforcement des capacités. Associer les organisations de la société civile à l’établissement des coûts de la Stratégie et plan d’action nationaux pour la biodiversité (SPANB).
Plan de financement de la biodiversité	Consulter les principales organisations de la société civile lors de l’élaboration du Plan de financement de la biodiversité et des solutions de financement sélectionnées.
Mise en oeuvre des solutions de financement	Analyser soigneusement les intérêts et les perspectives des communautés locales, des groupes autochtones et des ONG concernées dans les zones où des solutions de financement prioritaires sont déployées. Renforcer les capacités opérationnelles des organisations locales et appliquer les sauvegardes environnementales et sociales. Les pays peuvent envisager le renforcement des capacités des organisations communautaires et des ONG en matière de financement comme une solution de financement à part entière.

2.1.6 Partenaires au développement: trouver des synergies

Un pays peut disposer de divers programmes actifs financés par des partenaires au développement, allant de la comptabilité du capital naturel à la mise en oeuvre de solutions de financement telles que les paiements pour services écosystémiques. Les programmes et activités les plus pertinents à examiner concernent les domaines suivants: la planification du développement national, la réforme des finances publiques (y compris le financement des ODD), les organisations internationales de conservation, le financement climatique, la valorisation économique, la comptabilité du capital naturel, ainsi que les institutions qui collectent et hébergent de grandes quantités de données, telles que l’OCDE et la Division de statistique des Nations Unies¹⁵.

L’équipe BIOFIN doit chercher à établir des synergies, définir des actions conjointes ou même établir des structures conjointes de programmation et de mise en oeuvre. Au Kirghizistan, BIOFIN a collaboré avec l’Initiative Pauvreté-Environnement de l’ONU pour

harmoniser l’analyse des dépenses consacrées à la biodiversité et à l’environnement.

En Namibie, l’Initiative BIOFIN a été mise en oeuvre directement par la GIZ¹⁶. Les partenaires au développement, notamment les donateurs bilatéraux, les organisations multilatérales et les ONG de conservation, comptent parmi les acteurs les plus influents de la conservation. Ils peuvent fournir un appui financier considérable à la biodiversité dans les pays en développement.

De plus, BIOFIN devrait jouer un rôle de coordination et d’expertise technique majeur en matière de financement de la biodiversité dans le pays. Après avoir recensé les initiatives existantes, il peut s’avérer nécessaire d’organiser des réunions de coordination périodiques (ou de mettre sur pied d’autres structures de coordination) et d’impliquer tous les partenaires au développement intéressés dans la formulation et la mise en oeuvre du plan de financement.

¹⁵ www.oecd.org; <https://unstats.un.org/home>

¹⁶ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). (n.d.). www.giz.de/en/html/index.html

Tableau 2.4 : Comment impliquer les partenaires au développement

Analyse des politiques et des institutions	Collecter des données sur l'aide publique au développement (APD) liée à la biodiversité ainsi que sur les projets en cours portant sur le financement de la biodiversité.
Analyse des dépenses pour la biodiversité	Solliciter des données sur les dépenses et les investissements en faveur de la biodiversité.
Évaluation des besoins financiers	Demander les plans de programmation et d'investissements futurs.
Plan de financement de la biodiversité	Associer étroitement les principaux investisseurs dans la conception du Plan de financement de la biodiversité. Cela pourrait les amener à piloter ou à financer certaines solutions financières spécifiques, le cas échéant.
Mise en oeuvre de solutions de financement	Encourager les partenaires au développement à piloter une ou plusieurs solutions de financement.

Questions clés pour identifier les initiatives pertinentes

1

Quel a été le rôle des partenaires au développement dans le processus d'élaboration de la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)?

2

Quelles sont les activités passées, présentes ou futures en matière de financement de la biodiversité et de solutions de financement?

3

Quels rapports publiés pourraient contenir des informations utiles pour les études de BIOFIN?

4

Qui devrait être invité à l'atelier de lancement ainsi qu'aux autres ateliers techniques?

5

Quelles organisations seraient des partenaires appropriés pour les travaux d'élaboration de politiques et de plaidoyer?



Encadré 2.5 : Solution de financement de la biodiversité: le rôle de la philanthropie

Le terme philanthropie vient du grec et signifie « amour de l'humanité ». Dans ce contexte, il désigne les dons consentis par des acteurs privés en vue de servir des objectifs de développement spécifiques, souvent à travers des fondations qui agissent comme des fonds de dotation et sont susceptibles de mobiliser des ressources supplémentaires. Selon une étude de l'OCDE menée auprès de plus de 200 organisations, la philanthropie privée en faveur du développement a été estimée à 42.5 milliards de dollars US sur la période 2016-2019, dont 4% ont été consacrés à l'environnement^a. En réalité, les contributions philanthropiques effectives sont probablement nettement plus élevées. Sur la plateforme FIRE de la base de données des ressources financières pour la biodiversité de BIOFIN^b, un guichet unique proposant différents types de financements pour la biodiversité, 71% des financements sont des subventions accordées par des fondations.

Parmi celles-ci figurent des acteurs mondiaux, tels que l'Oak Foundation, le Goldman Environmental Prize et la MacArthur Foundation, mais aussi des fondations dont l'action est dévolue à des zones géographiques ou des thématiques spécifiques, comme la Leventis Foundation (Nigéria), la Carpathian Foundation pour la conservation de la biodiversité ou l'International Tree Foundation.

L'essence même de la philanthropie est clairement illustrée par les campagnes de financement participatif ou crowdfunding lancées par BIOFIN en 2020-2021 pour atténuer les effets des restrictions liées à la COVID-19 sur les activités touristiques et, par conséquent, sur les moyens de subsistance des communautés aux Philippines, en Thaïlande, en Équateur et au Costa Rica. La perte de revenus y était considérée comme une grave menace pour la biodiversité dans les aires protégées, en raison de la recrudescence du braconnage et de la surexploitation des ressources naturelles.

^a Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2021). Private Philanthropy for Development: Data for Action Dashboard. Éditions OCDE. <https://oecd-main.shinyapps.io/philanthropy4development>

^b BIOFIN. (n.d.). Finance Resources (FIRE) for Biodiversity. <https://fire.biofin.org>

Le financement participatif ou crowdfunding est une forme particulière de philanthropie dans laquelle les donateurs sont des particuliers et les plateformes de collecte essentiellement numériques. Le succès d'une campagne de financement participatif dépend de différents facteurs, dont la sensibilisation des donateurs au besoin ou à la raison d'être de la campagne, le type de sollicitation retenu, les coûts et les avantages pour les donateurs, la réputation des sollicitateurs, les bienfaits psychologiques que les donateurs peuvent en retirer ainsi que leurs valeurs personnelles.

Ainsi, lors d'une campagne participative en Thaïlande, une forte augmentation des dons a été constatée les jours considérés dans la tradition bouddhiste comme étant auspicious pour l'accumulation de mérites. Le [chapitre 7](#) du présent Manuel ainsi que l'étude de Seidl *et al.* (2023) fournissent une description plus détaillée de ces campagnes de financement participatif.



Crédit photo: PNUD Thaïlande
Réputée pour ses magnifiques récifs coralliens et sa riche biodiversité, l'île de Koh Tao, en Thaïlande, attire plus de 500 000 touristes chaque année.

2.2. La phase initiale

Après avoir passé en revue le paysage du financement de la biodiversité et identifié ses principaux acteurs, BIOFIN doit entreprendre rapidement les premières étapes de la formation d'une coalition nationale pour le financement de la biodiversité, à savoir l'habilitation et l'engagement des parties prenantes nationales. Cette démarche doit conduire à la mise en place de structures globales de coordination et de gestion, qui présentent une vision commune et convaincante sur la manière de relever les défis liés au financement de la biodiversité, et garantissent l'ancrage du processus dans les politiques, les cycles de planification et les dispositifs institutionnels existants.

Une fois la décision prise d'engager le pays dans le processus BIOFIN, les parties prenantes doivent examiner les contours du paysage national du financement de la biodiversité. Il revient aux ministères des Finances et de l'Environnement de codiriger ce processus, qui doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- ① Quelle valeur ajoutée l'Initiative BIOFIN peut-elle apporter au pays?
- ① Quels sont les points d'entrée déterminants pour plaider en faveur de l'investissement dans la conservation?
- ① Comment la méthodologie BIOFIN doit-elle être adaptée au contexte national?
- ① Quelles sont les parties prenantes nationales clés qu'il conviendrait d'impliquer étroitement dans le processus?
- ① Quelles sont les structures de coordination et de gestion les plus adaptées à mettre en place?

Ces questions initiales peuvent être abordées par le biais des actions suivantes:

- ① réaliser un examen rapide des politiques et documents stratégiques nationaux;
- ① élaborer des propositions pour les structures de gestion et de coordination de BIOFIN, ainsi que pour l'équipe chargée de la mise en oeuvre;
- ① organiser la première consultation nationale sur le financement de la biodiversité;
- ① achever la phase initiale une fois le rapport initial produit et approuvé par les parties prenantes et les partenaires de BIOFIN.



Encadré 2.6 : Approche intégrée de la mise en oeuvre des ODD au Bhoutan

Bien que l'Initiative BIOFIN ait été conçue en vue de la conservation de la biodiversité, une approche similaire peut être adoptée pour l'aligner sur les Objectifs de développement durable (ODD). Les analyses et les meilleures pratiques de BIOFIN mettent en évidence l'importance des thématiques interdépendantes telles que le changement climatique, la réduction de la pauvreté et l'égalité des genres. Des exercices inspirés de BIOFIN, visant à recueillir les données relatives aux dépenses et aux besoins de financement des ODD peuvent être combinés ou coordonnés afin de rationaliser la collecte de données et de réduire les coûts de gestion.

L'exemple le plus probant est la conduite de l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et de l'Examen des dépenses publiques et des institutions liées au climat (CPEIR) simultanément dans plusieurs pays BIOFIN. Les travaux de suivi, notamment l'étiquetage budgétaire concernant les questions de biodiversité et de climat, peuvent également être harmonisés. La plateforme Climate Funds Update fournit un aperçu du financement climatique destiné aux pays en développement, en mettant en avant les flux de financements climatiques publics internationaux, notamment ceux octroyés à des conditions concessionnelles, qui transitent par les fonds multilatéraux pour le climat^a.

Le Gouvernement royal du Bhoutan a retenu trois ODD prioritaires: l'**ODD 1 (Éliminer la pauvreté)**, l'**ODD 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques)** et l'**ODD 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et la biodiversité)**. Cette priorisation permet d'examiner de près comment l'Initiative BIOFIN pourrait être élargie pour répondre aux priorités nationales et prendre en compte, par exemple, les ODD 1 et 13. Le gouvernement a décidé de coordonner les évaluations relatives aux ODD 15 (via BIOFIN) et 13 (via le CPEIR) tout en intégrant les considérations liées à la réduction de la pauvreté dans les deux processus. BIOFIN Bhoutan est mis en oeuvre par la Commission de planification du Bonheur national brut, le ministère de l'Agriculture et des Forêts, la Commission nationale de l'environnement, le ministère des Finances ainsi que d'autres partenaires de la conservation. L'équipe d'évaluation initiale était dirigée par Lam Dorji, ancien secrétaire du ministère des Finances.



^a Climate Funds Update. (s.d.). Climate funds update. <https://climatefundsupdate.org>

2.2.1. Passer rapidement en revue le contexte politique

Le document à examiner en priorité est la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) du pays. Dans la plupart des cas, abstraction faite des textes législatifs, il s'agit du seul document de planification national consacré à la conservation de la biodiversité. Cependant, certains pays disposent de stratégies et de plans nationaux supplémentaires qu'il convient également de prendre en compte. La SPANB constitue la base principale pour déterminer les besoins de financement de la biodiversité et orienter la réponse formulée dans le Plan de financement de la biodiversité (PFB).

L'examen devrait viser à répondre aux questions suivantes:

- ❓ Quel est le statut officiel de la SPANB? (Par exemple, s'agit-il d'une politique formelle ou d'un document stratégique?)
- ❓ À quel échelon de gouvernement la SPANB a-t-elle été approuvée?
- ❓ Quelles parties prenantes ont dirigé l'exercice ou y ont participé?
- ❓ La SPANB comprend-elle un plan d'action clair doté d'objectifs, d'indicateurs, d'actions et de sources de financement?
- ❓ La SPANB est-elle suffisamment exhaustive pour traiter des enjeux liés à la biodiversité et structurer les réponses à y apporter?



Encadré 2.7 : Le processus BIOFIN et la révision de la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité

Dans certains cas, la révision et la mise à jour d'une Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) peuvent être en cours alors qu'un programme BIOFIN entreprend sa composante analytique. Dans cette situation, l'équipe BIOFIN est encouragée à se rapprocher de l'équipe chargée de la révision de la SPANB. Cette collaboration peut générer de nombreux avantages mutuels pour les deux processus et leurs résultats finaux:

- Les SPANB sont conçues pour adopter une approche pangouvernementale et pansociétale. L'analyse des politiques et des institutions (API) peut contribuer à identifier des acteurs non « traditionnels » qu'il conviendrait d'intégrer dans cette démarche, tels que les institutions financières publiques et privées, les autorités de régulation ou encore les secteurs économiques à l'origine des changements affectant la biodiversité.
- Une analyse des causes profondes intégrée à l'API (voir chapitre 3) peut mettre en évidence des actions et cibles à inclure dans la SPANB et alimenter le PFB. À leur tour, les SPANB peuvent élargir l'analyse des facteurs de changement aux politiques qui accélèrent la perte de biodiversité, notamment celles qui influencent les investissements ou les subventions.
- L'analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) peut identifier des flux de financement axés sur la biodiversité dans des secteurs que la SPANB n'aborderait pas autrement. Cela permettrait d'élargir et d'intégrer davantage la SPANB, favorisant ainsi une planification et à des programmes conjoints entre différents ministères et fonctions gouvernementales.
- L'ADB prend en compte à la fois les budgets alloués et les budgets effectivement dépensés. Un écart important entre les deux peut signaler des difficultés qui pourraient être abordées dans le cadre de la SPANB, par exemple en ayant recours à des programmes de renforcement des capacités de mise en oeuvre au sein des organismes concernés.
- L'ADB peut aussi mettre en évidence des déséquilibres dans la répartition des fonds entre les différents niveaux de gouvernement (national, régional, local). Cela pourrait éclairer les actions déployées au titre de la SPANB pour traiter les questions liées au chevauchement des compétences.
- L'évaluation des besoins financiers vise à chiffrer la mise en oeuvre de la SPANB. Cela n'est possible que si la SPANB est élaborée avec un niveau de détail chiffrable (voir chapitre 5). Associer les parties prenantes de la SPANB dès sa phase d'élaboration et encourager un niveau de discussion et de planification susceptible de la renforcer pour y inclure ce niveau de détail contribuera non seulement à une évaluation des besoins financiers (ÉBF) plus efficace, mais produira aussi une SPANB plus opérationnelle et utile.

Une SPANB qui identifie la disponibilité des ressources pour les activités et les cibles déjà budgétisées renforcera la méthodologie d'estimation du déficit de financement.

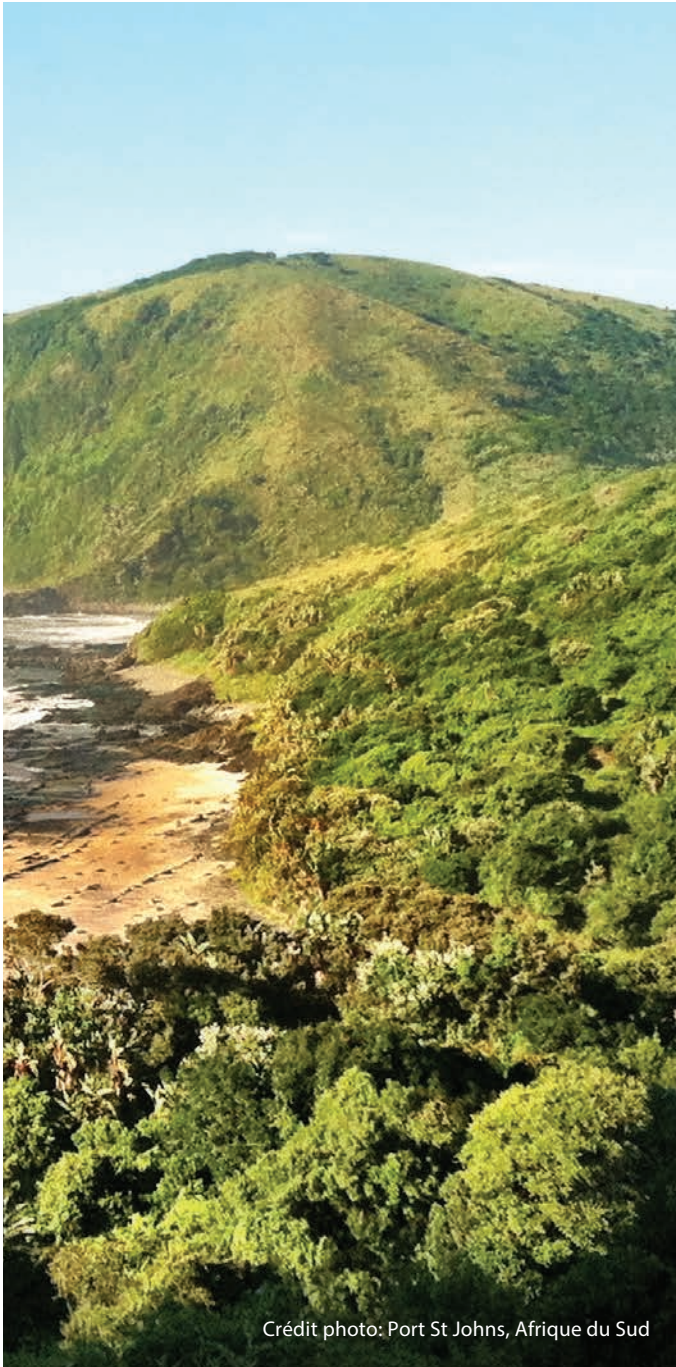
- Le rapprochement des parties prenantes des deux processus, le cas échéant, peut renforcer la compréhension mutuelle entre domaines d'expertise et accroître l'appropriation par un plus large éventail d'acteurs.
- Idéalement, tous les plans nationaux, tous secteurs confondus, devraient se compléter. Cela vaut également pour la SPANB et le Plan de financement de la biodiversité. Les solutions de financement de la biodiversité doivent permettre d'atteindre les objectifs et les cibles de la SPANB. À son tour, une SPANB peut intégrer des mesures visant à améliorer le financement de la biodiversité, telles qu'une législation renforcée sur les aires protégées, qui permettrait l'instauration d'un mécanisme d'incitations fiscales pour les aires protégées communales et privées, ou un aménagement du territoire plus efficace, ouvrant la voie à un mécanisme de paiement pour services écosystémiques (PSE).

La SPANB devrait idéalement couvrir l'ensemble des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CLBKM) de la Convention sur la diversité biologique (CDB), tandis que le PFB décrit des actions très détaillées visant à atteindre cinq des 23 cibles (voir chapitre 1.4). Les deux documents sont en principe conçus pour se renforcer mutuellement, tant dans leur processus d'élaboration que dans leurs produits finaux.

Cependant, il est important de noter que les SPANB et les PFB reposent sur des processus distincts, dont la conduite et l'encadrement font appel à des compétences spécifiques.

Plans de financement de la biodiversité et plans nationaux

Le plan de financement de la biodiversité (PFB) constitue l'un des nombreux plans et stratégies élaborés pour orienter les processus de développement national. À ce titre, il doit non seulement tenir compte du paysage politique plus large, mais aussi chercher à le compléter et à l'influencer. Ces politiques et cadres comprennent notamment: les Cadres de financement nationaux intégrés, conçus pour répondre aux besoins de financement de l'ensemble des Objectifs de développement durable; les Plans nationaux d'action (PNA) et les Contributions déterminées au niveau national (CDN) axés sur le changement climatique, les stratégies d'économie verte et les plans sectoriels ciblés.



Crédit photo: Port St Johns, Afrique du Sud

Il est tout aussi important d'inclure d'autres stratégies en matière de biodiversité (par ex., les stratégies d'expansion des aires protégées ou les stratégies d'économie de la biodiversité), d'analyser les plans nationaux de développement, les principales politiques publiques (telles que les stratégies de croissance verte), la législation la plus pertinente ainsi que les stratégies sectorielles (notamment dans les domaines de la foresterie et de l'agriculture). Cela permet de déterminer les objectifs supplémentaires liés à la biodiversité qui doivent être pris en compte, et de comprendre comment la biodiversité est actuellement intégrée. Les plans et objectifs déclarés en matière de lutte contre le changement climatique doivent également être considérés, en particulier les Contributions déterminées au niveau national (CDN), afin d'identifier les chevauchements, les opportunités potentielles, voire les compromis possibles. L'objectif à ce stade n'est pas tant d'examiner ces produits en les évaluant de manière critique, mais de comprendre le contexte global dans lequel ils s'inscrivent. L'API ([chapitre 3](#)) offrira l'opportunité d'un examen plus approfondi de ces documents et d'autres encore.

2.2.2. Établir le cadre de coordination et de gestion de BIOFIN

Le Comité de pilotage national

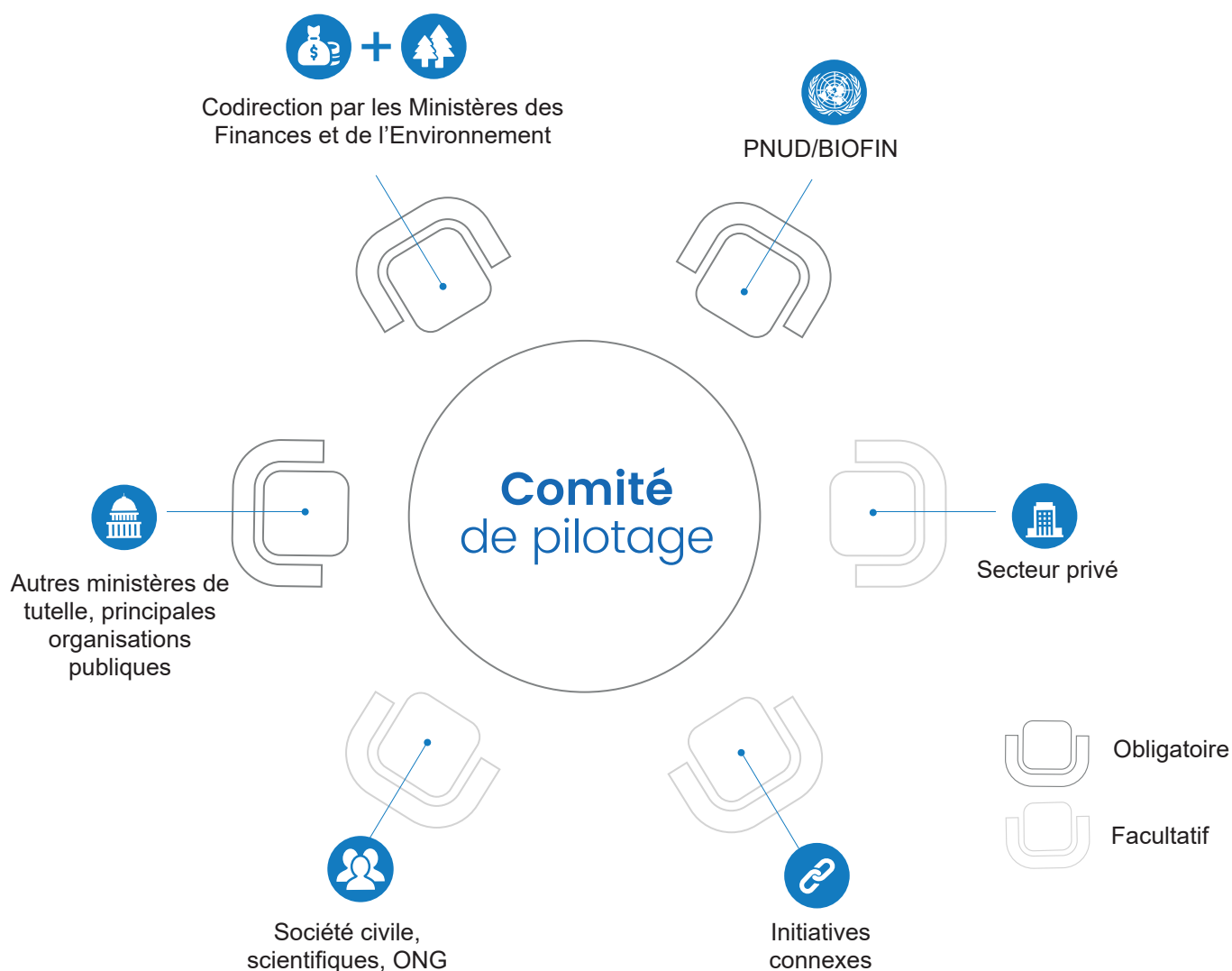
L'organe directeur national principal et ultime de BIOFIN est le Comité de pilotage national. Il constitue l'instance décisionnelle officielle de BIOFIN, chargé d'orienter la stratégie et les actions du pays. Le Comité de pilotage doit être composé, au minimum, de représentants du ministère des Finances, du ministère de l'Environnement et du PNUD-BIOFIN. En fonction des besoins du pays, d'autres parties prenantes peuvent également y siéger, telles que des représentants d'autres ministères concernés (par ex., celui de l'Agriculture), des experts financiers, des représentants du secteur privé et de la société civile, ainsi que des experts techniques. Le Comité devrait être présidé par un haut fonctionnaire gouvernemental, de rang ministériel ou vice-ministériel.

L'efficacité du Comité de pilotage et son niveau d'implication sont directement liés à la réussite de la mise en oeuvre de BIOFIN. À Cuba, le Comité de pilotage national est devenu une plateforme institutionnelle bien établie, réunissant les principaux organismes des secteurs de l'économie, des finances, des statistiques et de la banque, aux côtés de l'autorité de régulation environnementale. Le Comité est présidé par le premier vice-ministre du ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Environnement, qui représente également l'autorité nationale désignée auprès du Fonds vert pour le climat. Il comprend également: le premier vice-ministre du ministère de l'Économie et de la Planification; le directeur adjoint de l'Office national des statistiques et de l'information; le vice-ministre du ministère des Finances et des Prix; le conseiller du président de la Banque centrale de Cuba; et le directeur de la Division des organisations économiques internationales du ministère du Commerce extérieur et de l'Investissement. Au Sri Lanka, c'est le secrétaire d'État aux Finances qui préside le Comité de pilotage national, et la Banque centrale y est étroitement associée. Enfin, en Égypte, l'engagement précoce des décideurs clés des ministères de l'Environnement, de la Planification et des Finances a donné lieu à un débat dynamique et éclairé sur les politiques de financement de la biodiversité dans le pays. Le Comité de pilotage a récemment décidé d'intégrer BIOFIN au sein du Comité d'investissement, chargé d'évaluer les propositions d'activités économiques dans les aires protégées.



Réunion du Comité de pilotage national égyptien dans la zone protégée de la forêt pétrifiée, à laquelle ont participé l'Agence égyptienne des affaires environnementales, le ministère des Finances, le ministère de la Planification et le PNUD-BIOFIN.

Figure 2.4 : Schéma type d'un Comité de pilotage



Le Comité de pilotage national est appelé à se réunir deux fois par an, et de préférence une fois par trimestre, notamment lors des premières étapes du processus BIOFIN. Lorsque les pays entrent dans la phase de mise en oeuvre du plan de financement, ils doivent réexaminer la composition de leur Comité de pilotage afin de garantir la représentation des institutions et des acteurs jouant un rôle de premier plan dans la réalisation des solutions de financement prévues.

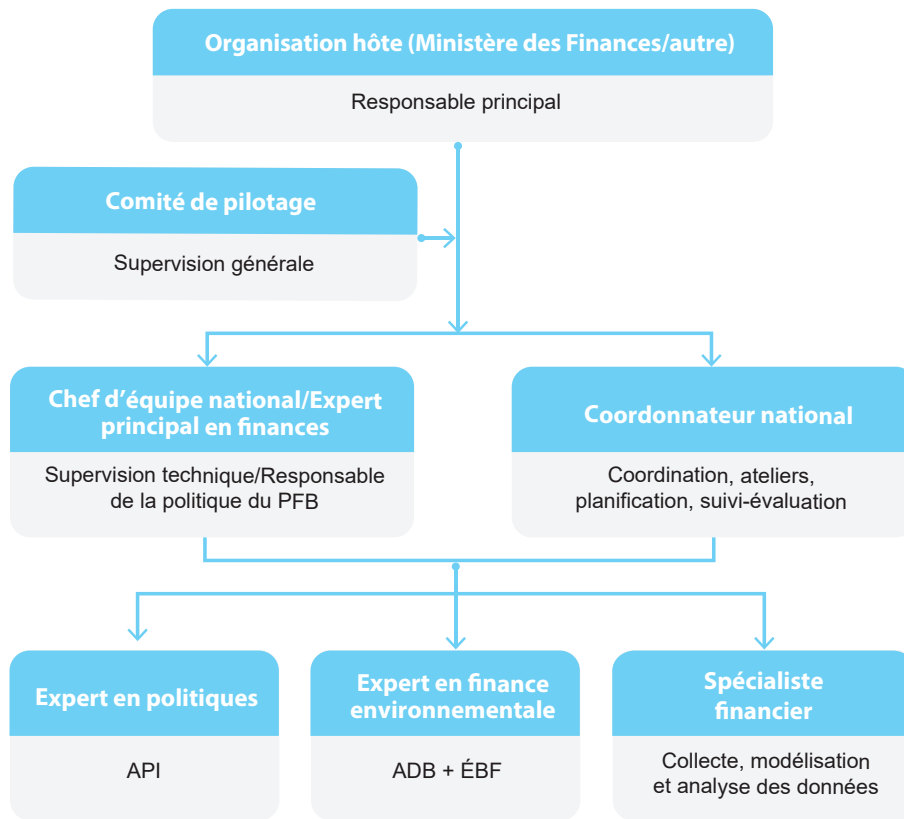
Champ d'action: le Comité de pilotage national assure l'orientation stratégique du processus BIOFIN, en facilitant son alignement sur les processus politiques nationaux, tout en y contribuant activement. Il approuve officiellement les plans de travail et valide les rapports produits par les équipes nationales. Il débat des objectifs et cibles nationaux que le pays poursuit par l'intermédiaire de BIOFIN. Pour être efficace, le Comité doit disposer d'un mandat clair et de termes de référence précis, idéalement consignés dans un protocole d'accord officiel ou un arrêté ministériel. Étant donné que BIOFIN exige un examen approfondi des priorités de dépenses et la collecte de vastes ensembles de données, dont certaines peuvent être exclusives, le Comité de pilotage facilite l'accès aux informations et fournit des orientations ultérieures sur leur utilisation (tant pour les données générées que pour les informations sources).

Groupe de travail technique: en complément du Comité de pilotage, les pays peuvent choisir de former un ou plusieurs

groupes de travail techniques, composés d'experts techniques et d'autres spécialistes du domaine, afin de guider l'élaboration des produits de BIOFIN et d'en superviser l'examen. Ce groupe doit également adopter des termes de référence précisant sa composition, son mandat et la fréquence de ses réunions. Il est possible de recourir à des groupes de travail existants engagés dans des thématiques pertinentes en les élargissant afin d'éviter la création de nouvelles structures. Ces groupes peuvent également être appelés à participer à la planification détaillée lors de la phase de mise en oeuvre.

Les pays mobilisent un large éventail d'experts au sein de ces groupes de travail. Ainsi, le Botswana a réuni dans son groupe de travail le ministère des Finances et du Développement économique, le partenariat WAVES de la Banque mondiale, l'ONG Kalahari Conservation Society, le Département de l'Eau et l'Institut national de la statistique du Botswana (Statistics Botswana). La Zambie a mobilisé l'Association des banquiers de Zambie, le Syndicat national des agriculteurs de Zambie, le Fonds mondial pour la nature (WWF) et l'Université de Zambie. L'Afrique du Sud dispose de plusieurs groupes de travail, chacun dédié à une solution de financement en cours de mise en oeuvre. L'Argentine a inclus au sein de son Comité de pilotage national des représentants des deux provinces concernées par le programme BIOFIN. Au Sri Lanka et aux Philippines et dans certains autres pays, les groupes de travail rassemblent des organisations professionnelles du secteur privé ainsi que des fonds de conservation.

Figure 2.5 : Structure recommandée pour l'équipe nationale BIOFIN



Note: ADB = Analyse des dépenses pour la biodiversité; S&E = Suivi-évaluation; API = Analyse des politiques et des institutions; ÉBF = Évaluation des besoins financiers

2.2.3. Constituer l'équipe BIOFIN nationale

Les équipes BIOFIN peuvent être basées au bureau de pays du PNUD afin de favoriser un dialogue interministériel solide avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier les ministères des Finances et de l'Environnement. Dans certains pays, les équipes BIOFIN sont hébergées par le ministère des Finances ou de l'Environnement, et parfois par le ministère de la Planification, afin de mieux intégrer le financement de la biodiversité dans les processus de planification nationale.

La figure 2.5 illustre la composition idéale d'une équipe, bien que sa composition et les modalités de recrutement effectives soient déterminées par le contexte national et les besoins en capacités. Il est recommandé que les fonctions principales soient assurées par des experts à temps plein, des experts à temps partiel pouvant être mobilisés au besoin. Les rôles clés de l'équipe sont présentés dans l'encadré 2.8.



Encadré 2.8 : Dotation en personnel recommandée pour une équipe nationale BIOFIN



Chef/chef(e) d'équipe (Expert(e) financier(ière) principal(e)) – Expert(e) de haut niveau en finances publiques et privées, reconnu(e) et respecté(e). Il/elle est chargé(e) de la liaison avec les décideurs, du plaidoyer et de l'examen des produits techniques. Il/elle supervise l'élaboration du plan de financement. Plusieurs pays ont mobilisé d'anciens hauts fonctionnaires (par ex., l'ancien ministre des Finances du Costa Rica et l'ancien secrétaire aux Finances du Bhoutan).



Coordinateur/coordinatrice de projet – Responsable de la gestion quotidienne des activités de BIOFIN, de la planification et de la production de rapports, du suivi évaluation, des ressources humaines, etc.



Expert(e) en politiques – Spécialiste de la biodiversité possédant une solide connaissance des processus de politiques publiques et de la gestion des finances publiques. Il/elle est chargé(e) de réaliser l'Analyse des politiques et des institutions (API).



Expert(e) en finance environnementale – Spécialiste confirmé possédant une solide expérience en finances publiques et/ou en comptabilité. Il/elle est chargé(e) de mener l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF).



Spécialiste financier(ière) – Expert(e) junior contribuant à la collecte et à l'analyse des données.

Outre ces postes, l'équipe BIOFIN peut également recruter un(e) assistant(e) de projet à temps plein et un(e) chargé(e) de communication. Lorsque des opportunités de mise en oeuvre du PFB se présentent, divers experts peuvent être sollicités pour renforcer l'équipe BIOFIN et se concentrer sur des solutions de financement spécifiques (voir également le chapitre 7 pour une analyse détaillée de la mise en oeuvre du PFB).

2.2.4. Organiser la première consultation nationale sur le financement de la biodiversité

Avant de lancer les évaluations BIOFIN, une consultation nationale (également appelée atelier de lancement) devrait être organisée pour:

- Faire connaître l'approche BIOFIN et les concepts associés.
- Impliquer un large éventail de parties prenantes dans le processus.
- Évaluer les points de vue des acteurs clés sur les défis et le potentiel du financement de la biodiversité.

Les questions directrices suivantes peuvent orienter le programme de consultation:

- Quels sont les principaux points d'entrée du financement de la biodiversité dans le pays?

- Quels sont les défis prévus pour la mise en oeuvre de BIOFIN?
- Quelles politiques stratégiques sont prévues pour les prochaines années et comment s'aligner sur ces priorités?
- Quelles sont les organisations les plus stratégiques à mobiliser et les initiatives à mettre en oeuvre?
- Quelles sont les sources de données sur le financement de la biodiversité accessibles et sous quelles conditions?
- Quelle est la portée et le profil des instruments financiers existants?



Photo credit: PNUD Costa Rica. Raíces et BIOFIN au Costa Rica soutiennent les communautés autochtones dans le lancement d'entreprises touristiques durables, en mettant l'accent sur l'autonomisation des femmes.

2.2.5. Intégrer les questions de genre dans le financement de la biodiversité

Dans les domaines de la conservation de la biodiversité, du développement durable et de la budgétisation sensible au genre, l'égalité de genre est une priorité bien ancrée. La cible 23 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal appelle à une mise en oeuvre sensible au genre. Le processus BIOFIN doit viser à produire des résultats positifs en matière de genre et à réduire les inégalités entre les genres, tout en favorisant l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes. Le PNUD a élaboré la Stratégie pour l'égalité des sexes 2022-2025¹⁷ pour aider les pays à lutter contre les inégalités hommes-femmes et à adopter des approches sensibles au genre.

La prise en compte des questions de genre en lien avec la biodiversité implique d'identifier les rôles dévolus aux femmes et aux hommes ainsi que les relations qu'ils entretiennent dans l'utilisation, la gestion et la conservation de la biodiversité.

Ces rôles incluent des responsabilités professionnelles différentes, des priorités, du pouvoir décisionnel et des savoirs spécifiques.

En matière de diversité, il est essentiel de mieux comprendre et de révéler les pratiques différenciées selon le genre, l'acquisition et l'utilisation des savoirs, ainsi que les inégalités dans le contrôle des ressources¹⁸. BIOFIN s'engage donc à explorer le lien entre le genre et le financement de la biodiversité et a développé des bonnes pratiques pour relier de manière intégrée les déficits de financement liés à la biodiversité, à l'égalité des genres et au climat (voir encadré 2.9). Cependant, les preuves concrètes de l'impact des solutions de financement de la biodiversité sur l'égalité des genres, ainsi que la littérature et les meilleures pratiques sur le sujet, font encore défaut.

¹⁷ Gender Equality Strategy 2022-2025. PNUD. <https://genderequalitystrategy.undp.org/>

¹⁸ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (s.d.). Égalité des sexes et biodiversité. La Convention sur la diversité biologique. www.cbd.int/gender/biodiversity/default.shtml



Encadré 2.9 : Programme « Crédit Mujeres Natura » (Plus de femmes, plus de nature) du Costa Rica: Comblent de manière intégrée les déficits de financement liés à la biodiversité, au climat et au genre

Avec le soutien du PNUD, par l'intermédiaire de BIOFIN, des efforts sont déployés pour combler les déficits de financement liés à la biodiversité, soutenir la mise en oeuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et contribuer à d'autres instruments pertinents tels que la Stratégie REDD+ et la politique nationale du Costa Rica pour une égalité effective entre les femmes et les hommes. Dans ce cadre, plusieurs mécanismes financiers favorisant l'inclusion et l'autonomisation des femmes ont été développés.

Le programme « +Femmes + Nature + Mujeres + Natura » (Programme « Femmes + Nature ») est sans précédent au Costa Rica et unique tant dans la région qu'au niveau mondial. Il constitue une réponse multidimensionnelle et multisectorielle au développement économique. Il s'agit d'un programme-cadre qui vise à combler les écarts institutionnels entre les genres et à renforcer l'accès des femmes aux instruments financiers dans les secteurs de la forêt, de l'agriculture, du tourisme et de la nature. Il repose sur trois mécanismes financiers, dont le budget total est évalué à environ 30 millions de dollars US par an:

1 **Crédit Natura Femmes:**

Développé et géré par la Fundecooperación para el Desarrollo, cet instrument de capital privé octroie aux femmes des crédits allant de 800 à 16,000 dollars US, avec un taux d'intérêt compris entre 8 et 15% par an pour une durée maximale de cinq ans, dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme et de la nature (apiculture, produits naturels non ligneux, etc.). Le programme de microcrédit comprend également un dispositif de financement mixte, lequel permet, grâce à un fonds de garantie alimenté par l'Institut national d'aide sociale (IMAS), d'abaisser le taux d'intérêt (d'environ 6 à 8 points de pourcentage) pour les femmes en situation de vulnérabilité.

2 **Fonds national de financement forestier (FONAFIFO):**

Il s'agit d'un instrument de crédit public qui fournit des fonds de roulement et finance des infrastructures destinées aux femmes rurales pour des projets innovants liés à la conservation et/ou à l'exploitation durable des forêts. Ce financement est assorti d'un taux d'intérêt de 4 à 7% par an, de garanties hypothécaires, fiduciaires et organisationnelles, et d'une durée maximale de dix ans.

3 **PSA Mujeres de FONAFIFO:**

Ce dispositif vise à accroître la participation des femmes au Programme de paiements pour services environnementaux (PSE) du Costa Rica. Les demandes déposées par les femmes propriétaires foncières bénéficient de points supplémentaires dans le système de notation du programme, augmentant ainsi leurs chances d'accéder aux incitations du PSE, dont le budget annuel s'élève à environ 26 millions de dollars US. Par ailleurs, dans le cadre du programme « +Femmes +Nature », le PNUD soutient le Label Égalité de genre de l'Institut national des femmes. Celui-ci vise à réduire les inégalités entre les genres, à renforcer la planification et la budgétisation sensibles au genre, et à accroître l'accès des femmes aux services et avantages institutionnels dans le secteur environnemental. Dans le cadre de ce travail, des efforts sont entrepris pour reconnaître et récompenser les unités productives locales qui soutiennent l'égalité des femmes, renforcent leur autonomie économique et valorisent leurs efforts pour préserver la nature.

Source: Eggerts, E., Quesada-Aguilar, A., Orozco Rubio, A. L., Sánchez Mora, R., Jover, N. et Sermonti, L. (2023). Towards resilient and equitable development in Costa Rica with women and nature at the forefront. Programme des Nations Unies pour le développement.

<https://www.undp.org/dfs-publications/towards-resilient-and-equitable-development-costa-rica-women-and-nature-forefront>



Crédit photo: PNUD Mongolie

BIOFIN recommande de collecter les connaissances disponibles et d'adopter une approche sensible au genre tout au long du processus BIOFIN, notamment dans les évaluations et les documents de planification produits. Les premiers enseignements tirés de la mise en oeuvre de BIOFIN permettent de formuler les recommandations suivantes:

Processus BIOFIN dans son ensemble



Formuler et intégrer des indicateurs sensibles au genre, tels que le nombre de femmes participant activement à l'élaboration du plan de financement et le nombre de femmes bénéficiant d'opportunités d'emploi résultant de l'augmentation des investissements dans l'écotourisme



Assurer la participation des femmes à toutes les consultations et à l'ensemble des organes et des équipes BIOFIN, notamment les Comités de pilotage et les tables rondes.



Créer un environnement favorable à l'engagement des femmes dans toutes les activités BIOFIN, notamment en identifiant rapidement des solutions adaptées pour traiter de manière sensible les facteurs sociaux et culturels susceptibles d'entraver leur pleine participation.



Veiller à adopter un langage sensible au genre dans tous les documents, y compris les rapports BIOFIN, les descriptions de poste, etc.



Faire appel à des experts en genre pour obtenir des conseils professionnels sur les aspects susmentionnés.



Renforcer les partenariats avec des organisations spécialisées dans la promotion de l'égalité de genre, telles que les points focaux gouvernementaux, ONU Femmes ainsi que les alliances et organisations nationales de femmes.

Analyse des politiques et des institutions (API) du financement de la biodiversité



Passer en revue et analyser les politiques, stratégies, législations et institutions à la lumière des questions de genre, par exemple en identifiant les effets positifs et/ou négatifs sur l'autonomisation des femmes, ou en réfléchissant aux moyens de combler les écarts entre les genres. Par exemple, l'Ouzbékistan a indiqué que les femmes n'occupent que 17 à 34% des postes de direction dans le secteur de la protection de la nature, tout en mettant en lumière les réalisations significatives des femmes dans ce secteur.



Déterminer dans quelle mesure le plan national pour la biodiversité intègre les questions de genre.



Passer en revue et rendre compte de la littérature traitant de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Par exemple, en Ouganda, l'API a estimé le coût de l'écart de productivité agricole entre hommes et femmes à 67 millions de dollars US par an¹⁹.

Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)



Appliquer une étiquette de genre supplémentaire pour identifier les dépenses consacrées à la biodiversité qui contribuent directement à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes.

Évaluation des besoins financiers (ÉBF)



S'assurer que les actions liées au genre sont correctement pondérées lors du processus de priorisation.

Plan de financement de la biodiversité (PFB)



Veiller à ce que les implications liées au genre soient correctement prises en compte dans la sélection et la priorisation des solutions de financement.



Sélectionner au moins une solution de financement de la biodiversité contribuant de manière mesurable à des résultats positifs en matière de genre, à la réduction des inégalités entre les genres, et à l'autonomisation économique et financière des femmes.

Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité



La conception, la mise en oeuvre et le suivi des solutions de financement offrent une excellente occasion de mettre en avant l'intégration du genre, avec des impacts tangibles sur les femmes au niveau communautaire: moyens de subsistance et engagement communautaire en Inde grâce à ABS Solutions; programme Zakat de lutte contre la pauvreté en Indonésie; et programmes de moyens de subsistance alternatifs destinés aux femmes au Costa Rica et au Pérou. En outre, le rôle des femmes dans la gouvernance et la gestion d'entreprise est mis en avant à travers des solutions de financement, notamment dans le cadre de la RSE en Inde et des cadres de divulgations au Sri Lanka. Pour davantage d'exemples d'initiatives inclusives, voir le [chapitre 7](#) (Mise en oeuvre).



Crédit photo: Mahtab Haider

¹⁹ ONU FEMMES (2015). The Cost of the Gender Gap in Agricultural Productivity in Malawi, Tanzania, and Uganda. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/847131467987832287/pdf/100234-WP-PUBLIC-Box393225B-The-Cost-of-the-Gender-Gap-in-Agricultural-Productivity-in-Malawi-Tanzania-and-Uganda.pdf>

Évaluation des coûts des écarts de productivité entre les sexes dans le secteur de l'agriculture. <https://africa.unwomen.org/sites/default/files/Field%20Office%20Africa/Attachments/Publications/2016/05/French%20brief.pdf>

2.2.6. Consigner les conclusions préliminaires dans un rapport initial

Toutes les conclusions, décisions et recommandations pertinentes de la phase initiale doivent être documentées dans un rapport initial. Ce dernier doit formaliser l'ensemble des décisions principales, notamment le périmètre des travaux, la composition du Comité de pilotage et celle de l'équipe nationale.

Le rapport doit être validé et garantir que l'ensemble des parties prenantes partagent une compréhension commune des objectifs de BIOFIN et des activités prévues.



Le rapport initial devrait couvrir les thèmes suivants:

- **Contexte national du financement de la biodiversité, en lien avec le contexte mondial:**
Le pays a-t-il mis à jour sa Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)?
- **La biodiversité dans le contexte politique national:**
Description du champ d'application du plan national pour la biodiversité et la manière dont les autres politiques majeures sont liées à la biodiversité, y compris la SPANB. Le rapport propose des pistes de réflexion pour débattre de nouveaux investissements dans la biodiversité.
- **Contexte actuel du financement de la biodiversité:**
Présentation des solutions de financement de la biodiversité connues et prévues.
- **Champ d'application de la méthodologie BIOFIN:**
Le rapport apporte des précisions sur les secteurs à inclure dans l'analyse, les années de référence optimales pour l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF), ainsi que la définition des dépenses en faveur de la biodiversité à convenir. Il explore les opportunités d'impact positif sur les questions liées au genre et au climat.
- **Partenariats:**
Mise en évidence des principales parties prenantes gouvernementales, du secteur privé et de la société civile à impliquer, ainsi que des initiatives les plus stratégiques avec lesquelles il conviendrait d'établir des partenariats.
- **Plan de travail BIOFIN:**
Propositions de composition du Comité de pilotage national et du Groupe de travail technique, suggestion d'idées pour la composition de l'équipe nationale BIOFIN et des principaux résultats attendus du processus, notamment les cibles, les indicateurs, les échéances et les ressources.



Crédit photo : PNUD Thaïlande
En 2022, l'île de Koh Tao, en Thaïlande, a instauré une taxe touristique de 20 bahts par visiteur. Générant environ 300 000 dollars US par an, cette taxe soutient la restauration des récifs coralliens, la gestion des déchets et la protection de la faune marine.

2.3. Communiquer sur le financement de la biodiversité



Crédit photo: PNUD Costa Rica
La campagne de financement participatif du Costa Rica a permis la plantation de plus de 250 000 arbres et la restauration de 800 hectares de forêts.

La communication est essentielle à toutes les étapes du programme BIOFIN, notamment pour la mise en oeuvre du plan de financement et le plaidoyer en faveur de solutions de financement. La mise en place d'un dispositif efficace de communication dès le lancement contribue à bâtir une communauté de pratique solide et à accroître les chances d'adhésion et de soutien à la mise en oeuvre. De nombreuses parties prenantes peuvent ne pas avoir d'expertise ou d'expérience en matière de financement de la biodiversité. L'harmonisation du langage et des attentes des acteurs de la conservation et de la finance constitue un véritable défi de communication. À mesure que les pays finalisent leurs évaluations, il leur est possible de formuler des messages clés, d'identifier et d'atteindre des publics cibles, et de mettre en place un plan de plaidoyer et de communication adapté (Figure 2.6).

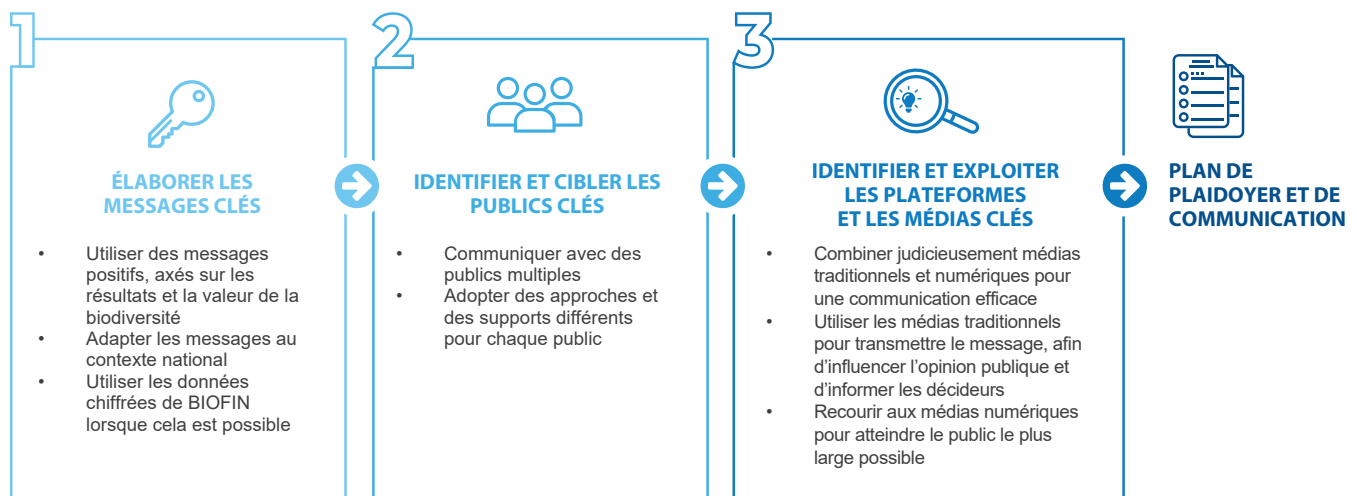
Les récits et les messages doivent être soigneusement adaptés au public visé et à l'objectif de communication. Lorsqu'il s'agit d'inciter à l'action, il convient de trouver un équilibre entre les messages d'alerte sur la tragédie que constitue la perte de biodiversité et les récits positifs valorisant les « champions » de

la conservation et soulignant l'importance de la biodiversité pour le bien-être des humains, des sociétés et des économies.

La formulation des messages clés ne doit pas être reléguée à la fin du processus d'analyse de BIOFIN. En effet, l'API peut déjà mettre en lumière des enjeux, des politiques ou des opportunités prioritaires, l'ADB révéler des lacunes dans les dépenses nationales et l'ÉBF fournir un chiffre global utile pour sensibiliser le ministre des Finances à l'ampleur des besoins.

Le plaidoyer en faveur du financement de la biodiversité implique de transmettre des messages complexes à des publics variés, ayant chacun des rôles et des intérêts spécifiques, et nécessitant une approche différenciée. L'identification des publics cibles doit être systématique et constitue un pilier de toute stratégie de plaidoyer et de communication. Les canaux les plus appropriés doivent être choisis pour diffuser les messages clés aux publics cibles, notamment les médias traditionnels, les événements et les plateformes numériques.

Figure 2.6 : Plaidoyer et communication



Journée BIOFIN – Thaïlande

En 2017, la Journée BIOFIN en Thaïlande a reçu le soutien d'une figure clé. En effet, Son Altesse Royale la Princesse Maha Chakri Sirindhorn a rappelé à cette occasion que le financement de la conservation n'incombait pas exclusivement au secteur public. Elle a indiqué que les producteurs, les consommateurs et le secteur privé bénéficiaient tous de la biodiversité, et devaient donc envisager d'investir dans la protection et la restauration de ses ressources. La réponse et l'engagement du secteur privé ont été impressionnants: plusieurs grandes entreprises se sont engagées à soutenir le programme et, plus largement, les efforts de conservation. Organisé sur trois jours, l'événement a rassemblé plus de **2,000 participants** et inclus un large éventail d'activités, dont des actions de sensibilisation du public associant le gouvernement et le secteur privé, ainsi qu'une mobilisation médiatique et un plaidoyer ciblé auprès du secteur privé. Lors de l'analyse de l'impact de cette campagne, BIOFIN Thaïlande a estimé que les retombées combinées en collecte de fonds et relations publiques du secteur public et privé atteignaient **281 021 dollars US**.



Crédit photo: PNUD Thaïlande
 Touristes payant un droit d'entrée de 0,60 dollar US pour visiter l'île de Koh Tao.
 Les fonds sont utilisés pour la restauration des récifs coralliens et la gestion des déchets



Analyse des politiques et des institutions du financement de la biodiversité



Introduction

Le chapitre 3 décrit l'Analyse des politiques et des institutions (API) du financement de la biodiversité¹. L'API examine le contexte politique et institutionnel du financement de la biodiversité dans un pays donné. Diverses informations contextuelles sont collectées afin d'établir la situation de référence pour la

suite du processus BIOFIN, et une sélection préliminaire d'instruments de financement à mettre en oeuvre rapidement est proposée. La [section 3.1](#) introductive explique la raison d'être de la démarche, tandis que la [section 3.2](#) en détaille les étapes.

3.1. Objectifs

L'API examine la relation entre l'état de la nature et le cadre fiscal, économique, juridique, politique et institutionnel d'un pays afin d'identifier:



une compréhension approfondie de la manière dont la gestion de la biodiversité et des services écosystémiques soutient les objectifs et les visions nationales de développement durable;



une compréhension des principaux facteurs politiques et institutionnels qui influencent l'évolution de la biodiversité;



un premier inventaire des mécanismes, incitations, subventions et autres instruments existants en matière de financement de la biodiversité, y compris les sources de revenus liés à la biodiversité;



une sélection préliminaire de solutions de financement pour une mise en oeuvre précoce.

3.2. Qu'est-ce l'analyse des politiques et des institutions?

L'analyse des politiques et des institutions (API) est une approche largement utilisée pour évaluer les forces et les faiblesses des politiques et des institutions dans un secteur donné. Elle évalue la pertinence des politiques existantes, en identifie les lacunes, analyse leur mise en oeuvre dans la pratique et examine la fonctionnalité des cadres institutionnels. Elle décrit le contexte institutionnel et juridique dans lequel les interventions politiques doivent s'inscrire.

L'API constitue une analyse systémique, une méthode déjà appliquée dans de nombreux secteurs. Elle est requise par BIOFIN pour mieux comprendre la complexité des facteurs de perte de biodiversité et leur lien avec les flux financiers. La nature interagit avec de nombreux secteurs économiques. Par conséquent, BIOFIN doit analyser un ensemble diversifié de facteurs pour comprendre et influencer la trajectoire actuelle du développement afin d'améliorer ses résultats pour la biodiversité.



Crédit photo : Costa Rica

Les subventions conçues pour des objectifs socio-économiques peuvent parfois nuire involontairement à la nature. BIOFIN a créé un guide étape par étape pour vous aider à les réorienter vers la durabilité.

¹ Il est à noter que l'accent est mis sur le financement de la biodiversité et non sur la biodiversité en tant que telle.

3.3. Résumé des étapes de l'analyse des politiques et des institutions



Préparation



Examiner les stratégies nationales en matière de biodiversité et de développement durable ainsi que leurs liens

- 2a Examiner les plans nationaux pour la biodiversité ainsi que les autres documents de politique relatifs à la biodiversité
- 2b Examiner le rôle de la biodiversité dans la planification du développement durable
- 2c Rassembler les preuves disponibles de la valeur économique de la nature et de sa contribution au développement durable



Identifier les tendances et facteurs clés à l'origine des changements en matière de biodiversité

- 3a Identifier les principales tendances positives et négatives en matière de biodiversité
- 3b Identifier les facteurs et les leviers de changement sous-jacents



Examiner l'état actuel du financement de la biodiversité

- 4a Cartographier les instruments financiers existants et la législation connexe
- 4b Examiner le processus budgétaire national
- 4c Cartographier et analyser les revenus liés à la biodiversité
- 4d Cartographier les incitations existantes bénéfiques ou préjudiciables à la biodiversité



Analyse des principales institutions

- 5a Identifier les principales institutions et organisations
- 5b Analyser les différentes institutions principales afin de leur attribuer une note selon les échelles d'intérêt et d'influence
- 5c Examiner les institutions prioritaires et élaborer le plan d'engagement des parties prenantes



Procéder à une première sélection de solutions de financement nouvelles et existantes en vue d'une mise en oeuvre précoce



Ébaucher une synthèse et des recommandations

3.4. Présentation détaillée des étapes de l'analyse des politiques et des institutions

Étape 1: Préparation

La préparation comprend:



la constitution de l'équipe chargée de mener l'analyse des politiques et des institutions;



l'élaboration d'un plan de consultation des parties prenantes;



la définition du périmètre de l'analyse;



l'identification des sources d'information et des responsables des documents.

L'analyse des politiques et des institutions (API) sera d'autant plus efficace que l'équipe, idéalement composée de spécialistes de la biodiversité et d'experts en finances publiques et/ou privées, combine des compétences en politiques et en finances. L'identification ou la création d'un groupe de suivi est une étape initiale essentielle. Les pays devraient déjà avoir mis en place des comités de pilotage et/ou des groupes de travail techniques (voir [chapitre 2](#)) pour remplir cette fonction. L'étape suivante consiste à déterminer le « responsable » de l'analyse des politiques et des institutions. Il s'agit du groupe ou de l'entité la plus intéressée par les résultats et la mieux placée pour les exploiter. Il peut s'agir du Comité de pilotage. Le rapport doit prendre en compte les besoins du responsable et y répondre.

L'API contribue à l'élaboration du plan d'engagement des parties prenantes de BIOFIN (voir [chapitre 2](#)). Elle requiert un processus de consultation efficace impliquant divers types de parties prenantes. Le périmètre de l'analyse doit être défini en amont, avec une certaine flexibilité pour l'affiner à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles. La clarté du périmètre permettra de maintenir une approche axée sur les résultats. Bien que l'API doive être une évaluation nationale exhaustive, les pays peuvent choisir de mettre l'accent sur les éléments suivants:



Problématiques et tendances spécifiques à la biodiversité



Secteurs économiques ayant un rôle majeur dans la perte de biodiversité



Institutions présentant une forte pertinence en tant que parties prenantes ou décideurs actuels ou potentiels en matière de financement



Durant la phase de préparation, l'équipe BIOFIN devrait commencer à compiler des documents essentiels tels que:

- **les documents stratégiques nationaux**, notamment les SPANB, les rapports nationaux à la CDB, les stratégies pour la croissance verte, le climat, la pauvreté, etc.
- **les plans de développement nationaux et sectoriels**, les plans de développement économique et les plans budgétaires à long et moyen terme;
- **les rapports statistiques** sur les forêts, l'eau, la pêche, le tourisme et l'économie de l'environnement;
- **les rapports du secteur privé** sur les entreprises qui dépendent de la nature ou qui ont un impact significatif sur la nature; il peut s'agir de rapports de chambres de commerce et d'associations de producteurs, de rapports d'entreprises privées, de rapports RSE, etc.;
- **les rapports techniques** relatifs au financement de la biodiversité, aux services écosystémiques, etc.;
- **les études et publications** relatives à la biodiversité (financement);
- les budgets nationaux et **rapports d'exécution budgétaire**.

Étape 2: Examiner les stratégies nationales en matière de biodiversité et de développement durable ainsi que leurs liens

Étape 2a: Examiner les plans nationaux pour la biodiversité ainsi que les autres documents de politique relatifs à la biodiversité

La plupart des pays disposent d'une SPANB depuis que les gouvernements se sont engagés à les élaborer dans le cadre de la CDB. Les plans sont d'abord évalués lors de la phase de cadrage (voir [chapitre 2](#)) afin de déterminer leur statut et leur couverture, et de déterminer s'ils constituent le document de planification central du processus BIOFIN. Lors de l'API, l'alignement de la SPANB sur le cadre de la CDB sera évalué. Le plan d'action de la stratégie nationale pour la diversité biologique sert de base à l'établissement des coûts dans l'analyse financière ([chapitre 5](#)) et sert à formuler les solutions de financement dans le PFB ([chapitre 6](#)).

La SPANB doit être résumée dans l'API, avec une description claire de son statut juridique et de ses dispositions institutionnelles. Dans certains pays, la SPANB a un statut juridique officiel, tandis que dans d'autres, il s'agit d'un document ou d'un plan ambitieux définissant les priorités pour mobiliser des financements supplémentaires.

Les pays dotés d'une politique nationale institutionnalisée relative à la SPANB pourraient nécessiter un effort de mobilisation moindre pour financer sa mise en oeuvre. Dans les pays où la SPANB n'a pas de statut juridique, le processus BIOFIN peut encourager son intégration dans les processus nationaux de planification et de budgétisation du développement.

Les dispositifs institutionnels pour la mise en oeuvre et le financement de la SPANB et d'autres documents stratégiques clés doivent être étudiés et décrits. Ces dispositifs peuvent consister à identifier les rôles des différents acteurs responsables de la mise en oeuvre de chaque ensemble de stratégies et d'actions. Une liste des organisations impliquées dans la planification, la budgétisation et la mise en oeuvre de la SPANB et d'autres stratégies pour la biodiversité doit être préparée afin de garantir leur inclusion dans l'analyse institutionnelle (décrite ci-dessous) et dans l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) (chapitre 4).

Si la SPANB est jugée insuffisante pour répondre aux besoins de gestion de la biodiversité du pays, les résultats et objectifs issus de sources complémentaires doivent être pris en compte. Lorsque des stratégies importantes liées à la biodiversité ayant un impact significatif sur la biodiversité ne sont pas prises en compte dans la SPANB, il est recommandé d'élargir le champ d'action de BIOFIN afin de les intégrer. Cela est essentiel, car d'autres stratégies nationales peuvent bénéficier d'une meilleure adhésion, avoir un impact potentiellement plus fort sur la biodiversité et faciliter l'établissement de liens entre les politiques sectorielles d'envergure et les objectifs en matière de biodiversité. En fin de compte, les chances d'obtenir des financements suffisants en seront renforcées.

Parmi les autres documents stratégiques relatifs à la biodiversité dont il convient d'évaluer la pertinence figurent :

- les stratégies nationales de développement durable (économie verte, Objectifs de développement durable, etc.);

- les rapports pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)², la Convention de Ramsar³, le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages, les rapports nationaux sur l'application du protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques⁵ et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices⁶, ainsi que les rapports du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁷;
- les stratégies d'expansion des AP, la gestion marine et côtière, les plans de biosécurité (espèces exotiques envahissantes) ou encore les plans de gestion de la désertification⁸ et de la dégradation des terres;
- les stratégies sectorielles pertinentes, par exemple, foresterie, pêche et agriculture;
- et les plans et politiques d'adaptation au changement climatique⁹ et d'atténuation de ses effets.

Étape 2b: Examiner le rôle de la biodiversité dans la planification du développement durable

À cette étape, les pays passent en revue les principaux documents de politique et de stratégie nationaux afin d'identifier la manière dont ils considèrent la biodiversité comme un élément fondamental du développement durable. Cet examen doit couvrir les documents de planification nationale multisectorielle, ainsi que les plans sectoriels des principaux secteurs économiques.

La revue de ces documents devrait mettre en évidence la manière dont la biodiversité et les services écosystémiques ont été intégrés dans la planification du développement national¹⁰, les stratégies d'économie verte, le Cadre de financement national intégré (INFF) (voir chapitre 2, encadré 2.7 et chapitre 6, encadré 6.1) ainsi que les plans sectoriels dans les domaines tels que le tourisme, l'eau et l'assainissement, la foresterie et la pêche.



Encadré 3.1: Analyse approfondie: examiner plus en détail les stratégies sectorielles pour identifier les liens de dépendance vis-à-vis de la nature

Tous les secteurs économiques dépendent, dans une certaine mesure, des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes. Les dépendances sectorielles à la biodiversité peuvent être explorées plus en détail dans le cadre de l'analyse des politiques et des institutions (API) par le biais d'une analyse de la dépendance sectorielle. L'importance d'un secteur dépendant de la biodiversité peut être démontrée par sa contribution au PIB, à la création d'emplois ou aux recettes en devises. Voici quelques exemples de critères permettant de saisir les principaux résultats d'une analyse de dépendance sectorielle:

Exemples de critères pour une analyse de la dépendance sectorielle Critères

Critères	Description
Secteur	Nom du secteur
PIB	Contribution du secteur au PIB du pays
Emplois	Nombre d'emplois et potentiel estimé de création d'emplois dans le secteur
Recettes en devises	Recettes en devises que le secteur attire dans le pays
Dépendances	Dépendance sectorielle à la biodiversité et aux services écosystémiques
Impacts	Impact sectoriel sur la biodiversité et les services écosystémiques et/ou sur le bien-être et la santé des populations ou d'un groupe donné

² La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (2013). Législation nationale. <https://cites.org/fr/legislation>

³ <https://www.ramsar.org/fr/propos/notre-mission/l'utilisation-rationnelle-des-zones-humides>

⁴ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. (s.d.). Le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. Convention sur la diversité biologique. <https://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf>

⁵ <https://www.cbd.int/reports/biosafety>

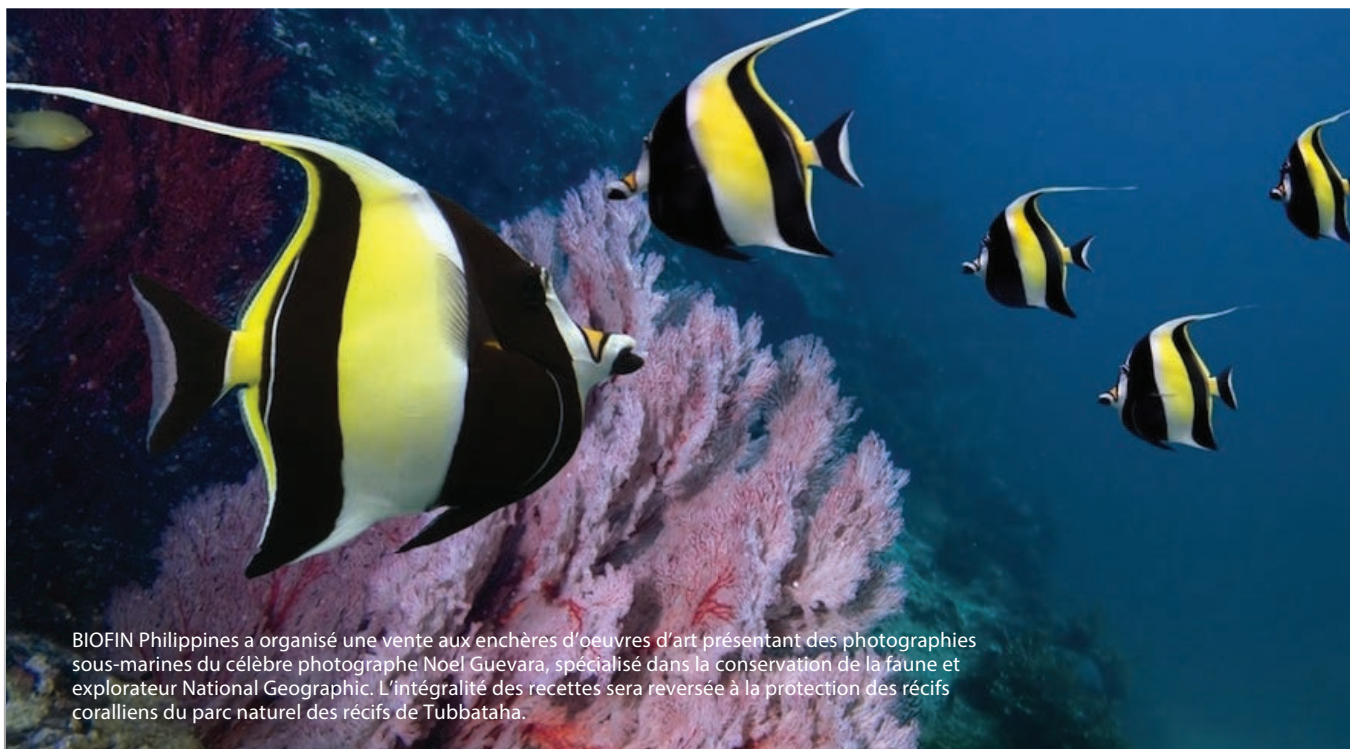
⁶ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage. <https://www.cms.int/fr/>

⁷ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (s.d.). Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. <https://www.fao.org/plant-treaty/fr/>

⁸ CNULCD, Dégradation nette zéro des terres (ZNL0) (2012). Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. <https://www.unccd.int/convention/overview#>

⁹ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (2014). Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA). <https://unfccc.int/fr/node/703>

¹⁰ www.gov.za/issues/national-development-plan-2030



BIOFIN Philippines a organisé une vente aux enchères d'œuvres d'art présentant des photographies sous-marines du célèbre photographe Noel Guevara, spécialisé dans la conservation de la faune et explorateur National Geographic. L'intégralité des recettes sera reversée à la protection des récifs coralliens du parc naturel des récifs de Tubbataha.



Encadré 3.2: Approches du Protocole relatif au capital naturel et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD) pour identifier les impacts et les dépendances vis-à-vis du capital naturel

La mesure et la valorisation des dépendances et impacts d'une entreprise ou d'un secteur donné(e) peuvent suivre un processus normalisé tel que le Protocole relatif au capital naturel, lequel est aligné sur l'approche d'évaluation des risques et opportunités liés à la nature du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD), appelée LEAP (Localiser, Évaluer, Analyser, Préparer). Il s'agit d'un cadre normalisé destiné aux entreprises et aux institutions financières pour identifier, mesurer et évaluer leurs impacts et dépendances directs et indirects vis-à-vis du capital naturel. Ce dernier est défini comme le stock de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (par ex., flore, faune, air, eau, sols, minéraux) qui se combinent pour générer un flux d'avantages pour les populations.

La figure ci-dessous illustre ce concept et reconnaît explicitement la biodiversité comme élément essentiel du capital naturel.



Ces approches prennent en compte non seulement les impacts positifs et négatifs sur la biodiversité, mais aussi les dépendances vis-à-vis de celle-ci, telles que l'approvisionnement en matières premières, l'utilisation de l'eau dans la production et d'autres services écosystémiques souvent négligés (par ex., pollinisation, atténuation des inondations).

L'alignement de ces approches pour mesurer les impacts et dépendances est illustré dans la figure ci-dessous. Le TNFD a été conçu pour s'aligner sur les cadres existants tels que le Protocole relatif au capital naturel. Les composantes E3 (Analyse des dépendances) et E4 (Analyse des impacts) de l'approche LEAP du TNFD correspondent respectivement aux étapes 5 et 6 de la phase « Mesurer et Valoriser » du Protocole relatif au capital naturel.

Le Protocole guide la mesure et l'évaluation des impacts et des dépendances liés au capital naturel. La valorisation y est définie comme une estimation de l'importance, de la valeur ou de l'utilité relative du capital naturel pour les personnes et les entreprises dans un contexte donné. Elle peut être qualitative, quantitative ou monétaire. Conçu pour orienter l'analyse du point de vue des entreprises (privées ou publiques), le Protocole peut également s'appliquer à l'échelle d'un secteur économique national ou régional.

Comme indiqué au chapitre 2, des orientations complémentaires relatives au TNFD ont été élaborées en 2023. Il est par ailleurs possible de recourir à d'autres orientations techniques sur l'évaluation de l'ampleur et de l'échelle des dépendances et des impacts, conformément au cadre SBTN (Science-Based Targets for Nature) ou au cadre CDSB (Climate Disclosure Standards Board), qui offre des recommandations d'application pour la présentation des informations relatives à la biodiversité, ou encore à l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) exploité dans le cadre de l'approche LEAP.

Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature (TNFD)		Protocole relatif au capital naturel	
Composante LEAP (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer)	Étape du Protocole relatif au capital naturel	Questions auxquelles chaque étape répond	Actions
Composantes E3 « Analyse des dépendances » et E4 « Analyse d'impact »	Mesurer les facteurs d'impact et/ou les dépendances	Comment mesurer vos facteurs d'impact et/ou vos dépendances?	5.2.1 Cartographier vos activités par rapport aux facteurs d'impact et/ou aux dépendances 5.2.2 Définir les facteurs d'impact et/ou les dépendances à mesurer 5.2.3 Identifier les méthodes de mesure des facteurs d'impact et/ou des dépendances 5.2.4 Collecter les données
Composantes E3 « Analyse des dépendances » et E4 « Analyse d'impact »	Mesurer l'évolution de l'état du capital naturel	Quels sont les changements dans l'état et les tendances du capital naturel liés aux impacts et/ou aux dépendances de votre entreprise?	6.2.1 Identifier les modifications du capital naturel associées à vos activités commerciales et aux facteurs d'impact 6.2.2 Identifier les modifications du capital naturel associées à des facteurs externes 6.2.3 Évaluer les tendances affectant l'état du capital naturel 6.2.4 Sélectionner les méthodes de mesure des modifications 6.2.5 Entreprendre ou faire entreprendre les mesures



Crédit photo : PNUD Costa Rica

Au Costa Rica, le programme d'incubation du tourisme autochtone Raíces a soutenu 28 projets, bénéficiant à 68 personnes – et promouvant la gestion durable de 1 891 hectares de forêt.

Étape 2c: Recueillir les éléments de preuve sur la valeur économique de la nature et sa contribution au développement durable

Il est essentiel d'expliquer aux principaux décideurs que l'investissement dans la biodiversité est indispensable pour atteindre un développement durable propice à une croissance économique pérenne. La mesure de la valeur économique de la nature constitue une démarche importante pour renforcer ce plaidoyer. Comme indiqué au [chapitre 1](#), la plupart des bénéfices tirés de la diversité et des fonctions de la nature se matérialisent sous forme de services écosystémiques. Ceux-ci ne sont généralement pas valorisés par le marché et sont donc souvent mal gérés ou insuffisamment conservés. De nombreux pays ont mené diverses analyses économiques pour estimer la valeur de la nature. L'API doit faire le point sur ces études, en comprendre les résultats et en présenter une synthèse ([encadré 3.3](#)). L'évaluation économique¹¹ peut notamment aider à éclairer les arbitrages entre les différents investissements perçus comme positifs sur le plan social ou environnemental.

Les études mettant en évidence les bienfaits de la biodiversité au-delà de la valeur monétaire sont également essentielles. Ces avantages peuvent être de nature socio-économiques, tels que la création d'emplois, l'amélioration de la santé et de la longévité ou encore la promotion de l'égalité des genres (voir également l'[encadré 3.4](#)). Cette base de preuves sera mobilisée tout au long du processus BIOFIN, notamment pour l'élaboration du Plan de financement de la biodiversité (PFB). À ce stade, il n'est pas recommandé de réaliser de nouvelles études de valorisation, ni de conduire des recherches primaires. Des bases de données existantes, comme la Base de données sur l'évaluation des services écosystémiques (ESVD)¹², peuvent être utilisées. En l'absence de données économiques nationales clairement établies en matière d'environnement, il est possible de recourir à des études de cas régionales ou internationales pour étayer les arguments économiques.



Encadré 3.3: Répertoire et synthétiser les données économiques et environnementales

Ces informations fournissent le contexte nécessaire pour commencer à élaborer des arguments économiques et financiers en faveur des investissements, et pour identifier des solutions de financement viables, existantes ou potentiellement nouvelles, dans le [Chapitre 6](#).

- Informations sur le rapport: titre, auteurs, dates, etc.
- Quels secteurs, impacts et/ou dépendances, éléments de biodiversité ou services écosystémiques ont été inclus?
- Quel était l'état de référence de l'environnement, ainsi que la direction et l'ampleur des changements observés?
- Quelle méthodologie ou approche d'évaluation a été utilisée?
- Quelles valeurs ont été mesurées, dans quelles zones géographiques et sur quelle période de référence?
- Quelles ont été les principales conclusions? Les résultats de l'étude ont-ils servi à promouvoir une réforme des politiques et, le cas échéant, celle-ci a-t-elle été efficace?
- Les résultats suggèrent-ils des pistes pour améliorer les solutions de financement de la biodiversité?

Il convient également de noter le développement rapide de la recherche sur les liens entre biodiversité, secteurs économiques, valeurs sociales et gouvernance. Par exemple, le cadre conceptuel de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)^a fournit des orientations utiles sur les composantes des systèmes socio-écologiques à différentes échelles.

^a Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) (2013). Décision IPBES-2/4: Cadre conceptuel pour la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. IPBES. <https://www.ipbes.net/fr/node/14649>



Photo Crédit photo: Dolapo Adejumo

¹¹ Ozdemiroglu, E. et Hails, R. (2016). Demystifying Economic Valuation. <https://valuing-nature.net/sites/default/files/images/VNN-Demystifying%20Economic%20Valuation-Paper.pdf>

¹² www.esvd.net



Crédit photo: Gaurav Gupta La planète fait face à un déficit annuel de 700 milliards de dollars US en matière de financement de la biodiversité. Comblé ce déficit est crucial pour protéger la santé de la planète, assurer la stabilité climatique, garantir l'approvisionnement alimentaire et soutenir les communautés du monde entier.



Encadré 3.4: Comment l'Afrique du Sud a développé un nouveau paradigme pour lier les investissements dans la nature au développement durable: le concept d'infrastructure écologique

En Afrique du Sud, le terme « infrastructure écologique » désigne les écosystèmes qui fournissent des services à la société, fonctionnant comme un équivalent naturel ou un complément aux infrastructures construites. Une publication récente démontre comment l'investissement dans les infrastructures écologiques soutient la mise en oeuvre du Plan national de développement sud-africain et des ODD. À l'aide d'exemples concrets, elle met en évidence une contribution claire à la réduction de la pauvreté (ODD 1), à la sécurité alimentaire (ODD 2), à la santé et au bien-être (ODD 3) et à la réduction des inégalités (ODD 10), en plus des ODD environnementaux explicites (ODD 13, 14 et 15). Par exemple, la restauration et le maintien de pâturages intacts pour un pâturage durable soutiennent la sécurité alimentaire, contribuent à la réduction de la pauvreté locale, améliorent la qualité de l'eau en fournissant un service de filtration et améliorent l'état de la biodiversité de ces écosystèmes. Les pâturages naturels du secteur agricole commercial sont estimés à plus de 77,300 dollars US par hectare et par an.

^a Cumming, T. L., Shackleton, R. T., Förster, J., Dini, J., Khan, A., Gumula, M. et Kubiszewski, I. (2017). Achieving the national development agenda and the Sustainable Development Goals (SDGs) through investment in ecological infrastructure: A case study of South Africa. *Ecosystem Services*, 27, 253-260. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S22112041617303303>

^b Blygnaut, J.N., Marais, M., Rouget, M., Mander, M., Turpie, J., Klassen, T. et Preston, G., 2008. Making markets work for people and the environment: Combating poverty and environmental degradation on a single budget while delivering real services to real people. The Second Economy Strategy Project, an initiative of the Presidency, Trade & Industrial Policy Strategies (TIPS) Pretoria.

Étape 3: Identifier les tendances et facteurs à l'origine des changements en matière de biodiversité

L'équipe API identifie et hiérarchise les principales tendances positives et négatives observées dans le pays en matière de biodiversité, et développe une compréhension de leurs facteurs sous-jacents ou « facteurs de changement ». Cette étape pourrait ne pas nécessiter d'études supplémentaires: La SPANB ou d'autres documents et études stratégiques devraient déjà avoir identifié les principaux facteurs de changement dans le pays.

Si tel est le cas, l'API peut se concentrer davantage sur les facteurs plus étroitement liés aux questions financières, économiques et politiques plutôt qu'aux préoccupations strictement biophysiques. Cependant, si la SPANB ou d'autres documents ne fournissent pas une analyse très détaillée des causes profondes (ou similaire), cette étape devra être minutieusement mise en oeuvre.

Étape 3a: Identifier les principales tendances positives et négatives en matière de biodiversité

Idéalement, un pays aura déjà recensé ses principales tendances en matière de biodiversité dans ses rapports à la CDB, sa SPANB, ses rapports nationaux sur l'état de l'environnement, etc. Il est important de noter que la quasi-totalité de ces documents mettent l'accent, parfois entièrement, sur les tendances négatives. Si cela reflète bien les priorités nationales, BIOFIN cherche également à identifier les tendances positives, car celles-ci peuvent souvent ouvrir de réelles opportunités pour la formulation de solutions de financement.

L'équipe API doit rassembler les principaux documents décrivant les tendances de la nature et créer une liste principale avec des descriptions et des références aux documents originaux. Lorsqu'une analyse spatiale est disponible, elle peut constituer une excellente base pour les étapes ultérieures de l'API. L'équipe doit ensuite examiner cette liste de tendances et évaluer les points suivants:

- ① La liste est-elle exhaustive? Couvre-t-elle les changements affectant les espèces et les habitats, les services écosystémiques, les espèces menacées et en voie de disparition, l'état des habitats, les écosystèmes importants pour la biodiversité, les milieux terrestres, aquatiques, marins et côtiers (le cas échéant), ainsi que l'agriculture, l'eau, la pêche, la foresterie, les AP, le commerce d'espèces sauvages, les interactions climatiques, etc.?

- ② Les descriptions des tendances sont-elles précises et claires? La déforestation est présente dans de nombreux pays, ce qui en fait une tendance trop générale et difficile à évaluer. Pour être plus spécifique, on pourrait parler de « taux de déforestation en augmentation (1,5% par an) dans les forêts tropicales en dehors des aires protégées ».
- ③ Les tendances sont-elles étayées par des sources bien documentées. Dans le cas contraire, sont-elles justifiées autrement, par exemple par des avis d'experts?
- ④ Les tendances ont-elles été classées par ordre d'importance selon certains critères? Lesquels?

Il convient enfin d'affiner la description de chaque tendance afin de pouvoir lier chacune d'elles aux facteurs sous-jacents identifiés à l'étape 3b.

Étape 3b: Identifier les forces motrices et les leviers de changement sous-jacents

La véritable nature des problèmes n'est pas toujours évidente à première vue. Avant d'engager des ressources limitées pour atténuer les symptômes les plus visibles, il est essentiel de comprendre les causes sous-jacents afin d'orienter une réponse plus efficace, ce qui peut être obtenu à travers une analyse des causes profondes¹³.

Traditionnellement, une analyse des causes profondes est appliquée aux tendances négatives, c'est-à-dire aux problèmes. Toutefois, BIOFIN recommande de prendre également en compte les tendances positives en matière de biodiversité. Par exemple, en Afrique du Sud, l'augmentation des aires protégées communales et privées a été considérée comme une tendance positive. Cependant, la gestion à long terme n'aurait été durable qu'avec un soutien gouvernemental renforcé.

Il existe de nombreuses méthodologies pour mener une analyse des causes profondes. La méthode des « cinq pourquoi » est parmi les plus simples à appliquer. Il s'agit de continuer à poser la question « pourquoi » jusqu'à remonter aux causes profondes. Le chiffre cinq n'est qu'une indication du nombre d'itérations nécessaires. Si une réponse conduit à attribuer une responsabilité directe, il est probable que l'analyse ne soit pas encore complète. Ainsi, chaque tendance de biodiversité peut avoir plusieurs causes profondes.

Tendance de la biodiversité :

Augmentation de la destruction des écosystèmes menacés.



Pourquoi?

Des labours illégaux ont lieu dans ces écosystèmes.



Pourquoi?

Les agriculteurs ne sont pas sanctionnés pour ces labours illégaux.



Pourquoi?

Les autorités environnementales ne surveillent pas les pratiques de labour illégal (réponse attribuant une responsabilité).



Pourquoi?

Les fonds disponibles sont insuffisants pour permettre aux autorités environnementales de se rendre dans les zones agricoles (*il est donc pertinent d'arrêter le questionnement à ce stade, car il s'agit d'un problème concret qui peut être abordé de manière pratique*).



Crédit photo: Ronja Fischer

¹³ Wood, A., Stedman-Edwards, P. et Mang, J. (2013). The root causes of biodiversity loss. Routledge. Wood, A., Stedman-Edwards, P., & Mang, J. (2013). The root causes of biodiversity loss. Routledge.

Dans l'exemple ci-dessus, la réponse à la question de savoir pourquoi les agriculteurs ne sont pas sanctionnés pour labours illégaux pourrait être double: d'une part, les autorités de gestion de l'environnement ne surveillent pas ce type de pratique; et d'autre part, la législation définissant le labour illégal est ambiguë et ne tient pas devant les tribunaux.

Lorsqu'il s'agit d'identifier la cause profonde d'une tendance positive, il est judicieux d'arrêter de se demander « pourquoi » dès qu'une réponse permet de mettre en évidence les mesures nécessaires pour soutenir cette tendance favorable à la biodiversité. Dans l'exemple ci-dessous, il s'agit du financement des aires protégées communautaires.

La cause profonde d'une telle tendance peut être un facteur économique et/ou financier. Par exemple, aux Philippines, l'usage répandu d'explosifs dans la pêche s'explique par le faible montant des amendes. Les pêcheurs préfèrent courir ce risque car la valeur des prises compense largement les sanctions encourues. L'analyse peut révéler qu'un facteur sous-jacent qui n'est pas de nature financière peut néanmoins être efficacement contrôlé par une solution financière. L'encadré 3.5 présente une méthodologie permettant d'identifier les causes profondes: Il s'agit de l'analyse FPEIR (Forces motrices, pressions, états, impacts, réponses).

Tendance de la biodiversité:

Augmentation du nombre d'aires protégées



Pourquoi?

Plusieurs nouvelles aires protégées communautaires sont en cours de création.



Pourquoi?

Un nouveau programme associe les autorités de conservation, les communautés et les organisations non gouvernementales pour créer des aires protégées sur des terres communales à forte valeur de biodiversité.



Pourquoi?

Le gouvernement et des donateurs ont alloué des financements au développement de ce programme.



Crédit photo: Gaurav Gupta



Encadré 3.5: Modèle d'analyse FPEIR (Forces motrices – Pressions – État – Impacts – Réponses).

Le cadre FPEIR est appliqué aux problématiques de gestion environnementale depuis des décennies. Il permet d'identifier et d'assurer le suivi des indicateurs de manière efficace, tout en intégrant différents types de boucles de rétroaction. Divers sites Web fournissent des informations détaillées sur ce modèle^a.

De multiples approches ont été mobilisées pour concevoir et structurer les indicateurs. Le modèle FPEIR est un cadre causal largement utilisé pour décrire les interactions entre la société et l'environnement. Il s'inspire du modèle PER (Pression - État - Réponse) proposé par l'OCDE en 1993. Les catégories d'indicateurs du FPEIR se définissent comme suit^b:



Les **forces motrices** regroupent les évolutions sociales, démographiques et économiques que connaissent les sociétés, ainsi que les changements correspondants dans les modes de vie, les volumes globaux de consommation et les modèles de production. Les forces motrices primaires incluent la croissance démographique, le développement et les activités individuelles, qui induisent des modifications dans les volumes globaux de production et de consommation.



Les **pressions** comprennent le rejet de substances (émissions), les agents physiques et biologiques, l'exploitation des ressources et l'utilisation des terres. Transmises et transformées via divers processus naturels, les pressions exercées par la société se traduisent par des modifications des conditions environnementales.



L'**état** correspond aux conditions abiotiques du sol, de l'air et de l'eau, ainsi qu'aux conditions biotiques (biodiversité), aux niveaux des écosystèmes/habitats, des espèces/communautés et du patrimoine génétique.

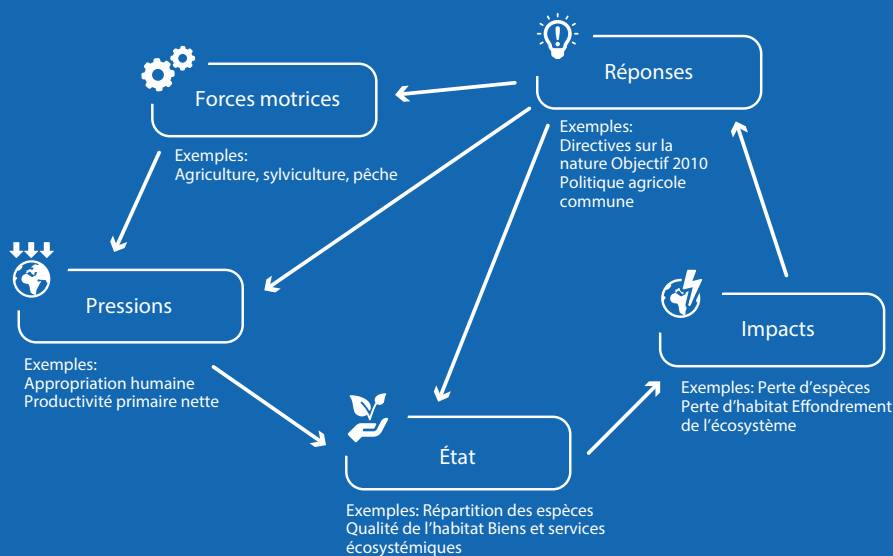


Les **impacts** sur la santé humaine et écosystémique, la disponibilité des ressources et la biodiversité résultent de la dégradation des conditions environnementales.



Les **réponses** sont les mesures prises pour agir sur les forces motrices, les pressions, l'état ou les impacts. Elles incluent les actions de protection et de conservation de la biodiversité (in situ et ex situ), ainsi que les mesures visant à promouvoir le partage équitable des avantages monétaires ou non-monétaires issus de l'utilisation des ressources génétiques. Les réponses englobent également les efforts nécessaires à la compréhension de la chaîne causale et à la mise en place des éléments nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés, tant au niveau des données, du savoir, des technologies, des modèles, des systèmes de surveillance, des ressources humaines, des institutions, de la législation et des budgets requis.

La fiche technique de chaque indicateur précise la catégorie du cadre FPEIR dont il relève.



^a Maxim, L., Spangenberg, J. et O'Connor, M. (2009). The DPSIR framework for Biodiversity Assessment. *Ecological Economics*, 69(1), 12-23. https://www.researchgate.net/publication/222918383_An_analysis_of_risks_for_biodiversity_under_the_DPSIR_framework

^b Agence européenne pour l'environnement (AEE) (1999). *Environmental indicators: Typology and overview*. Rapport technique de l'AEE n° 25. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

^c Agence européenne pour l'environnement (AEE) (2007). *Halting the loss of biodiversity by 2010: proposal for a first set of indicators to monitor progress in Europe*, Rapport technique de l'AEE n° 11/2007, Copenhague.

Étape 4: Examiner l'état actuel du financement de la biodiversité

Cette étape vise à établir un contexte général et complet du paysage financier de la biodiversité en identifiant et en décrivant les nombreuses solutions de financement de la biodiversité existantes dans le pays. Lors de cet examen, une attention particulière doit être accordée aux aspects suivants :

- les processus budgétaires nationaux;
- les recettes liées à la biodiversité;
- les subventions incitatives bénéfiques et préjudiciables à la biodiversité.

Étape 4a: Cartographier les instruments financiers existants et la législation connexe

Les instruments financiers servent à mobiliser, collecter, gérer et décaisser des fonds, et peuvent être configurés comme des composantes d'une solution de financement. Il peut s'agir d'instruments strictement financiers tels que les obligations ou les actions, ou d'outils fiscaux et réglementaires conçus pour modifier les incitations, les prix et la motivation. Dans le présent Manuel, les termes « instrument financier », « outil financier », « mécanisme financier », « incitation économique » et « instrument fiscal » sont employés de manière souple et interchangeable. Voici quelques caractéristiques des instruments financiers :

- Ils constituent des unités distinctes, clairement identifiables et descriptibles.
- Ils sont institués par des politiques, des lois et des pratiques.
- Ils peuvent être modifiés, étendus, supprimés ou adaptés d'une quelconque manière.
- Ils reposent sur des incitations monétaires, fiscales ou économiques, ou en découlent directement.

Les instruments et mécanismes existants doivent être répertoriés de la manière la plus complète possible et inclure tous les types de dispositifs, qu'ils soient liés à la réglementation, au marché, à la fiscalité, aux subventions, à la dette/aux fonds propres ou aux risques. Cette liste peut être établie à partir de rapports nationaux, d'interactions directes lors d'ateliers et d'entretiens avec des experts.

L'inventaire doit décrire en détail chaque instrument financier actuellement en vigueur, en précisant sa taille, son efficacité, le cadre juridique qui y est associé ainsi que son potentiel d'amélioration. Les instruments doivent être désignés et décrits de façon suffisamment détaillée. À titre d'exemple, il ne suffit pas de mentionner « paiement pour services écosystémiques (PSE) »¹⁴, mais il convient de préciser le type de PSE concerné (par ex. un PSE lié à l'eau), sa localisation et sa période de mise en oeuvre. Si seuls des fondements législatifs existent sans mise en oeuvre effective, ou si un projet pilote unique a été réalisé, cela doit être indiqué clairement. Voir, à titre d'illustration, l'**encadré 3.6** sur une solution de financement existante pour la compensation biodiversité.

Le **catalogue BIOFIN des solutions de financement**¹⁵ constitue une ressource pertinente pour identifier les types d'instruments et de mécanismes disponibles. Des informations complémentaires sur les solutions de financement sont également accessibles via la plateforme en ligne **Financing Solutions for Sustainable Development** (Solutions de financement pour le développement durable)¹⁶. Ces plateformes de connaissances peuvent être mobilisées à des fins de sensibilisation et de plaidoyer, mais leurs données ne sauraient être intégrées directement dans la liste des instruments existants d'un pays, laquelle recense en principe des dispositifs opérationnels territorialisés. Il est recommandé de ne pas en faire un exercice ponctuel, mais de créer une base de données nationale des solutions de financement, structurée selon les colonnes proposées dans le **tableau 3.1**.



Crédit photo: Ian Herbert

¹⁴ Les revenus issus des paiements pour services écosystémiques (PSE) sont de nature complexe. En effet, la définition élargie et communément admise des PSE - un système de fourniture de services environnementaux au moyen de paiements conditionnels à des fournisseurs volontaires - recouvre une diversité de flux financiers. Un PSE représente un coût pour l'acquéreur du service et une source de revenus pour le prestataire. Les gouvernements, les organismes publics ainsi que les acteurs privés et de l'économie sociale et solidaire peuvent endosser l'un ou l'autre de ces rôles. Par conséquent, les revenus associés sont imputables à chaque partie prenante concernée et doivent, à ce titre, figurer nominativement dans le recensement détaillé des revenus.

¹⁵ <https://www.biofin.org/finance-solutions>

¹⁶ <https://sdgintegration.undp.org/financing-solutions-sustainable-development-toolkit>

Tableau 3.1: Modèle de description des instruments financiers existants

Rubrique	Description
Nom	Indiquer le nom exact et une brève description de l'instrument. Exemple: Loterie nationale
Résultat	Sélectionner une option: générer des revenus, réajuster les dépenses, éviter de futures dépenses, obtenir de meilleurs résultats
Catégorie de source de financement	Sélectionner une option: gouvernement (niveau), entreprise privée, promoteur de projet, organisation non gouvernementale nationale/locale/internationale, institution financière nationale/internationale, investisseur institutionnel, fondation privée, donateur bilatéral, multilatéral ou autre, ménage. Ajouter une catégorie si nécessaire.
Cible(s) du CMBKM	Décrire la ou les cibles auxquelles le mécanisme est lié.
Cible/Bénéficiaire	Organisation(s), groupe(s), entreprise(s) bénéficiaire(s) de l'instrument de financement.
Secteur	Sélectionner le(s) secteur(s) industriel(s) ou économique(s) et les codes d'activité gouvernementale.
Politique(s) pertinente(s)	Décrire comment le mécanisme de financement est intégré au cadre juridique.
Montant mobilisé, montant réajusté ou coût évité	Indiquer les résultats financiers associés au mécanisme de financement (en dollars US).
Climat	Décrire les impacts sur le climat.
Genre	Décrire les impacts sur le genre.
Défis liés au fonctionnement ou à la mise en oeuvre	Indiquer les défis rencontrés ou identifiés qui empêchent une mise en oeuvre optimale du mécanisme.
Potentiel/possibilités d'amélioration	Préciser le potentiel d'amélioration et les actions identifiées pour surmonter les défis.
Notes	Fournir les références et les informations non saisies ailleurs.



Encadré 3.6: Exemple de solution de financement existante perfectible: Conditions propices aux mesures de compensation des atteintes à la biodiversité en Afrique du Sud

Dans l'Analyse des politiques et des institutions (API) conduite par BIOFIN Afrique du Sud (2016), le cadre réglementaire pour les compensations biodiversité existant a été identifié comme une solution de financement perfectible. L'extrait suivant est tiré du Plan de financement de la biodiversité en Afrique du Sud:

Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité constituent l'ultime recours dans la hiérarchie d'atténuation encadrant les études d'impact environnemental en Afrique du Sud. Pourtant, cette option demeure parmi les moins mobilisées, principalement en raison des incertitudes entourant la politique nationale en la matière. De ce fait, ces mesures ont été mises en oeuvre de manière relativement fragmentaire, suscitant un appel à des orientations nationales cohérentes dans ce domaine. La création d'un environnement favorable s'avère également essentielle pour déployer ces mesures à l'échelle du pays et renforcer leur efficacité en tant que levier financier au service d'actions complémentaires de conservation et de gestion de la biodiversité. Le potentiel de finalisation et de mise en oeuvre de la politique nationale de protection de la biodiversité, notamment à travers l'extension du réseau d'aires protégées, est manifeste. Une solution de financement dédiée pourrait soutenir la finalisation de la politique nationale de compensation des atteintes à la biodiversité et l'adoption des lignes directrices associées, ainsi que la conception de modalités opérationnelles efficaces pour leur application à l'échelle du territoire.

Étape 4b: Examiner le processus budgétaire national

À l'heure actuelle, la majorité des financements identifiés comme étant alloués à la biodiversité provient du secteur public, par l'intermédiaire des ministères, des organismes publics et parapublics ou des gouvernements locaux. De ce fait, les processus budgétaires nationaux et infranationaux constituent un champ d'analyse prioritaire, à cartographier et à comprendre.



Quelques questions auxquelles cette analyse peut répondre:

- Quel est le cadre et le calendrier d'élaboration du budget au niveau national?
- Quel est le rôle des différents niveaux de gouvernement dans le processus budgétaire?
- Quand et par qui les décisions budgétaires sont-elles prises?
- Quand et comment les modifications budgétaires sont-elles programmées et mises en oeuvre?
- Qui sont les parties prenantes et les décideurs responsables de la préparation du budget, de son adoption législative, de son exécution et du contrôle des comptes publics?
- Existe-t-il un processus de budgétisation aux niveaux national et local ? Si tel est le cas, quelles sont les similitudes, différences et articulations entre ces deux échelons?
- Comment les budgets sont-ils préparés au niveau des ministères et des agences? Quelle approche budgétaire est utilisée au niveau national (par ex., budgétisation axée sur les résultats)? Pour plus de détails sur les approches budgétaires, consulter le chapitre sur l'Évaluation des besoins financiers (EBF).
- Les budgets liés à la biodiversité sont-ils alignés sur les politiques environnementales nationales?

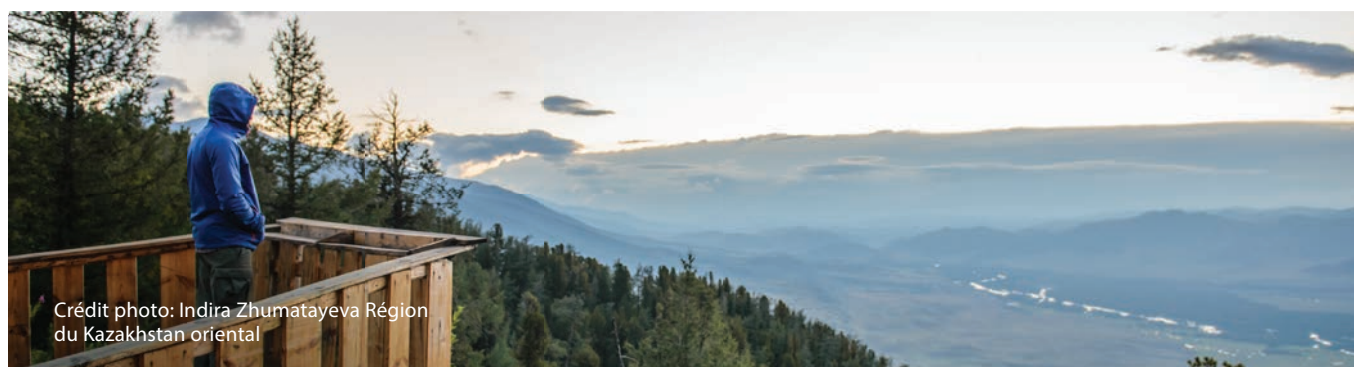
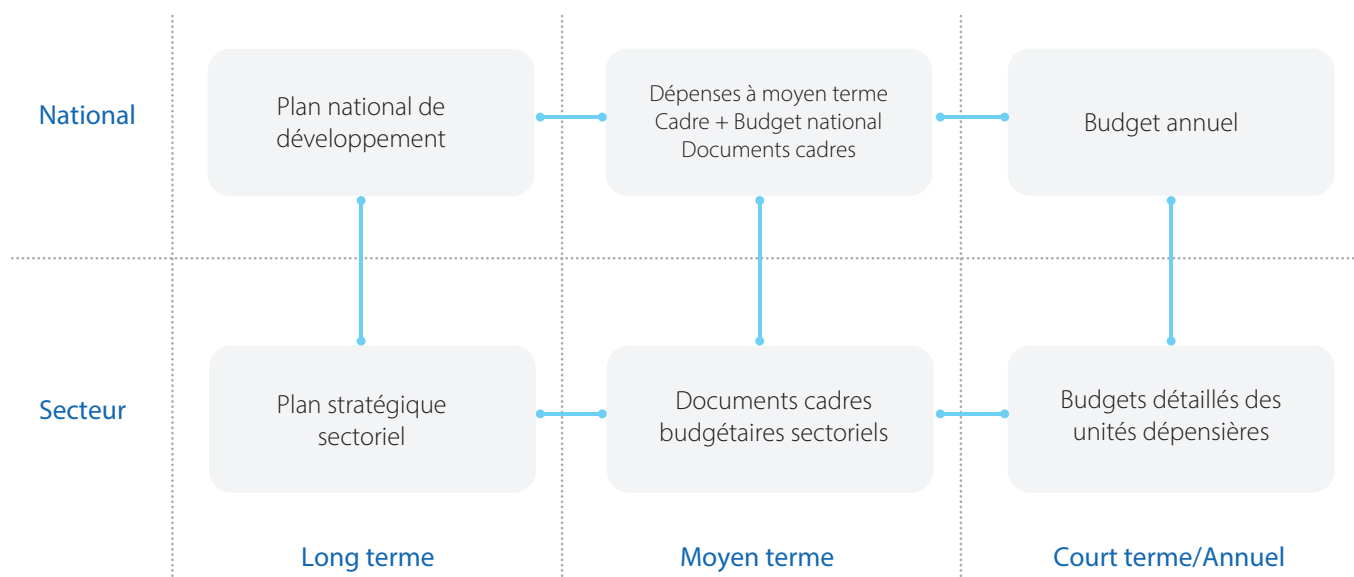
Tel est également l'un des objectifs de l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et de l'Évaluation des besoins financiers (EBF).

Une bonne maîtrise du cycle budgétaire permet de mieux comprendre le rôle des institutions et d'autres parties prenantes chargées de la planification et de la budgétisation, et d'identifier les leviers d'action susceptibles d'introduire des ajustements dans la programmation. Ainsi, il est plus aisé de constater, d'analyser et d'expliquer un sous-financement chronique de la biodiversité en examinant les étapes du processus budgétaire.

Parmi les autres défis à relever pour améliorer l'intégration de la biodiversité dans le processus budgétaire figurent notamment la difficulté d'articuler les objectifs de biodiversité avec les plans à moyen terme et les autres priorités nationales, ainsi que l'incapacité à allouer ou à décaisser les fonds déjà prévus dans les budgets antérieurs, ce qui compromet les demandes de financement additionnels. Pour la plupart des pays, l'un des défis fondamentaux demeure l'intégration des recettes liées à la biodiversité dans le cadre budgétaire, comme expliqué dans la section suivante.

Le processus budgétaire varie selon les pays. Il est à la fois itératif, étant mis en oeuvre de manière continue et soumis à des ajustements récurrents, et cyclique, puisqu'il suit une séquence établie: i) préparation; ii) adoption; iii) exécution ; et iv) contrôle. Les figures 3.1 et 3.2 ainsi que l'encadré 3.7 présentent un exemple du processus budgétaire en Ouganda.

Figure 3.1: Cadre de liaison des politiques et stratégies et la budgétisation en Ouganda



Crédit photo: Indira Zhumatayeva Région du Kazakhstan oriental



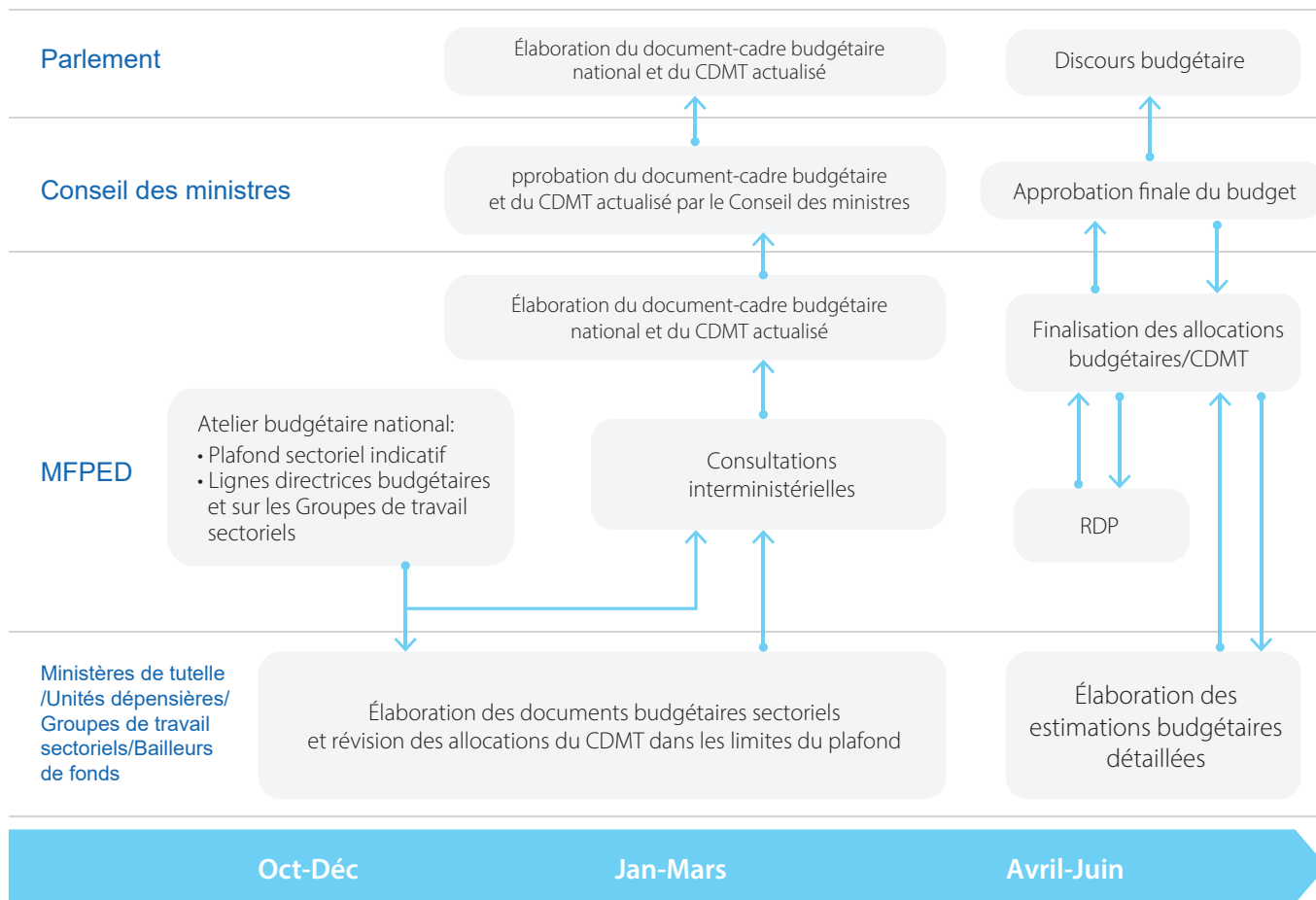
Encadré 3.7: Processus budgétaires en Ouganda

En Ouganda, le financement public de la conservation de la biodiversité s’inscrit dans le processus budgétaire national, qui repose sur le Plan national de développement (PND), les plans stratégiques ou d’investissement sectoriels (PSI), les documents-cadres des budgets-programmes (PBFP) ainsi que les budgets annuels. Le cycle budgétaire annuel, illustré à la figure 3.2, montre que la préparation du budget s’effectue d’abord au sein des ministères et autres organismes (phase de collecte d’informations), avant d’être agrégée au niveau sectoriel. La supervision du secteur est assurée par le Groupe de travail sur les programmes (GTP). Les discussions du GTP portent sur les priorités sectorielles ainsi que sur l’allocation et la révision des plafonds budgétaires gouvernementaux. Ces plafonds reflètent la répartition des ressources publiques entre les différents secteurs, en fonction des priorités dans le PND et dans la stratégie budgétaire annuelle^{a, b}.

^a Forbes, A., Iyer, D. et Steele, P. (2015). Mainstreaming Environment and Climate for Poverty Reduction and Sustainable Development: A Handbook to Strengthen Planning and Budgeting Processes. (L’intégration des liens entre la pauvreté et environnement dans la planification du développement). Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). <https://www.undp.org/fr/publications/lintegration-des-liens-entre-la-pauvrete-et-environnement-dans-la-planification-du-developpement>

^b Fond monétaire international (FMI) (s.d.) Budget Preparation. www.imf.org/external/pubs/ft/extend/guide3.htm

Figure 3.2: Exemple de cycle budgétaire en Ouganda



Note: MFPED = Ministère des Finances, de la Planification et du Développement économique; BFP = Document-cadre budgétaire; Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT); SWG = Groupe de travail sectoriel; RDP = Revue des dépenses publiques

Une étude du PNUD de 2016¹⁷ sur le financement des aires protégées en Amérique latine a mis en évidence la nécessité d’améliorer la planification et la préparation budgétaires. Elle a conduit aux conclusions suivantes:

Les budgets des aires protégées pourraient être mieux conçus pour convaincre les décideurs des ministères de l’Environnement et des Finances d’augmenter les allocations budgétaires.

Les budgets gagneraient à être mieux étayés par des données

solides, telles que les résultats de la conservation, les coûts historiques détaillés et les comparaisons de coûts, les besoins financiers précis, ainsi que des indicateurs d’impact économique axés sur résultats.

Les gestionnaires de sites devraient être davantage impliqués dans le processus.

Le respect des échéances nationales fixées pour la formulation budgétaire est indispensable afin d’éviter la reconduction pure et simple du budget de l’année précédente.

17 Flores, M. et Bovernick, A. (2016). Guide to improving the budget and funding of national protected areas systems. Lessons from Chile, Guatemala and Peru, juillet 2012 – avril 2014. PNUD. <https://www.cbd.int/financial/guides/undp-rblc-pabg.pdf>

Étape 4c: Cartographier et analyser les revenus liés à la biodiversité

Outre les avantages économiques directs, la biodiversité génère des revenus financiers pour les pays par le biais de redevances, de concessions, de licences et de taxes. L'API identifie les sources et types de revenus tirés de l'utilisation des actifs et ressources naturels liés à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. L'analyse doit couvrir à la fois les recettes fiscales et non fiscales. L'encadré 3.8 présente quelques-unes des recettes publiques les plus courantes qu'il est possible de générer par la conservation et la préservation des actifs naturels. Le maintien des redevances dans les aires protégées illustre la manière dont les revenus liés à la biodiversité sont directement utilisés en faveur de la conservation et d'autres objectifs définis par le plan de gestion. Ces politiques de rétention doivent toutefois être fixées par la loi. Dans ce contexte, l'affectation spécifique des taxes est définie comme « le prélèvement de tout ou partie des recettes d'une taxe ou d'un groupe de taxes pour les réserver ou les protéger en vue d'une dépense désignée »¹⁸. Cela s'applique également à l'affectation spécifique des taxes environnementales ou de toute taxe dont le produit est consacré à des dépenses environnementales. Les taxes sur l'essence ou les taxes touristiques sont des exemples d'affectation à la conservation. Les revenus liés à la biodiversité peuvent être considérables et excéder les dépenses. Par exemple, l'équipe BIOFIN au Belize a constaté qu'en 2016, la biodiversité a généré 25 millions de dollars béliziens de revenus (soit 12,5 millions de dollars US en Décembre 2024), alors que seulement 1,5 million de dollars béliziens (750,000 dollars US en Décembre 2024) ont été investis dans le système national d'aires protégées.

L'identification des revenus liés à la biodiversité dans l'API vise à repérer les institutions et politiques qui les régissent, et à estimer le volume de revenus générés par type et par source.

Cela aide également à identifier des solutions de financement potentielles basées sur la génération de revenus.

Les recettes fiscales et non fiscales peuvent découler de l'utilisation durable des ressources naturelles à des fins de préservation ou de conservation de la biodiversité, ce qui inclut la fourniture de services liés à la biodiversité ou aux services écosystémiques. Quant à ces derniers, il est possible de les classer en quatre catégories: les services d'approvisionnement, les services de régulation, les services culturels et les services de soutien. En général, les services d'approvisionnement génèrent une part importante des revenus liés à la biodiversité en raison de l'utilisation qui en découle directement, qu'elle soit consommatrice (comme l'alimentation, l'eau, les médicaments et les ressources génétiques) ou non consommatrice (comme les services touristiques). Certaines taxes spécifiques peuvent inclure les droits d'entrée et autres frais relatifs aux aires protégées, les taxes touristiques, les tarifs de l'eau, les amendes et pénalités, les systèmes de paiements pour services écosystémiques (PSE) et les revenus issus de la foresterie et de la pêche. Enfin, il convient de noter que les revenus dépendant de la biodiversité et des écosystèmes sont rarement identifiés comme tels dans les documents publics. Il est donc nécessaire d'analyser en détail les taxes environnementales en vigueur dans le pays, ainsi que les recettes correspondantes déclarées par les organismes concernés. De plus, il est important de considérer que les revenus collectés localement au niveau d'un site peuvent y être conservés et ne pas apparaître dans les comptes centraux. Les revenus provenant de la biodiversité et des services écosystémiques sont répertoriés dans l'encadré 3.8.



Crédit photo : Marco Arlaud
En seulement 50 ans, la taille moyenne des populations d'animaux vertébrés sauvages a chuté de 73%. Source: Indice Planète Vivante (IPV) du WWF

¹⁸ Banque mondiale. (2020). Health earmarks and health taxes: What do we know? World Bank Group. Extrait de <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/34947/Health-Earmarks-and-Health-Taxes-What-Do-We-Know.pdf?sequence=1>



Encadré 3.8: Types de recettes publiques issues de la biodiversité et des services écosystémiques



Les recettes fiscales liées à la biodiversité comprennent les taxes spécifiques à la biodiversité, appliquées à l'utilisation des ressources naturelles ou aux activités ayant un impact direct sur la biodiversité, et les taxes environnementales générales, qui visent des impacts environnementaux plus larges, comme la pollution.



Exemples de taxes spécifiques à la biodiversité:

- Taxes sur le changement d'affectation des terres lors de la conversion d'habitats naturels (zones humides, forêts et prairies) en terres agricoles ou urbaines. Les recettes sont destinées à financer la restauration ou la protection d'autres habitats naturels.
- Taxes sur la conservation des forêts, par exemple, sur l'abattage d'arbres dans des zones écologiquement sensibles ou riches en biodiversité.
- Taxes sur les espèces invasives, comme une taxe portuaire spécifique couplée à un mécanisme d'exclusion visant à encourager le nettoyage des navires pour réduire le risque d'introduction d'espèces invasives.
- Impôt sur le revenu des entreprises fournissant des biens et services liés à la biodiversité.
- Taxes à l'importation et à l'exportation applicables aux entreprises fournissant des biens et services liés à la biodiversité.
- Impôts sur le revenu des salariés travaillant dans un secteur lié à la biodiversité.
- Taxes d'accise prélevées sur des assiettes fiscales pertinentes pour la conservation ou la préservation de la biodiversité, telles que la taxe carbone, la taxe sur le bétail liée ou non au potentiel de production de méthane ou la taxe sur la pêche.
- Taxe sur la valeur ajoutée ou taxe sur les services généraux appliquée aux biens et services liés à la biodiversité.
- Taxe sur les ventes de biens et services liés à la biodiversité.
- Taxes à l'importation et à l'exportation de biens et services pertinents pour la biodiversité.
- Taxes d'ajustement carbone aux frontières, proportionnelles à l'application d'une taxe carbone.
- Taxes sur les transactions liées aux actifs naturels pertinents pour la préservation de la biodiversité.
- Droits de timbre applicables aux transactions d'actifs naturels pertinents pour la préservation de la biodiversité.
- Droits d'enregistrement relatifs aux actifs naturels pertinents pour la préservation de la biodiversité.

Exemples de taxes environnementales générales liées à la biodiversité:

- Taxes sur la pollution.
- Taxes carbone.
- Taxes de séjour.
- Taxes aéroportuaires.
- Taxes sur les zones de divertissement.
- Droits de douane à l'importation et à l'exportation de biens ou services liés à la biodiversité.
- Mesures d'ajustement carbone aux frontières, intégrées dans un marché réglementé.
- Système de bonus-malus écologique appliqué aux actifs naturels pertinents pour la conservation ou la préservation de la biodiversité.



Les **recettes non fiscales** comprennent les droits et redevances (par ex., les frais d'utilisation, les droits de permis et les redevances d'écotourisme), les revenus provenant des fonds environnementaux, les amendes et pénalités pour infractions environnementales, les recettes générées par les programmes gérés par l'État, ainsi que l'aide et les subventions internationales.



Voici quelques exemples de recettes non fiscales issues de la biodiversité:

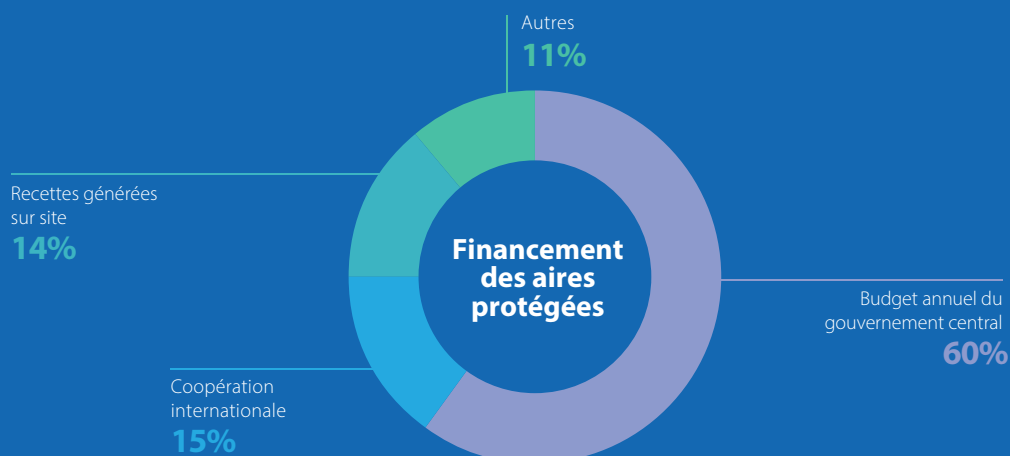
- **Paiements pour l'accès aux ressources et zones de biodiversité (usages extractifs):** il s'agit notamment des droits, licences ou permis d'accès aux ressources naturelles, par exemple les permis de chasse, les permis de pêche et les permis de cueillette de plantes médicinales.
- **Paiements pour l'accès aux zones de biodiversité (usages non extractifs):** des droits d'entrée sont perçus pour accéder aux parcs et aires protégées, et pour pratiquer des activités de loisirs. Ces droits illustrent l'application du principe de l'utilisateur-payeur (ou du pollueur-payeur) puisqu'ils ne concernent que les individus ou groupes qui bénéficient directement de la biodiversité. Les usages non extractifs signifient que les ressources de biodiversité ne sont ni épuisées ni vendues dans le processus. On peut citer comme exemples les droits d'entrée dans les aires protégées, les redevances pour services de biosécurité, les frais de camping, les frais de plongée ou encore les redevances environnementales pour l'accès aux îles.
- **Redevances d'utilisation des ressources basées sur le volume ou l'échelle d'exploitation (eau, bois, etc.):** ces redevances comprennent les loyers, concessions, dividendes et royalties perçus en échange du droit d'extraire des ressources naturelles renouvelables. Les exemples incluent les redevances pour l'extraction des ressources forestières, les redevances sur l'eau ou redevances pour prélèvement d'eau, les royalties issues des contrats de bioprospection et des licences de transport, les permis d'exportation et autres redevances liées au transport de produits de la biodiversité.
- **Redevances foncières ou liées aux infrastructures (concessions touristiques):** il s'agit de paiements versés pour développer des activités économiques sur des terrains en zone naturelle, y installer des infrastructures et créer des services marchands sur des terres publiques. Les exemples incluent les accords de concession, les paiements versés au gouvernement dans le cadre de la délégation de gestion des aires protégées ainsi que les droits de passage ou d'usage relatifs aux infrastructures téléphoniques, électriques ou hydrauliques.
- **Revenus provenant de fonds et dotations environnementaux:** un fonds de dotation pour la biodiversité est un mécanisme dans lequel le capital est investi à perpétuité, seuls les revenus générés par les placements étant utilisés pour financer des subventions et des activités. C'est un outil couramment utilisé pour mobiliser des ressources auprès des donateurs, des gouvernements nationaux, du secteur privé et des citoyens.
- **Amendes et pénalités environnementales liées à la biodiversité:** ces amendes et pénalités sont perçues à la suite d'actes illégaux tels que l'exploitation forestière illégale, le braconnage, les déversements sauvages ou la pollution non planifiée, qui nuisent directement à l'environnement. Les amendes et pénalités peuvent être fixées à un tarif forfaitaire pour des infractions spécifiques ou établies sous forme de montants fixes. Elles peuvent être versées au Trésor public ou au gouvernement local, ou encore affectées à des fonds spéciaux destinés à financer la remise en état de l'environnement et l'indemnisation des personnes et communautés touchées. D'une part, ces amendes sont fixées pour dissuader les comportements illégaux. D'autre part, les recettes collectées peuvent servir à compenser les coûts liés à l'atténuation des impacts environnementaux. Elles ne doivent pas être considérées comme une simple source de génération de revenus, car cela pourrait avoir l'effet pervers d'encourager la commission d'infractions dans le seul but de collecter des amendes.
- **Revenus provenant de programmes gérés par l'État:** il s'agit d'instruments de marché opérés par des organismes publics, par exemple dans le cadre de programmes de compensations en faveur de la biodiversité ou d'enchères gérées par l'État pour l'attribution de crédits environnementaux échangeables, tels que les crédits de biodiversité.
- **Aide et subventions internationales:** il s'agit de l'aide et des subventions étrangères accordées par un gouvernement à un autre pour la conservation de la biodiversité, souvent dans le cadre d'accords environnementaux internationaux plus larges. Les financements peuvent également provenir d'accords environnementaux multilatéraux (par ex., le Fonds pour l'environnement mondial).

Certains revenus issus de la biodiversité et des services écosystémiques sont directement associés à l'extraction de ressources naturelles, comme les redevances forestières et les permis de pêche. Dans ces cas, il serait utile de déterminer si ces pratiques sont durables ou si des pratiques non durables peuvent être associées à la génération de ces revenus.

À l'inverse, certains revenus peuvent provenir d'une utilisation plus durable des ressources naturelles, comme les droits d'entrée et les concessions dans les aires protégées, et jouer un rôle important dans le financement de leur gestion (encadré 3.9). Les revenus issus de la biodiversité doivent être consignés dans un tableau, en utilisant les rubriques présentées dans le tableau 3.2.



Encadré 3.9: Sources de financement des aires protégées en Amérique latine



Source: Bovarnick, A. et al. (2010). Financial Sustainability of Protected Areas in Latin America and the Caribbean: Investment Policy Guidance. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et The Nature Conservancy (TNC). www.undp.org/publications/financial-sustainability-protected-areas-latin-america-and-caribbean

Tableau 3.2: Tableau d'enregistrement des sources de revenus tirés de la biodiversité

Rubrique	Description
Organisme / Agence	Organisme ou agence responsable des revenus
Nom du revenu	Nom réel du revenu. Exemple: droits d'entrée dans les aires protégées (AP), droits de permis de pêche, etc.
Type de revenu	Revenu fiscal ou non fiscal
Catégories de revenu	Exemple: paiements pour l'accès aux ressources et aux zones de biodiversité (usages extractifs), revenus des fonds environnementaux, taxes foncières, etc.
Description	Brève description des revenus, de leur fonctionnement et de leur mode de collecte (collecte, gestion, utilisation des revenus)
Montant du revenu	En dollars US et en monnaie locale ^a
Utilisation	Quelles sont les utilisations actuelles connues des revenus? L'utilisation des revenus est-elle affectée à un objectif spécifique?

^a Le taux de change (mois/année) doit être précisé.



Crédit photo: Gaurav Gupta La mobilisation des ressources est essentielle pour combler le déficit annuel de 700 milliards de dollars US au titre du financement de la biodiversité et protéger la nature.

Étapes clés pour sécuriser les données relatives aux revenus tirés de la biodiversité:

- 1 Consulter les documents du ministère du Budget concernant les sources de recettes classées en recettes fiscales et non fiscales. La nature des taxes et redevances ainsi que leur montant sont généralement présentés par organisme et par année. Dans certains pays, les données relatives aux recettes non fiscales, exclues du budget général, peuvent être fournies par les institutions responsables de leur collecte.
 - 2 Vérifier les données auprès des ministères concernés et examiner les détails sur la nature des taxes ou redevances en question. Cela permet de clarifier les lignes budgétaires et d'obtenir des précisions sur les frais de permis, de certification et d'inspection. Il peut également être possible d'évaluer la pertinence de ces éléments pour la biodiversité. L'analyse peut aussi inclure la trajectoire des flux financiers, en vue de déterminer si les fonds sont conservés sur site, gérés par l'organisme collecteur ou transférés au Trésor national.
 - 3 Classer les recettes selon les neuf catégories BIOFIN et par ministère. Les séries chronologiques peuvent également être alignées sur les séries de dépenses afin de faciliter les comparaisons.
- Dans certains cas, les dates d'imposition des redevances indiquent si leur actualisation serait opportune. Certains pays ont d'ailleurs développé des solutions de financement pour y répondre. Par exemple, le Botswana a mené une étude de faisabilité justifiant la révision des droits d'entrée dans les aires protégées, qui a été approuvée par le gouvernement en 2022. Cette mesure a entraîné une augmentation des recettes d'au moins 3 millions de dollars US par an (voir encadré 3.10).



Crédit photo: Dolapo Adejumo

Il existe dans le monde plus de 100 000 espèces de pollinisateurs essentielles à l'agriculture. Leur déclin dû à la perte de biodiversité pourrait coûter 217 milliards de dollars US par an à la production agricole mondiale.



Encadré 3.10: Exemples montrant comment l'analyse des revenus tirés de la biodiversité a permis d'identifier des solutions de financement

L'Analyse des politiques et des institutions (API) au Botswana a révélé que les droits d'entrée et autres redevances liées aux aires protégées (AP) n'avaient pas été ajustés depuis l'an 2000, y compris pour tenir compte de l'inflation, alors que le taux d'inflation moyen au Botswana durant cette période de 18 ans était de 4,94%. Cette absence d'indexation a entraîné une baisse progressive des recettes effectives au fil du temps.

En 2020 et 2021, le ministère de l'Environnement et du Tourisme, avec l'appui de BIOFIN, a procédé à la révision des 25 types de droits d'entrée appliqués dans les parcs des aires protégées. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1er avril 2022. Une approche ciblée a été adoptée pour encourager le tourisme dans les aires protégées les moins fréquentées tout en maximisant les recettes des sites les plus visités.

Des tarifs différenciés ont été fixés pour les résidents locaux et les visiteurs régionaux et internationaux. Dès la première année de mise en oeuvre du système tarifaire actualisé, les recettes des AP ont augmenté de 7,8 millions de dollars US, soit sept fois les prévisions initiales.

Par ailleurs, aux Seychelles, l'analyse des revenus de la biodiversité a permis au gouvernement de constater l'absence de perception de redevances pour les services de biosécurité. La solution de financement qu'il a retenu pour y remédier a été précisément de créer ces droits et de les introduire. L'analyse a aussi révélé que les droits d'entrée dans les AP n'avaient pas été révisés depuis 1994, ce qui a conduit à la réalisation d'une étude sur la volonté de payer, portant sur les redevances spécifiques à certaines AP.

Étape 4d : Cartographier les incitations existantes bénéfiques ou préjudiciables à la biodiversité

Des preuves de plus en plus nombreuses montrent que certaines subventions et aides publiques bien intentionnées, quoique visant des objectifs socio-économiques (sécurité alimentaire, sécurité énergétique, etc.), peuvent avoir des incidences négatives non intentionnelles et coûteuses sur l'environnement, y compris sur la biodiversité. Ces effets néfastes peuvent, à leur tour, se répercuter sur les sociétés et les économies, tant aux niveaux local que national. Des exemples courants de ce processus peuvent être tirés du secteur agricole. L'OCDE estime que le soutien à la production agricole dans 54 pays, d'un montant d'environ 500 milliards de dollars US, est potentiellement néfaste pour l'environnement¹⁹ et susceptible d'entraîner la destruction des habitats, la dégradation des terres et la pollution par les nutriments. Dans de nombreux cas, ces aides ont des effets distortifs, inégalement répartis et nuisibles tant aux humains qu'à l'environnement²⁰. Des exemples similaires sont observés dans le secteur de la pêche, où des subventions comprises entre 7 et 35 milliards de dollars US par an²¹ sont considérées comme dommageables pour le milieu marin, principalement en raison de la pollution et de la surexploitation. Le secteur des énergies fossiles bénéficie de subventions très importantes. Dans les pays du G20, les subventions à la production s'élèvent en moyenne annuelle à 290 milliards de dollars US et celles à la consommation à 320 milliards de dollars US²².

Ces exemples mettent en évidence certaines inefficacités des cadres politiques actuels, comme l'absence de mécanismes rigoureux de filtrage des impacts négatifs sur la nature, entraînant des pertes significatives et des dommages irréparables aux écosystèmes. La réorientation de ces soutiens inefficaces et non durables pourrait permettre d'élargir la marge de manœuvre budgétaire. Le réalignement des dépenses actuelles pourrait servir le double objectif de générer des économies considérables tout en contribuant à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les objectifs mondiaux des Conventions de Rio. Ces efforts pourraient également contribuer à construire des systèmes de production alimentaire plus résilients et durables.

Au cours de la dernière décennie, l'Objectif d'Aichi no 3 de la CDB²³, qui vise à réformer les incitations et notamment les subventions préjudiciables à la biodiversité, est demeuré parmi les objectifs ayant enregistré les moins bons résultats au regard des attentes fixées. Les définitions des subventions varient selon les contextes et la nature des discussions.

Il importe que chaque pays définisse clairement le terme « subvention » et s'en serve comme une base pour déterminer la portée de l'évaluation.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) définit une **subvention** comme « une contribution financière d'un gouvernement, ou d'un agent d'un gouvernement, qui confère un avantage à ses bénéficiaires » aux fins de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires²⁴. Lorsqu'elle examine les **subventions préjudiciables à l'environnement**, l'OCDE en définit le champ d'application comme suit : « Les subventions comprennent tout type de soutien financier et de réglementation mis en oeuvre pour renforcer la compétitivité de certains produits, processus ou régions, et qui, conjointement avec le régime fiscal en vigueur, (involontairement) désavantagent les pratiques environnementales saines »²⁵.

La CDB désigne les **incitations néfastes ou perverses** à l'encontre de la biodiversité comme étant « les incitations économiques, juridiques et institutionnelles qui découlent de politiques ou pratiques induisant des comportements non durables destructeurs de biodiversité, souvent comme effets secondaires imprévus de politiques conçues pour atteindre d'autres objectifs »²⁶. Les subventions sont considérées comme un sous-ensemble d'incitations.

Quant au Fonds monétaire international (FMI), il considère la non-internalisation des externalités ou l'inaction gouvernementale comme une subvention implicite lorsqu'il examine les subventions.

Toute définition adoptée devrait permettre aux pays d'atteindre leur objectif en matière d'identification et de réorientation des aides publiques et des subventions octroyées aux activités préjudiciables, et idéalement, de faciliter leur progression sur le front de la **cible 18** du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en rendant compte de leurs réalisations. Comme le montrent les définitions ci-dessus, les subventions ne se limitent pas nécessairement aux aides financières versées aux entreprises ou aux ménages dans un but précis de développement. Le **tableau 3.3** présente quelques-uns des principaux types de subventions auxquels les gouvernements ont la possibilité de recourir.



Crédit photo: PNUD Mongolie

¹⁹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2022). Politiques agricoles : Suivi et évaluation 2022 (version abrégée) Réformer les politiques agricoles pour atténuer le changement climatique. Bibliothèque en ligne de l'OCDE. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2022/06/agricultural-policy-monitoring-and-evaluation-2022_0969ef7b/247b9928-fr.pdf

²⁰ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2021). (2021). Global Report on Agricultural Support and Sustainable Food Systems Transitions. PNUE. www.unep.org/resources/report/global-report-agricultural-support-and-sustainable-food-systems-transitions

²¹ Sumaila, U. R., Ebrahim, N., Schuhbauer, A., Skerritt, D., Li, Y., Kim, H. S., Mallory, T. G., Lam, V. W. L. et Pauly, D. (2019). Updated estimates and analysis of global fisheries subsidies. Marine Policy, 109, 103695. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2019.103695>

²² Urpelainen, J. et Elisha, A. (2021). Reforming global fossil fuel subsidies: How the United States can restart international cooperation. <https://www.brookings.edu/articles/reforming-global-fossil-fuel-subsidies-how-the-united-states-can-restart-international-cooperation/>

²³ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Convention sur la diversité biologique (CDB). (2010). Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, incluant les objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Objectif 3. <https://www.cbd.int/sp/targets>

²⁴ Organisation mondiale de la santé (OMS). (1994). Présentation de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (« Accord SMC »). Disponible sur https://www.wto.org/french/tratop_f/scm_f/subs_f.htm

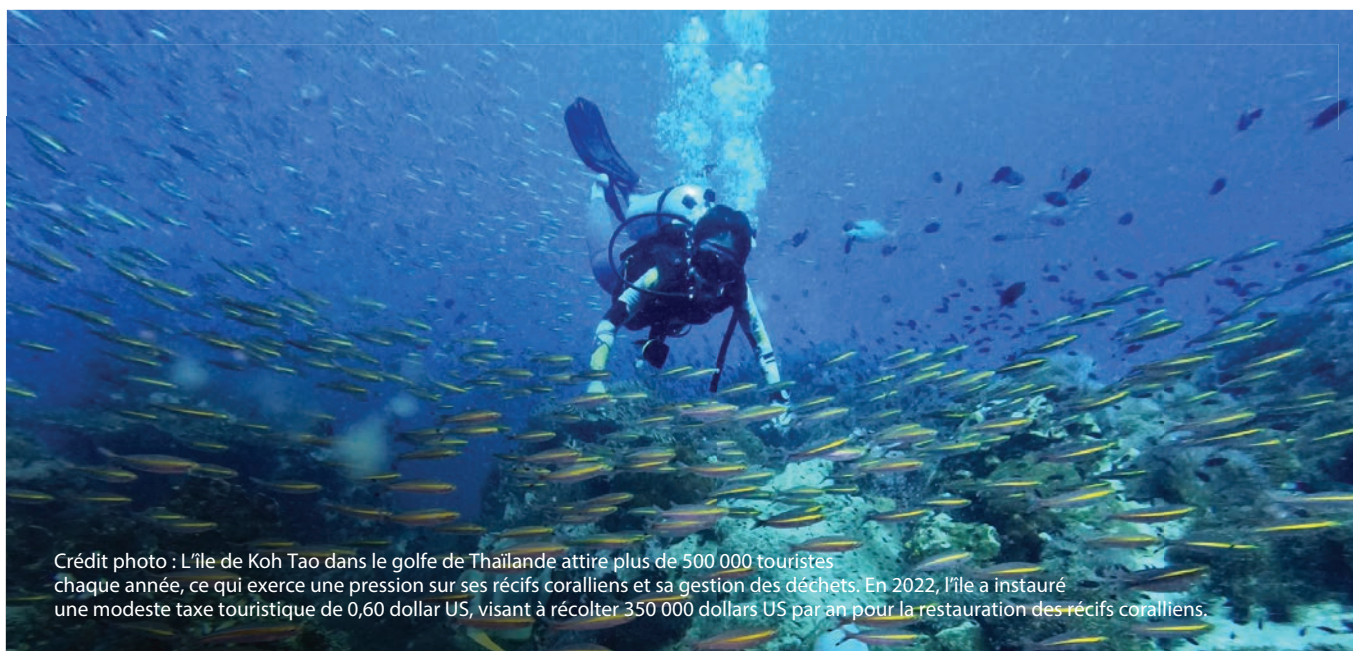
²⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2005). Subventions préjudiciables à l'environnement- Les défis de la réforme. Éditions OCDE. https://www.oecd-ilibrary.org/fr/environnement/subventions-prejudiciables-a-l-environnement_9789264010048-fr

²⁶ Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB). (2011). Mesures incitatives pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique Études de cas et enseignements tirés. Convention sur la diversité biologique. <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-56-en.pdf>

Tableau 3.3 : Types de subventions

Type de subvention	Actions
Transferts directs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses ciblées via les budgets publics à différents niveaux, telles que les transferts directs de fonds aux agriculteurs en fonction du volume de production, et le financement de programmes de recherche et développement. • Transferts de fonds vers des entreprises publiques (à divers degrés de participation étatique) lorsque ces transferts sont effectués à des conditions plus favorables que celles accordées au secteur privé. Par exemple, une injection de capitaux dans la distribution d'engrais chimiques financée par le budget de l'État.
Transferts indirects: incitations par le revenu ou les prix	Interventions sur les prix , qui augmentent les prix intérieurs ou les font baisser, générant ainsi des effets incitatifs ou dissuasifs. Incitations par les prix , qui consistent principalement en des mesures aux frontières, y compris des mesures tarifaires et non tarifaires telles que les droits de douane ou les quotas d'importation, les interdictions d'exportation ou les subventions créant des avantages concurrentiels déloyaux et/ou des régulations des prix du marché (par ex., des politiques de fixation des prix intérieurs supérieurs aux prix du marché pour les producteurs).
Incitations fiscales	Mesures de soutien fiscal sous la forme d'exonérations spéciales, de déductions, de réductions de taux, de remises, de crédits d'impôt et de reports de paiement visant à réduire les coûts. Cela comprend : <ul style="list-style-type: none"> • Des subventions basées sur la production, incluant les transferts effectués en fonction du rendement de production. • Des subventions basées sur les intrants, qui impliquent des transferts effectués en abaissant le prix des intrants variables, du capital fixe ou du crédit, comme par exemple, une exonération de TVA applicable aux intrants chimiques. • Des subventions basées sur les facteurs de production à partir de deux types de critères : i) critères marchands, comme par exemple, dans le secteur agricole, les surfaces cultivées, le cheptel, le volume de production et le revenu des agriculteurs ; ii) critères non marchands, tels que les subventions liées à des résultats environnementaux ou paysagers (par ex., pour encourager une utilisation alternative des terres agricoles ou des pratiques de conservation des terres) ou des paiements forfaitaires à tous les agriculteurs soumis à l'éco-conditionnalité des aides.
Autres recettes publiques abandonnées	Recettes publiques abandonnées provenant des ressources appartenant à l'État (ressources naturelles, terres, infrastructures), des biens et des services. Pas de frais ni de prix inférieurs aux prix du marché.
Transfert de risque au gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien de crédit: prêts et garanties gouvernementaux inférieurs aux taux du marché • Assurance: assurance gouvernementale à des taux inférieurs à ceux du marché, transfert des risques vers le gouvernement et plafonnement des montants à acquitter au titre de la responsabilité commerciale. • Transfert des coûts environnementaux au gouvernement: transfert post-projet (coûts de fermeture et de suivi à long terme) ou pendant les opérations (coûts de gestion environnementale des déchets).

^a Notes



Crédit photo : L'île de Koh Tao dans le golfe de Thaïlande attire plus de 500 000 touristes chaque année, ce qui exerce une pression sur ses récifs coralliens et sa gestion des déchets. En 2022, l'île a instauré une modeste taxe touristique de 0,60 dollar US, visant à récolter 350 000 dollars US par an pour la restauration des récifs coralliens.

Types d'impacts néfastes

Certains types de subventions sont d'importants moteurs d'activités préjudiciables à la biodiversité, qui entraînent des pertes de services écosystémiques. Leur incidence pernicieuse sur l'environnement se traduit de deux manières:

- **Les subventions visant à sous-évaluer l'utilisation des ressources naturelles** aboutissent à une surconsommation au-delà des niveaux durables.
- **Les subventions visant à accroître la production** peuvent conduire à une utilisation accrue d'intrants polluants, à des méthodes de production préjudiciables ou à une transformation non durable des écosystèmes, ce qui aggrave à son tour le risque de dommages environnementaux à long terme.

La valeur monétaire d'une subvention ne correspond pas nécessairement à l'ampleur de son effet nocif²⁷; même des subventions relativement faibles peuvent avoir des impacts négatifs majeurs.

L'inverse est également vrai : une subvention importante, qu'elle soit efficace ou non pour atteindre son objectif principal déclaré, n'aura pas nécessairement un impact négatif substantiel sur la biodiversité. Une compréhension de base de l'ampleur de l'impact sur la biodiversité sera importante pour prioriser les subventions devant justifier des réformes.

Une quantification détaillée des **impacts sur la biodiversité peut s'avérer difficile** à établir en raison de la complexité de l'analyse. Il existe souvent plusieurs facteurs contributifs, ce qui rend très difficile l'identification du lien de causalité direct entre les subventions et l'étendue exacte de leurs effets néfastes sur la biodiversité.

Le tableau 3.4 illustre certains impacts négatifs potentiels des subventions sur la biodiversité dans des secteurs clés.

Secteur	Objectif de la subvention	Effets	Impacts potentiels sur la biodiversité
Agriculture	Soutenir une augmentation de la production	Activités agricoles intensifiées avec un recours plus conséquent aux intrants chimiques, à la mécanisation et à l'irrigation	Perte d'espèces non ciblées, y compris les pollinisateurs, en raison des effets directs et indirects des pesticides Eutrophisation des écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, à cause des engrais Perte d'habitats naturels due au drainage, à l'irrigation, à l'extension des terres agricoles en habitats naturels ou à la consolidation des exploitations Dégradation et érosion des sols dues aux techniques de culture et à la réduction de la période de jachère
Pêche	Accroître l'effort de pêche en réduisant les coûts d'exploitation (par ex., par des subventions aux carburants et des exonérations fiscales) et en augmentant les revenus par l'imposition de prix fixes pour les captures Mettre en œuvre des programmes qui augmentent la capacité de pêche en réduisant le coût du capital pour l'expansion et la modernisation de la flotte (par ex., par le biais de programmes de rachat de navires, de prêts à faible taux d'intérêt, de garanties de prêt, de subventions)	Capacités et efforts de pêche renforcés par la promotion des grandes pêches et l'acquisition de gros navires Consommation en hausse provoquée par la baisse des prix Effort de pêche accru grâce au soutien accordé aux entreprises non viables	Niveaux de pêche insoutenables entraînant: une augmentation de la mortalité des espèces cibles et des captures accessoires; un impact physique conséquent sur l'habitat des organismes benthiques causé par le chalutage de fond; les effets directs de la pêche ont également des implications indirectes sur d'autres espèces; les pêcheries éliminent les proies que les poissons piscivores, les oiseaux et les mammifères consommeraient autrement, ou peuvent éliminer les prédateurs qui autrement contrôlèrent les populations de proies.
Transport	Subventionner le carburant Accorder des subventions pour la construction de routes	Nombre de déplacements en augmentation et usage accru des véhicules Nombre plus important de routes construites	Augmentation des émissions de GES ayant un impact direct et indirect sur la biodiversité. L'augmentation du dioxyde de carbone provoque une acidification de l'océan, affectant la faune et la flore sensibles aux déséquilibres de pH. Augmentation des pertes et de la fragmentation de l'habitat, progression de la déforestation dans les zones reculées.
Énergie	Subventionner le carburant	Utilisation accrue de carburant	Accroissement des émissions de GES ayant un impact direct et indirect sur la biodiversité. L'augmentation du dioxyde de carbone provoque une acidification de l'océan, affectant la faune et la flore sensibles aux déséquilibres de pH.
Eau	Accorder des subventions au prix de l'eau	Surconsommation et gaspillage d'eau dus à une tarification inférieure au coût du marché.	Baisse des nappes phréatiques, érosion et perte de biodiversité dues à une situation de stress hydrique ou au manque d'eau et de nourriture disponibles pour la faune.

²⁷ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2013). Environmentally Harmful Subsidies: Challenges for Reform. Éditions OCDE. www.oecd-ilibrary.org/agriculture-and-food/environmentally-harmful-subsidies/synthesis-report-on-environmentally-harmful-subsidies9789264012059-3-en

L'Analyse des politiques et des institutions (API) doit viser à cartographier et à analyser les subventions dans tous les secteurs. Les facteurs de perte de biodiversité identifiés dans la première partie de l'API, peuvent servir de guide pour déterminer les impacts néfastes des subventions. Il est également possible d'utiliser les types de facteurs de perte utilisés dans le glossaire de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), tels que le changement climatique, la pollution, le changement d'affectation des terres, les espèces exotiques envahissantes et les zoonoses²⁸.

Cette phase de cartographie et de sélection permet de dresser une liste initiale des subventions présentant un potentiel manifeste de nuire à la biodiversité et dont la refonte est politiquement plus viable.

Les questions d'orientation suivantes ont été élaborées sous forme de liste de contrôle:

- 1 Quelles sont les subventions les plus importantes dans les secteurs prioritaires connues pour avoir un impact sur la biodiversité? Dans quels domaines?
- 2 Quelles sont les preuves disponibles du préjudice causé à la nature, à la biodiversité, aux écosystèmes, aux services écosystémiques et aux espèces menacées par la subvention spécifique?
- 3 L'impact constaté est-il en lien avec la subvention dans son ensemble ou a-t-il été causé par l'un de ses aspects uniquement? Pourquoi? Où? Les données issues de systèmes d'information géographique (SIG) peuvent être utilisées, lorsqu'elles sont disponibles, pour étayer ces preuves
- 4 Quels sont les coûts annuels moyens pour le gouvernement et les bénéficiaires?
- 5 Le groupe cible a-t-il été atteint? Qui sont les bénéficiaires principaux, secondaires ou autres? Quels sont les avantages financiers annuels moyens qu'ils sont à même d'en retirer?



Crédit photo: Rachenzero



Encadré 3.11: Réorientation des subventions agricoles vers la production de café vert au Viet Nam

Pendant des décennies, le Viet Nam^a octroyé aux petits exploitants agricoles des crédits subventionnés pour soutenir leur productivité, afin de réduire l'insécurité alimentaire et de stimuler les exportations agricoles. Ces subventions comprenaient notamment des aides aux engrais sous forme de prix de l'énergie réduits pour les fabricants nationaux d'engrais et des subventions au crédit agricole. La production de café se caractérisait par des pratiques d'irrigation excessive ayant conduit à l'épuisement des eaux souterraines, la surutilisation d'engrais azotés qui a contribué à la dégradation et à la pollution des sols, et l'expansion des surfaces de plantation de café sur des terres impropres à cette culture en raison du type et de la pente du sol, des conditions climatiques et de la disponibilité en eau. Cette expansion a parfois empiété sur des zones forestières^a et provoqué la destruction et la perte d'habitats. Cette mauvaise gestion des ressources en sol et en eau a entraîné une baisse de la productivité et des revenus des agriculteurs. Elle a aussi eu des effets négatifs sur les services écosystémiques, dégradé la qualité de l'air, de l'eau et des sols et provoqué des pertes de biodiversité et des problèmes de santé publique.

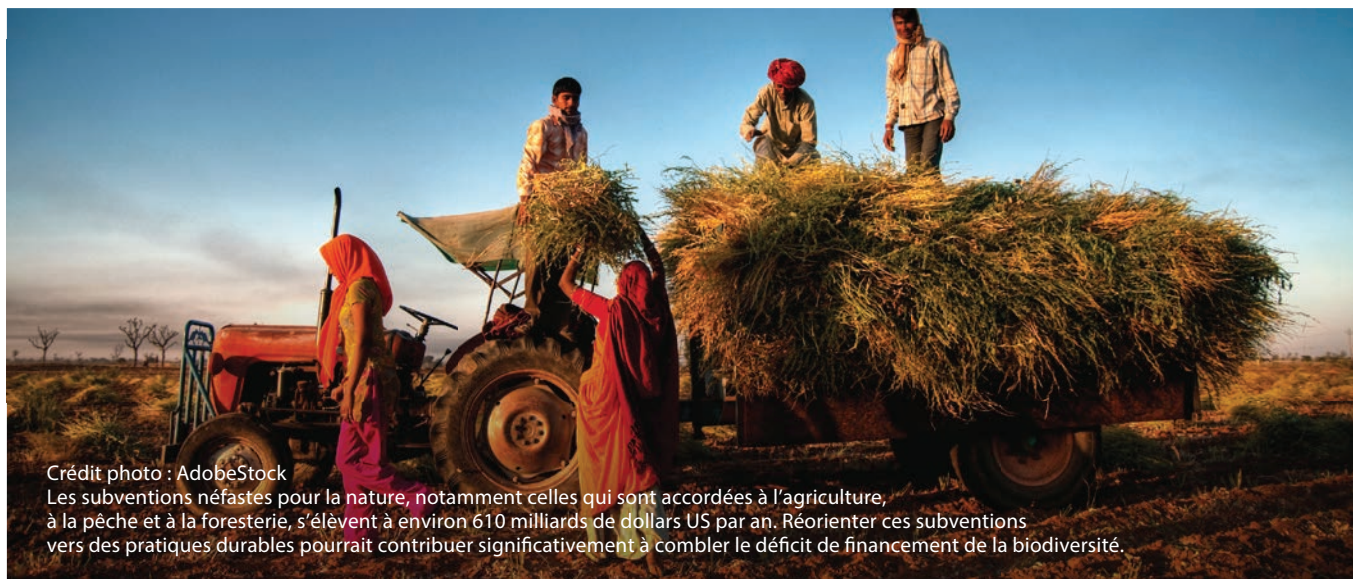
En 2014, le Viet Nam a reconnu la nécessité de développer une agriculture plus durable et a adopté le Plan de restructuration agricole (Agriculture Restructuring Plan, ARP). En conséquence, le gouvernement a mis en place un programme censé fournir aux producteurs de café un accès au crédit à condition que ceux-ci s'engagent dans des pratiques agricoles plus vertes. Les conditions prévoyaient également que les agriculteurs se forment aux méthodes de production verte et cultivent sur des terres appropriées. En outre, les bénéficiaires ont eu accès à des plants de meilleure qualité et à des crédits pour acquérir des équipements d'irrigation plus efficaces, avec le soutien de l'aide publique au développement. Les exploitations agricoles participant au programme ont vu leurs bénéfices augmenter en moyenne de 23% par rapport au niveau de référence.



^a Havemann, T., Nair, S., Cassou, E. et Jaffee, S. (2015). Coffee in Dak Lak, Viet Nam. Dans Steps toward green policy responses to the environmental footprint of product agriculture in East and Southeast Asia (pp. 99-122). Groupe de la Banque mondiale.

https://www.academia.edu/40150373/steps_toward_green_greening_export_agriculture_in_east_and_southeast_asia_policy_responses_to_the_environmental_footprint_of_commodity_agriculture_in_east_and_southeast_asia

²⁸ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). (s.d.). Moteurs du changement. <https://www.ipbes.net/node/41006>



Crédit photo : AdobeStock

Les subventions néfastes pour la nature, notamment celles qui sont accordées à l'agriculture, à la pêche et à la foresterie, s'élèvent à environ 610 milliards de dollars US par an. Réorienter ces subventions vers des pratiques durables pourrait contribuer significativement à combler le déficit de financement de la biodiversité.

Lors de l'examen des subventions, il est nécessaire d'analyser attentivement les intérêts particuliers et les avantages socio-économiques. Quelle que soit leur efficacité, une fois qu'une entreprise privée ou un groupe d'intérêt bénéficie d'une subvention, l'entité en question doit souvent exercer des pressions pour la maintenir. De ce fait, les réformes des subventions sont toujours confrontées à des défis sociopolitiques. Malgré ces difficultés, plusieurs approches progressives sont possibles, notamment:

Verdissement des subventions: approche consistant à conserver la structure de paiement existante de la subvention, tout en ajustant son objectif, ses conditions, ses réglementations et ses incitations de manière à en réduire les impacts environnementaux négatifs, comme par exemple maintenir les subventions à la pêche tout en interdisant l'utilisation de certains hameçons et filets qui nuisent aux poissons et à d'autres espèces. Ainsi, des subventions préjudiciables peuvent même être transformées en subventions neutres ou positives pour la biodiversité.

Réorientation des subventions: après avoir identifié les subventions préjudiciables, collaborer avec les bénéficiaires pour les rediriger vers des usages plus durables et encourager le développement de nouvelles activités économiques. Un exemple type consiste à réorienter les subventions aux combustibles fossiles pour soutenir le développement des énergies renouvelables.

Réduction de l'allocation budgétaire des subventions: cela permet d'atténuer leur impact négatif sur la biodiversité tout en réalisant de substantielles économies sur les fonds publics. Par exemple, une réduction de 5 % d'une subvention importante peut permettre de réaliser des économies de plusieurs millions de dollars US.

Suppression des subventions: c'est-à-dire le retrait total ou l'annulation d'un soutien financier accordé par le gouvernement ou d'autres entités.

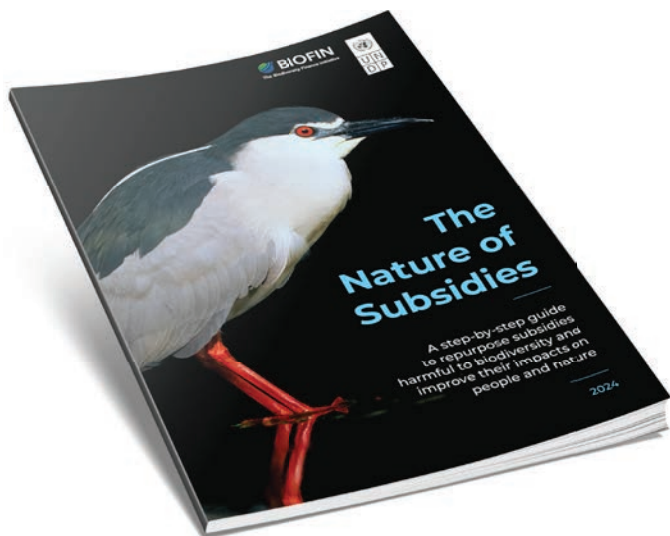
Modifications mineures des éléments les plus nuisibles: c'est-à-dire le retrait des composantes les plus dommageables, comme un engrais chimique particulièrement nocif, sans procéder à une refonte complète de la subvention.

La liste des subventions établie à l'issue de l'API doit inclure celles qui sont positives pour la biodiversité et celles qui lui sont nuisibles (ou potentiellement nuisibles). Outre leur recensement, toute autre information utile pour déterminer l'efficacité de ces dispositifs doit être collectée. Le [tableau 3.5](#) présente les informations à reporter dans la liste des subventions. Un exemple de réorientation de subvention est présenté dans l'[encadré 3.11](#).

Tableau 3.5: Modèle de saisie des informations sur les subventions

Rubrique	Description
Subvention existante	Nom de la subvention analysée
Partie prenante, organisation ou agence responsables	Parties prenantes, organisation et agence concernées ou liées à la subvention
Secteur et codes d'activité gouvernementale	Secteur(s) concerné(s)
Moteurs	Décrire les motivations expliquant l'introduction et le maintien de la subvention
Biais direct ou indirect	S'agit-il d'une subvention directe ou indirecte?
Valeur financière	Valeur financière de la subvention (si l'information est déjà disponible)
Description – objectif et bénéficiaires visés	Décrire les principaux objectifs de la subvention et les bénéficiaires ciblés
Avantages (sociaux, environnementaux, économiques)	Décrire les différents avantages actuels et futurs de la subvention sur les plans social, environnemental et économique Exemple: subvention agricole pour soutenir l'emploi rural
Avantages pour la biodiversité	Dans quelle mesure la subvention profite-t-elle à la biodiversité?
Impacts négatifs pour la biodiversité	Quels impacts négatifs sur la biodiversité peuvent être attendus ou sont déjà connus?
Est-ce une subvention potentiellement néfaste?	Voir la définition ci-dessus
Législation connexe	Décrire les principales lois et réglementations portant création de la subvention
Notes supplémentaires	Notes complémentaires
Liens vers des études connexes, y compris les analyses coûts-avantages et les évaluations économiques	Décrire différentes sources d'analyse liées à la subvention (par ex., toute justification économique)

Le PNUD-BIOFIN a élaboré des lignes directrices²⁹ qui fournissent aux pays des orientations supplémentaires et les aident à :



- Identifier et évaluer les subventions et les aides publiques susceptibles de nuire à la nature et, dans la mesure du possible, quantifier leur valeur et leur coût.
- Définir différentes options de restructuration grâce à une analyse multidimensionnelle qui prend en compte de manière adéquate les préoccupations sociales, environnementales, économiques, d'économie politique et d'égalité des genres tout au long du processus de révision et de transition.
- Élaborer des plans d'action pour redessiner les subventions jugées prioritaires, en décrivant plusieurs scénarios.
- Mettre en oeuvre les plans d'action pour repenser les subventions afin de réduire leurs impacts négatifs sur la nature et d'autres effets adverses qui leur sont associés tout en améliorant leurs attributs positifs pour les ODD.
- Identifier les lacunes institutionnelles qui ont été à l'origine de l'adoption de subventions sans qu'il soit suffisamment tenu compte de leur incidence sur la nature et définir des actions visant à combler les lacunes existantes.

Étape 5: Analyser les principales institutions

Cette étape résume le rôle et la fonction des institutions identifiées lors des analyses précédentes des facteurs et des instruments de financement. Chaque institution principale peut être évaluée et notée en fonction de son intérêt et de son influence dans le financement de la biodiversité, ainsi que de ses capacités dans ce domaine. Cela permet de mieux positionner chaque institution dans le plan d'engagement des parties prenantes.

Étape 5a: Identifier les principales institutions et organisations

La description des principales organisations et institutions actives dans le financement de la biodiversité doit répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les principales institutions et organismes liés aux facteurs prioritaires et aux instruments de financement, et qui sont les décideurs ? Dans ce contexte, les interventions des institutions en charge de la gestion des facteurs affectant la biodiversité et des instruments de financement peuvent être alignées sur les actions prioritaires définies par la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et/ou le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. L'analyse peut aussi introduire un marquage indiquant si l'institution est un organisme « central » ou « non central » pour la biodiversité.

- Quels sont les défis majeurs auxquels ces institutions sont confrontées pour développer le financement de la biodiversité ?
- Quelles sont les perspectives permettant d'introduire des changements positifs dans le système ?
- Quels sont les codes de fonctions gouvernementales pertinents, conformément au [Manuel sur les sources et méthodes pour l'établissement des statistiques COFOG — Classification des fonctions des administrations publiques \(COFOG\), édition 2019, publié par l'OCDE.](#)

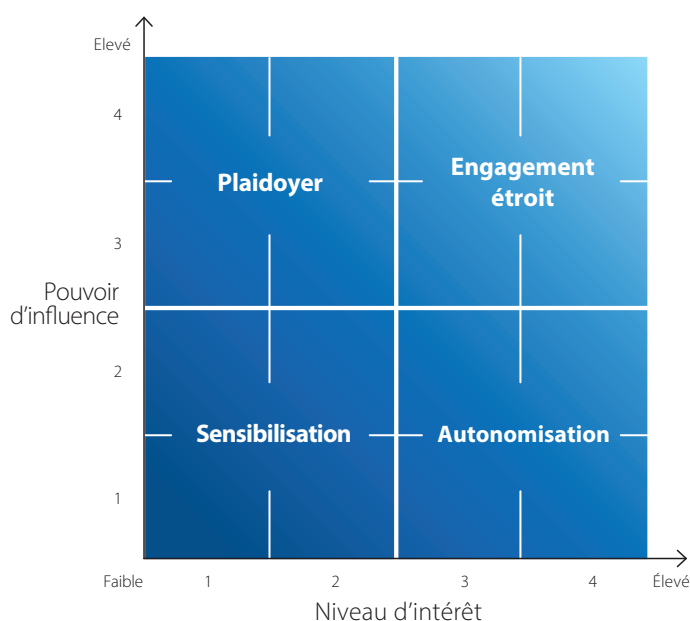
Étape 5b: Analyser les différentes institutions principales afin de leur attribuer une note selon les échelles d'intérêt et d'influence

La liste des institutions et organisations actuelles ou potentielles en matière de financement de la biodiversité peut s'avérer difficile à gérer. L'objectif est de se concentrer sur les secteurs les plus importants qui induisent le changement dans l'évolution de la biodiversité et, au sein de ceux-ci, sur les institutions et fonctions clés. La description de chaque organisation doit inclure au minimum son mandat et son lien avec la biodiversité. La matrice « pouvoir-intérêt », largement diffusée, est un outil permettant d'évaluer un éventail de parties prenantes (voir [figure 3.3](#)).

Les institutions sont notées sur une échelle de 1 à 4 selon deux critères: le pouvoir qu'elles détiennent pour influencer les résultats du projet concerné et l'intérêt qu'elles portent à la biodiversité.

Les organisations sont ensuite positionnées dans une matrice d'analyse. Pour celles qui sont regroupées dans le quadrant supérieur droit sous l'intitulé « Engagement étroit », des plans d'engagement peuvent être établis. S'agissant des institutions les plus importantes, il est possible d'ajouter les raisons principales justifiant leur priorisation. Si certaines institutions n'ont pas de fonction centrale en rapport avec la biodiversité, elles peuvent toutefois exercer une influence significative dans ce domaine (par ex., le ministère des Finances).

Figure 3.3: Matrice pouvoir-intérêt pour déterminer les méthodes d'engagement des parties prenantes



²⁹ Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) (2015). Mainstreaming Environment and Climate for Poverty Reduction and Sustainable Development: A Handbook to Strengthen Planning and Budgeting Processes. (L'intégration des liens entre la pauvreté et environnement dans la planification du développement). <https://www.undp.org/fr/publications/lintegration-des-liens-entre-la-pauvrete-et-environnement-dans-la-planification-du-developpement>

Étape 5c: Examiner les institutions prioritaires et élaborer le plan d'engagement des parties prenantes

Certaines des institutions sélectionnées dans le cadran « Engagement étroit » peuvent être évaluées plus en détail selon les critères suivants:

Efficacité

Des examens et des audits des institutions publiques peuvent être disponibles. À défaut, l'équipe a la possibilité de procéder à une évaluation rapide des capacités en matière de financement de la biodiversité. Cette évaluation porte principalement sur l'aptitude de l'organisation et de son personnel à concevoir, initier et mettre à l'échelle des solutions de financement de la biodiversité. Bien qu'elles dépassent le cadre de la méthodologie BIOFIN, des évaluations détaillées liées aux capacités pourront être envisagées si elles sont essentielles au processus.

Dispositifs institutionnels

Décrire les dispositifs institutionnels, notamment le fonctionnement des mécanismes de gouvernance par rapport aux instruments de financement ou aux mécanismes de transfert existants.

Mécanismes de financement associés

Pour chaque institution prioritaire, décrire les instruments de financement qui y sont associés.

Importance pour l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB), l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF) et le Plan de financement de la biodiversité (PFB), ainsi que pour la mise en oeuvre

Indiquer comment l'organisation peut contribuer aux étapes ultérieures du processus BIOFIN, que ce soit en tant que source de données ou d'expertise, comme sujet d'analyse ou encore à titre de co-créatrice potentielle d'une solution de financement.



Crédit photo: Dolapo Adejumo Investir dans la nature n'est pas seulement bénéfique pour la planète: c'est aussi une solution économique judicieuse. Les projets positifs pour la nature pourraient générer jusqu'à 10 100 milliards de dollars US par an et créer 395 millions d'emplois d'ici 2030.

Étape 6: Sélectionner des instruments de financement nouveaux et existants pour une mise en oeuvre précoce

Le processus se concentre sur les instruments de financement présentant les résultats les plus prometteurs et les plus réalistes à court terme (en matière de biodiversité, de finances, de politiques ou d'institutions), ou ceux répondant à un besoin urgent ou à une opportunité immédiate.

L'équipe BIOFIN, en collaboration avec ses parties prenantes, peut procéder à une sélection initiale de toutes les solutions de financement identifiées lors de l'atelier de consultation sur l'API. Le processus de sélection de chaque solution se déroule en deux étapes:

À l'étape 1, l'équipe BIOFIN, de concert avec les parties prenantes, répond à une série de questions préliminaires. Si toutes les réponses données aux trois questions (y compris 1a ou 1b) sont affirmatives (« Oui »), la solution de financement pourra être présélectionnée pour une mise en oeuvre précoce (tableau 3.6).

Tableau 3.6: Critères de sélection initiale des solutions de financement pour une mise en oeuvre précoce

Critère	Questions	Réponses	
		Oui	Non
1a. Faisabilité élevée	Existe-t-il une forte ou très forte probabilité de succès? <i>Présence d'un large soutien politique et social et d'une solide viabilité commerciale (le cas échéant). Aucun défi opérationnel connu. Solide bilan ou fortes perspectives de réussite, de reproductibilité ou d'extension à des contextes comparables. Capacité manifeste à mettre en oeuvre le nouvel instrument ou l'instrument amélioré.</i>	Oui	Non
1b. Opportunité ou besoin à court terme	Existe-t-il une opportunité à court terme? <i>Élaboration de politiques, projets de loi en préparation, comblement de lacunes législatives mineures, période limitée pour agir dans le cycle fiscal) ou un besoin immédiat, par exemple à la suite d'une catastrophe majeure ou à une crise budgétaire.</i>	Oui	Non
2. Budget	Existe-t-il un budget pour la mise en oeuvre?	Oui	Non
3. Résultats (financiers ou politiques)	Le résultat peut-il être atteint en 1 à 2 ans?	Oui	Non

À l'étape 2, l'équipe BIOFIN, en collaboration avec les parties prenantes, doit classer les solutions de financement sélectionnées en fonction de leur impact attendu sur la biodiversité. Les solutions ayant l'impact le plus élevé sont prioritaires.

De concert avec les parties prenantes, l'équipe BIOFIN doit ainsi hiérarchiser les solutions de financement retenues selon leur effet prévu sur la biodiversité. Celles dont l'effet est le plus marqué seront privilégiées. Les solutions examinées restent intégrées au processus d'évaluation plus large aboutissant au Plan de financement de la biodiversité (PFB), même lorsqu'elles sont choisies pour une mise en oeuvre précoce.

Étape 7: Résumé et recommandations

Lors de cette dernière étape de l'Analyse des politiques et institutions (API), un résumé des principaux résultats doit être préparé et présenté dans un rapport écrit complet (voir le plan du rapport API ci-dessous). Des recommandations détaillées sur le plan politique et institutionnel doivent être élaborées à partir de l'analyse, puis validées et enrichies par des consultations avec les parties prenantes.

Ces recommandations doivent être formulées avec le plus haut degré de précision, en mentionnant explicitement les lois,

politiques, organisations et secteurs concernés, tout en conservant un caractère pragmatique en proposant des options concrètes et applicables pour corriger ou améliorer une situation donnée. Le rapport API a pour vocation de guider l'équipe BIOFIN dans les évaluations ultérieures. Il doit fournir des informations utiles à un large éventail de parties prenantes, dans le secteur de la biodiversité et au-delà. En complément du rapport API, il est recommandé de rédiger une note d'orientation afin de présenter de manière plus synthétique les principales conclusions et recommandations.

Une communication efficace de l'API et de ses recommandations est essentielle. Le rapport principal et la note d'orientation doivent préciser le public cible. Dans la mesure du possible, ces documents doivent être intégrés dans des campagnes de communication plus larges sur le financement de la biodiversité (voir le chapitre 2 pour plus de conseils sur la communication).



Crédit photo: Dang Thái Tài, BIOFIN



Proposition de plan pour le rapport API

- **1. Résumé analytique, comprenant les principales conclusions et recommandation à l'intention des décideurs politiques**
- **2. Introduction**
 - Présentation de BIOFIN
 - Note d'orientation sur l'Analyse des politiques et des institutions (API), incluant des informations contextuelles abrégées
 - Objectifs de l'API
 - Dispositifs institutionnels et contributeurs au rapport
 - Méthodes de collecte des données et structure du rapport
- **3. Vision et stratégies en matière de biodiversité**
 - Synthèse des visions et stratégies nationales pour la biodiversité
 - Plans nationaux de développement, plans de croissance verte, etc., et contribution de la biodiversité et des services écosystémiques au développement durable du pays
 - Références aux études pertinentes, notamment économiques et fiscales, ainsi qu'aux données relatives à la contribution des écosystèmes au PIB et, le cas échéant, au PIB vert
 - Synthèse des données d'évaluation économique disponibles pour le pays, ventilées selon les secteurs, les écosystèmes et les ménages, les communautés et les entreprises dont la valeur est affectée
 - Dépendances sectorielles, impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité
- **4. Tendances, facteurs déterminants et interdépendances sectorielles**
 - Tendances favorables et défavorables à la biodiversité au niveau national
 - Description des facteurs de changement affectant la biodiversité, notamment ceux liés aux institutions, aux politiques et aux marchés
- **5. Paysage du financement de la biodiversité**
 - Aperçu du processus budgétaire national et infranational et des principales subventions publiques ayant un impact sur la biodiversité
 - Vue d'ensemble des revenus issus de la biodiversité
 - Récapitulatif des solutions de financement de la biodiversité identifiées dans le pays
- **6. Analyse institutionnelle**
 - Dispositifs institutionnels entre et au sein des institutions responsables du financement lié à la biodiversité
 - Capacités et besoins relatifs au financement de la biodiversité par organisation prioritaire
 - Plan d'engagement des parties prenantes
- **7. Priorisation rapide des améliorations potentielles des instruments financiers existants**
- **8. Résumé des principales recommandations**
 - Conclusions générales et recommandations
 - Recommandations juridiques et politiques
 - Changements dans les politiques et pratiques sectorielles qui contribueraient à réduire la perte de biodiversité et/ou à améliorer le financement de la biodiversité
 - Recommandations aux niveaux institutionnel et organisationnel, ainsi qu'en matière de renforcement des capacités
 - Observations sur le potentiel des solutions de financement existantes
 - Possibilités d'amélioration du processus de budgétisation et de planification
 - Principaux points d'entrée nationaux, y compris la justification de leur sélection et identification des agences et organisations pertinentes pour chacun d'entre eux

Les annexes techniques peuvent contenir des détails supplémentaires, notamment:
- **9. Analyse des politiques et des institutions (API) relatives à la biodiversité (sous forme de tableau, dans la mesure du possible)**
 - Détails de l'analyse sectorielle
 - Liste et analyse détaillées de toutes les politiques, lois et réglementations examinées
 - Liste détaillée de tous les revenus inventoriés
 - Liste et description détaillées de chaque subvention gouvernementale examinée
 - Liste complète de l'ensemble des études d'évaluation économique
 - Description sommaire de toutes les solutions de financement actuelles
 - Liste et description détaillées de toutes les parties prenantes identifiées et consultées tout au long de l'API
- **10. Glossaire**

Cette section doit définir l'ensemble des termes techniques utilisés dans le rapport API.
- **11. Références**

Cette section doit inclure toutes les références citées dans le rapport, idéalement accompagnées de liens Internet correspondants.



Crédit photo: Nel Botha

Les éléphants de savane d'Afrique (*Loxodonta africana*) mesurent près de quatre mètres au garrot et sont les plus grands animaux terrestres de la planète. L'Afrique du Sud abrite plus de 20 000 éléphants sauvages, dont la plupart vivent dans le parc national Kruger.

L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)



Introduction

L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) s'appuie sur une vaste expérience en matière d'examen des dépenses publiques dans de nombreux secteurs de l'action politique afin de définir ce que recouvre la notion de « dépense pour la biodiversité ». Elle prend en compte non seulement les dépenses du secteur public, mais également celles d'un large éventail de parties prenantes, dont le secteur privé, les bailleurs de fonds et les acteurs de la société civile.

Une « dépense pour la biodiversité » correspond à toute dépense visant à produire un impact positif sur la biodiversité ou à réduire, voire éliminer, les pressions qui s'exercent sur elle. Ces dépenses se déclinent en dépenses directes ou primaires, dont la biodiversité constitue l'objectif principal, et en dépenses

indirectes ou secondaires, pour lesquelles la biodiversité représente un objectif secondaire ou complémentaire¹.

Ce chapitre est structuré en quatre sections. La [section 4.1](#) expose les objectifs, les principaux concepts, les produits attendus et les liens avec les autres chapitres. La [section 4.2](#) décrit en détail les étapes de la méthodologie ADB et fournit des orientations pratiques, y compris pour la réalisation d'une ADB appliquée au secteur privé. La [section 4.3](#) analyse les dépenses du secteur privé en faveur de la biodiversité et leur processus d'estimation. Enfin, la [section 4.4](#) propose des conseils pour la formulation et la communication des conclusions et recommandations.







4.1. Concepts et objectifs d'une ADB

Objectifs

L'ADB analyse en détail les budgets, les affectations et les dépenses des secteurs public et privé et de la société civile, afin d'éclairer et de promouvoir l'élaboration de politiques plus efficaces, des financements accrus et des résultats améliorés en matière de biodiversité. L'ADB doit donner lieu à la

production d'un rapport complet, assorti d'un résumé analytique clair et de notes de politique à l'intention des décideurs, leur permettant de mieux comprendre les tendances générales, les défis et les opportunités liés aux dépenses pour la biodiversité.

L'ADB doit couvrir les aspects suivants:

- 1**  **Principes de base des dépenses:** déterminer qui dépense, pour quelles actions et pour quels montants dépensés ou investis. Les dépenses publiques et privées sont décrites et, si possible, estimées.
- 2**  **Catégories de dépenses pour la biodiversité:** classer les dépenses et investissements liés à la biodiversité selon les cibles, acteurs, stratégies, plans et objectifs clés.
- 3**  **Alignement sur les politiques:** analyser dans quelle mesure les dépenses correspondent aux priorités définies par le gouvernement.
- 4**  **Modalités d'exécution:** examiner si le budget est entièrement alloué et dans quelle mesure les crédits ont effectivement été décaissés et utilisés.
- 5**  **Dépenses futures:** identifier les tendances et données relatives aux dépenses en biodiversité afin d'estimer les dépenses futures.
- 6**  **Analyse et solutions de financement:** mettre en évidence les domaines thématiques les mieux financés et les raisons des écarts identifiés; analyser les opportunités d'amélioration de l'exécution des dépenses; comparer les dépenses consacrées à la biodiversité et les dépenses sectorielles avec les budgets publics et le PIB afin d'explorer les possibilités d'améliorer la planification budgétaire et les solutions de financement existantes. Les perspectives d'augmenter ou de réajuster les flux financiers du secteur privé en faveur de la biodiversité sont également analysées, et des solutions de financement potentielles proposées.

Concepts principaux

L'analyse des dépenses² est un outil de diagnostic standard utilisé dans de nombreux secteurs. Il permet d'estimer les montants dépensés au profit de secteurs ou de thèmes spécifiques, de vérifier si les budgets et dépenses sont alignés sur les priorités nationales, et de comprendre ce que ces dépenses ont permis d'accomplir. Ces exercices sont souvent liés à l'Analyse des politiques et des institutions (API), dans le cadre d'une évaluation globale des politiques, institutions, dépenses et financements dans un secteur donné.

Traditionnellement, les analyses des dépenses se concentrent sur

le secteur public, couvrant des thématiques telles que le climat³, l'éradication de la pauvreté⁴, l'éducation⁵ et l'environnement.

Au lancement de l'initiative BIOFIN, les ADB avaient été adaptées à partir de ces secteurs mais après avoir été mises en oeuvre dans une quarantaine de pays, leur processus initial a évolué en conséquence. Dans certains cas, elles ont abouti à de véritables solutions de financement alors que dans d'autres, elles ont permis d'améliorer la mesure des dépenses liées à la biodiversité, renforçant ainsi le processus d'allocation budgétaire.

¹ Également appelées « revue des dépenses », « analyses sectorielles des dépenses » ou « examen complet des dépenses », entre autres termes.

² Bird, N., Beloe, T., Hedger, M., Lee, J., O'Donnell, M. et Steele, P. 2012). Climate Public Expenditure and Institutional Review: A methodology to review climate policy, institutions and expenditure. Note méthodologique de l'ODI et du CDDE. <https://www.cbd.int/financial/climatechange/g-cpeirmethodology-undp.pdf>

³ Kazoora, C. (2013). Public Expenditure Review for Environment and Climate Change for Rwanda, 2008-2012. https://www.greenpolicyplatform.org/sites/default/files/downloads/resource/PEI-34_Public%20Exp.Rev_for%20Env.%26Clim.Change_Rwanda_2008-2012.pdf

⁴ Banque mondiale et Australian Aid (2012). Philippines: Basic Education Public Expenditure Review. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/3d726a60-03c8-553f-8de8-214e29234b45/content>

⁵ Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) (2005). Les écosystèmes et le bien-être humain : synthèse. <https://www.millenniumassessment.org/documents/document.447.aspx.pdf>



Encadré 4.1: Comment les Analyses des dépenses pour la biodiversité ont profité à divers pays au fil des ans

L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) a conduit à l'élaboration de solutions de financement, notamment en Inde, qui a développé l'intégration de la biodiversité dans les finances publiques comme solution de financement. De plus, aux Philippines, au Costa Rica et aux Seychelles, l'ADB a permis de réorienter et d'optimiser certains budgets. En Mongolie, elle a amélioré la mise en oeuvre des redevances d'utilisation des ressources naturelles, appliquées au niveau infranational. Au Népal, l'ADB a porté sur l'analyse des dépenses au niveau communautaire, ce qui a abouti à une solution de financement permettant de mesurer les contributions financières et en nature de certains groupes d'usagers de la forêt, et de renforcer leurs capacités à mobiliser des financements pour la conservation de la biodiversité dans des corridors biologiques pilotes.

Au Mexique, l'ADB a également été appliquée au niveau infranational et, en partenariat avec l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI), elle a conduit à la mise en place d'un système national de comptabilité environnementale (pour plus d'informations sur l'institutionnalisation du processus de l'ADB, voir le chapitre 7).

*Un sukuk vert est une obligation conforme à la charia, dont 100% des recettes sont exclusivement destinées au financement ou au refinancement de projets verts contribuant à l'atténuation et à l'adaptation liées au changement climatique, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité

Le Bhoutan a introduit une ADB intégrée et a déployé un système complexe de marquage pour les dépenses de biodiversité, pour le changement climatique et la pauvreté, tandis que la mise en oeuvre de l'ADB au Malawi a entraîné l'instauration d'un code budgétaire spécifique à la biodiversité ainsi qu'un système de marquage. L'ADB contribue ainsi à concevoir un protocole de codification et un système de marquage budgétaires pour la biodiversité, ce qui peut augmenter les allocations budgétaires ou en accroître l'efficacité. Une approche systémique peut aider les pays à enregistrer et suivre les sommes dépensées en faveur de la biodiversité au fil du temps.

Le codage budgétaire des dépenses climatiques en Indonésie a ainsi conduit le gouvernement à émettre un sukuk vert de 1.25 milliard de dollars US lié aux dépenses climatiques identifiées dans le budget national, dont 2.8 millions de dollars US ont été alloués à un centre de conservation et de sauvetage des perroquets à Maluku³. L'Indonésie a également formalisé son système dynamique de marquage et, en mars 2024, a lancé la codification budgétaire de la biodiversité dans son budget national.

En raison de la multiplicité des parties prenantes en lien avec la biodiversité, la portée de l'ADB doit aller au-delà des seules dépenses publiques et inclure celles du secteur privé, de la société civile et de l'Aide publique au développement (APD), cette dernière étant partiellement analysée dans le budget du secteur public. Les montants des dépenses nationales cumulées sont utiles pour les politiques de conservation de la biodiversité et la planification de sa gestion. Ils peuvent être utilisés pour les rapports à la CDB (comme élément du Cadre de présentation de rapports financiers), pour le suivi des ODD, ainsi que pour les rapports aux bailleurs de fonds et les rapports nationaux.

Il est important de prendre en compte l'ampleur des dépenses infranationales (par ex., au niveau des États, des provinces et des administrations locales ou municipales) consacrées à la biodiversité. Dans des pays comme l'Afrique du Sud, où les systèmes sont décentralisés, une part significative des budgets publics est confiée aux autorités infranationales, la décentralisation budgétaire pouvant leur déléguer la gestion et l'utilisation de certaines recettes propres.

Une vigilance particulière s'impose pour éviter le double comptage d'une même dépense, ces dernières pouvant être comptabilisées à plusieurs niveaux. Dans certains cas, les dépenses effectuées au niveau local (par ex., dans les systèmes d'aires protégées) doivent également être intégrées au reporting si elles sont financées par des recettes générées localement (par ex., droits d'entrée) et non comptabilisées ailleurs.

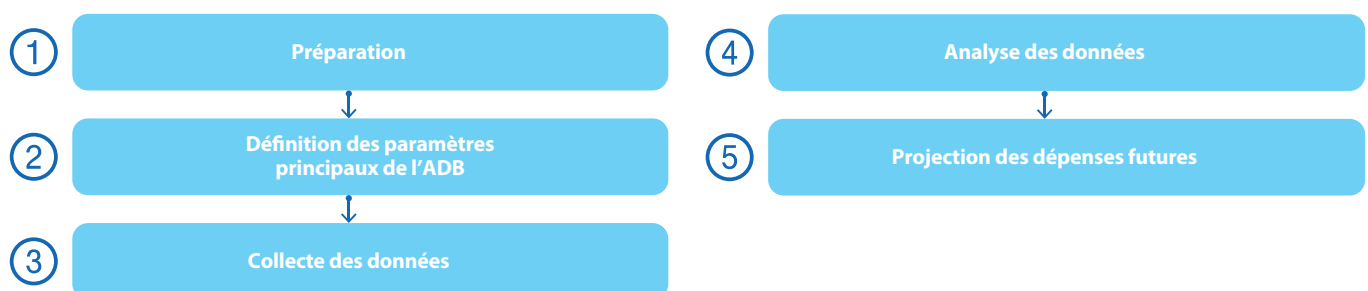
L'ADB doit également évaluer les dépenses par rapport aux budgets publics, aux revenus liés à la biodiversité (tels que discutés au chapitre 3), au PIB et aux contributions sectorielles au PIB, entre autres⁶. L'analyse issue de l'ADB peut, en définitive, servir à répondre aux enjeux de durabilité budgétaire, de cohérence politique, d'efficacité et d'efficience, qui sont autant d'aspects essentiels pour le Plan de financement de la biodiversité (PFB) présenté au chapitre 6.

Le processus de l'Analyse des dépenses pour la biodiversité

Le processus de l'ADB consiste à : définir les principaux paramètres de l'analyse des dépenses (période, institutions impliquées, niveau de précision des données, sources de données)

collecter et analyser les données; et projeter les dépenses futures (figure 4.1).

Figure 4.1: Processus d'élaboration d'une Analyse des dépenses pour la biodiversité



⁶Par exemple, remboursement de la dette en pourcentage du PIB, taux de change et statistiques sur la pauvreté et l'emploi.

Liens avec les autres chapitres

L'API ([chapitre 3](#)) identifie les organisations privées, publiques et de la société civile à inclure en priorité dans l'ADB. Une description générale de leurs mandats institutionnels est également fournie pour orienter le processus d'attribution des ressources à la biodiversité dans ce chapitre. L'ADB détermine ensuite dans quelle mesure leurs budgets et dépenses s'alignent sur les priorités nationales en matière de biodiversité. Une fois l'API et l'ADB terminées, nous disposons d'une vision claire des sources, montants et types de dépenses consacrées à la biodiversité, répartis par catégories et thématiques. Ces informations constituent un point de référence qui servira à comparer les résultats de l'Évaluation des besoins financiers

(ÉBF) ([chapitre 5](#)) afin d'estimer les besoins de financement.

Il s'agit d'une information de référence essentielle pour identifier, hiérarchiser et mettre en oeuvre les solutions de financement de la biodiversité dans le cadre du PFB ([chapitre 6](#)). L'ADB aide également à identifier les opportunités de réformes fiscales et les domaines dans lesquels les dépenses pourraient ne pas être alignées sur les visions et stratégies nationales. Le PFB peut inclure des solutions de financement de la biodiversité visant à éviter les besoins budgétaires futurs, à mieux prioriser les investissements actuels ou à améliorer l'efficacité de la mise en oeuvre des programmes.



Crédit photo: PNUD Thaïlande
Le PNUD BIOFIN soutient les efforts de gestion des déchets et la protection des récifs coralliens sur l'île de Koh Tao, en Thaïlande.

4.2. Résumé des cinq étapes d'une ADB



Les cinq étapes techniques de mise en oeuvre de l'ADB peuvent être adaptées en fonction des besoins.

- ÉTAPE 1 Préparation**
- Définir la portée de l'analyse, identifier les parties prenantes clés (y compris le « client » de l'ADB), élaborer un plan de consultation des parties prenantes, identifier les principales sources de données et mettre en place un système de gestion des données.
-
- ÉTAPE 2 Définir les principaux paramètres de l'ADB**
- 2a. Clarifier la définition des « dépenses pour la biodiversité ».
 2b. Établir un système de classification et de marquage afin de mettre en correspondance les dépenses budgétaires pour la biodiversité avec les objectifs nationaux et internationaux pertinents en la matière.
 2c. Établir un système d'attribution des dépenses primaires et secondaires.
-
- ÉTAPE 3 Collecte des données**
- Identifier et collecter les données issues du secteur public, du secteur privé, des bailleurs de fonds et de la société civile, ainsi que d'autres sources de données pertinentes.
-
- ÉTAPE 4 Analyse des données**
- Estimer la composante biodiversité des dépenses.
- 4a. Appliquer le taux d'attribution et estimer les dépenses pour la biodiversité par agence.
 4b. Analyser les dépenses en faveur de la biodiversité dans le contexte national.
 4c. Identifier les relations entre les budgets, les allocations, les dépenses et les revenus tirés de la biodiversité.
-
- ÉTAPE 5 Projection des dépenses futures**
- Analyser les grandes tendances futures des dépenses pour la biodiversité qui peuvent être anticipées pour chaque organisation prioritaire, en prenant en compte les hypothèses clés (par ex., inflation prévue, croissance du PIB) susceptibles d'influer sur les dépenses futures.

Le chapitre se conclut par des conseils généraux sur la manière de communiquer les résultats aux parties prenantes et décideurs ciblés.



Crédit photo: Moorish Idol

Étape 1: Préparation

La phase de préparation de l'ADB s'articule autour d'un processus de cadrage et inclut l'évaluation des parties prenantes, l'identification des sources de données et la mise en place d'un système de gestion et de traitement des données.

Le processus vise à élaborer un cadre de production de livrables adaptés aux besoins des parties prenantes et des décideurs clés, et à générer une appropriation optimale pour un impact maximal. Il détermine les années à couvrir, les organisations à inclure (notamment dans le secteur privé), ainsi que le niveau de détail le plus approprié possible pour la classification et l'attribution des coefficients. Les dépenses publiques ainsi que celles des ONG et des bailleurs de fonds doivent être comprises dans ce cadre. Une fois la collecte des données entamée, la période de référence peut être ajustée en raison d'un éventuel manque de données comparables. La période appropriée pour l'analyse peut dépendre du contexte national (par ex., le calendrier budgétaire), tel qu'identifié dans l'API

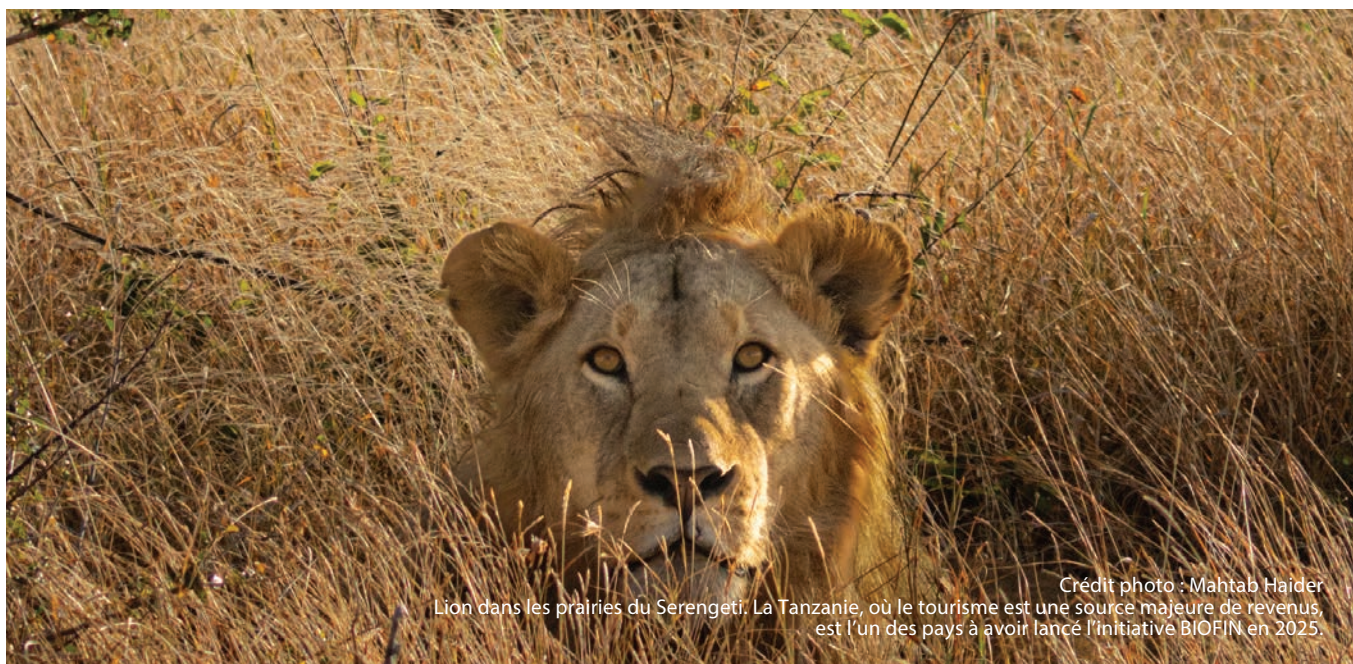
(chapitre 3). Les données doivent couvrir au minimum les cinq dernières années pour lesquelles des données complètes sont disponibles, mais plus la série temporelle est longue, plus l'analyse sera robuste. Selon la disponibilité, l'équipe peut décider d'utiliser les données budgétaires ou les dépenses réelles, même si cette dernière option peut entraîner un certain décalage. Les deux ensembles de données sont acceptables à condition qu'ils soient cohérents.

Il est utile de mettre à jour et de réviser le plan de consultation des parties prenantes initialement élaboré dans le cadre de l'API (chapitre 3). On distingue deux grandes catégories de parties prenantes impliquées dans l'ADB, qui peuvent parfois se recouper : les parties prenantes et décideurs principaux ; et les organisations auprès desquelles des données sont requises. Pour la première catégorie, il s'agit d'individus et d'organisations exerçant la plus grande influence sur les processus budgétaires publics et privés relatifs à la biodiversité (ceux qui détiennent le plus de « pouvoir » dans la matrice pouvoir/intérêt). Ces parties prenantes et décideurs clés peuvent inclure les membres du Comité de pilotage de BIOFIN, le ministère des Finances, les autorités de régulation financière, le ministère de l'Environnement et d'autres ministères stratégiques, les services nationaux de statistique, ainsi que des acteurs

majeurs de la société civile et du secteur privé, tels que les bailleurs de fonds, les organisations de la société civile et les représentants du secteur financier et du monde des affaires. Un sous-groupe de ces décideurs peut être identifié comme le « client » de l'ADB, c'est-à-dire ceux qui ont le plus d'intérêt à disposer des résultats et des recommandations. Il convient donc de veiller à ce que leurs attentes et leurs interrogations soient intégrées dans l'analyse et les conclusions. Pour la seconde catégorie, la liste des organisations à contacter pour la collecte des données de dépenses doit avoir été définie dans l'API (chapitre 3) et pourra être ajustée au fur et à mesure que de nouvelles informations sont disponibles.

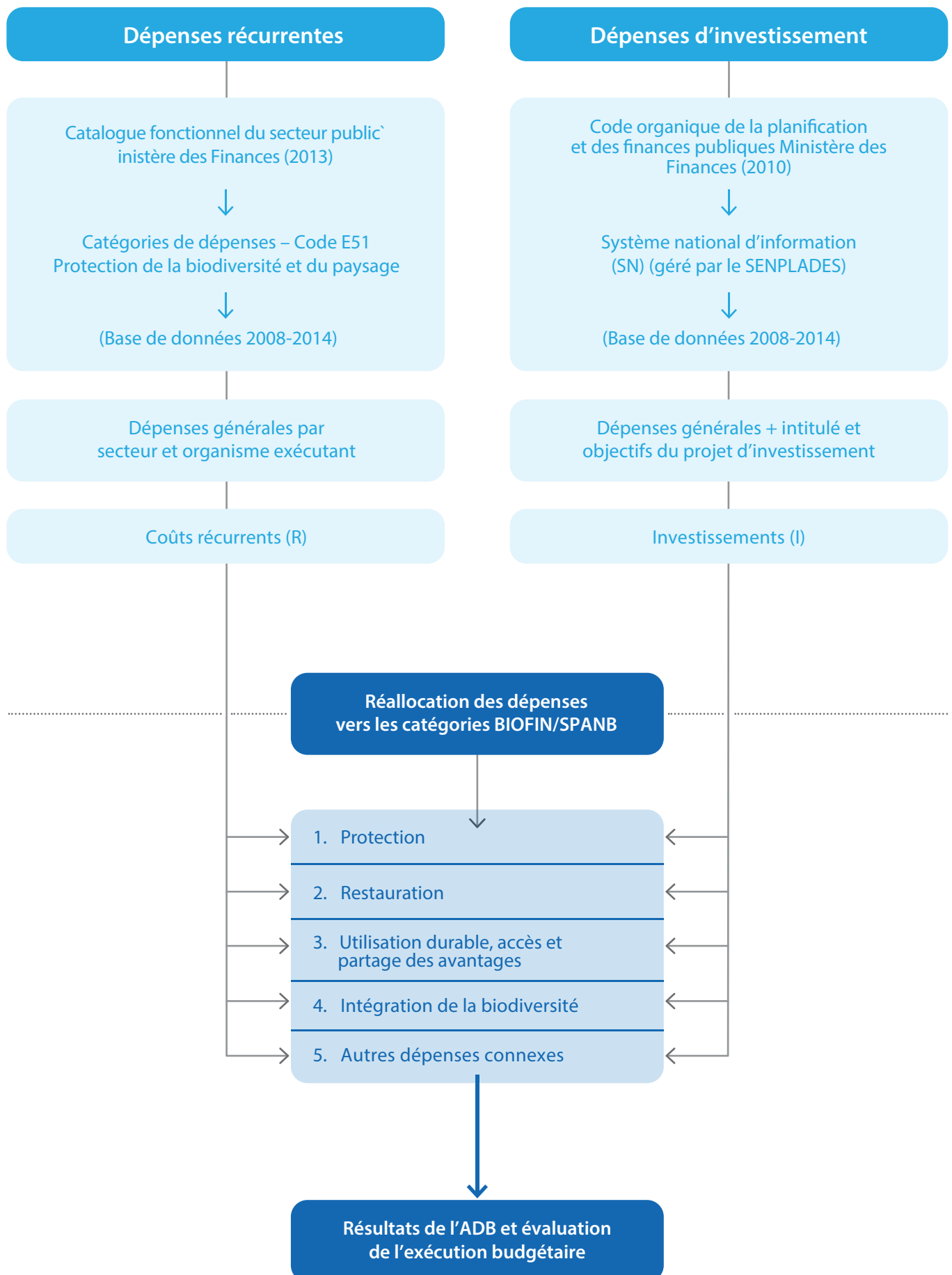
L'équipe doit également s'inspirer des expériences d'autres ADB ou examens des dépenses environnementales déjà réalisés dans le pays ou dans d'autres pays BIOFIN, y compris dans d'autres domaines thématiques (changement climatique, pauvreté, santé et éducation). Une évaluation de la disponibilité, de la cohérence et du niveau de détail des données est discutée avec les parties prenantes clés. Il devrait rapidement apparaître s'il existe des activités gouvernementales détaillées axées sur les résultats ou des dépenses ventilées par programme, ou si les budgets sont seulement associés de manière globale à des agences ou à des organisations.

Une fois le cadre et les cibles de l'analyse définis, il est important de planifier une réunion consultative afin de valider la portée et d'établir un consensus sur la définition des dépenses pour la biodiversité, sur le système de classification et sur les coefficients d'attribution, en particulier pour l'attribution secondaire. Cette réunion peut également porter sur les modalités de collecte des données auprès des institutions publiques et privées, et sur la résolution des éventuelles questions de confidentialité. La figure 4.2 illustre un exercice de cadrage efficace mené en Équateur, montrant les principales sources de données, la catégorisation des dépenses, les dates d'acquisition et d'autres précisions. La ventilation des dépenses dépendra aussi des besoins des pays pour la planification. L'exemple équatorien présenté ci-dessous montre une répartition entre dépenses courantes et dépenses d'investissement (en capital).



Crédit photo : Mahtab Haider
Lion dans les prairies du Serengeti. La Tanzanie, où le tourisme est une source majeure de revenus, est l'un des pays à avoir lancé l'initiative BIOFIN en 2025.

Figure 4.2: Exercice de cadrage de l'ADB – Exemple de l'Équateur



Étape 2: Définir les principaux paramètres de l'ADB

L'ADB quantifie le montant des fonds dépensés intentionnellement⁷ pour obtenir des résultats positifs en matière de biodiversité. Il est essentiel de distinguer entre les dépenses environnementales et les dépenses de biodiversité (les autres dépenses environnementales ne sont pas couvertes par l'ADB), en utilisant une définition claire des dépenses pour la biodiversité. Afin d'assurer une cohérence pluriannuelle et interne, ainsi qu'une comparabilité entre pays, l'ADB normalise la classification des dépenses pour la biodiversité et leur marquage, ainsi que l'attribution des dépenses.

Étape 2a: Clarifier la définition de « dépenses pour la biodiversité »

Une « dépense pour la biodiversité » correspond à toute dépense visant à produire un impact positif sur la biodiversité ou à réduire, voire éliminer, les pressions qui s'exercent sur elle. Les dépenses pour la biodiversité comprennent les dépenses primaires, dont la biodiversité constitue l'objectif principal, ainsi que les dépenses secondaires, dont la biodiversité est clairement identifiée comme un objectif parmi d'autres. Cette définition est dérivée de celle fournie par la CDB (voir chapitre 1). Le tableau 4.1 décrit plus en détail les dépenses pour la biodiversité en fonction des niveaux d'attribution primaire et secondaire, développés plus loin dans les sections 4.2b et 4.2c.

Les activités qui répondent à l'un des objectifs de la CDB mais nuisent à un autre doivent être exclues. Par exemple, une subvention envisagée pour l'utilisation durable de produits ligneux ne doit pas être comptabilisée dès lors qu'elle entraîne une perte directe de biodiversité en raison de la plantation d'espèces exotiques envahissantes.



Crédit photo: Corporation nationale équatorienne de la finance populaire et solidaire – Yulisa Vargas, propriétaire de Kyndi Ice Creams, une petite entreprise produisant des glaces artisanales à partir d'ingrédients issus de la forêt amazonienne. Une bénéficiaire du programme de crédit vert de BIOFIN en Équateur.



Encadré 4.2: Taxonomie mondiale des dépenses pour la biodiversité (GLOBE)

La taxonomie GLOBE est une liste complète des dépenses pour la biodiversité qui prend en compte les cadres mondiaux et nationaux existants et propose des normes pour une attribution appropriée. Ses principaux éléments sont comme suit: i) neuf catégories primaires de dépenses pour la biodiversité; ii) les sous-catégories de deuxième et troisième niveau; iii) des exemples de dépenses; iv) les taux d'attribution à la biodiversité (TAB); v) les alignements entre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM), les objectifs d'Aichi et les ODD. La définition et l'alignement des catégories de financement de la biodiversité sur les cibles du CMBKM sont présentés dans le tableau 4.2, tandis que les sous-catégories figurent dans le tableau 4.3.

La taxonomie GLOBE se concentre sur les dépenses du secteur public et couvre uniquement les « dépenses positives ». Elle peut ainsi être considérée comme une liste de postes de dépenses susceptibles de contribuer au CMBKM. Elle complète la préparation de l'ADB en fournissant une liste d'actions pouvant servir de référence pour l'alignement budgétaire, que ce soit au niveau de la catégorie primaire ou de la catégorie secondaire. En outre, les taux d'attribution, issus de l'expertise des praticiens de l'ADB, peuvent également constituer un point de référence utile pour l'estimation.

Les taux d'attribution à la biodiversité (TAB) appliqués dans cette taxonomie suivent une approche similaire à celle des marqueurs de Rio (voir encadré 4.3), c'est-à-dire qu'ils se concentrent sur l'intention ou l'objectif d'une dépense donnée, plutôt que son impact.

L'intention doit être clairement énoncée dans la dépense ou déduite des documents décrivant les programmes budgétaires ou le mandat de l'institution concernée par cette activité. La motivation liée à la biodiversité justifie donc explicitement la nécessité de cette dépense ainsi que la manière dont les actions sont conçues. L'impact d'une dépense n'est, dans la plupart des cas, pas connu à l'avance et dépend de nombreuses circonstances échappant au contrôle du gouvernement et des autres acteurs. Par conséquent, les TAB ne tiennent pas compte de l'impact ou de la mise en œuvre, mais uniquement de l'intention, c'est-à-dire l'objectif de la dépense pour cette action.

La méthode de notation, bien qu'inspirée des marqueurs de Rio, s'en distingue en allant plus loin et en détaillant au-delà des trois catégories « non ciblé – 0 », « significatif – 1 » et « principal – 2 ». Dans de nombreux cas, l'objectif d'une dépense publique peut ne pas être primaire (TAB = 100), mais rester néanmoins significatif ou du moins supérieur à zéro. Par exemple, une notation de 25 % indique que l'intention en matière de biodiversité est relativement faible, au regard de la définition d'une dépense pour la biodiversité (tableau 4.1). La conception de l'action est largement déterminée par d'autres objectifs, mais permet d'obtenir certains bénéfices non intentionnels (mais reconnus) pour la biodiversité. La taxonomie inclut donc les dépenses présentant au moins un objectif, même minime, en matière de biodiversité. Les dépenses dépourvues d'un objectif biodiversité ne sont pas répertoriées.

⁷ Marqueur de Rio pour la biodiversité de l'OCDE.
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/ENV\(2024\)1/REV1/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/ENV(2024)1/REV1/FINAL/en/pdf)

Tableau 4.1 : Définition détaillée des dépenses pour la biodiversité

Objectif biodiversité: l'objectif de la dépense est d'accroître, de protéger et de restaurer la biodiversité; de prévenir la perte de biodiversité ; ou de s'attaquer aux facteurs qui contribuent à la perte de biodiversité ou qui entravent les gains en matière de biodiversité, notamment le manque de sensibilisation ainsi que les conditions favorables liées aux politiques et aux institutions.	
100% (Primaire)	L'objectif de la dépense est entièrement aligné sur l' objectif biodiversité . Lorsque plusieurs objectifs coexistent avec celui de la biodiversité, l'attribution est maintenue tant que l'intention des autres objectifs (climat, santé, développement humain) est pleinement cohérente avec celui de conservation ou ne réduit ni ne compromet l'atteinte de l'objectif biodiversité.
75% (Assez significatif)	L' objectif biodiversité demeure une composante importante de la dépense, mais son articulation est plus indirecte et/ou d'autres objectifs sont prioritaires par rapport à celui de la biodiversité.
50% (Significatif)	L' objectif biodiversité n'est pas clairement défini comme un objectif politique et/ou d'autres objectifs sont plus importants que la biodiversité.
25% (Modéré)	L' objectif biodiversité est sensiblement moins marqué en termes de formulation politique que d'autres objectifs et est présenté comme un impact non intentionnel.
5% (Faible)	L' objectif biodiversité est quasiment inexistant dans la formulation des politiques et est présenté comme un impact non intentionnel.
1% (Minime)	L' objectif principal de l'action est de promouvoir des finalités autres que la biodiversité; toutefois, il existe un lien minimal avec l'objectif biodiversité.

Crédit photo: Dolapo Adejumo





Encadré 4.3: Le marqueur de Rio pour la biodiversité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le marqueur de Rio pour la biodiversité de l'OCDE a été conçu pour suivre le financement de l'aide au développement international en lien avec les trois principales conventions de Rio: la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention sur la diversité biologique (CDB). Pour identifier une dépense favorable à la biodiversité, les trois objectifs principaux de la Convention sur la diversité biologique (CDB) peuvent être utilisés comme référence, à savoir:

- la conservation de la diversité biologique;
- l'utilisation durable des composantes de la diversité biologique;

- le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques^b.

Le marqueur de Rio de l'OCDE considère également qu'un objectif est un « objectif principal » (ce que BIOFIN qualifie de « dépense primaire ») s'il « vise directement et explicitement à atteindre » un ou plusieurs des trois objectifs ci-dessus. Ainsi, les dépenses primaires admettent un ou plusieurs objectifs de la CDB comme finalité principale (*causa finalis*), tandis que les dépenses secondaires sont celles pour lesquelles un objectif de la CDB est mentionné mais ne constitue pas l'objectif principal de la dépense.

^a Marqueur de Rio pour la biodiversité de l'OCDE. [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/ENV\(2024\)1/REV1/FINAL/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/ENV(2024)1/REV1/FINAL/en/pdf)

^b La convention sur la diversité biologique, Article 1. Objectifs. www.cbd.int/convention/articles/default.shtml?a=cbd-01

Lors de la définition des dépenses pour la biodiversité, il est également utile de se référer au Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) des Nations Unies (voir l'encadré 4.4). Tout comme le SCEE, l'ADB de BIOFIN s'appuie sur le concept de *causa finalis*, c'est-à-dire sur l'intention d'une activité ou d'une dépense, plutôt que sur son impact. Le SCEE des Nations Unies utilise le principe de *causa finalis* comme norme pour déterminer la classification et la mesure des dépenses de protection de l'environnement. En revanche, contrairement à la méthodologie de l'ADB, l'approche

du SCEE se concentre uniquement sur l'objectif principal et ignore les objectifs secondaires.

Dans BIOFIN, une dépense peut contribuer à l'ensemble des dépenses pour la biodiversité même si l'objectif biodiversité n'est qu'un objectif parmi d'autres, ou seulement un objectif secondaire. Cet objectif secondaire est pris en compte dans le taux d'attribution à la biodiversité (TAB). Pour BIOFIN, l'API clarifie l'intention sur la base du mandat et des fonctions des agences gouvernementales ou du secteur privé.



Crédit photo: PNUD Mongolie
La population de chèvres sauvages en Mongolie a augmenté ces dernières années grâce à des efforts de conservation efficaces.



Encadré 4.4: Le système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies

Le Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies (SCEE) contient des normes, des définitions, des classifications, des règles comptables et des tableaux internationalement reconnus, permettant de produire des statistiques comparables sur l'environnement et ses liens avec l'économie. Le cadre du SCEE est cohérent avec le Système de comptabilité nationale (SCN) afin de faciliter l'intégration des statistiques environnementales et économiques^a. Pour les activités environnementales, les produits environnementaux ou les dépenses environnementales, la Division de statistique des Nations Unies a adopté en 2024 la Classification des finalités environnementales (CEP), qui se substitue à la Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (CEPA) et la Classification des activités de gestion des ressources (CRema). Seules les dépenses primaires sont comptabilisées, selon le principe d'attribution de « l'objectif principal ». Cette approche d'attribution rigoureuse évite les doubles comptages, mais ne permet pas de saisir de manière exhaustive l'ensemble des investissements en faveur de la biodiversité ni les points d'intervention probables.

Le Cadre central du SCEE^b et la Comptabilité expérimentale des écosystèmes du SCEE^c fournissent des informations plus détaillées. Le processus BIOFIN devrait chercher à s'aligner sur le SCEE autant que possible, notamment lorsque le cadre du SCEE est institutionnalisé. L'expérience du Mexique illustre comment les approches du SCEE et de BIOFIN peuvent être harmonisées. L'encadré 4.5 présente une description détaillée de l'intégration du SCEE dans le système de classification de BIOFIN, tel qu'il est appliqué dans l'ADB du Mexique. Lorsqu'un pays adopte le cadre du SCEE, l'ADB doit commencer par analyser l'ensemble des rapports de comptabilité environnementale, tout en soulignant la nécessité de développer davantage la composante biodiversité. Par ailleurs, le processus de l'ADB requiert une autre couche de données que le SCEE ou d'autres approches de comptabilité du capital naturel ne prennent pas en compte, et qui constitue pourtant le cœur de l'ADB de BIOFIN: les budgets et les dépenses consacrés à la biodiversité.

^a Système de comptabilité économique environnementale (SCEE). <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seea.asp>

^b Nations Unies, Commission européenne, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économiques et Banque mondiale. (2014). System of environmental-economic accounting 2012: central framework. New York : Nations Unies. https://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seearev/seea_cf_final_en.pdf

^c SCEE. <https://seea.un.org/ecosystem-accounting>



Crédit photo: PNUD Kazakhstan, Canyon à Almaty, au Kazakhstan

Étape 2b: Établir un système de classification et de marquage afin de mettre en correspondance les dépenses budgétaires pour la biodiversité avec les objectifs nationaux et internationaux pertinents en la matière

Un bon système de classification budgétaire robuste constitue un élément fondamental de l'architecture de la gestion des finances publiques. Une classification correcte des dépenses est fondamentale pour: i) formuler les politiques et analyser les performances; ii) allouer efficacement les ressources entre les secteurs; iii) garantir la conformité avec les ressources budgétaires approuvées par le pouvoir législatif; et iv) assurer la gestion courante du budget. Les dépenses du secteur public respectent également des classifications standard, notamment administratives, économiques et fonctionnelles. La classification administrative identifie le ou les organismes responsables des dépenses, tandis que la classification économique identifie le type de dépenses engagées, comme les salaires, les dépenses d'investissement ou les paiements d'intérêts. Enfin, la classification fonctionnelle organise les dépenses en grandes catégories. GLOBE promeut la classification fonctionnelle,

inspirée de la Classification des fonctions des administrations publiques des Nations Unies (COFOG), principalement à des fins de normalisation et de comparabilité entre pays.

Le système actuel de classification des dépenses pour la biodiversité comprend neuf catégories (similaire au système de classification proposé dans le Manuel 2018), mais il est désormais aligné sur le CMBKM (tableau 4.2). Les neuf catégories BIOFIN sont ensuite désagrégées en sous-catégories et en un troisième niveau relatif aux programmes de dépenses. Outre le CMBKM, le système de classification peut être rattaché au SCEE, comme le montre l'exemple du Mexique (encadré 4.4), ainsi qu'aux ODD et à d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, et aux cadres de planification nationaux, dont le plus important est la SPANB. Ces stratégies et cibles nationales sont identifiées dans l'API et sont utilisées parallèlement aux catégories BIOFIN dans l'ÉBF. Le marquage montre comment les dépenses pour la biodiversité contribuent aux objectifs nationaux et internationaux et éclaire la planification et la priorisation budgétaire.

Tableau 4.2: Définition des catégories primaires de biodiversité et leur alignement sur les cibles du CMBKM

Catégorie primaire de biodiversité	Définition	Alignement sur les cibles du CMBKL
1. Accès et partage des avantages	Cela fait référence à l'accès aux ressources génétiques, en mettant l'accent sur le consentement préalable en connaissance de cause et sur le partage des avantages liés à la diversité génétique, en privilégiant l'équité et la transparence pour ceux dont les connaissances sont utilisées. Ce partage se fait selon des conditions convenues d'un commun accord, en tenant compte de l'ensemble des droits relatifs à ces ressources et aux technologies associées, et grâce à un financement approprié.	9- Avantages tirés par les populations de l'utilisation durable des espèces sauvages 13- Accès et partage des avantages (APA) tirés des ressources génétiques 21- Accès et partage des données, des informations et des connaissances 22- Représentation et participation à la prise de décision et accès à la justice et à l'information
2. Sensibilisation et connaissances en matière de biodiversité	La sensibilisation et les connaissances en matière de biodiversité couvrent un large éventail de thématiques. Les connaissances ont pour objectif à produire, générer et fournir un accès facile et rapide à des données et informations de qualité, afin de soutenir tous les efforts visant à enrayer la perte de biodiversité ou à maintenir et renforcer les niveaux actuels de biodiversité. La production et la diffusion des connaissances recouvrent aussi bien les contextes formels qu'informels, la formation technique, la communication sur la biodiversité et la recherche scientifique, ainsi que les savoirs des peuples autochtones et des communautés locales.	21 – Accès et partage des données, des informations et des connaissances, en partie: 1- Aménagement du territoire 20- Technologie, innovation, recherche scientifique et suivi
3. Biosécurité:	La sécurité biotechnologique comprend deux sous-catégories: 1) Prévention, confinement et éradication des espèces exotiques envahissantes (EEE) 2) Manipulation, transport et utilisation en toute sécurité des organismes génétiquement modifiés (OGM) ou des organismes vivants modifiés (OVM), issus des biotechnologies modernes et susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la diversité biologique.	6- Espèces exotiques envahissantes 17- Mesures de sécurité biotechnologique
4. Économie verte:	Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ) définit l'économie verte comme « une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources ». De façon plus simple, une économie verte peut être définie comme une économie à faible émission de carbone, économe en ressources et socialement inclusive. Certaines activités visent également à favoriser la biodiversité.	15- Entreprises et institutions financières 16- Consommation durable En partie: 7- Réduire les risques et les impacts de la pollution 8- Changement climatique 12- Biodiversité urbaine
5. Planification et financement de la biodiversité	Cette catégorie couvre les actions de planification, de politique, de financement, de législation, de coordination et d'application menées aux niveaux national, infranational ou local. Elles sont transversales, concernant plusieurs catégories de biodiversité ou des thématiques générales telles que les évaluations environnementales stratégiques, l'aménagement du territoire ou encore les accords multilatéraux sur l'environnement.	14- Intégration de la biodiversité et de ses valeurs 15- Entreprises et institutions financières 16- Consommation durable En partie: 1- Aménagement du territoire 12- Biodiversité urbaine 18- Incitations préjudiciables à la biodiversité 19- Mobilisation des ressources
6. Gestion de la pollution	La « pollution » correspond à l'introduction de matières nocives (c'est-à-dire des polluants) dans l'environnement à un rythme tel qu'elles ne peuvent être dispersées, diluées, décomposées, recyclées ou stockées sous une forme inoffensive. Elle peut être d'origine naturelle (par exemple, les cendres volcaniques) ou humaine, et se présenter sous différentes formes (solide, liquide ou gazeuse, mais aussi énergétique).	7- Réduire les risques et les impacts de la pollution

	<p>La gestion de la pollution comprend la prévention à la source (option la plus privilégiée), la réduction, la réutilisation, le recyclage, le traitement ou l'élimination (options moins privilégiées). Elle recoupe certaines mesures relevant de la catégorie « Utilisation durable », telles que la promotion d'une agriculture durable. Si l'objectif déclaré est de réduire les impacts négatifs, il relève de cette catégorie. S'il s'agit d'améliorer la biodiversité dans les systèmes de production, il doit être inclus dans la catégorie « Utilisation durable ».</p>	
7. Aires protégées et autres mesures de conservation	<p>Cette catégorie comprend les mesures in situ et ex situ visant à protéger et à préserver la biodiversité aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes. L'effort peut être territorialisé, par le biais des aires protégées, de leur extension, de leur interconnexion ou de la mise en place de zones tampons; il peut aussi impliquer l'application d'autres mesures de conservation.</p>	<p>3- Conservation des zones 4- Réduire l'extinction des espèces menacées et minimiser les conflits entre l'homme et la faune</p> <p>En partie: 1- Aménagement du territoire 5- Utilisation durable des espèces sauvages 8- Changement climatique 9- Avantages aux populations de l'utilisation durable des espèces sauvages 19- Mobilisation des ressources</p>
8. Restauration	<p>La restauration des écosystèmes consiste à soutenir le rétablissement des écosystèmes dégradés ou détruits, ainsi qu'à conserver les écosystèmes encore intacts. Elle vise à réhabiliter les fonctions et services écosystémiques. Les efforts de restauration sont reconnus comme contribuant à la réalisation des trois conventions de Rio – Convention sur la diversité biologique (CDBKM), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).</p>	<p>2- Restauration 4- Réduire l'extinction des espèces menacées et minimiser les conflits entre l'homme et la faune sauvage</p>
9. Utilisation durable.	<p>L'utilisation durable désigne « l'utilisation des composantes de la diversité biologique d'une manière et à un rythme qui n'entraînent pas le déclin à long terme de la diversité biologique, préservant ainsi son potentiel à répondre aux besoins et aux aspirations des générations présentes et futures ». Cette catégorie se distingue de l'économie verte par l'accent qu'elle met sur les services écosystémiques, en particulier les services de production et les services de soutien sous-jacents. Les activités visent à améliorer les résultats en matière de biodiversité, tout en générant d'autres avantages liés à l'utilisation durable des ressources naturelles.</p>	<p>2- Restauration 4- Réduire l'extinction des espèces menacées et minimiser les conflits entre l'homme et la faune 5- Utilisation durable des espèces sauvages 7- Réduire les risques et les impacts de la pollution 9- Avantages pour les populations de l'utilisation durable des espèces sauvages 10- Agriculture, aquaculture, pêche et foresterie durables</p>



Crédit photo: Marco Arlaud



Encadré 4.5: L'Analyse des dépenses pour la biodiversité au Mexique

BIOFIN Mexique a collaboré avec l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) pour réaliser une analyse détaillée des dépenses pour la biodiversité, en tirant pleinement parti des synergies interinstitutionnelles^a. BIOFIN Mexique a adopté la méthodologie de l'INEGI fondée sur le Système de comptabilité économique environnementale (SCEE)^b afin de mesurer chaque dépense fédérale et de lui attribuer un coefficient d'objectif biodiversité compris entre 0 et 100, sur lequel s'établit par la suite le taux d'attribution à la biodiversité. Il en est résulté un cadre ADB permettant d'examiner l'allocation des ressources publiques, non seulement dans le secteur environnemental, mais aussi au sein de chaque ministère.

Le cadre mexicain est conforme au Cadre central du Système de comptabilité économique environnementale des Nations Unies (SCEE), la norme statistique internationale qui fixe les concepts, définitions et classifications pour l'élaboration des comptes environnementaux et permet de produire des statistiques comparables au niveau international.

La mesure des dépenses pour la biodiversité du secteur public repose sur la Classification des activités environnementales (CEA).

Les principaux critères d'inclusion couvrent les dépenses visant à mesurer, contrôler ou réduire la pollution, ainsi qu'à préserver et protéger l'environnement et les ressources naturelles, y compris les catégories liées à l'utilisation durable et à l'économie verte.

Afin d'estimer les dépenses liées à la biodiversité, l'INEGI utilise les comptes publics comme principale source d'information en vue de consolider le montant total des dépenses fédérales pour une année donnée. Le budget des dépenses identifie les programmes et dépenses associés aux catégories CEA, puis applique aux données les coefficients d'objectif biodiversité de BIOFIN. D'autres documents ont été aussi analysés, tels que la liste des programmes et projets d'investissement, les rapports annuels et les sites Internet officiels des unités administratives. Les gouvernements locaux ont mobilisé à cet effet leurs relevés administratifs, leurs écritures comptables quotidiennes et leurs questionnaires sur les dépenses.

Les Dépenses de protection de l'environnement (DPE) sont calculées comme suit:

$$DPE = \text{Dépenses courantes} + \text{Investissement}$$



- **Dépenses courantes** = Rémunération des services personnels + achat de matériel et fournitures + paiement de services généraux
- **Investissement** = Acquisition de biens immobiliers et mobiliers + travaux publics

La méthodologie BIOFIN a contribué à réviser les Dépenses de protection de l'environnement (DPE) classées dans la catégorie 6 de la CEA: Protection de la biodiversité et du paysage. Les catégories suivantes de la CEA ont également été analysées aux fins de recenser les dépenses liées à la biodiversité:

- 1 Gestion des eaux usées
- 2 Protection et assainissement des sols, des eaux souterraines et des eaux de surface
- 3 Recherche et développement pour la protection de l'environnement
- 4 Autres activités de protection de l'environnement

L'ADB a ainsi compilé d'autres données de dépenses selon la méthodologie BIOFIN, par exemple dans le cadre de programmes liés à l'utilisation durable de la biodiversité. Ces dépenses ont ensuite été intégrées en tant que sous-catégories au sein du CEA par l'INEGI, ce qui a permis une comptabilité harmonisée des dépenses pour la biodiversité. Par ailleurs, le développement du cadre méthodologique et le processus de calcul ont été documentés et systématisés afin de permettre la gestion d'une base de données actualisée, qui assurera à terme un suivi au long cours des dépenses du pays en faveur de la biodiversité.

Grâce à cette méthodologie, le Mexique dispose de comptes ADB annuels solides et fiables, mis à la disposition des décideurs. De la même façon, BIOFIN Mexique s'en est servi pour publier chaque année son rapport ADB annuel.



CEA

Protection de la biodiversité et des paysages, Catégorie 6 de la CEA



BIOFIN

Catégories 2, 4, 8 et 9 de la CEA ajoutées + catégories BIOFIN



ADB

Comptabilité intégrée des dépenses BIOFIN/CEA

^a L'institutionnalisation du processus ADB avec l'INEGI est abordée au chapitre 7

^b <https://www.inegi.org.mx/app/tabulados/default.aspx?pr=28&vr=2&in=44&tp=20&wr=1&cno=1&idrt=3271&opc=p>



Crédit photo: Shutterstock

Depuis 2018, 14 pays se sont unis autour de l'Initiative Jaguar 2030 dans le document intitulé « Jaguar 2030: feuille de route pour la conservation du jaguar au sein des Amériques » afin d'inverser le déclin de la population de jaguars et de préserver leurs habitats.

Étape 2c: Établir un système d'attribution des dépenses primaires et secondaires

Une fois les dépenses classées selon les neuf catégories BIOFIN, les taux d'attribution à la biodiversité (TAB) doivent être déterminés. À ce stade, les organismes (ou agences) ayant un mandat en matière de biodiversité auront préalablement été identifiés dans le rapport API, puis validés à l'issue de consultations avec les parties prenantes dans le cadre de l'ADB. S'agissant particulièrement des organismes « non centraux » chargés de la biodiversité, des données détaillées sur les dépenses sont requises au niveau des programmes ou des projets, voire des activités, afin d'estimer la part des dépenses liées ou non à la biodiversité.

Les approches d'attribution nécessitent de distinguer les dépenses « primaires » et « secondaires », puis de définir le pourcentage de certaines d'entre elles à imputer à la biodiversité. Les dépenses primaires relatives à la biodiversité doivent être comptabilisées à 100% (comme dans le cas du marqueur de Rio de l'OCDE et du SCEE). Les dépenses sont considérées comme « primaires » sur la base du principe de prédominance (c'est-à-dire qu'elles sont principalement consacrées à la biodiversité), sauf preuve du contraire. L'expérience de BIOFIN montre qu'il est généralement plus facile de commencer par les institutions publiques où une dépense primaire pour la biodiversité (100%) est attendue, avant de se concentrer sur celles où des dépenses secondaires sont envisagées.

Le processus ADB reconnaît la participation de plusieurs organismes aux dépenses pour la biodiversité avec des intentions différentes, conformément au principe de finalité (*causa finalis*). En revanche, et malgré un nombre croissant d'expériences documentées par BIOFIN et d'autres, il n'existe pas d'accord international sur l'attribution d'une valeur en pourcentage aux dépenses secondaires pour la biodiversité. En réalité, même une attribution à 100% constitue souvent la meilleure estimation de l'intentionnalité.

L'ADB doit viser à attribuer les dépenses de la manière la plus précise possible, en s'appuyant sur des critères et des processus d'attribution clairement définis et transparents. Les pays doivent s'efforcer d'obtenir autant d'informations que possible sur les budgets et leurs objectifs.

Les taux d'attribution GLOBE varient de 0 à 100% (tableau 4.1) et s'appliquent à trois niveaux de dépenses: primaire (correspondant aux neuf catégories de biodiversité), secondaire et tertiaire. Ces taux sont des valeurs standardisées issues d'un processus d'expertise ayant mobilisé plus de 100 experts provenant de pays participant à BIOFIN. Chaque ligne de dépenses est associée à au moins un taux d'attribution (TAB), mais il peut arriver que plusieurs taux soient appliqués à une même ligne lorsqu'une action particulière est mise en oeuvre par différents organismes.

Cette structure est cohérente avec les fonctionnalités associées à la COFOG. L'utilisation de la COFOG vise à harmoniser ces différences afin que les dépenses publiques consacrées à la biodiversité soient comparables dans le temps, entre pays et entre régions⁸.

Les pays disposent de plusieurs options pour l'application des taux d'attribution. Pour ceux ayant déjà entrepris une ADB et dont la révision est planifiée ou en cours, les options sont les suivantes: i) utiliser les taux d'attribution existants, issus d'un exercice ADB précédent; ii) appliquer le barème de taux recommandé en cohérence avec les définitions fournies dans le tableau 4.1; iii) adopter les taux d'attribution GLOBE. Pour les pays qui entament le processus ADB, il est recommandé d'appliquer directement les taux d'attribution GLOBE afin de faciliter le processus d'estimation.

Approche par programme et approche par agence

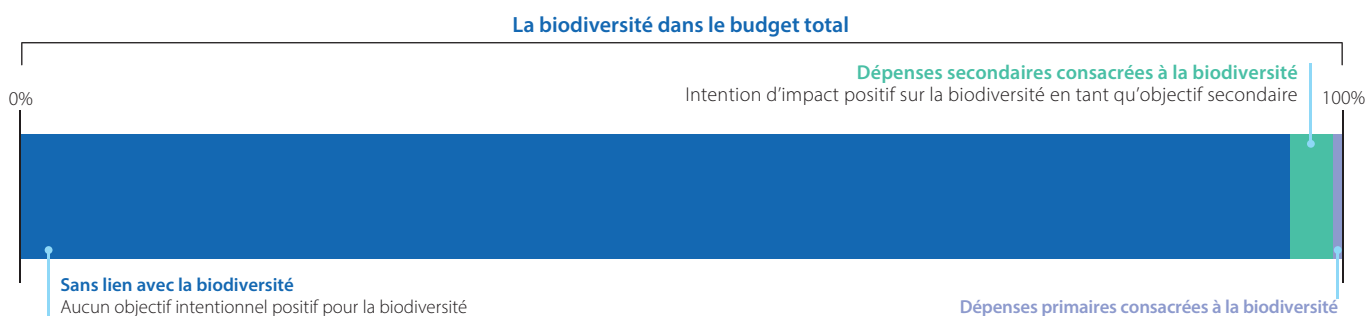
Il existe deux approches possibles pour obtenir les informations nécessaires à l'attribution des dépenses:

- Une approche par programme, axée sur les dépenses détaillées des programmes.
- Une approche par agence, axée sur les organisations ou les « agents » qui effectuent les dépenses.

L'approche par programme est considérée comme la meilleure pratique car elle garantit que les données budgétaires et de dépenses sont associées à des programmes, activités, cibles et indicateurs spécifiques. En revanche, l'approche par agence n'offre pas systématiquement le même niveau de précision des données et ne permet pas de saisir correctement les tendances des dépenses ni les détails fins de l'attribution. Selon la disponibilité des données et la volonté des organismes concernés de donner accès aux informations programmatiques, les pays peuvent combiner les deux approches. Celles-ci sont décrites plus en détail ci-après.

Le résultat de l'attribution est illustré aux figures 4.3 et 4.4. La figure 4.3 distingue les dépenses primaires et secondaires. Étant donné que la plupart des dépenses publiques et privées ne sont pas spécifiquement destinées à la biodiversité, il convient de se concentrer sur les budgets et les organisations identifiés comme prioritaires dans l'API.

Figure 4.3: Identification des dépenses pour la biodiversité dans le budget global (en % des dépenses totales)



⁸ Classification des fonctions des administrations publiques (CFAP/COFOG).

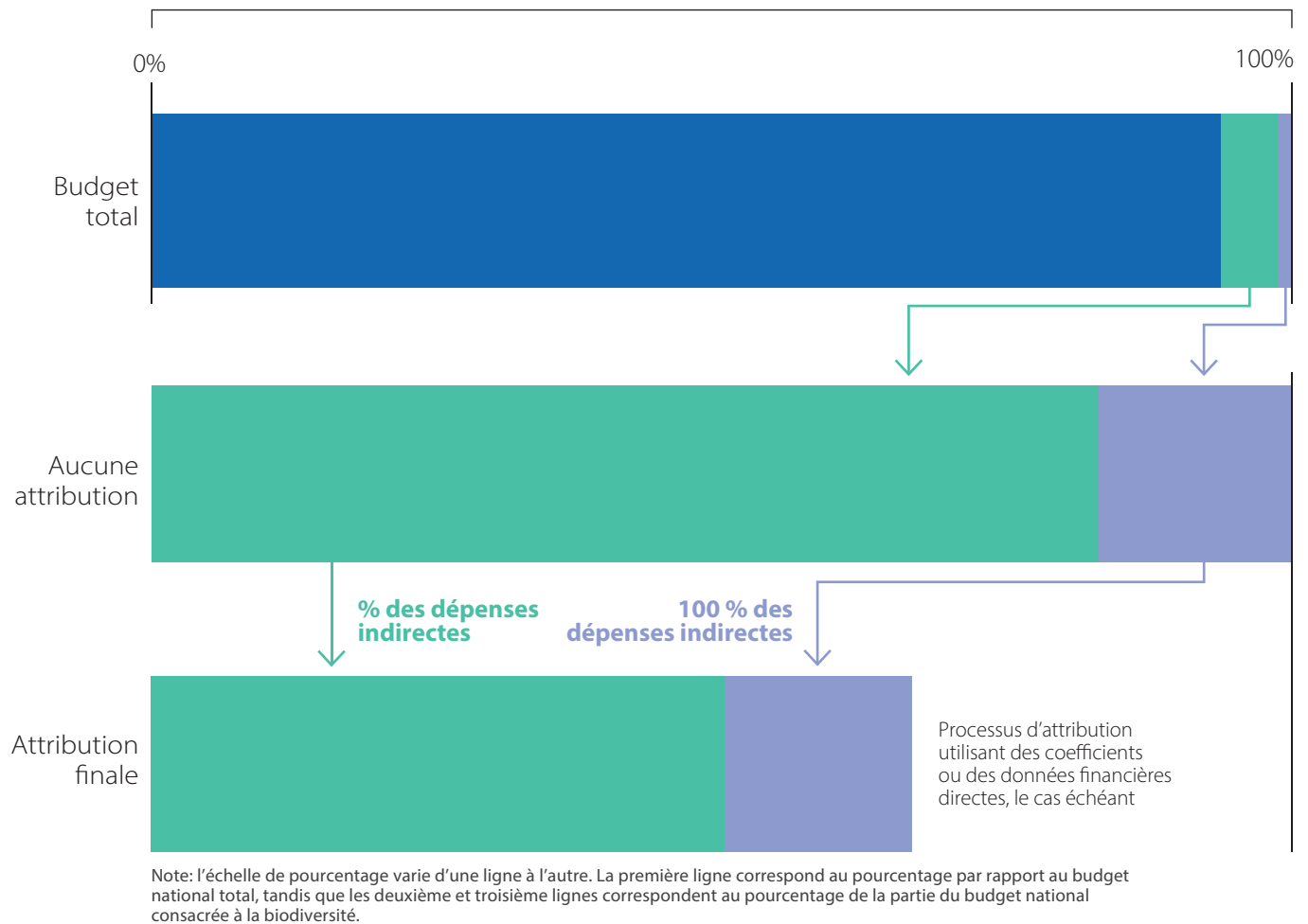
[https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Classification_of_the_functions_of_government_\(COFOG\)/fr](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Classification_of_the_functions_of_government_(COFOG)/fr)

Dans la [figure 4.4](#), l'attribution des dépenses secondaires permet d'estimer plus précisément le total des dépenses consacrées aux actions ou programmes secondaires par rapport au montant consacré aux objectifs intentionnels de biodiversité (dépenses primaires). La biodiversité n'étant pas l'objectif principal des dépenses « secondaires », le pourcentage des dépenses intentionnellement et explicitement consacrées à des objectifs positifs pour la biodiversité résulte de l'exercice d'attribution. En pratique, chaque ligne budgétaire identifiée est multipliée par le TAB, de sorte que seuls 1 %, 5 %, 25 %, 50 % ou 75 % des programmes secondaires sont pris en compte, reflétant ainsi l'intention en matière de biodiversité de la ligne budgétaire concernée.

$$\text{Dépenses pour la biodiversité} = \sum \text{Ligne budgétaire} \times \text{TAB}$$

Il est important de distinguer *intention* et *impact*. Une action visant à stimuler la production agricole peut avoir des effets très positifs sur la biodiversité. Cependant, si l'objectif principal du projet ou de l'activité est la production agricole (ou la sécurité alimentaire, etc.), le TAB ne correspondra qu'à la part intentionnellement ciblée comme ayant un effet positif sur la biodiversité. De plus, l'« intention » doit être documentée, c'est-à-dire consignée dans les politiques ou budgets. Cette approche aboutit à une estimation approximative du montant des fonds alloués intentionnellement à la biodiversité.

Figure 4.4: Exemple illustratif du processus menant à l'attribution finale à la biodiversité



L'approche par programme

Dans l'approche par programme, les données sur les dépenses sont disponibles à un niveau plus détaillé. Les dépenses des organismes sont ventilées en programmes et projets, qui peuvent être ensuite classées selon des catégories administratives, économiques et fonctionnelles. Une bonne description des programmes et des orientations politiques claires permet d'attribuer les TAB de manière plus fiable.

Le but est de mettre en place un processus pouvant être répété périodiquement et produisant des résultats reproductibles, cohérents et fiables. À cet effet, il est possible d'appliquer les lignes directrices suivantes:

- Pour garantir la cohérence, l'« intention » doit être documentée, conformément au marquage explicite de l'OCDE et à la finalité du SCEE.
- L'analyse doit être menée au niveau de données le plus fin possible. Cela s'applique à la plus petite unité de l'organisation pour laquelle des données budgétaires existent, ou aux plus petits échelons des budgets programmes et données de dépenses disponibles.

Le système d'attribution pondère les dépenses en fonction d'une estimation du pourcentage des fonds dépensés (ou budgétés) affectés à des catégories spécifiques de biodiversité.

L'approche par agence

Lorsque les données programmatiques ne sont pas disponibles, l'approche par agence peut être utilisée. Chaque agence (organisation, service, division, etc.) est évaluée en fonction de sa contribution financière prévue à la biodiversité. Les données budgétaires ou de dépenses peuvent n'être disponibles qu'à ce niveau, sans qu'il soit possible d'obtenir des informations supplémentaires permettant de déterminer la part consacrée à la biodiversité ou de les classer comme primaires ou secondaires. Il est essentiel d'attribuer le pourcentage au niveau organisationnel le plus fin pour lequel des données sont disponibles, comme un service, une division ou une agence technique locale. Plus le niveau d'analyse est fin, plus il est probable qu'une attribution à 100% puisse être retenue. Il faut éviter d'attribuer un pourcentage directement au niveau ministériel car un taux unique ne refléterait pas fidèlement la diversité des mandats d'un ministère. Le même TAB doit être appliqué pour toutes les années de l'évaluation, sauf en cas de changement significatif du cadre politique ou institutionnel.

Il existe trois façons d'attribuer les dépenses:

1 Examiner le mandat écrit ou légal de l'organisation.

L'examen du mandat, des énoncés de mission et des rapports annuels d'une organisation permet d'attribuer des TAB. Une API exhaustive aurait déjà couvert cet aspect et fourni davantage de détails sur les programmes de l'organisation liés à la biodiversité. Lorsqu'une organisation a plusieurs mandats (y compris non liés à la biodiversité), il convient d'estimer l'importance budgétaire relative de chacun d'entre eux, c'est-à-dire d'établir leurs proportions respectives. Cette proportion du budget peut ensuite être classée selon les catégories BIOFIN, les ODD, les SPANB ou tout autre plan national auquel l'ADB peut contribuer. Lorsque plusieurs catégories sont couvertes par le mandat d'un organisme, il est souhaitable de les mettre en évidence (comme dans le cas, par exemple, d'un service forestier qui soutient l'utilisation durable et gère les aires protégées).

2 Mener des entretiens avec les cadres de ces organismes

Lors de ces entretiens, il est recommandé de commencer par un briefing sur les dépenses liées à la biodiversité, y compris les catégories BIOFIN. Cela permet d'instaurer une compréhension commune de la notion de « dépenses pour la biodiversité » avant de demander à l'interlocuteur d'estimer la part du budget annuel de son organisation attribuable à certaines catégories de biodiversité ou à des objectifs nationaux. Ces entretiens peuvent prendre la forme d'une discussion ponctuelle ou d'une activité récurrente. Des orientations plus détaillées sur la conduite d'entretiens et d'enquêtes auprès du personnel clé figurent dans le Manuel BIOFIN 2018.

3 Utiliser des outils techniques tels que GLOBE pour attribuer des TAB

La structure GLOBE permet l'application de TAB au niveau des sous-catégories, ce qui peut correspondre à des niveaux organisationnels inférieurs de l'organisme. Cela correspond au niveau de classification 2 (tableau 4.3) ou inférieur. Par exemple, une agence forestière peut avoir des divisions axées sur l'utilisation des produits forestiers ou sur les plantations forestières, susceptibles d'être reliées dans GLOBE. L'équipe a également la possibilité de choisir d'appliquer d'autres protocoles, tels que le marqueur de Rio de l'OCDE ou le SCEE, tout en reconnaissant le manque de précision (granularité) de cette approche et ses implications sur les estimations finales des dépenses en faveur de la biodiversité.



Crédit photo: PNUD Mongolie
Investir dans la nature en Mongolie a permis de stimuler les dépenses environnementales, BIOFIN ayant amélioré la transparence budgétaire et renforcé les capacités locales en matière de gestion environnementale.

Tableau 4.3: Principales catégories et sous-catégories de biodiversité

Niveau de classification 1	Niveau de classification 2
1 Accès et partage des avantages	1.01 Bioprospection/identification des zones de biodiversité et mise en place des processus d'autorisation
	1.02 Accords contractuels
	1.03 Mécanisme de partage des avantages
	1.04 Protocole de Nagoya
2 Sensibilisation et connaissances en matière de biodiversité	2.01 Éducation formelle à la biodiversité
	2.02 Éducation non formelle à la biodiversité, y compris la formation technique
	2.03 Sensibilisation et communication sur la biodiversité
	2.04 Recherche scientifique sur la biodiversité
	2.05 Savoirs des peuples autochtones et des communautés locales
	2.06 Mécanisme de centre d'échange (CHM) de la CDB
3 Biosécurité	3.01 Espèces exotiques envahissantes
	3.02 Organismes génétiquement modifiés(OGM), y compris organismes vivants modifiés (OVM)
4 Économie verte	4.01 Chaînes d'approvisionnement durables/vertes
	4.02 Industries extractives
	4.03 Consommation durable
	4.04 Énergies durables
	4.05 Tourisme durable
	4.06 Transports durables
	4.07 Développement durable des zones urbaines et rurales
5 Planification et financement de la biodiversité	5.01 Lois, politiques et plans relatifs à la biodiversité
	5.02 Autres lois, politiques et plans pertinents
	5.03 Coordination et gestion de la biodiversité
	5.04 Planification et coordination du financement de la biodiversité
	5.05 Cadre d'évaluation environnementale stratégique (ÉES)
	5.06 Aménagement du territoire
	5.07 Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)
	5.08 Accès aux ressources, à l'information et à la prise de décision, y compris les consultations CLIP (Consentement libre, préalable et éclairé)
6 Gestion de la pollution	6.01 Protection et dépollution des sols, des eaux souterraines et de surface
	6.02 Protection de l'air ambiant et du climat
	6.03 Gestion des déchets
	6.04 Gestion des déchets et débris marins et côtiers
	6.05 Autres mesures de gestion de la pollution
	6.06 Activités habilitantes liées à tous les types de pollution
7 Aires protégées et autres mesures de conservation	7.01 Gestion et extension des aires protégées
	7.02 Gestion des zones hors aires protégées
	7.03 Autres mesures de conservation efficaces par zone
	7.04 Conservation des espèces
8 Restauration	8.01 Réintroduction et translocation d'espèces
	8.02 Réhabilitation et ingénierie des sites
	8.03 Gestion des sites

9 Utilisation durable	9.01 Agrobiodiversité
	9.02 Agriculture durable
	9.03 Aquaculture durable
	9.04 Pêche durable
	9.05 Foresterie durable
	9.06 Eau douce durable
	9.07 Gestion durable des zones marines et côtières
	9.08 Pâturages durables
	9.09 Faune durable

Étape 3: Collecte des données

Dans cette étape, les données sur les dépenses publiques et privées sont collectées de manière systématique et exhaustive, soit auprès de sources publiques, soit auprès de sources confidentielles. Dans ce dernier cas, les clauses de confidentialité, la protection de la vie privée et les considérations relatives à la souveraineté des données doivent être strictement respectées. Le processus couvre les aspects suivants:

- Lancement de la collecte des données
- Sources de données suggérées
- Hypothèses et indicateurs macroéconomiques: PIB, inflation et taux de change
- Gestion du risque de double comptabilisation

a. Lancement de la collecte des données

Cette sous-étape consiste à identifier les partenaires techniques et les sources de données nécessaires pour collecter des informations sur les budgets, allocations et dépenses publics et privés. La granularité et la précision des données garantissent la qualité de l'analyse, mais un compromis est souvent nécessaire entre les ressources investies (temps et argent) et les résultats attendus. En règle générale, les pays s'efforcent de rassembler des données sur les projets et activités au niveau infraministériel, c'est-à-dire au niveau des départements ou des sous-agences. Une lettre de demande de données émanant des principaux ministères collaborateurs de BIOFIN, généralement le ministère des Finances ou le ministère de l'Environnement, peut faciliter le partage d'informations. Les données sur les budgets, les allocations et les dépenses finales doivent être collectées pour toutes les organisations clés.

Il est utile de s'appuyer sur des initiatives existantes (par ex. le SCEE, la comptabilité du capital naturel, les examens des dépenses publiques environnementales) et de dialoguer avec le service national de statistiques qui prépare le Système de comptabilité nationale (SCN). Il convient de noter que l'ADB est complémentaire aux approches de comptabilité du capital naturel telles que le SCEE. Par exemple, le SCEE recense la valeur économique des stocks et des flux de capital naturel (comptabilité économique), tandis que l'ADB compile et gère les ressources financières (budgets, comptabilité financière) consacrées à la gestion du capital naturel. La CEA, qui constitue le système de comptabilité financière du SCEE, n'est pas encore suffisamment détaillée pour traiter de manière adéquate la question du financement de la biodiversité. Une future collaboration entre BIOFIN et la CEA pourrait s'avérer fructueuse à cet égard. Le fait que les méthodologies financières et économiques recourent toutes deux au terme « comptabilité » peut prêter à confusion.

Une attention particulière doit donc être portée à la comparaison des données, à la description des sources de données ainsi qu'à tout changement administratif intervenant dans la composition du budget. Par exemple, les sommes inscrites au budget ne sont pas toutes allouées à des projets ou à d'autres activités, et toutes les allocations ne sont pas dépensées (voir [étape 4.2a](#)). Les données budgétaires d'une année ne doivent pas être comparées aux données de dépenses d'une autre année sans vérifier leur cohérence et sans tenir compte de l'inflation. De ce fait, il convient de vérifier avec soin la composition des données collectées. Par exemple, en Indonésie, les données budgétaires ont été collectées à partir de 2006, mais n'ont inclus les coûts de personnel qu'à partir de 2010. Sans correction appropriée, toute représentation graphique aurait donné une impression erronée des tendances.



Crédit photo : Gaurav Gupta

Les flux financiers actuels consacrés à l'atténuation du changement climatique doivent être multipliés au moins par trois si nous voulons limiter le réchauffement climatique à 2 °C ou moins et atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

b. Sources de données suggérées

Dans la mesure du possible, les données utilisées doivent être fiables et faisant autorité, et idéalement provenir de sources accessibles au public. Il est important de comprendre que les rapports publics sur les données de dépenses varient considérablement d'un pays à l'autre. L'API doit, autant que faire se peut, s'appuyer sur des données primaires détaillées. Les principales sources de données sur les budgets, allocations et dépenses liés à la biodiversité sont les suivantes:

- Agences/organismes et institutions
 - Ministères sectoriels et leurs sous-départements
 - Offices nationaux de la statistique
 - Chambres de commerce, banques centrales, commissions des valeurs mobilières et des changes, associations professionnelles et industrielles (pour les données sur les dépenses du secteur privé)
- Rapports et autres statistiques publiées
 - Comptabilité du capital naturel et projets de mise en oeuvre du SCEE
 - Revues des dépenses publiques et/ou revues de l'exécution budgétaire
 - Rapports d'audit gouvernementaux
 - Autres analyses et bases de données sur les dépenses publiques
 - Évaluations du FMI et de la Banque mondiale
 - Base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE⁹

Les données de base devant être collectées pour chaque ADB incluent, pour chaque année considérée, les éléments suivants:

- L'ensemble du budget et des dépenses publiques
- Produit intérieur brut
- Inflation
- Les budgets totaux des ministères et organismes liés aux ressources naturelles, notamment:
 - Ministères et organismes responsables de l'environnement, de l'agriculture, de la pêche, des forêts et du tourisme
 - Ministères et organismes responsables de l'eau, de l'énergie et du changement climatique
 - Ministères chargés de la planification ou du développement économique
 - Organismes ou organisations responsables des aires protégées (AP)
- Les bailleurs de fonds actifs dans le domaine de l'environnement
- Les ONG internationales engagées dans la conservation ou la gestion des ressources naturelles
- Les recettes des administrations nationales et locales issues des secteurs des ressources naturelles renouvelables (écotourisme, foresterie, pêche, gestion de l'eau, agriculture durable)

- Lorsque disponibles, des données désagrégées sur les dépenses en capital (investissement) et les dépenses courantes car elles peuvent apporter des éclairages utiles sur les processus budgétaires

c. Hypothèses et indicateurs macroéconomiques: PIB, inflation et taux de change

Afin de contextualiser les dépenses pour la biodiversité, il est nécessaire de collecter des données sur les agrégats macroéconomiques ainsi que sur les dépenses publiques et privées. Comprendre les tendances de la croissance et des dépenses de l'économie permet de dégager des conclusions pertinentes pour l'analyse des dépenses en faveur de la biodiversité. Les dépenses consacrées à la biodiversité doivent au minimum être comparées au PIB et aux dépenses publiques totales. Lorsque des données du secteur privé sont disponibles, l'estimation de la contribution de ce secteur au PIB, notamment les dépenses et investissements consacrés à la biodiversité, fournit également des informations précieuses.

Le PIB peut être calculé à partir de sources officielles, souvent disponibles en ligne en termes nominaux et réels. Il est toutefois essentiel de préciser la source et le type de données utilisées. La plupart des données budgétaires et de dépenses sont exprimées en monnaie locale et en termes nominaux, c'est-à-dire sans ajustement pour l'inflation. Ces données doivent donc être saisies telles quelles dans les tableaux, mais l'analyse devrait idéalement s'appuyer sur des chiffres réels, corrigés de l'inflation.

Il existe plusieurs approches pour mesurer l'inflation. La meilleure option consiste à utiliser les données officielles publiées par le ministère des Finances ou la banque centrale. Une option plus robuste est d'avoir recours au déflateur du PIB¹⁰. En l'absence de déflateur officiel, les données du FMI ou de la Banque mondiale peuvent être utilisées. Étant donné que la méthodologie BIOFIN repose sur des comparaisons intra-annuelles et inter-temporelles, les dépenses doivent être présentées à la fois en termes nominaux et réels.

Les comparaisons entre pays sont utiles pour améliorer la communication avec les décideurs politiques et définir des références pour progresser. Les pays peuvent ainsi choisir de présenter des chiffres agrégés en dollars US. Une prudence similaire est de mise dans l'utilisation des taux de change pour corriger l'inflation. Dans les pays où les taux de change varient fortement, il est en outre recommandé de présenter les résultats agrégés à la fois en dollars US et en valeurs corrigées de l'inflation.



Crédit photo: Ian Herbert
La Nouvelle-Zélande applique la méthodologie BIOFIN pour réaliser une évaluation du financement de la biodiversité.

⁹ Statistiques de l'OCDE sur le financement extérieur du développement visant des objectifs environnementaux, y compris ceux des Conventions de Rio. <https://www.oecd.org/fr/themes/financement-du-developpement-lie-au-climat.html>

¹⁰ <https://quickonomics.com/calculate-gdp-deflator/>

d. Gestion du risque de double comptabilisation

La double comptabilisation se produit lorsqu'une dépense est enregistrée deux fois dans le cadre d'une analyse des dépenses, ce qui entraîne une surestimation du montant budgétisé, alloué ou dépensé.

Il s'agit d'un risque bien connu et fréquent dans le cadre des ADB. Les erreurs les plus courantes concernent les budgets et dépenses déclarés par des organisations qui transfèrent des ressources à d'autres entités. C'est ce qui se produit lorsque, par exemple, le ministère de l'Environnement et un organisme parapublic de gestion des parcs recevant des fonds de ce ministère déclarent tous deux les mêmes dépenses. Ces transferts incluent les subventions et les transferts intragouvernementaux.

Pour gérer le risque de double comptabilisation, l'équipe BIOFIN peut choisir d'adopter soit un « principe d'exécution », soit un « principe de financement ». Le premier est recommandé et exige que les dépenses soient comptabilisées au niveau de l'organisme d'exécution ou de mise en oeuvre. Par exemple, une équipe de planification peut estimer que le ministère des Finances, c'est-à-dire l'organisme de financement, consacre 100 000 dollars US à l'éducation à la biodiversité via une allocation au ministère de l'Éducation, l'organisme d'exécution. Selon le « principe d'exécution », seule la dépense de l'organisme d'exécution, en l'occurrence le ministère de l'Éducation, serait comptabilisée. Selon le principe de financement, en revanche, les dépenses liées à la biodiversité sont enregistrées à la source, ce qui ne permet pas d'obtenir le niveau de détail requis par l'ADB.

Les financements provenant du secteur privé utilisent le principe de financement, c'est-à-dire que les dépenses sont comptabilisées à partir de la source plutôt qu'à partir des intermédiaires ou des exécutants. Le suivi des dépenses est ainsi facilité, en particulier lorsqu'il s'agit de petites organisations communautaires plus dispersées. Lors de la collecte d'informations auprès de grandes ONG, il est essentiel de clarifier la source des fonds afin d'éviter d'éventuelles doubles comptabilisations. Cette précaution vaut également les fonds déployés par les agences de développement.

Étape 4: Analyse des données

Dans cette étape, les données collectées sont utilisées pour analyser plusieurs aspects de la gestion et du financement de la biodiversité, en trois sous-étapes:

- 4a.** Appliquer le taux d'attribution et estimer les dépenses pour la biodiversité par organisme.
- 4b.** Analyser les dépenses en faveur de la biodiversité dans le contexte national.
- 4c.** Identifier les relations entre les budgets, les allocations, les dépenses et les revenus tirés de la biodiversité.

Les résultats de cette section devraient inclure:

- La comparaison des niveaux de dépenses entre les différents ministères chargés des ressources naturelles.
- La comparaison entre les ministères chargés des ressources naturelles et les autres ministères (Éducation, Santé, Infrastructures, etc.).
- Les résultats des dépenses en faveur de la biodiversité, ventilés comme suit:
 - Dépenses primaires et secondaires
 - Dépenses par ministère, organisme et/ou organisation
 - Dépenses d'investissement et dépenses courantes par organisme, ainsi que leur part en pourcentage du total
 - Dépenses classées selon les ODD, les cibles d'Aichi et des SPANB ainsi que les catégories BIOFIN
 - Sources de financement, y compris fonds publics, financements privés et aide publique au développement
- La comparaison des budgets, des allocations et des niveaux de dépenses du ministère de l'Environnement et des principaux organismes
 - L'analyse des tendances temporelles

Étape 4a: Appliquer le taux d'attribution et estimer les dépenses pour la biodiversité par organisme

L'estimation des dépenses d'un organisme en matière de biodiversité est plus simple lorsque des données budgétaires ou de dépenses plus détaillées sont disponibles au niveau des programmes, des projets ou des activités. Le taux d'attribution à la biodiversité (TAB) est plus facile à déterminer lorsque la description de l'activité ou du programme est connue, y compris dans les cas où le TAB est nul ou lorsqu'une ligne budgétaire particulière n'a aucun lien avec les dépenses pour la biodiversité. Si l'équipe décide d'utiliser GLOBE comme référence, elle pourra rechercher la catégorie, la sous-catégorie ou le programme de dépenses pertinents et appliquer le TAB déterminé par les experts. Dans le meilleur des cas, le troisième niveau de la taxonomie peut être utilisé pour établir le lien entre GLOBE et l'écriture budgétaire. En l'absence de données détaillées sur les dépenses, on pourra recourir aux sous-catégories ou au deuxième niveau de la taxonomie.

Lorsqu'un organisme exerce plusieurs fonctions, le TAB issu de GLOBE est particulièrement utile. Par exemple, une agence de la pêche peut remplir plusieurs missions, notamment celle d'assurer la sécurité alimentaire, de protéger le littoral par la création et la gestion d'aires marines protégées, et de réduire la pollution liée à l'aquaculture côtière. GLOBE éclaire alors ce processus grâce aux TAB associés respectivement à ses catégories Utilisation durable (catégorie 9 de GLOBE), Protection (catégorie 7 de Globe) et Gestion de la pollution (catégorie 6 de Globe).

Selon la structure budgétaire propre à chaque pays et les décisions prises lors de l'exercice de cadrage, l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) peut approfondir l'examen de certaines classifications économiques spécifiques, telles que les salaires, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement (voir l'exemple de l'Équateur à la figure 4.2). Une mesure de proportionnalité est alors nécessaire pour estimer la part liée à la biodiversité dans les salaires ou les dépenses de fonctionnement. L'association entre ces dépenses et les programmes pertinents pour la biodiversité doit être établie par l'analyse des mandats et des intentions ou par des entretiens détaillés. La même méthode peut s'appliquer aux dépenses d'investissement.

Une classification plus fine selon les neuf catégories BIOFIN permet de mieux comprendre l'orientation des dépenses d'un pays en matière de développement. Les dépenses pour la biodiversité se calculent simplement en multipliant le budget par le TAB et, lorsque des données de programme sont disponibles, en agrégeant les dépenses relevant de la biodiversité de l'ensemble des programmes afin d'estimer les dépenses totales de l'organisme.



Encadré 4.6: Exemple d'analyse des dépenses liées à la biodiversité – Népal

L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) du Népal a adopté le principe de *causa finalis* ou intention finale pour l'attribution des dépenses à la biodiversité. À l'aide d'une méthode Delphi (séance de réflexion collective et recherche de consensus), BIOFON Népal a classé les programmes et activités liés à la biodiversité en six catégories.

Chaque programme ou activité s'est vu attribuer un coefficient de biodiversité variant de 0,95 (attribution élevée) à 0,01 (attribution marginale), puis multiplié par les dépenses liées pour estimer les montants attribués.

Attribution des dépenses pour la biodiversité dans l'ADB du Népal

Niveau	Attribution (%)	Exemple
Primaire (avantage direct)	95	<p>Contribue à tout objectif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ou à la conservation de la biodiversité en tant qu'objectif principal (primaire): fait référence aux dépenses programmatiques, par exemple pour la gestion des aires protégées, la restauration des zones humides, la conservation de l'agrobiodiversité et la gestion des pâturages.</p> <p>Cela peut également inclure les dépenses des organismes dont l'objectif principal est la conservation de la biodiversité (par ex. le Département des parcs nationaux et de la conservation de la faune, le Bureau divisionnaire des forêts, l'armée népalaise déployée pour la gestion des aires protégées, la garde forestière armée).</p>
Secondaire (avantage direct)	75	<p>Contribue à la conservation de la biodiversité en tant qu'objectif secondaire, par exemple la gestion des produits forestiers non ligneux (PFNL), la conservation des espèces, la gestion forestière, etc.</p> <p>Cela inclut également les dépenses globales d'organismes dont l'objectif secondaire est la conservation de la biodiversité mais qui y contribuent également directement (par ex. le Département des ressources végétales).</p>
Avantage indirect significatif (élevé)	50	<p>Contribue à la conservation de la biodiversité en tant qu'objectif tertiaire (étant de nature transversale) ou soutient la conservation, par exemple à travers la foresterie communautaire, la recherche et le renforcement des capacités, l'adaptation écosystémique, la réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, associée à la gestion durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+), ainsi que l'économie verte.</p> <p>Cela inclut également les dépenses globales d'organismes dont l'objectif secondaire est la conservation de la biodiversité, mais qui y contribuent indirectement par la recherche, la formation et le renforcement des capacités (par ex. le Centre de recherche et de formation forestière).</p>
Avantage indirect significatif (moyen)	5	<p>Soutient indirectement la conservation de la biodiversité ou réduit les menaces qui pèsent sur elle, par exemple à travers l'agriculture biologique, la réduction des risques de catastrophe et la gestion et l'amélioration des semences.</p>
Avantage indirect marginal	1	<p>Soutient marginalement la conservation de la biodiversité, c'est-à-dire de manière négligeable, mais modifie les attitudes et/ou les pratiques, par exemple à travers la promotion du commerce et la lutte contre la pollution.</p>



Crédit photo: Ian Herbert

Étape 4b: Analyser les dépenses en faveur de la biodiversité dans le contexte national

Pour situer les résultats de l'ADB dans le contexte national, il est essentiel de décrire la situation actuelle du pays au plan macroéconomique et d'utiliser ces informations dans le cadre de l'analyse. Des graphiques doivent être inclus pour illustrer le PIB et l'inflation du pays, ainsi que les budgets publics exprimés en pourcentage du PIB. Il convient également de comparer le PIB réel et le PIB nominal. Un graphique du PIB converti en dollars US ou en euros, éventuellement, peut aussi être instructif. D'autres informations contextuelles essentielles, telles que des déficits publics élevés, peuvent être utilisées pour justifier des baisses ou des évolutions inattendues dans les tendances historiques. La balance courante et les investissements directs étrangers constituent également des indicateurs macroéconomiques utiles pour comparer les dépenses consacrées à la biodiversité.

Cette section examine la répartition des dépenses pour la biodiversité selon les catégories nationales, celles de BIOFIN et parmi les différentes organisations. Elle identifie également la part des dépenses effectivement allouées à la biodiversité par rapport à d'autres domaines et secteurs. Enfin, elle analyse dans quelle mesure ces dépenses sont alignées sur les politiques gouvernementales en matière de biodiversité.

L'analyse doit commencer par un examen des dépenses pour la biodiversité, selon qu'elles sont primaires ou secondaires. Cela peut être présenté sous forme de graphique simple retraçant l'évolution dans le temps. Les résultats font ensuite l'objet d'une ventilation par institution, par rapport aux objectifs nationaux de biodiversité et aux catégories BIOFIN. Si les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les objectifs nationaux de développement ont également été associés aux dépenses, ils seront aussi examinés. Cette analyse doit inclure non seulement le secteur public, mais aussi les ONG, d'autres organisations de la société civile, les bailleurs de fonds et le secteur privé.

Il est possible d'illustrer la répartition des dépenses pour la biodiversité entre secteur public, société civile, bailleurs de

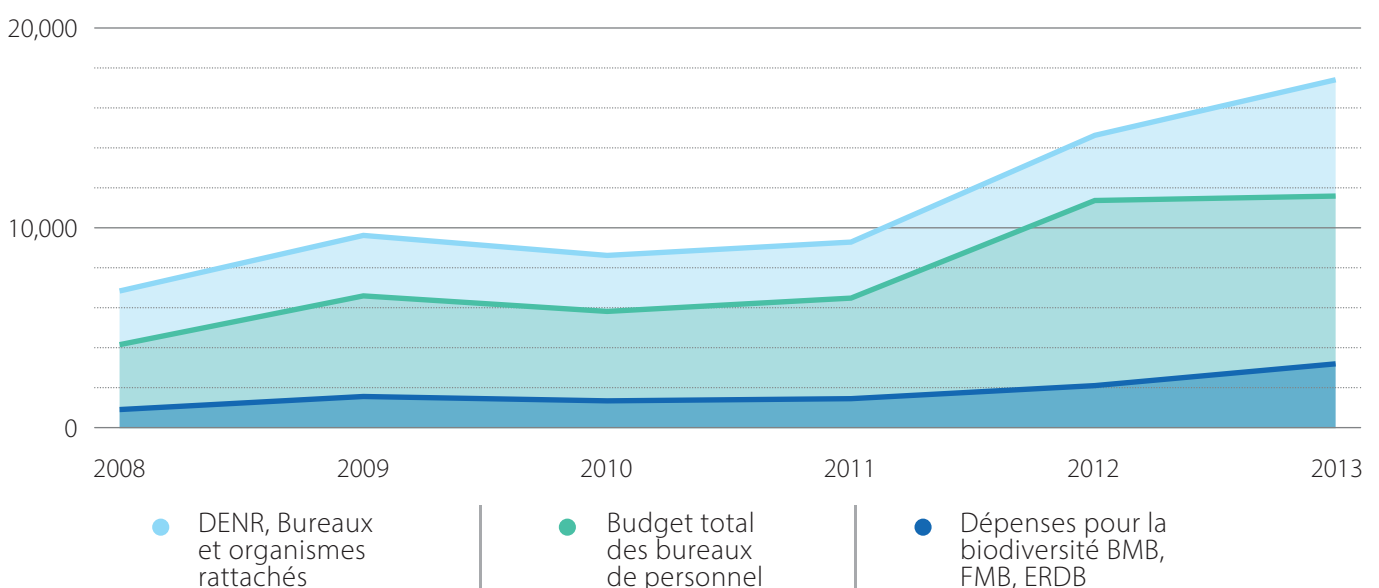
fonds et entreprises privées sous forme de graphiques circulaires.

Les tendances obtenues peuvent être analysées sous différents angles. Par exemple, la [figure 4.5](#) présente l'évolution des dépenses pour la biodiversité aux Philippines entre 2008 et 2013. Bien qu'elles aient augmenté au fil du temps, elles ne représentent encore qu'une faible part du budget environnemental total et leur progression reste inférieure à celle des budgets globaux. Comme il est possible de représenter les tendances à moyen et long terme, BIOFIN recommande d'établir une série chronologique des dépenses couvrant au moins cinq ans. Lors de l'analyse des tendances, il est nécessaire de convertir les dépenses en valeurs réelles, à l'aide des indices déflateurs du PIB ou de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Après ce premier aperçu descriptif, une analyse plus fine peut être conduite pour ventiler ces dépenses par ministère sectoriel et les mettre en perspective avec le budget national. Les graphiques et tableaux doivent indiquer le pourcentage des dépenses pour la biodiversité par rapport aux budgets des ministères sectoriels et au PIB sectoriel. Plusieurs graphiques pourraient également comparer les dépenses en biodiversité des ministères liés aux ressources naturelles (environnement, forêts, pêche, agriculture, énergie, eau, tourisme) avec le budget total de chaque ministère.

Les dépenses peuvent également être associées aux 23 cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Il convient toutefois de veiller à ne pas attribuer d'effets primaires pour la biodiversité à des cibles comme la pollution ou l'agriculture, dont l'impact est secondaire dans leur application courante. La décomposition des cibles du CMBKM en actions spécifiques permet de mieux préciser et comprendre les intentions en matière de biodiversité.

Figure 4.5: Dépenses relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques aux Philippines (en millions de pesos)



Notes: DNR: Department of Environment and Natural Resources (ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles); BMB: Biodiversity Management Bureau (Bureau de gestion de la biodiversité); FMB: Forestry Management Bureau (Bureau de la gestion forestière); ERDB: Ecosystems Research and Development Bureau (Bureau de la Recherche et du Développement sur les Écosystèmes). Les Bureaux du personnel (Personnel Bureaus) comprennent tous les services spécialisés tels que ceux énumérés ci-dessus.

En comparant les dépenses liées à la biodiversité et les dépenses publiques, il est possible de déterminer les montants alloués aux différents secteurs et de comprendre comment la biodiversité s'intègre dans le tableau global. Comment ces dépenses se comparent-elles aux priorités définies dans le plan national de développement, les plans d'économie verte, etc?

La présentation de l'analyse doit également être adaptée aux besoins des décideurs. Par exemple, lorsque le système d'aires protégées (AP) s'avère être vital pour le tourisme ou la gestion des bassins versants, il est fortement recommandé de réaliser une analyse distincte et ciblée de ses recettes et dépenses.

L'analyse des dépenses financées par l'aide publique au développement (APD), le secteur privé ou la société civile peut suivre une approche similaire, mais en se limitant davantage aux montants agrégés. Il est également judicieux de comparer les dépenses internationales, nationales et locales, en gardant à l'esprit que différentes sources de données peuvent se baser sur des paramètres distincts, ce qui limite leur comparabilité.

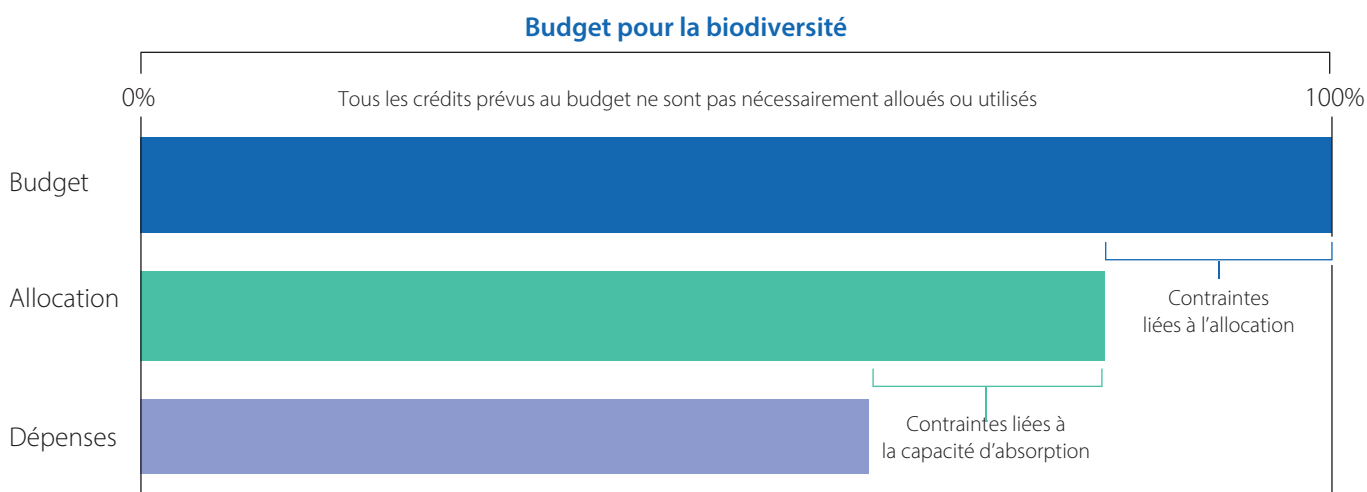
Étape 4c: Identifier les relations entre les budgets, les allocations, les dépenses et les revenus tirés de la biodiversité

Les données sur les dépenses incluent les montants budgétisés, les montants alloués (c'est-à-dire transférés aux unités de dépense) et les montants dépensés.

Une attention particulière doit être portée à l'attribution correcte des données relatives aux dépenses afin d'éviter tout risque de double comptabilisation. En effet, ce phénomène survient fréquemment lorsque les autorités publiques procèdent à plusieurs transferts successifs de ressources, par exemple du ministère des Finances vers le ministère de l'Environnement, puis de ce dernier vers une aire protégée.

Cette analyse évalue l'efficacité avec laquelle les budgets sont transformés en dépenses et si les contraintes de dépenses sont dues à un manque d'allocations budgétaires initiales, à une insuffisance en termes de ressources ou à leur transfert tardif, ou encore à la capacité d'absorption des organismes d'exécution. L'analyse doit être menée auprès des principaux acteurs de la biodiversité, tels que le ministère de l'Environnement. Pour chaque organisation prioritaire examinée, un graphique présentant les allocations budgétaires et les dépenses devrait contribuer à mettre en évidence les écarts. Lorsqu'il est significatif, l'écart entre le budget et l'allocation découle souvent des retards de transfert ou d'approbation des budgets. Si l'écart se situe entre l'allocation et les dépenses, il s'agit probablement d'un problème de calendrier ou de capacité d'absorption, c'est-à-dire que l'organisation bénéficiaire ne dispose pas des capacités requises pour utiliser efficacement les fonds. Dans ce dernier cas, une augmentation des budgets améliorera peu l'impact réel sur le terrain.

Figure 4.6: Projection des dépenses futures



Étape 5: Projection des dépenses futures

Cette étape vise à projeter les dépenses futures en matière de biodiversité sur la base des tendances historiques et des perspectives macroéconomiques futures. Les projections futures devraient couvrir une période prospective d'environ 5 à 10 ans et peuvent être fondées sur différents scénarios, tels que la croissance économique, la gravité du changement climatique ou l'intégration réussie de la biodiversité dans le budget. Les projections peuvent être comparées aux estimations de coûts issues de l'évaluation des coûts de la SPANB (NBSAP). La période exacte retenue dépendra des processus et cycles budgétaires nationaux identifiés dans la PIR (Chapitre 3).

Il est essentiel de bien documenter et valider les choix méthodologiques ainsi que les hypothèses retenues. Lorsque les tendances passées sont relativement stables et cohérentes, une moyenne de croissance à long terme peut être appliquée comme facteur de projection.

Une analyse de régression linéaire permet d'identifier le niveau moyen des dépenses budgétaires, le taux de variation annuelle sur la période étudiée et facilite leur extrapolation vers l'avenir. Elle offre également une mesure de la variabilité autour de la moyenne, utile pour des analyses de sensibilité et l'élaboration de scénarios « optimistes » et « pessimistes ».

L'analyse de sensibilité consiste généralement à modifier plusieurs variables et hypothèses clés dans les dépenses projetées afin d'identifier les hypothèses dont la modification influencerait le plus sur les résultats. Plus les estimations et prévisions sont précises, moins elles seront sensibles à ces changements.

Lorsque les tendances passées présentent une forte instabilité budgétaire qui réduit leur valeur prédictive, il convient d'envisager des approches alternatives.

Celles-ci peuvent reposer, par exemple, sur l'expertise de spécialistes ou sur des algorithmes ad hoc permettant de combiner les perspectives futures aux données historiques observées. Ces méthodes incluent notamment l'utilisation de moyennes mobiles ou d'analyses de tendance fondées sur les dépenses de biodiversité exprimées en pourcentage du budget national ou du PIB.

Les pays qui connaissent historiquement une forte volatilité des taux de change et de l'inflation peuvent adopter une approche fondée sur une moyenne mobile pondérée sur trois ou cinq ans, afin

de réduire les erreurs de prévision liées à des variations inhabituelles ou temporaires de ces facteurs. Cependant, l'efficacité de ces modèles dépend étroitement de la qualité des données disponibles.

L'[annexe](#) présente des exemples de graphiques développés aux Fidji, aux Philippines et à Zanzibar (Tanzanie), illustrant les dépenses pour la biodiversité exprimées en pourcentage des budgets ministériels totaux, ou encore ventilées par sources de financement ou catégories de dépenses. Un exemple de projection des dépenses y est également fourni.



Crédit photo : PNUD Mongolie

4.3. L'Analyse des dépenses pour la biodiversité dans le secteur privé

À ce jour, la plupart des efforts visant à comprendre les dépenses, les besoins et les écarts d'investissement en matière de biodiversité se sont concentrés sur le secteur public. Pourtant, le secteur privé, en particulier les institutions financières privées (banques, gestion d'actifs) et le secteur des entreprises ont un rôle significatif en tant qu'agents de la perte de biodiversité ou de la conservation et de l'utilisation durable de la nature¹¹. Bon nombre de ces acteurs dépendent fortement de la nature pour réaliser leurs profits. De plus en plus d'entreprises privées cherchent à réduire leur impact négatif, voire à contribuer positivement à la biodiversité. Parmi les efforts récents visant à intégrer et comptabiliser les dépendances et les impacts du secteur privé sur la biodiversité, on peut citer: l'empreinte environnementale, l'analyse du cycle de vie des produits, les approches d'économie circulaire telles que l'agriculture régénératrice, le cadre récemment publié par le Groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature (TNFD) ou encore les évaluations fondées sur le risque, développées par la Capitals Coalition et L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB)¹².

La mobilisation des entreprises privées nécessite de leur communiquer une définition claire des dépenses pour la biodiversité et de leur expliquer pourquoi elles devraient s'intéresser à BIOFIN ou au financement de la biodiversité. En outre, les investissements importants réalisés par le secteur privé dans ce domaine sont encore mal documentés et mal compris. Par exemple, les acteurs privés ne surveillent généralement pas leurs dépenses pour la biodiversité et, lorsqu'ils le font, celles-ci apparaissent sous des intitulés divers et peu connus comme finance de la conservation, finance des écosystèmes ou finance durable¹³. L'intégration du secteur privé dans l'ADB permettrait donc d'obtenir des informations essentielles pour concevoir des solutions de financement.

Les précédentes applications de l'ADB se caractérisaient par des données lacunaires et non harmonisées, mais les possibilités

d'améliorer la collaboration avec le secteur privé se sont considérablement améliorées, grâce à plusieurs raisons. Tout d'abord, on observe une prise de conscience accrue et plus pressante des impacts de la perte de nature sur la macroéconomie et le secteur financier¹⁴. Ensuite, l'intégration progressive de cadres réglementaires et de transparence en matière de publication de l'information met en évidence l'urgence de répondre à la dégradation continue de la biodiversité et aux risques qui y sont associés (voir également [chapitre 2](#), section 2.1.4). Enfin, la formulation plus explicite du CMBKM en faveur d'un meilleur alignement des flux financiers sur la protection de la nature contribue également à renforcer cet engagement.

L'élaboration d'un ensemble de recommandations sur la publication d'informations sur les risques et opportunités liés à la nature repose sur le principe que la transparence de l'information facilite une meilleure allocation des capitaux et une gestion plus judicieuse des risques par les entreprises, les investisseurs et les prêteurs. Ce processus permet de mieux comprendre les implications financières des dépendances et des impacts sur la nature qui influencent de manière significative les risques et opportunités des entreprises. Les marchés financiers sont ainsi en mesure de désinvestir les capitaux des activités négatives pour la nature vers des solutions, des opportunités et des modèles économiques positifs pour la nature. Cela soutient une allocation plus efficace des capitaux et des risques et favorise le fonctionnement de marchés stables. Les ADB doivent tenir compte de ces évolutions pour évaluer les tendances des dépenses du secteur privé consacrées à la biodiversité.

Cependant, élargir l'analyse au secteur privé n'est pas forcément aussi simple, et les résultats ne sont pas directement comparables à ceux que l'on obtient dans le domaine des dépenses publiques. Ainsi, toutes les « estimations de dépenses » issues de l'ADB doivent être considérées comme des indicateurs indirects et l'agrégation des dépenses des secteurs public et privé doit faire l'objet d'une interprétation prudente.

¹¹ Forum économique mondial (2020). Why the crisis engulfing nature matters for business and the economy. <https://www.weforum.org/publications/nature-risk-rising-why-the-crisis-engulfing-nature-matters-for-business-and-the-economy/>

¹² Seidl, A., Cumming, T., Arlaud, M., Crosset, C. et van den Heuvel, O. (2024). Investing in the wealth of nature through biodiversity and ecosystem service finance solutions. *Ecosystem Services*, Vol. 66. <https://www.sciencedirect.com/journal/ecosystem-services/vol/66/suppl/C>

¹³ OCDE (2020). A comprehensive overview of biodiversity finance. Paris. www.cbd.int/doc/c/dbcc/a4bc/913fe42c87f6fea8a356ca49/post2020-ws-2020-03-other-01-en.pdf

¹⁴ Statement on Nature-Related Risks (24 Mars 2022). Network for Greening the Financial System finance. Par ailleurs, les investissements du secteur privé en matière de biodiversité restent largement méconnus et insuffisamment documentés. L'intégration du secteur privé dans l'ADB fournirait des informations clés pour développer des solutions de financement adaptées. https://www.ngfs.net/system/files/import/ngfs/medias/documents/statement_on_nature_related_financial_risks_-_final.pdf

L'objectif de cette section est de :

- 4.3a Identifier et caractériser les acteurs du secteur privé
- 4.3b Identifier et caractériser les flux financiers du secteur privé
- 4.3c Récolter et analyser les données liées aux flux financiers du secteur privé

La mobilisation des entreprises privées nécessite de leur communiquer une définition claire des dépenses pour la biodiversité et de leur expliquer pourquoi elles devraient s'intéresser au financement de la biodiversité. Par ailleurs, les investissements du secteur privé en matière de biodiversité restent largement méconnus et insuffisamment documentés. L'intégration du secteur privé dans l'ADB fournirait des informations clés pour développer des solutions de financement adaptées.

4.3.1. Identifier et caractériser les acteurs du secteur privé

Une première étape consiste à identifier les différents acteurs du secteur privé susceptibles de contribuer aux dépenses en faveur de la biodiversité d'un pays. La [section 2.1.4](#) du [chapitre 2](#), ainsi que la publication *Moving Mountains*¹⁵ ont identifié les entités du secteur privé comme suit:

- Banques
- Grandes fortunes (Personnes à haut revenu et patrimoine)
- Investisseurs institutionnels
- Multinationales
- Grandes entreprises et PME
- Organisations confessionnelles
- Grandes fondations

Société civile

La société civile n'est pas considérée comme appartenant au secteur privé à proprement parler. Elle constitue plutôt une « troisième force », qui appuie à la fois l'État et le secteur privé en

agissant comme intermédiaire financier ou en mettant en oeuvre directement des actions en faveur de la biodiversité aux niveaux local et national.

Certaines ONG, par exemple, canalisent des financements provenant de diverses sources nationales et internationales vers des actions et des projets spécifiques. Les données relatives à ces dépenses peuvent être consultées dans les rapports annuels de l'organisation qui met en oeuvre les projets, ou dans ceux des bailleurs de fonds. À défaut, elles peuvent être demandées directement. Il convient toutefois d'éviter la double comptabilisation en additionnant à la fois les dépenses des bailleurs de fonds et celles de l'organisation exécutante.

Individus, ménages et communautés

Les individus, ménages et communautés peuvent aussi constituer une source de financement de la biodiversité, notamment via le financement participatif ou crowdfunding (voir [chapitre 7](#)), ou par des contributions en travail et en nature (cf. [encadré 4.7](#)). Leur contribution est, certes, difficile à suivre et à estimer, sauf dans le cadre d'initiatives plus structurées comme les campagnes de levée de fonds, ou grâce à un suivi spécifique, comme dans le cas de BIOFIN Népal.



Encadré 4.7: Mobiliser les financements des individus et des communautés: l'exemple des groupes d'usagers des forêts au Népal



Au Népal, une part significative des dépenses pour la biodiversité est imputable aux Groupes d'usagers des forêts communautaires (CFUG). Les communautés locales gèrent 2,2 millions d'hectares de forêts, soit plus de 30% de la surface forestière du pays. Les CFUG s'engagent volontairement dans des activités telles que le clôturage, la plantation et la gestion forestière pour améliorer la biodiversité. Cependant, l'investissement issu de la gestion communautaire des forêts dans la conservation de la biodiversité est souvent ignoré ou rarement pris en compte, ce qui risque de démobiliser les communautés à plus long terme. De plus, l'investissement des CFUG en espèces et en travail bénévole n'est ni estimé ni reconnu.

BIOFIN Népal a mené une étude auprès de 32 CFUG répartis dans les districts de Chitwan, Gorkha et Kaski, couvrant les trois

grandes régions physiographiques du pays, à savoir les collines, les montagnes et le Terai. L'étude a montré que les dépenses annuelles moyennes des CFUG s'élevaient à 13 367,2 NPR par hectare entre 2017 et 2019. Elle a estimé en outre la contribution en travail bénévole à 9 952,0 NPR par hectare et par an, dont 8 738,5 NPR par hectare et par an pouvaient être attribués à des dépenses en faveur de la biodiversité, ce qui représente 87,8% de la contribution totale en nature. Les estimations effectuées au niveau national révèlent un résultat stupéfiant. Les CFUG auraient dépensé environ 39 883,3 millions NPR (311 millions dollars US) par an pour la conservation de la biodiversité, soit deux fois le budget du ministère des Forêts et de l'Environnement en 2019. Ce chiffre serait encore plus élevé si l'on prenait en compte les contributions en nature des CFUG.

	Détails	Unit	Amount
1	Superficie des forêts communautaires	Million ha	2,23
2	Ministère des Forêts et de l'Environnement (budget annuel 2019/2020)	Million NPR	9 208
3	Dépenses en espèces pour la biodiversité par les CFUG	NPR/ha	8,813,0
4	Total des dépenses en espèces pour la biodiversité par les CFUG	Million NPR	15,753
5	Dépenses en espèces pour la biodiversité (en % du budget total du Ministère) (2*100/4)	%	213.4

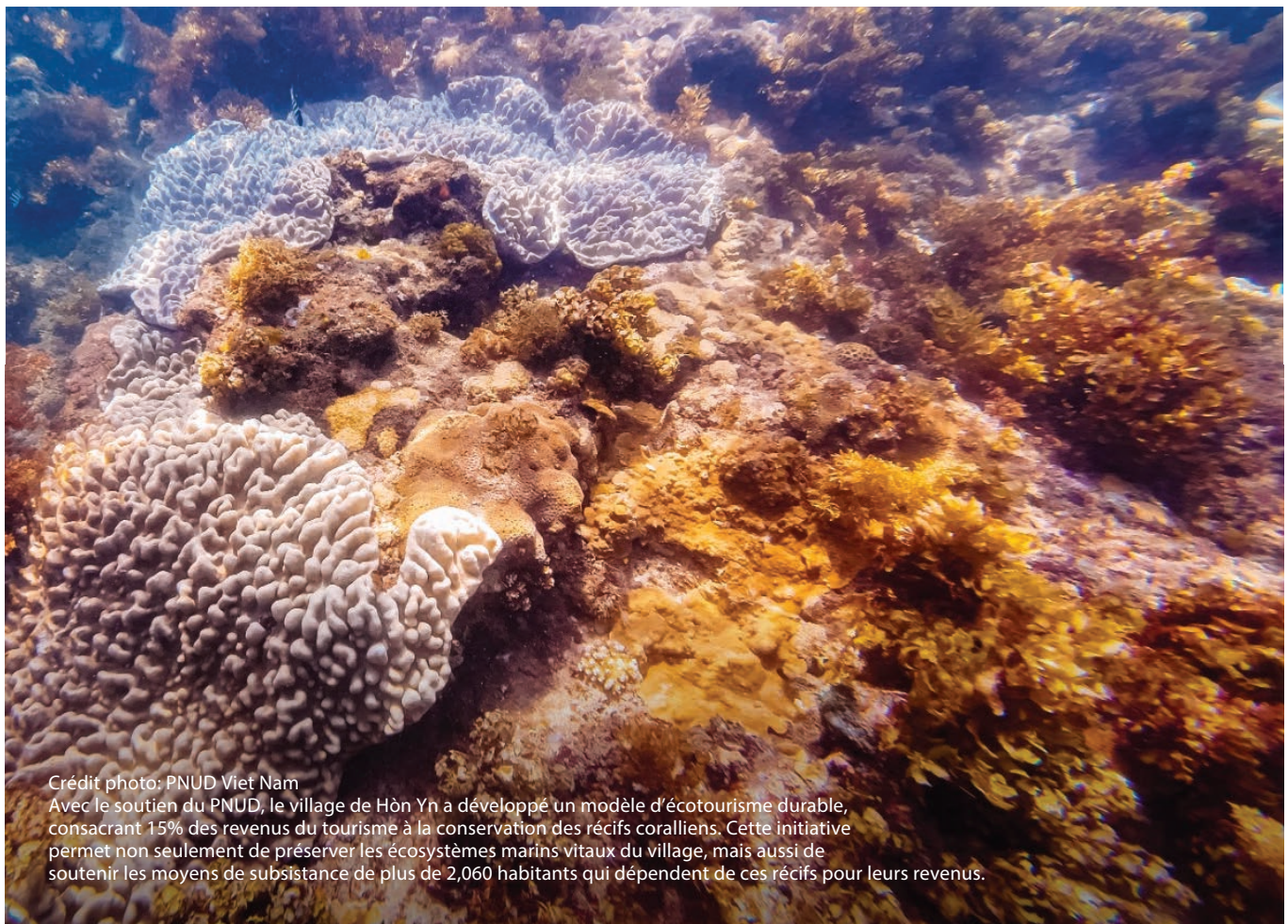
^a Anup, K.C. (2017) Community forestry management and its role in biodiversity conservation in Nepal. In: Lameed, G.A. (éd.) Global Exposition of Wildlife Management. Books on Demand, pp. 51–72.

Il est idéal de faire appel à un spécialiste du secteur privé pour piloter cette partie du processus de l'ADB. Cet expert saura identifier les acteurs privés pertinents ou les organisations avec lesquelles BIOFIN pourra collaborer. Les partenaires du secteur privé, les bureaux-pays du PNUD et les partenaires gouvernementaux disposent très certainement déjà de plateformes de dialogue avec le secteur privé, puisqu'ils promeuvent diverses initiatives dans le domaine de la finance. L'examen des rapports disponibles dans les médias sociaux et traditionnels pourra également fournir des pistes quant aux acteurs susceptibles d'investir dans la biodiversité.

Pour les multinationales et les banques, la collecte d'informations sur les priorités d'investissement et de dépenses en matière de biodiversité au niveau des maisons mères permettra d'évaluer si leurs filiales ou succursales locales pourraient constituer des fournisseurs potentiels de données. L'identification d'entreprises leaders, capables de collecter et partager des données sur la biodiversité, notamment celles engagées dans des initiatives telles que le Pacte mondial des Nations Unies¹⁶, la Déclaration sur le capital naturel (Natural Capital Declaration)¹⁷ ou d'autres cadres similaires, représente également une opportunité précieuse de collecte et de partage d'informations.

Voici quelques facteurs pouvant servir à guider la sélection des fournisseurs de données pour l'ADB :

- Empreinte corporative significative, identifiée soit à partir de la valorisation des actifs ou des revenus, soit à partir de leur dépendance à la biodiversité, afin de permettre une analyse approfondie. Voir aussi l'encadré 4.9 sur l'utilisation par le Guatemala du principe de Pareto, ou règle des 80:20, pour établir sa liste de fournisseurs de données.
- Représentation sectorielle adéquate, en particulier parmi les entreprises oeuvrant dans des secteurs ayant un impact significatif et/ou des dépendances importantes vis-à-vis des ressources en biodiversité, en s'appuyant par exemple sur la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) afin d'assurer une représentation sectorielle appropriée.
- Expérience avérée dans le domaine de la biodiversité.
- Participation des fournisseurs de données à des cadres de publication de l'information favorisant le partage et la transparence des données.
- Existence d'accords de partenariat déjà établis avec le PNUD, permettant d'éviter des procédures fastidieuses de diligence raisonnable lorsqu'elles sont nécessaires pour le partage de données.



Crédit photo: PNUD Viet Nam

Avec le soutien du PNUD, le village de Hòn Yn a développé un modèle d'écotourisme durable, consacrant 15% des revenus du tourisme à la conservation des récifs coralliens. Cette initiative permet non seulement de préserver les écosystèmes marins vitaux du village, mais aussi de soutenir les moyens de subsistance de plus de 2,060 habitants qui dépendent de ces récifs pour leurs revenus.

¹⁶ Deutz, A., Heal, G. M., Niu, R., Swanson, E., Townshend, T., Zhu, L., Delmar, A., Meghji, A., Sethi, S. A. et Tobin- de la Puente, J. (2020). Financing Nature: Closing the global biodiversity financing gap. The Paulson Institute, The Nature Conservancy, and the Cornell Atkinson Center for Sustainability. https://www.paulsoninstitute.org/wp-content/uploads/2020/10/FINANCING-NATURE_Full-Report_Final-with-endorsements_101420.pdf

¹⁷ Mulder, G. (2021). Mapping Dutch financial flows to biodiversity. Netherlands Enterprise Agency, La Haye. <https://www.government.nl/documents/reports/2021/06/30/mapping-dutch-financial-flows-to-biodiversity>

4.3.2 Identifier et caractériser les flux financiers du secteur privé

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et philanthropie

Plusieurs types de flux financiers en faveur de la biodiversité ont été analysés et agrégés à l'échelle mondiale¹⁸. Certains flux financiers du secteur privé génèrent davantage de ressources pour la biodiversité, tandis que d'autres consistent plutôt en une réorientation des investissements, ce qui permet d'utiliser les ressources de manière judicieuse (par exemple, chaînes d'approvisionnement durables et achats responsables) et d'éviter les coûts.

La RSE est un modèle d'entreprise qui illustre comment une entité privée peut démontrer son engagement à améliorer la société sur les plans environnemental, éthique, financier et philanthropique. La responsabilité philanthropique est l'une des formes les plus courantes de flux financiers en faveur de la biodiversité. Elle se traduit par des dons à des associations caritatives, des organisations communautaires ou des organisations de la société civile en vue de mettre en œuvre des initiatives liées à la biodiversité. Tous les types d'acteurs privés et d'organisations de la société civile peuvent adopter la RSE, financer des projets philanthropiques ou effectuer des dons à des fins altruistes. Il n'y a pas d'attente directe de profit financier, mais cela peut générer de la bonne volonté et renforcer la réputation.

Les flux financiers issus de la RSE et du mécénat peuvent combler certaines lacunes de financement pour les actions de conservation de la biodiversité en dehors des terres publiques et fournir des services efficaces aux zones de conservation gérées par les communautés. Comme les gouvernements font souvent face à des pressions de la part de diverses parties prenantes et de groupes politiques dont les intérêts entrent en conflit avec les objectifs de conservation, les financements additionnels issus de la RSE et de la philanthropie revêtent une valeur particulière, notamment en raison de la rapidité de mise à disposition des fonds et de l'allègement des procédures administratives.

Produits financiers verts

Les produits financiers verts comprennent des instruments de dette et de capitaux propres qui soutiennent la biodiversité. L'intérêt pour ces produits a augmenté en raison des rendements comparables, voire supérieurs, des produits durables, ainsi que des possibilités accrues de répondre aux risques de réputation et aux risques physiques. Le marché des investissements verts est en bonne voie de maturité, avec environ 30,700 milliards de dollars US d'actifs institutionnels sous gestion à l'échelle mondiale, sous la forme d'obligations vertes, d'actifs réels et de fonds d'actions publiques axés sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Pourtant, la biodiversité reçoit très peu de ces financements, dont la majeure partie est encore injectée dans le

secteur de l'énergie. En effet, moins de 0,7% des 271 milliards de dollars US d'émissions d'obligations vertes ont été alloués à la conservation de la biodiversité en 2019. La situation est similaire pour les investissements d'impact, puisque moins de 0,5% de l'investissement à impact social et environnemental est consacré à la biodiversité.

Les obligations vertes, les obligations bleues, les obligations climatiques, les obligations nature, les obligations ESG et les obligations environnementales sont similaires aux obligations classiques, à la différence qu'elles visent à financer des projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de prévention et de contrôle de la pollution, de gestion des ressources naturelles et des terres, de transports propres, de gestion des eaux usées et de l'eau, et de construction durable. Un sous-ensemble de la catégorie plus large des « obligations vertes » est l'« obligation à paiement lié aux résultats » (pay-for-performance bond). Par exemple, dans le cas de l'obligation Rhino, les investisseurs renoncent aux paiements de coupons et sont rémunérés uniquement lorsque les indicateurs de succès sont atteints. De nouvelles modalités émergent, notamment les obligations à impact social et environnemental et les produits d'assurance.

Les obligations vertes et leurs dérivés respectent les principes applicables aux obligations vertes, dernièrement mis à jour en 2021. Cependant, le caractère « vert » de l'obligation reste non défini et il est laissé à la discrétion de l'émetteur d'élaborer l'objectif spécifique de l'obligation auprès des investisseurs potentiels. Certains aspects, tels que l'utilisation et/ou l'éligibilité des produits de l'émission, la mesure des impacts, la gestion des fonds (incluant une vérification par un tiers) et le reporting sur les résultats peuvent fournir davantage d'informations sur le caractère « vert » de l'obligation. L'un des principaux défis consiste à estimer la composante biodiversité d'une obligation. Par exemple, en 2020, l'Indonésie a affecté 2,7 millions de dollars US issus d'un financement par sukuk au Centre de conservation de Maluku, démontrant ainsi le potentiel de ce mécanisme particulier de finance islamique pour la biodiversité. Des documents complémentaires, tels que les rapports de durabilité ou les rapports d'impact, peuvent fournir davantage d'informations sur la composante biodiversité d'une émission. Lorsque cela est pertinent, la liste des activités GLOBE peut également servir de référence pour déterminer la part biodiversité d'un produit financier vert. Parmi les autres sources de données figurent la Climate Bonds Initiative, une ressource précieuse pour suivre les émissions mondiales d'obligations vertes et consulter un annuaire de vérificateurs tiers, ainsi que la base de données Environmental Finance.



Crédit photo: PNUD Mongolie

¹⁸OCDE (2020). A comprehensive overview of global biodiversity finance. Paris. www.cbd.int/doc/c/dbcc/a4bc/913fe42c87f6fea8a356ca49/post2020-ws-2020-03-other-01-en.pdf

Mesures de compensation des atteintes à la biodiversité

Le CMBKM considère le mécanisme de compensation des atteintes à la biodiversité comme l'un des instruments de financement innovants susceptible de soutenir la mise en oeuvre des plans d'action nationaux pour la biodiversité. Ces mesures compensatoires en biodiversité correspondent à des paiements destinés à compenser les dommages ou destructions causés à la biodiversité par des projets de développement, après application des étapes de la hiérarchie d'atténuation¹⁹. Cette hiérarchie prévoit d'abord d'éviter les impacts négatifs sur la biodiversité, puis de les réduire au minimum, ensuite de les atténuer par des mesures de réparation sur le site concerné, et enfin de compenser les impacts résiduels en un autre lieu. L'objectif de ces mécanismes est de parvenir à une absence de perte nette ou à un gain net en biodiversité mais leur mise en oeuvre soulève de nombreuses difficultés.

À titre d'exemple, l'Inventaire mondial des politiques sur les compensations relatives à la biodiversité établi par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a recensé 196 pays répartis comme suit: 42 pays où les compensations sont intégrées dans la réglementation ; 66 pays (34%) ayant mis en place des dispositions pour permettre et faciliter les compensations volontaires; 29 pays (14%) qui ont engagé une première exploration des options de politique de compensation; et 59 pays (30%), principalement à revenu faible ou intermédiaire, qui n'ont identifié aucune disposition en la matière. Le suivi de l'objectif de perte nette zéro reste limité, en raison de défis liés à la conception, au suivi et à l'application des programmes. Un élément porteur d'optimisme réside dans les régimes de publication d'informations financières qui dépassent les cadres réglementaires. Les entreprises ayant besoin de financements doivent désormais divulguer leurs impacts et risques sur la biodiversité, ce qui permettrait d'en améliorer le suivi.

Crédits biodiversité

La cible 19 du CMBKM reconnaît les crédits biodiversité comme un mécanisme de financement émergent. Ces crédits offrent une nouvelle manière de financer la conservation des services écosystémiques essentiels. Attribuer une valeur financière à la nature est crucial pour répondre à la crise de la biodiversité. Les crédits biodiversité fournissent une méthode permettant aux entreprises de soutenir la nature, d'intégrer les coûts environnementaux dans leurs opérations et de contribuer à des stratégies d'entreprise positives pour la nature. L'Alliance pour les crédits biodiversité (BCA) définit un crédit biodiversité comme « un certificat représentant une unité mesurée et vérifiable de résultat positif pour la biodiversité, durable et additionnel à ce qui se serait produit autrement ». Selon la BCA, « un résultat positif pour la biodiversité » correspond à une amélioration des mesures de la biodiversité, à une réduction des menaces pesant sur celle-ci ou à la prévention d'un déclin anticipé des mesures de la biodiversité²⁰.

Ces crédits doivent s'inscrire dans un cadre ou système de référence définissant leur usage. La BCA identifie plusieurs sources potentielles de crédits biodiversité:

- i. la compensation volontaire des impacts des entreprises, sous la pression des actionnaires ou parties prenantes;
- ii. les entreprises cherchant une expérience des marchés de crédits en anticipation de futures obligations réglementaires;
- iii. les entreprises soumises à des obligations réglementaires nationales ou supranationales;
- iv. les entreprises souhaitant réduire des risques systémiques liés à leur dépendance à la nature;
- v. les institutions financières et les marchés cherchant des investissements favorables à la nature;
- vi. les agences et organismes publics mettant en oeuvre des politiques, des mesures réglementaires²¹ ou l'APD;
- vii. les entreprises de biens de consommation cherchant à créer de la valeur pour leurs clients;
- viii. les acteurs philanthropes, y compris les fondations²².

En outre, un marché des crédits biodiversité équitable et durable devrait accorder une place prioritaire aux droits des peuples autochtones, de plus en plus reconnus comme les premiers gardiens de la biodiversité²³.

Infrastructures naturelles

Les infrastructures naturelles désignent les réseaux de terres et de milieux aquatiques qui fournissent des services écosystémiques aux populations humaines, produisant des résultats comparables à ceux des infrastructures grises. Elles regroupent toutes les solutions générées par les écosystèmes pour répondre aux besoins essentiels: les zones humides qui assurent la protection contre les inondations, l'approvisionnement en eau et l'épuration des eaux; les mangroves et récifs coralliens qui absorbent les vagues de tempête et protègent les communautés de l'élévation du niveau de la mer; les forêts qui purifient l'air, régulent les microclimats et captent le carbone atmosphérique.

Il est important de ne pas négliger ces solutions naturelles au profit d'infrastructures artificielles ou construites. Selon les Perspectives mondiales des infrastructures du G20, les besoins en infrastructures devraient atteindre 94,000 milliards de dollars US d'ici 2040, notamment pour l'accès à l'eau potable et à l'électricité. De plus, l'Institut international du développement durable (IISD) montre que les solutions basées sur la nature fournissent les mêmes services, mais à moindre coût, sans détruire la biodiversité.

Parmi les exemples de mécanismes de financement figurent les investissements pilotés par les usagers, où des taxes ou redevances sont perçues auprès des consommateurs, puis mutualisées et réinvesties au profit de la protection d'écosystèmes tels que les bassins versants, les mangroves et les récifs coralliens. Les systèmes d'échange de crédits de qualité de l'eau, les mesures compensatoires et les programmes de rachat de droits sont d'autres types de mécanismes de financement auxquels le secteur privé peut participer.

¹⁹ Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). (Janvier 2016). IUCN Policy on Biodiversity Offsets. https://iucn.org/sites/default/files/2022-06/iucn_biodiversity_offsets_policy_jan_29_2016_0.pdf

²⁰ Alliance pour les crédits biodiversité (BCA). (Mai 2024). Definition of a Biodiversity Credit. Document de travail no 3. <https://www.biodiversitycreditalliance.org/wp-content/uploads/2024/05/Definition-of-a-Biodiversity-Credit-Rev-220524.pdf>

²¹ Dans ce contexte, l'utilisation des crédits biodiversité peut relever de mécanismes compensatoires à l'échelle juridique, tels que décrits dans le paragraphe précédent.

²² Alliance pour les crédits biodiversité (BCA) (Décembre 2023). Demand-side Sources and Motivation for Biodiversity Credits. Document de travail no 1. https://www.biodiversitycreditalliance.org/wp-content/uploads/2024/05/BCA_IssuePaper_DemandOverview06122023-final.pdf

²³ Alliance pour les crédits biodiversité (BCA) (2023). Communities and nature markets: Building just Partnerships in Biodiversity Credits. Document de discussion. New York: Alliance pour les crédits biodiversité https://www.biodiversitycreditalliance.org/wp-content/uploads/2024/05/BCA-Discussion-Paper_Building-just-partnerships-in-Biodiversity-Credits.pdf



Crédit photo: Kurit Afshen
Les ponts racine vivants de Nongriat, dans
l'État du Meghalaya en Inde Autres flux

Autres flux financiers du secteur privé

D'autres types de flux financiers provenant du secteur privé incluent les chaînes d'approvisionnement durables et les solutions fondées sur la nature (SfN). Les chaînes d'approvisionnement axées sur les matières premières ont des impacts significatifs sur la biodiversité, notamment par la surexploitation, la conversion des terres et la déforestation. Les entreprises peuvent traiter les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement de plusieurs manières: en renforçant leurs politiques et normes internes, en adoptant des normes et certifications de durabilité délivrées par des tiers, et par le

financement direct d'améliorations de durabilité au sein de leurs chaînes d'approvisionnement, y compris dans les pays producteurs. De plus, obtenir un impact positif peut nécessiter des initiatives d'approvisionnement durable au niveau des juridictions et des paysages pour les ingrédients d'origine naturelle. Les entreprises peuvent également investir dans le suivi des impacts de leurs fournisseurs sur la biodiversité et/ou dans le respect des normes internes, ce qui peut également requérir des investissements supplémentaires en systèmes et en personnel.



Encadré 4.8: La certification du tourisme durable stimule les investissements positifs au Sri Lanka

Au Sri Lanka, BIOFIN soutient le secteur touristique via le programme national de certification du tourisme durable pour divers acteurs/prestataires, notamment les petites et moyennes entreprises, les guides touristiques, les hôtels et les agences de gestion de destinations. La protection de la biodiversité constitue un critère clé pour l'obtention de la certification. La certification nationale du secteur de l'hébergement met entièrement l'accent sur la biodiversité, incluant les activités de conservation,

la gestion des écosystèmes et des paysages, la gestion des espèces invasives, les visites de sites naturels et les interactions avec la faune. D'autres critères intègrent des aspects liés à la biodiversité tels que la gestion des déchets et la lutte contre la pollution, ainsi que les pratiques d'achats responsables. D'importants investissements, supérieurs à 10 millions de dollars US, ont été enregistrés en 2023, incluant ceux des banques de développement bilatérales et multilatérales.

Les SfN sont des interventions qui renforcent l'adaptation au changement climatique et réduisent les impacts négatifs des actions climatiques sur la biodiversité. Les gouvernements ont convenu d'une définition des SfN comme suit:

Les solutions fondées sur la nature sont des mesures axées sur la protection, la conservation et la restauration, ainsi que l'utilisation et la gestion durables d'écosystèmes terrestres, d'eau douce, côtiers et marins naturels ou modifiés, qui s'attaquent efficacement et de manière souple aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et procurent simultanément des avantages en termes de bien-être humain, de services écosystémiques, de résilience et de biodiversité²⁴. La promotion des NbS combinée à des interventions sur le changement climatique a entraîné des résultats positifs pour la santé des écosystèmes grâce à une richesse spécifique accrue.

La promotion des NbS combinée à des interventions sur le changement climatique a entraîné des résultats positifs pour la santé des écosystèmes grâce à une richesse spécifique accrue. De plus, la plupart de ces interventions ont également apporté des avantages en termes d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique²⁵. Les instruments économiques, tels que la tarification, l'échange et les compensations carbone sont aussi des options couramment plébiscitées parmi les NbS, quoiqu'elles prêtent parfois le plan à des critiques d'écoblanchiment. Il existe également des cas où les interventions SfN elles-mêmes menacent l'intégrité des écosystèmes, comme lorsque le reboisement favorise l'implantation d'une seule espèce ou d'espèces envahissantes. Dans ce type de situation, l'évaluation des flux financiers devient plus difficile et ne peut pas être intégrée aux dépenses du secteur public.

4.3.3 Récolter et analyser les données liées aux flux financiers du secteur privé

La collecte d'informations exhaustives sur les dépenses du secteur privé en faveur de la biodiversité est généralement plus difficile que pour le secteur public, notamment lorsque les protocoles de données exigent des séries temporelles comparables et vérifiables. Cependant, les récentes évolutions en matière de transparence, de rapports environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) plus stricts, ainsi que de conformité aux nouvelles taxonomies financières indiquent que les données requises auprès du secteur privé pourraient devenir plus accessibles. Les associations professionnelles sectorielles, ou même les régulateurs financiers tels que la Banque centrale ou l'autorité des marchés financiers, constituent des sources potentielles de données sur les dépenses. Par exemple, la Banque centrale du Costa Rica a mené une enquête auprès des petites, moyennes et grandes entreprises dans les secteurs de la manufacture, de la réparation de véhicules et de la gestion des eaux usées²⁶.

En ce qui concerne les entreprises, celles-ci publient de plus en plus fréquemment des rapports annuels de RSE, des états financiers à usage général, des rapports de durabilité ou des rapports d'impact, qui incluent souvent une présentation des actions et des risques environnementaux. D'autres types de rapports, tels que les enquêtes gouvernementales ou les rapports sectoriels peuvent également fournir des données ou des analyses. Ces rapports externes sont toutefois généralement disponibles uniquement pour les grandes entreprises cotées en bourse. Si les données sont collectées uniquement auprès d'un sous-ensemble d'entreprises pionnières en matière de durabilité, comme c'est souvent le cas pour la plupart de celles qui collaborent avec BIOFIN et partagent leurs données, il convient de veiller à éviter toute extrapolation linéaire de ce sous-échantillon à l'ensemble du secteur. Des hypothèses prudentes doivent être utilisées lors de la formulation de conclusions générales à partir de ce type d'échantillon restreint d'entreprises.

²⁴ Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement le 2 mars 2022. 5/5 Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable. <https://docs.un.org/fr/uNEP/EA.5/Res.5>

²⁵ Key, I.B., Smith, A.C., Turner, B., Chausson, A., Girardin, C.A.J., Macgillivray, M. et Seddon, N. (2022). Biodiversity outcomes of nature-based solutions for climate change adaptation: Characterising the evidence base. *Front. Environ. Sci.* 10:905767. doi: 10.3389/fenvs.2022.905767 https://www.researchgate.net/publication/364500786_Biodiversity_outcomes_of_nature-based_solutions_for_climate_change_adaptation_Characterising_the_evidence_base

²⁶ www.bccr.fi.cr/indicadores-economicos/DocCuentaGastoProteccionAmbiental/Gasto-Proteccion-Ambiental-2018-2020.pdf

Recommandations pour l'organisation d'ateliers et la collecte de données:

Les acteurs concernés peuvent être invités à participer à un atelier afin de discuter de l'objectif global de l'ADB et d'expliquer la finalité de la collecte des données. Il est recommandé que BIOFIN s'associe à des organisations professionnelles, à des chambres de commerce ou même à des régulateurs financiers pour co-organiser ces ateliers, afin de renforcer la crédibilité du processus. Des regroupements par secteurs peuvent également être proposés si la liste potentielle des fournisseurs de données est trop longue, par exemple en formant un groupe « société civile + acteurs philanthropes + grandes fondations » et un autre groupe « entreprises ».

L'atelier peut servir à évaluer et à valoriser les différents flux financiers en faveur de la biodiversité. Les participants peuvent indiquer à quels flux financiers leur organisation contribue et de quelle manière. Des informations précises sur les dépenses ou investissements réels peuvent également être recueillies, mais il est recommandé que les équipes BIOFIN élaborent des outils standardisés de collecte de données afin de permettre les comparaisons.

Si les données sont jugées confidentielles, BIOFIN peut proposer de ne présenter que des chiffres agrégés, sans citer le nom des entités privées concernées.

Les principales catégories de flux financiers du secteur privé peuvent nécessiter les informations suivantes:

- le volume de financement (par exemple: montant des dons, émission d'obligations ou investissements);
- la description des projets et/ou de l'utilisation des fonds;
- le rôle de l'entité: bailleur de fonds, facilitateur, opérateur, ou plusieurs de ces rôles à la fois;
- la zone géographique ciblée par le soutien financier;

- l'identification des partenaires (par ex. société civile, monde académique, pouvoirs publics);
- la vérification par un tiers pour certifier le caractère « vert » des produits financiers.
- Agrégation des

Agrégation des flux de financement du secteur privé

Dans le cadre de l'ADB, l'évaluation et l'estimation des flux financiers privés visent à déterminer leur contribution au financement de la biodiversité dans le pays. Cependant, tous les flux financiers ne peuvent pas être considérés comme des flux positifs pour la biodiversité, que ce soit en termes d'intention ou de mesure d'impact. Une classification des flux de financement a donc été élaborée ci-après afin d'aider les pays à gérer les financements du secteur privé (voir tableaux 4.4, 4.5, 4.6 et 4.7).

Ces classifications reflètent les principes appliqués dans le processus BIOFIN, tels que la distinction entre intention et impact, la prise en compte de multiples objectifs et une vision élargie des résultats financiers au-delà de la simple mobilisation des ressources.

La classification proposée tient compte de l'objectif global de cette section: estimer, autant que faire se peut, les dépenses du secteur privé en faveur de la biodiversité, tout en soulignant la nécessité de recourir à des chiffres indicatifs, qu'il convient de manier avec prudence lorsqu'il s'agit d'agrèger ces données avec celles du secteur public. Pour les dépenses publiques, le principe de *causa finalis* est utilisé pour déterminer la pertinence vis-à-vis de la biodiversité. S'agissant du secteur privé, ce principe peut se décliner en deux éléments distincts: la motivation de maintenir ou d'améliorer les rendements financiers et l'intention de répondre aux enjeux de biodiversité.



Crédit photo: PNUD Thaïlande
Pour améliorer la protection des récifs coralliens, des déchets sont collectés sur l'île de Koh Tao en Thaïlande.

Tableau 4.4: Type 1 – L'amélioration de la biodiversité est l'objectif principal avec une motivation purement altruiste

Source de financement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> L'ensemble du secteur privé peut être concerné.
Exemples de mécanismes financiers	<ul style="list-style-type: none"> Dons dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de la philanthropie. Investissements dans des solutions fondées sur la nature, incluant la restauration et l'amélioration des habitats.
Approche de la comptabilisation des dépenses en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Les actions sont cohérentes avec, ou contribuent aux, mesures gouvernementales visant à atteindre les objectifs mondiaux pour la biodiversité, incluant la conservation et la restauration. La taxonomie GLOBE peut être utilisée comme référence pour assurer l'alignement sur le financement public. Le montant total peut être intégré aux dépenses du secteur public.

Tableau 4.5: Type 2 – Maintien ou amélioration des rendements financiers par l'intégration de la biodiversité dans le portefeuille d'investissement

Source de financement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Multinationales, petites et moyennes entreprises, banques, investisseurs institutionnels.
Exemples de mécanismes financiers	<ul style="list-style-type: none"> Instruments de dette et de capital tels que les prêts verts et les obligations vertes.
Approche de la comptabilisation des dépenses en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le volume de prêts et/ou de capitaux propres et estimer la part attribuée à la biodiversité. Cette estimation peut être réalisée séparément, sans nécessairement être ajoutée aux dépenses publiques. Elle doit être considérée comme une valeur indirecte (proxy).

Tableau 4.6: Type 3 – Maintien ou amélioration des rendements financiers en tirant parti des co-avantages climat et biodiversité

Source de financement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Multinationales, petites et moyennes entreprises, banques, investisseurs institutionnels.
Exemples de mécanismes financiers	<ul style="list-style-type: none"> Solutions fondées sur la nature (SfN) telles que la tarification du carbone, les compensations carbone et les crédits carbone.
Approche de suivi et de rapportage des dépenses de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des investissements mais sans agrégation des estimations avec les dépenses du secteur public.

Table 4.7: Type 4 – Maintien ou amélioration des rendements financiers par la compensation des pertes ou dommages infligés à la biodiversité

Source de financement du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> Multinationales, petites et moyennes entreprises (PME), banques, investisseurs institutionnels
Exemples de mécanismes financiers	<ul style="list-style-type: none"> Compensations carbone, compensations de biodiversité, crédits de biodiversité avec une fonction de compensation
Approche de la comptabilisation des dépenses en faveur de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des investissements mais sans agrégation des estimations avec les dépenses du secteur public.



Encadré 4.9: Le secteur privé – Collecte des données et résultats du Guatemala

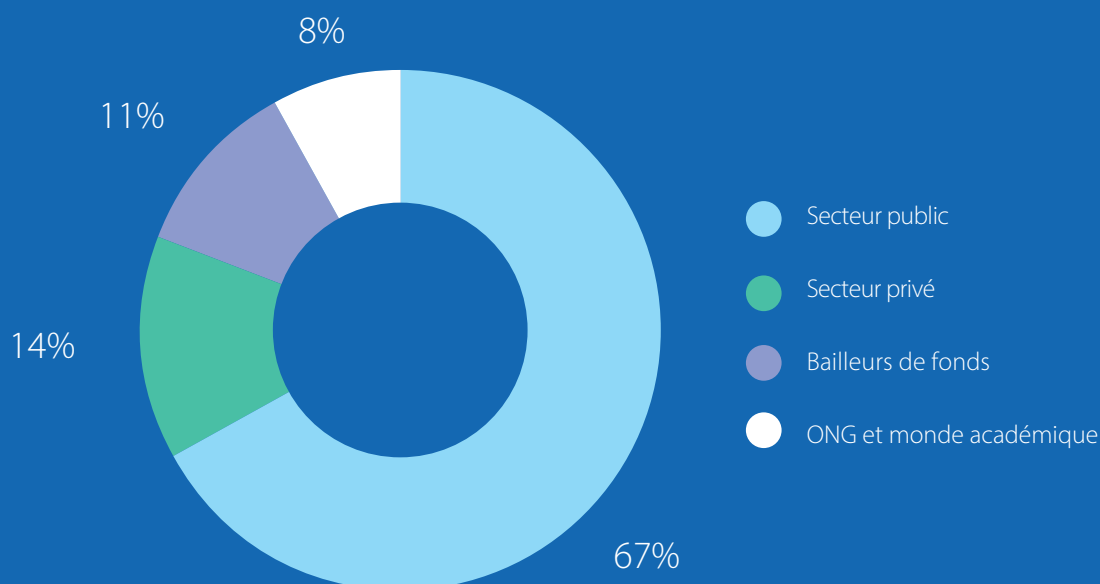
Pour identifier les acteurs de la finance pour la biodiversité, deux critères de priorisation ont été retenus: l'expérience des entités dans le domaine environnemental et leur contribution économique à la biodiversité (en se basant sur l'analyse de 20% des institutions/entreprises qui fournissaient 80% des ressources ciblées pour la biodiversité). Ainsi, dans le secteur commercial, les entités liées à la production de sucre, d'huile de palme africaine

ou de banane, aux industries extractives et au café ont été prises en compte dans l'analyse des dépenses pour la biodiversité, de même que les principaux bailleurs de fonds du Guatemala (les 13 donateurs clés), les ONG et le monde académique. Afin de familiariser les entités sélectionnées avec l'objectif de BIOFIN et de les encourager à fournir des informations sur leurs dépenses pour la biodiversité:

- Tous les acteurs présélectionnés ont été invités à un atelier, où il leur a été demandé de partager des informations sur leurs dépenses en faveur de la biodiversité. Des contacts personnels avec des acteurs clés ont pu être établis, ce qui a facilité les demandes d'information ultérieures.
- Après l'atelier, les participants ont été invités par courriel à remplir un questionnaire. Celui-ci comportait des questions sur le type de coopération internationale, d'ONG ou d'entreprise, sur les projets locaux (nombre, type et durée), les sources de financement, le montant des dépenses pour la biodiversité et la classification des dépenses selon les catégories de la Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement (CEPA) (voir encadré 4.3). Les parties prenantes clés qui n'ont pas pu assister à l'atelier ont été contactées par téléphone.

Les résultats ont montré que le secteur privé a contribué à hauteur de 48 millions de dollars US, les partenaires au développement pour 35,37 millions de dollars, et les ONG et le monde académique pour 26.84 millions de dollars.

Dépenses pour la biodiversité au Guatemala (2010–2014)



De 2010 à 2014, les dépenses totales pour la biodiversité au Guatemala se sont élevées à 331,16 millions de dollars US, soit 0.14% du PIB. Les dépenses publiques ont représenté 67% du total (221 millions de dollars US), tandis que le secteur privé, la coopération internationale et les ONG ont contribué à hauteur de 33% (110,1 millions de dollars US).

Source : BIOFIN Guatemala

4.4. Établissement et diffusion des rapports

L'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) est censée répondre aux questions décrites dans les objectifs (section 4.1) et, au minimum, inclure les données de base et les analyses suggérées dans l'encadré 4.7. Elle doit aider les décideurs à comprendre les tendances générales des dépenses pour la biodiversité et leurs conséquences futures. Le produit final est un rapport ADB complet (dont le plan est suggéré ci-dessous), accompagné de feuilles de calcul contenant les données originales et les calculs. Des produits supplémentaires incluent des rapports courts, des notes politiques ainsi que des messages clés. Ces derniers peuvent être utilisés pour le plaidoyer politique et la communication et servir d'intrant pour le Plan de financement de la biodiversité (PFB) (voir chapitre 6).

Identification de solutions financières potentielles pour une mise en oeuvre rapide

Durant l'élaboration de l'ADB, des solutions financières potentielles peuvent émerger et être mises en oeuvre immédiatement sans attendre la finalisation du PFB. Certaines catégories générales de solutions financières susceptibles d'apparaître ainsi que leur processus de sélection et de priorisation sont présentés ci-après.

Augmenter les ressources pour la biodiversité

En règle générale, lorsque les résultats pour la biodiversité sont comparés aux budgets totaux ou même au PIB du pays, les parts

en pourcentage obtenus invitent à une réflexion approfondie sur les investissements en faveur de la biodiversité, surtout lorsqu'ils sont comparés aux revenus générés par le secteur ou à la valeur des services écosystémiques (comme discuté au chapitre 3). Conjointement avec l'Analyse des politiques et des institutions (API), les lignes budgétaires d'un organisme peuvent être comparées à son mandat déclaré pour déterminer les opportunités de demander des allocations budgétaires plus importantes. Les catégories et sous-catégories de BIOFIN étant alignées sur le CMBKM, il est possible de les utiliser pour évaluer les écarts en matière de politique, c'est-à-dire les actions non encore mises en oeuvre pour promouvoir certaines mesures, comme l'économie verte ou la production et la consommation durables. Dans le secteur privé, la concertation peut mettre en lumière des flux financiers potentiels qui n'existent pas encore dans le pays et pourraient ainsi servir de base à des projets pilotes et à un éventuel déploiement à grande échelle. Les pays peuvent examiner le potentiel des produits financiers verts, des SfN et des infrastructures naturelles. Tous ces exemples montrent le potentiel d'accroître les flux de ressources en faveur de la biodiversité.

Les difficultés liées à l'allocation et à l'absorption budgétaires offrent des opportunités pour concevoir des solutions de financement. Ces défis peuvent concerner l'amélioration de la communication sur les opportunités de rendements financiers et économiques des investissements pour la biodiversité et la création de partenariats avec des champions, y compris au sein du pouvoir législatif. Les défis d'absorption impliquent la nécessité d'accroître les capacités de mise en oeuvre, de disposer d'un effectif complémentaire, d'assurer la libération ponctuelle des budgets et la capacité à les exécuter.



Crédit photo: PNUD Costa Rica
Au Costa Rica, le programme +Femmes +Nature a favorisé la création d'instruments financiers pour les femmes et la nature.

Amélioration de l'efficacité et du réajustement

Comme mentionné, les écarts entre les allocations budgétaires et les dépenses réelles indiquent les capacités d'absorption des organismes. Comprendre les difficultés de mise en oeuvre des budgets en termes de calendrier et de capacités institutionnelles peut orienter vers une autre solution de financement. De nombreux pays BIOFIN ont eu recours à l'expansion, la reconnaissance et l'augmentation des dépenses pour la biodiversité au sein d'organismes non centraux à cette dernière, via des solutions de financement axées sur l'intégration. Ces types de solutions représentent à la fois un réajustement et une amélioration de l'efficacité.

Solutions de financement transversales et habilitantes

Outre ces quatre types de résultats financiers, il existe également des actions habilitantes qui peuvent faciliter l'institutionnalisation des solutions de financement issues de l'ADB. Des exemples de telles solutions comprennent: l'intégration de la biodiversité dans les systèmes de marquage des dépenses; le développement de plateformes en ligne pour le reporting et la collaboration, notamment avec le secteur privé; l'alignement sur les cadres de publication de l'information financière; et l'élaboration de produits financiers (en offrant des incitations).

L'équipe doit préparer une liste préliminaire des solutions potentielles issues de l'ADB et les soumettre à des critères de sélection simples (voir ci-dessous). Si les réponses aux trois questions suivantes sont par l'affirmative (« Oui »), la solution de financement sera présélectionnée pour une mise en oeuvre précoce.

Critères de sélection initiale des solutions de financement pour une mise en oeuvre précoce

Critères	Questions	Réponses		Résultats
Faisabilité	Existe-t-il une forte ou très forte probabilité de succès? Présence d'un large soutien politique et social et d'une solide viabilité commerciale (le cas échéant). Aucun défi opérationnel connu. Solide bilan ou fortes perspectives de réussite, de reproductibilité ou d'extension à des contextes comparables. Capacité manifeste à mettre en oeuvre le nouvel instrument ou l'instrument amélioré.	Oui	Non	<ul style="list-style-type: none"> Données macroéconomiques et tendances budgétaires Dépenses de biodiversité du secteur public: domaines thématiques, catégories de dépenses, comparaison entre budgets des agences, tendances générales Défis et opportunités du processus budgétaire Projections des dépenses du secteur public Dépenses du secteur privé en matière de biodiversité : portée, méthodologie de collecte et d'estimation applicable aux données, principales catégories désagrégées Estimation et caractérisation des dépenses du secteur privé en matière de biodiversité Résultats synthétiques – dépenses publiques et privées en matière de biodiversité
Budget	Existe-t-il un budget pour la mise en oeuvre?	Oui	Non	
Résultats (financiers ou politiques)	Le résultat peut-il être atteint en un an?	Oui	Non	



Crédit photo: PNUD Viet Nam
Le programme PNUD-BIOFIN aide un village de pêcheurs vietnamiens à se tourner vers le tourisme vert

Si plusieurs solutions de financement potentielles satisfont aux critères initiaux, un second niveau d'analyse pourra inclure les éléments suivants afin de permettre un classement par ordre de priorité:

- le volume de financement mobilisé ou catalysé, c'est-à-dire que plus le résultat financier est élevé, plus la solution est préférable;
- le lien de la solution avec les priorités nationales, telles que les plans à moyen terme, les plans de lutte contre le changement climatique ou les stratégies de réduction de la pauvreté;

- la présence de partenaires et/ou de parties prenantes prêts à promouvoir la solution.

Il est important que les parties prenantes participent au processus de sélection afin de garantir l'appropriation des résultats. En outre, le processus de présélection des solutions de financement doit être intégré dans le processus de préparation du PFB.



Crédit photo: Mahtab Haider



Plan type d'un rapport ADB

1. Résumé analytique

2. Remerciements

3. Introduction

4. Méthodologie

- Périmètre de l'ADB: période, institutions et public cible
- Définition des dépenses pour la biodiversité et des catégories de biodiversité
- Méthodologie d'attribution pour l'allocation des dépenses indirectes liées à la biodiversité
- Collecte des données – sources de données

5. Résultats

- Résultats synthétiques – données macroéconomiques et tendances budgétaires
- Budgets sectoriels
- La biodiversité dans le budget
- Dépenses pour la biodiversité par secteur/thème/catégorie
- Dépenses pour la biodiversité par organisation/code d'activité gouvernementale
- **Estimation des dépenses du secteur privé en matière de biodiversité**
- Défis et opportunités du processus budgétaire
- Projection des dépenses futures
- Identification des solutions de financement potentielles issues de l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB)

6. Recommandations et conclusions

7. Annexes

Annexe

Exemples d'Analyses des dépenses pour la biodiversité réalisés à Zanzibar, en Tanzanie, aux Fidji et aux Philippines



L'Analyse des dépenses pour la biodiversité à Zanzibar, en Tanzanie

BIOFIN Zanzibar, en Tanzanie, a analysé les dépenses liées à la biodiversité de sept entités publiques pour les années 2018/2019 à 2021/2022. La proportion des dépenses pertinentes pour la biodiversité est comparée aux budgets des ministères. L'analyse indique que, pour les deux dernières années, les dépenses pour la biodiversité sont les plus élevées dans le secteur de la pêche, où elles représentent 12 à 14% du budget du Ministère de l'Économie bleue. Le Département de l'environnement suit, avec des dépenses liées à la biodiversité aux alentours de 9 à 10% du budget du Bureau du premier vice-président. La part des dépenses liées à la biodiversité pour le Département de l'Agriculture représente 3 à 4 % du budget, pour le Département des Forêts 1 à 2%, et pour le Département de l'Élevage 0,3% du budget du ministère de l'Agriculture, de l'Irrigation, des Ressources naturelles et de l'Élevage.

Figure 1 de l'annexe. Dépenses liées à la biodiversité comparées aux budgets des différents ministères

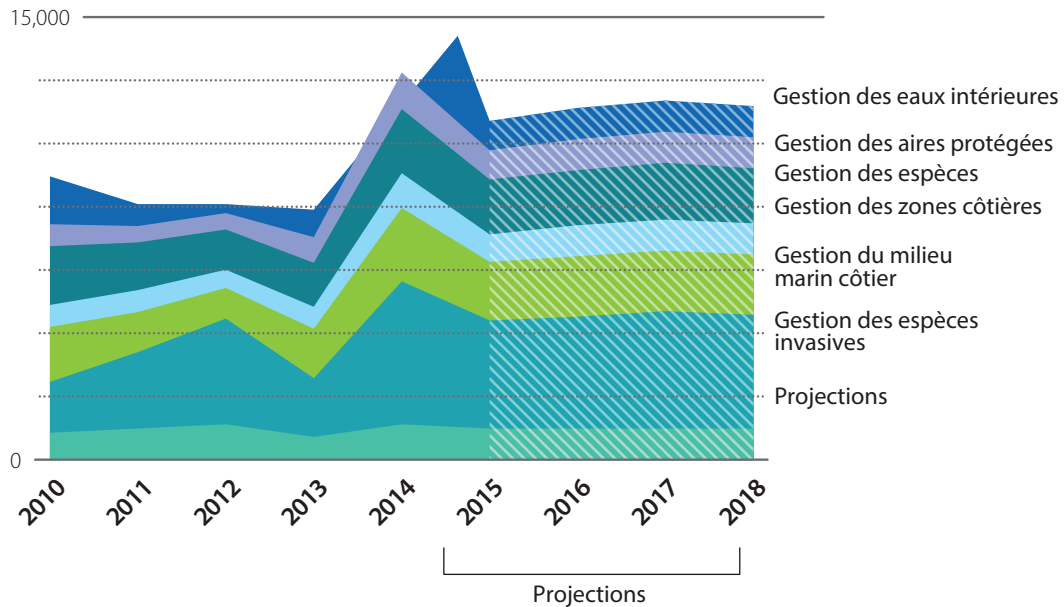




L'Analyse des dépenses pour la biodiversité aux Fidji

BIOFIN Fidji a utilisé une méthode de prévision par séries chronologiques pour prédire les niveaux de dépenses en faveur de la biodiversité selon un scénario du maintien du statu quo.

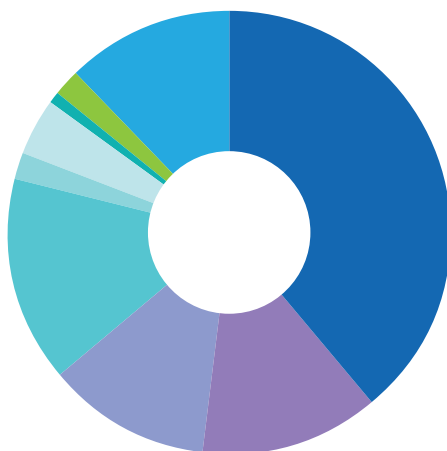
Figure 2: de l'annexe. Données historiques et prévisions des dépenses pour la biodiversité aux Fidji (en milliers de FJD)



L'ADB aux Philippines

Les figures 3 et 4 de l'annexe montrent comment BIOFIN Philippines a désagrégé les données de son ABD. La figure 3 de l'annexe indique que le Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) a joué un rôle important dans la mise en oeuvre des programmes de biodiversité aux Philippines. La figure 4 de l'annexe montre que les zones côtières du pays sont la principale priorité en matière de dépenses, suivies des zones humides et de l'agrobiodiversité. La part des aires protégées ne représente que 10% du total

Figure 3: de l'annexe. Philippines – Désagrégation des dépenses selon les sources de financement



- 39% → DENR et organismes rattachés
- 13% → Aide publique au développement (ODA) du DENR
- 12% → Projets/emprunts localement financés par le DENR
- 15% → Ministère de l'Agriculture (DA) et Bureau des pêches et des ressources aquatiques (BFAR)
- 4% → Secteur social
- 1% → Secteur de la défense
- 2% → Services publics généraux
- 12% → Gouvernements locaux

Figure 4: de l'annexe. Philippines – Ventilation des dépenses selon les sources du Plan d'action national pour la biodiversité, par secteur thématique



- 6% → Accès et partage des avantages (APA)
- 13% → Agrobiodiversité
- 8% → Grottes
- 19% → Zones côtières et marines
- 10% → Forêts
- 12% → Espèces exotiques envahissantes
- 15% → Zones humides intérieures
- 7% → Biodiversité urbaine
- 10% → Aires protégées



L'Évaluation des besoins financiers pour la biodiversité



Introduction

Le présent chapitre fournit des orientations détaillées pour mener à bien une Évaluation des besoins financiers (ÉBF) pour la biodiversité. Cet exercice consiste à calculer le financement dont un pays a besoin pour atteindre l'ensemble de ses objectifs nationaux en matière de biodiversité. Le chapitre est organisé en quatre sections. La [section 1](#) décrit les buts et objectifs de l'ÉBF, son processus global et ses liens avec les autres chapitres. La [section 2](#) couvre la terminologie, les principes et les méthodes de calcul des coûts, tandis que la [section 3](#) aborde les étapes de mise en oeuvre de l'ÉBF. Enfin, les conclusions, recommandations et actions de sensibilisation sont présentées dans la [section 4](#).

5.1. Objectifs

L'ÉBF a pour but de fournir une estimation complète des ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux et/ou infranationaux en matière de biodiversité, dans le contexte du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM). Ces objectifs sont généralement définis dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), ainsi que dans d'autres instruments nationaux de planification clés, tels que les plans de développement national, sectoriels ou liés au changement climatique. L'ÉBF compare les besoins financiers ainsi identifiés aux dépenses prévues pour la biodiversité sur un horizon de planification à moyen et long terme, afin d'évaluer les besoins non couverts.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a produit des estimations globales du financement requis pour réaliser les objectifs du CMBKM à l'échelle du monde (voir chapitre 1). À l'inverse de cette démarche mondiale, l'ÉBF consiste en une approche ascendante, qui cherche à établir une estimation détaillée et réaliste des coûts liés aux objectifs contenus dans les stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité. Cette approche vise à répondre à la question suivante : « De quel financement le pays a-t-il réellement besoin pour atteindre ses objectifs déclarés en matière de biodiversité, et quelles sont les sources probables de soutien financier pour y parvenir ? » En partant de zéro, elle établit une estimation des coûts intégrant l'ensemble des ressources humaines, des investissements en capital et des financements requis.

Plus spécifiquement, l'ÉBF cherche à :



1 Clarifier les actions annuelles dans les SPANB actualisés afin de décrire des « actions chiffrables » liées aux résultats attendus en matière de biodiversité dans un cadre logique se prêtant à un calcul détaillé des coûts.



2 Chiffrer les actions en définissant les coûts unitaires et les quantités sur la période cible afin d'atteindre les résultats spécifiques souhaités.



3 Utiliser cette estimation comme base pour élaborer des budgets détaillés et renforcer l'argumentaire en faveur du financement de la biodiversité, en rattachant les coûts de la réalisation de résultats spécifiques aux financements des gouvernements, des entreprises et de la société civile, ainsi qu'aux processus de proposition de projets ou de politiques.

Il s'agit donc d'une méthode ambitieuse, qui identifie les ressources nécessaires à une mise en oeuvre efficace, même si celles-ci ne sont pas mobilisables dans l'immédiat.

Chaque pays peut adopter sa propre méthodologie d'évaluation des coûts à moyen et long terme. Le processus BIOFIN doit venir en soutien aux approches existantes afin d'en garantir la compatibilité et l'alignement.

Dans de nombreux pays, la planification budgétaire de la biodiversité ne repose pas encore sur des estimations détaillées des coûts des actions nécessaires pour atteindre les objectifs et leurs retombées économiques, sociales et environnementales. Il en résulte une difficulté à mobiliser l'appui des ministères des Finances, des entreprises, des banques de développement et des banques commerciales, de la société civile et d'autres décideurs financiers.

Cela a été particulièrement le cas pour les SPANB, dont la plupart n'ont jamais inclus de budgets ni d'estimations de coûts détaillés. Leur financement a été de ce fait rarement suffisant et les résultats attendus en matière de biodiversité n'ont donc pas été atteints. Par conséquent, la CDB encourage les pays à appliquer une approche de type ÉBF, afin d'élaborer une évaluation détaillée et réaliste des besoins en ressources et des budgets, suivie d'un Plan de financement de la biodiversité (PFB) pour leur SPANB.



4 Identifier, à un stade précoce, les mécanismes de solutions financières potentielles fondés sur des critères spécifiques de biodiversité et de coût, ainsi que sur les opportunités et initiatives existantes, afin de combler le déficit d'investissement.



5 Estimer les besoins de financement non couverts en matière de biodiversité.

5.2. Le processus d'Évaluation des besoins financiers (ÉBF)

Les objectifs de l'ÉBF ne sont pas seulement de fournir la meilleure estimation des coûts pour la SPANB et d'autres stratégies nationales pertinentes, mais aussi d'évaluer les besoins financiers selon un processus illustré à la [figure 5.1](#). Cet objectif sera atteint en combinant une approche méthodologique rigoureuse, un calendrier¹, un format et des partenaires appropriés, de manière participative. Les principaux partenaires comprennent les ministères de l'Environnement et des Finances, les agences et organismes de planification centrale ainsi que d'autres parties prenantes clés identifiées aux [chapitres 2 et 3](#).

Les besoins financiers doivent être estimés au niveau national, en lien avec la planification du développement économique et la gestion des finances publiques (budgétaires et fiscales). Ils doivent être décomposés selon les résultats (« cibles » ou « effets »), les stratégies et les actions chiffrables en matière de biodiversité au niveau des pays.

Des évaluations des besoins financiers à l'échelon infranational pourraient également être menées, sur la base des politiques publiques et de la législation pertinentes relatives à la biodiversité en vigueur.

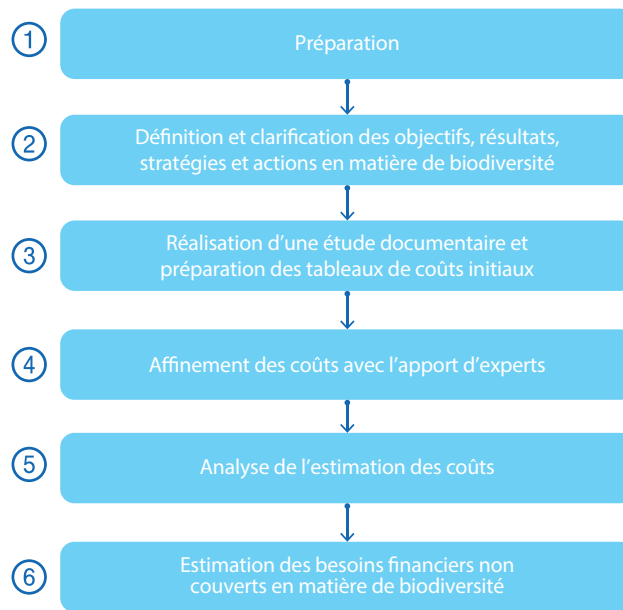
Les éléments à prendre en compte incluent :

- l'identification, le développement ou la réorientation des sources et solutions de financement;
- les évaluations ultérieures de l'efficacité au regard des coûts;
- la compréhension de l'ampleur et du calendrier nécessaires pour les actions en faveur de la biodiversité

Idéalement, cette méthodologie détaillée de l'ÉBF favorisera une meilleure performance grâce à une planification, une budgétisation et une gestion budgétaire plus efficaces de la biodiversité (voir [l'encadré 5.1](#)).

¹ Cangiano, M. M., Curristine, M. T. R. et Lazare, M. M. (2013). Public financial management and its emerging architecture. Fonds monétaire international, Washington. <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781475531091/9781475531091.xml>

Figure 5.1: Le processus d'Évaluation des besoins financiers



Crédit photo: Gaurav Gupta



Encadré 5.1: BIOFIN et la gestion des finances publiques

Dans la plupart des pays, les ressources financières publiques constituent généralement la principale source de financement de la mise en oeuvre de la SPANB et d'autres politiques nationales pertinentes. La gestion des finances publiques couvre plusieurs aspects de la planification gouvernementale, notamment la gestion des recettes et des dépenses. L'ÉBF peut être intégrée dans la gestion des finances publiques d'un pays et être alignée sur les réformes en cours, afin de favoriser l'intégration du financement de la biodiversité dans les finances et la budgétisation publiques. L'ÉBF devrait prendre en considération les éléments de planification et de financement suivants (comme identifiés dans l'API et l'ADB aux chapitres 3 et 4):

- Cadres budgétaires et de dépenses à moyen ou long terme
- Intégration des ODD dans la planification et la budgétisation nationales
- Approches de la budgétisation détaillée axée sur la performance et les résultats

- Décentralisation
- Responsabilité, transparence et autres règles
- Conseils budgétaires et nouvelles initiatives de gestion des risques fiscaux

BIOFIN reconnaît que chaque pays adopte sa propre approche en matière de planification, de budgétisation et de réformes fiscales. En conséquence, la méthodologie de l'ÉBF vise à proposer des approches applicables à un large éventail de processus nationaux.

L'approche BIOFIN est conforme aux principes internationaux de gestion des finances publiques ainsi qu'aux nouvelles tendances bien documentées en matière de finances publiques^a.

^a Cangiano, M. M., Curristine, M. T. R. et Lazare, M. M. (2013). Public financial management and its emerging architecture. Fonds monétaire international, Washington. <https://www.elibrary.imf.org/display/book/9781475531091/9781475531091.xml>

5.3. Liens avec les autres chapitres

L'ÉBF s'appuie sur les informations et les perspectives développées tout au long du processus national BIOFIN. Elle repose sur les pratiques et approches nationales de planification et de budgétisation identifiées dans l'API (chapitre 3), et doit être compatible avec celles-ci. Le processus se fonde également sur l'analyse de la SPANB ainsi que d'autres documents, stratégies et priorités nationaux évalués dans l'API. L'ÉBF contribue à affiner et à appliquer le système utilisé pour la

catégorisation, l'attribution et l'étiquetage des dépenses dans l'ADB (chapitre 4), lorsque cela est possible. Un processus rigoureux d'estimation des besoins de financement de la biodiversité, permettant de comparer les besoins spécifiques aux ressources disponibles, peut orienter la priorisation, l'élaboration et la mise en oeuvre du PFB avec des solutions de financement adaptées (chapitre 6), ainsi que son exécution (chapitre 7).

5.4. Principes et méthodes appliqués à l'évaluation des besoins financiers

Cette section décrit plusieurs principes et méthodes utilisés pour mener l'ÉBF. Elle commence par poser les définitions, la terminologie et les principes, puis examine les approches d'établissement des coûts. Les étapes de mise en oeuvre sont présentées en détail dans la section suivante.

5.4.1 Terminologie et principes

Les termes utilisés dans ce chapitre ont généralement des significations établies dans le domaine des finances publiques, mais peuvent être interprétés différemment selon les parties prenantes. Cette section clarifie les termes clés.

Premièrement, l'établissement des coûts détaillés décrits dans l'ÉBF peut être qualifié d'approche « ascendante », mais le terme « budgétisation ascendante » désigne également la budgétisation administrative locale. L'ÉBF se concentre sur les **coûts directs ou financiers**, sauf indication contraire. Cela contraste avec une définition économique des coûts, qui, outre les coûts financiers, peut inclure les coûts indirects et les implications sur le bien-être (par ex., les « coûts d'opportunité »). Bien que BIOFIN recommande l'utilisation de l'analyse coûts-avantages (ou d'autres approches multivariées) pour étayer la justification des investissements dans la biodiversité et identifier plus précisément les gagnants et les perdants d'une politique ou d'une action, l'ÉBF ne l'exige pas.

Les activités, programmes ou projets doivent être déclinés en « actions chiffrables » détaillées afin d'atteindre le niveau de précision requis pour un chiffrage exact. Les actions chiffrables se définissent comme des actions ou activités spécifiques visant à produire un résultat clair ou quantifiable, dont le coût estimé peut être estimé sur la base de leur description, de recherches ou d'avis d'experts. Dans de nombreux cas, les SPANB ne présentent pas le niveau de détail et de granularité requis pour évaluer le coût des actions susceptibles d'atteindre le résultat escompté.

Par conséquent, dans certains cas, il est nécessaire de recourir à des hypothèses et des estimations, en s'appuyant sur les informations existantes et sur des discussions d'experts menées dans le cadre d'un processus participatif avec les parties prenantes concernées.

5.5. Approches de l'établissement des coûts

Plusieurs approches peuvent être utilisées aux fins de construire une base de coûts (autrement dit de l'établissement des coûts) pour une stratégie, un projet proposé ou un programme. Elles consistent toutes à relier les coûts engagés pour certaines activités à des produits concrets en lien avec les

BIOFIN encourage l'usage du terme « investissement » dans la biodiversité afin de souligner que les ressources mobilisées pour sa gestion ne sont pas de simples dépenses sans rendement. Cependant, le terme « investissement » renvoie aussi aux dépenses en capital, par opposition aux dépenses récurrentes ou de fonctionnement du budget, les deux étant nécessaires pour une estimation précise des coûts. Les crédits budgétaires destinés à la gestion de la biodiversité peuvent préserver ou valoriser les actifs naturels générateurs d'avantages économiques futurs, à l'image des investissements dans les infrastructures ou le secteur de la santé.

BIOFIN encourage l'élaboration d'une ÉBF:

- **Exhaustive** – Couvrant l'ensemble du champ de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité (encadré 5.2). Cela implique souvent d'aller au-delà des stratégies nationales pour la biodiversité afin d'intégrer d'autres stratégies liées à la biodiversité ou connexes (par ex., une stratégie d'expansion des aires protégées, qui peut être plus détaillée que la SPANB, ou une stratégie d'économie bleue, qui peut compléter ce qui est traité dans la SPANB).
- **Précise** – Basée sur des coûts et des actions justifiables visant spécifiquement à atteindre les résultats identifiés.
- **Détaillée** – Décomposant les stratégies en objectifs ou résultats puis les résultats en actions.
- **Hiérarchisée** – Classant les activités ou résultats selon:
 - i) leur importance pour atteindre plusieurs cibles;
 - ii) les avantages nets potentiels de l'investissement;
 - iii) d'autres priorités nationales.
- **Alignée** – Compatible avec les dispositions nationales en matière de budgétisation et de gestion des finances publiques afin de permettre une intégration efficace des résultats.

stratégies/cibles, et in fine aux résultats ou effets attendus. Les différentes approches de calcul des coûts présentent des forces, des faiblesses et des usages variés, et il est fréquent de les combiner. Elles sont décrites ci-après et résumées dans le [tableau 5.1](#).



Budgétisation par reconduction

Cette approche, peut-être la plus courante, se concentre sur la budgétisation et contraste avec l'ÉBF, qui met plutôt l'accent sur le chiffrage. Dans cette approche, le budget de l'année précédente est pris comme point de départ, et un pourcentage d'augmentation ou de diminution y est appliqué. Cependant, les budgets restent contraints par les fonds disponibles. L'ÉBF, elle, vise à identifier des besoins réalistes, indépendamment des budgets disponibles. Cette approche n'est pas recommandée car elle ne répond pas adéquatement aux principes de base exposés précédemment.



Projections historiques

Les coûts historiques servent à projeter les coûts futurs. Cette approche peut différer de la budgétisation par reconduction si elle s'appuie sur des coûts historiques détaillés liés aux activités ou sur des coûts axés sur les résultats. Lorsque ces coûts historiques détaillés sont connus, ils peuvent être utilisés pour estimer les coûts futurs d'activités spécifiques. Par exemple, les coûts de replantation d'un hectare de mangroves dans le passé peuvent servir à estimer les coûts de replantation d'une superficie ciblée dans un pays ou une zone spécifique à l'avenir. Lors de l'utilisation de l'approche des coûts historiques, il est important de: i) s'assurer qu'ils sont exacts et qu'ils couvrent l'intégralité du coût d'une activité; ii) baser les nouveaux coûts sur des objectifs spécifiques de gestion de la biodiversité (nombre d'hectares, jours de mission des gardes forestiers, etc.); et iii) tenir compte de l'inflation, des économies d'échelle et de tout autre facteur susceptible d'influer sur les coûts futurs.



Modélisation des coûts

Dans la modélisation des coûts, les coûts futurs sont estimés à partir de modèles quantitatifs avec variables d'entrée. Ces modèles sont presque toujours utilisés pour l'établissement des coûts et peuvent consister simplement à multiplier un coût unitaire par le nombre d'unités nécessaires. Cependant, cette approche fait généralement référence à des modèles complexes, potentiellement non linéaires, à variables multiples. La modélisation des coûts peut servir à estimer et à transférer les coefficients de calcul des coûts du passé ou d'autres situations ou lieux au pays, à la politique ou au projet concerné. Elle peut servir de première approximation pour une initiative lorsque le temps ou l'expertise nécessaires à un calcul indépendant des coûts fait défaut, et/ou de point de référence pour de telles estimations par rapport à d'autres lieux ou initiatives. Par exemple, des modèles d'estimation des coûts des Aires Protégées en fonction de leur superficie, de leur distance par rapport aux villes et de la parité de pouvoir d'achat locale ont été dérivés des coûts historiques et utilisés pour établir des prévisions de coûts futurs². Des modèles complexes, appuyés par la littérature scientifique et la littérature grise, peuvent être utiles pour l'ÉBF, notamment lorsque les actions sont nouvelles pour un pays et qu'aucune estimation historique n'est disponible.



Calcul des coûts par activité

Dans le cadre du calcul des coûts par activités, les budgets sont estimés en fonction des programmes et activités spécifiques identifiés, ainsi que des coûts associés. Les frais généraux administratifs sont plus étroitement liés aux activités que dans la budgétisation traditionnelle, qui se contente d'ajouter des frais administratifs supplémentaires. Cette approche est utile lorsque les détails des activités liées à la biodiversité sont bien connus et quantifiés, lorsque le suivi des « produits » (résultats immédiats des actions) du projet ou du programme est souhaité, et lorsque les « effets » (résultats à long terme) des activités sont difficiles à quantifier ou à suivre. Pour cette approche, il est utile de disposer d'un catalogue de coûts unitaires afin de faciliter le chiffrage intégré des activités.



Calcul des coûts axé sur les résultats

Le calcul des coûts axé sur les résultats est une extension du calcul des coûts par activité, dans laquelle tous les coûts sont associés à des résultats spécifiques à moyen et long terme, de sorte que l'effet de l'activité est au cœur du budget, et non l'activité ou son produit à court terme. Ce type de calcul des coûts est fortement encouragé dans la budgétisation nationale et la budgétisation d'entreprise. On l'appelle également « budgétisation axée sur la performance », car il permet au ministère des Finances et aux agences centrales de planification d'assurer plus facilement le suivi des performances. La budgétisation axée sur les résultats (BAR) est présentée plus en détail dans l'encadré 5.2. Cette approche peut également être envisagée comme une solution financière pour améliorer l'efficacité et le rapport coût-efficacité des dépenses consacrées à la biodiversité.



Encadré 5.2: Passage de la budgétisation par reconduction à la budgétisation axée sur les résultats au Pérou

La Stratégie nationale de réforme du système budgétaire du Pérou encourage le recours à la budgétisation axée sur les résultats (BAR), dans le but de s'assurer que le gouvernement fournit à la population les biens et services prévus en quantité et en qualité. La stratégie de budgétisation axée sur les résultats requiert:

- Des définitions claires et objectives des résultats à atteindre
- L'engagement des entités gouvernementales à atteindre ces résultats

- Des responsabilités claires dans la mise en œuvre des instruments et la responsabilisation en matière de dépenses publiques
- Des mécanismes de production d'informations sur les produits, les résultats et les efforts de gestion

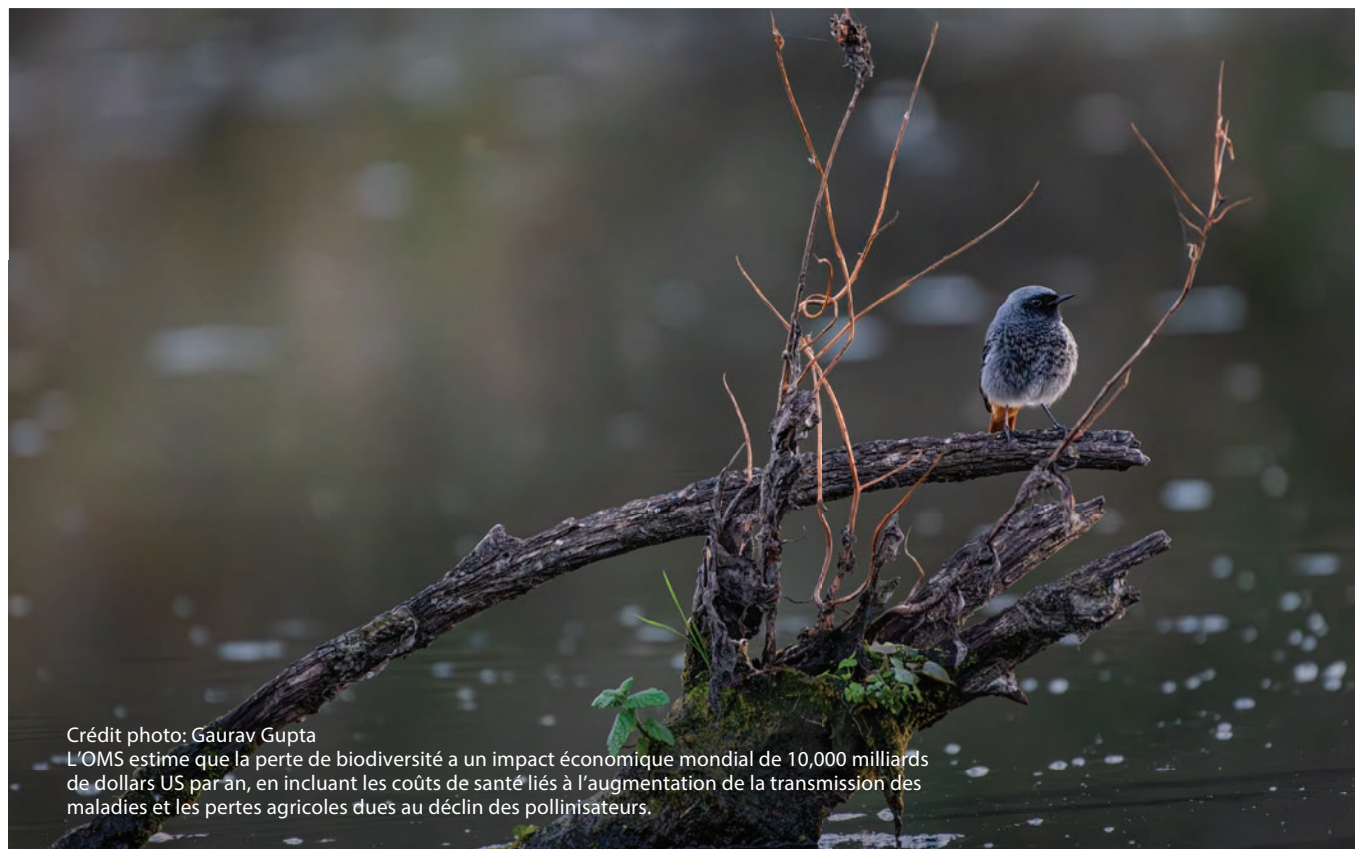
Cette stratégie est mise en œuvre par le ministère de l'Économie et des Finances à travers: i) des programmes budgétaires; ii) le suivi des performances basé sur des indicateurs; iii) des évaluations indépendantes; et iv) des mesures d'incitation à la bonne gestion.

² La budgétisation axée sur les résultats (BAR) est régie par la loi no 28411, loi générale sur le système budgétaire national, et plus particulièrement par le chapitre V « BAR » du titre III, « Normes supplémentaires pour la gestion budgétaire ».

² Définie au chapitre 1 (section 1.3) à travers les trois objectifs de la CDB: la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Tableau 5.1: Synthèse des approches de calcul des coûts

Approche de calcul des coûts	Usage courant	Possibilités	Défis
Approche de budgétisation par reconduction	Augmentations annuelles allouées, la plupart des budgets	Modification graduelle	Vision limitée, absence de lien avec les résultats
Projections historiques	Données empiriques utilisées pour la budgétisation	Précises, fondées sur l'expérience réelle	Non exhaustives, peuvent ne pas être optimales mais basées sur des budgets limités
Modélisation des coûts	Extrapolation à partir de cas restreint, budgétisation de nouvelles activités	Autres scénarios, compréhension du rapport coût-efficacité	Manque de données empiriques, spécificité nationale ou géographique
Calcul des coûts par activité	Budgétisation de projet, budgets programmatiques	Budgétisation ascendante détaillée	Pas nécessairement axé sur les résultats
Calcul des coûts axé sur les résultats	Planification selon les objectifs, cadre logique et budgétisation par programme	Meilleures pratiques détaillées, axées sur l'élaboration budgétaire, qui s'articulent autour d'un ensemble d'objectifs prédéfinis et de résultats attendus (produits, effets ou impacts)	Approche avancée, peu utilisée dans la plupart des pays



Crédit photo: Gaurav Gupta

L'OMS estime que la perte de biodiversité a un impact économique mondial de 10,000 milliards de dollars US par an, en incluant les coûts de santé liés à l'augmentation de la transmission des maladies et les pertes agricoles dues au déclin des pollinisateurs.

BIOFIN recommande l'élaboration de budgets à partir d'actions chiffrables et de postes budgétaires détaillés (échelon de détail précis). L'utilisation d'un catalogue de coûts unitaires est également utile pour fonder les estimations des coûts des activités sur des catégories bien définies telles que les ressources humaines, les infrastructures, les équipements, les intrants, les services de conseil et les consultations publiques, entre autres. À l'avenir, il sera peut-être possible d'élaborer des modèles affinés pour les besoins futurs de budgétisation de la gestion de la biodiversité, en s'appuyant sur des données provenant d'un large éventail de pays BIOFIN et d'activités de

pays BIOFIN et d'activités de biodiversité liées aux stratégies et aux résultats, similaires aux modèles actuellement utilisés dans les domaines de la santé et de l'éducation. Dans tous les cas, les coûts unitaires devraient être basés sur les normes gouvernementales ou commerciales, la recherche et les documents publiés, et être évalués ou validés par des pairs. La littérature sur l'économie et le financement de la biodiversité fournit des estimations de coûts utiles pour des actions particulières telles que le reboisement, la restauration des récifs coralliens et de restauration des herbiers marins ([encadré 5.3](#)).



Encadré 5.3: Modélisation statistique pour estimer les coûts de gestion de la biodiversité en Thaïlande

Les modèles de coûts permettent de réaliser des estimations de coûts pour des actions définies. Ils peuvent également servir à établir des coûts unitaires comparables pour différentes actions susceptibles d'être choisies afin d'atteindre le même objectif. Les options de restauration des récifs

coralliens et de prévention de l'érosion côtière ont été estimées par la Thaïlande^a à l'aide d'un outil de modélisation pouvant être adapté à d'autres pays. Il est à noter que les actions les moins coûteuses ne sont pas nécessairement les plus efficaces ni les plus rentables.

Coûts de restauration des récifs coralliens

Méthodes de restauration	Coût unitaire (Baht/rai)	Coût unitaire (Baht/ha)
Transplantation sur béton	106,400	17,024
Fourniture d'un récif artificiel	7,560,000	1,209,600
Pépinière flottante	18,720,800	2,995,328

Prévention de l'érosion côtière

Mesures de protection	Coût unitaire (Baht/Rai)	Durabilité et efficacité
Géosac, géotube, géoconteneur	9,300	++
Paroi en bambou	3,850	+
Digue côtière en béton	31,600	+++
Revêtement de protection côtière	13,300	+++
Brise-lames offshore	200,000	+++
Boudins de sable	30,000	++
Épis côtiers	70,000	++
8. Caisse en gabion	18,000	+

* Note: L'efficacité dépend en grande partie des caractéristiques physiques du site. Celles-ci déterminent les mesures de protection adaptées. Le rapport de l'efficacité au regard des coûts est indiqué par les signes +, c'est-à-dire que plus le nombre de signes + est élevé, plus l'efficacité est grande.



Crédits photos: PNUD Thaïlande

BIOFIN et ses partenaires en Thaïlande créent des entreprises sociales communautaires pour améliorer le tourisme. Une partie des bénéfices du tourisme est consacrée à la gestion durable des mangroves et des ressources côtières, créant ainsi un fonds pour la biodiversité.

^a Thongtham, N., Panchaiyapoom, P. et Puangprasan, S. (2003). Coral rehabilitation in the Andaman Sea, Thailand. Rapport n° 1/2546. Thaïlande: Département des ressources marines et côtières.



BIOFIN recommande l'utilisation de la budgétisation axée sur les résultats (BAR) ou des éléments de celle-ci, conformément aux meilleures pratiques en matière de budgétisation publique. Travailler à rebours, des impacts aux résultats, aux produits et aux actions, est une approche de planification courante qui s'inscrit dans une méthodologie de cadre logique.

De nombreux pays et entreprises utilisent le concept de budgétisation axée sur les résultats (BAR) pour améliorer la gouvernance et la performance des entreprises³.

L'adoption précoce des réformes de la budgétisation axée sur les résultats et/ou sur la performance (BAR/BAP) peut contribuer à améliorer l'efficacité ou le rapport coût-efficacité, tout en permettant d'identifier les institutions prioritaires pour l'octroi de crédits budgétaires additionnels. Le niveau d'adoption ou la pertinence de la BAR pour l'ÉBF dépend des capacités et de la volonté de chaque pays, en particulier du ministère des Finances s'agissant des finances publiques.

5.6. Résumé des six étapes de l'Évaluation des besoins financiers



Préparation

Mettre en place une équipe disposant des compétences et capacités nécessaires pour conduire l'ÉBF, désigner les principales parties prenantes et définir leur rôle, établir un plan de consultation et lancer les consultations sur la méthodologie.



Définir la portée et clarifier les objectifs, résultats, stratégies et actions en matière de biodiversité

Transposer la SPANB et les autres priorités nationales dans un cadre logique qui convertit les résultats et indicateurs de la biodiversité en « actions chiffrables », puis engager la hiérarchisation des résultats à atteindre et des stratégies à mettre en oeuvre.

2a. Examiner et préciser la portée

2b. Utiliser un cadre logique pour structurer et clarifier les actions et les résultats

2c. Procéder à une hiérarchisation initiale des résultats et stratégies en matière de biodiversité



Réaliser une étude documentaire et préparer les tableaux de coûts initiaux

3a. Identifier les unités budgétaires et les coûts standards

3b. Élaborer des tableaux de coûts



Affiner les coûts avec l'appui d'experts

Affiner les estimations de coûts et les résultats du chiffrage à partir de consultations individuelles avec des experts, suivies d'un atelier ; valider et préciser les détails quantitatifs des actions, résultats et indicateurs chiffrables; réaliser un exercice de marquage; affiner les modèles et hypothèses initiaux.



Analyser les résultats de l'établissement des coûts

Préparer un relevé pluriannuel des coûts directs, subdivisé par stratégies, objectifs, secteurs et acteurs, selon les besoins des parties prenantes; comparer les coûts aux priorités en matière de biodiversité.



Estimer les besoins de financement non satisfaits

Examiner les états financiers détaillés dans le contexte des prévisions de financement disponibles ou des dépenses futures estimées pour les projets, programmes et politiques, en étroite cohérence avec celles calculées lors de l'ADB (chapitre 5); analyser les besoins de financement non satisfaits par stratégie ou objectif national, catégorie BIOFIN, organisation, etc.

3 Conseil de l'Europe (2012). Séminaire sur les budgets basés sur les résultats: objectifs, résultats attendus et indicateurs de performance. Présentation par Virginie Besrest. Strasbourg. https://focusintl.com/data/documents/033-RBB20124_fr.pdf

5.7. Les six étapes de l'Évaluation des besoins financiers

Étape 1: Préparation

Au cours de la phase de préparation de l'ÉBF, il est nécessaire d'identifier les principaux intervenants, experts et décideurs clés auxquels les résultats de l'évaluation seront destinés. Cet effort de mobilisation des parties prenantes s'appuie sur les résultats de l'API (chapitre 3) et de l'ADB (chapitre 4). Dans la plupart des cas, les gouvernements seront probablement disposés à financer ou à faciliter la mise en oeuvre de leur SPANB via leur système de budgétisation et de gestion. À ce titre, les ministères des Finances et de la Planification doivent être considérés comme des décideurs et acteurs essentiels dans le processus d'établissement des coûts. D'autres ministères, agences, entreprises et organisations doivent également être impliqués afin d'envisager l'éventail le plus large possible de solutions de financement innovantes pour atteindre les objectifs ambitieux fixés aux niveaux mondial et national par le CMBKM et d'autres processus.

Ces partenaires doivent être considérés comme les « propriétaires » potentiels de l'ÉBF. Leur implication peut être facilitée en intégrant l'ÉBF aux processus de gestion budgétaire existants dans le pays (voir encadré 5.1). Par exemple, dans certains cas, les ministères des Finances seront prêts à examiner les demandes de financement accrues de la part des ministères de l'Environnement si elles sont étayées par des preuves tangibles et des données robustes démontrant leur rentabilité. L'identification du déficit de financement d'un réseau de parcs nationaux fournissant des biens publics d'importance mondiale peut ouvrir la voie à des flux financiers ou à des investissements internationaux jusqu'alors inaccessibles⁴. De même, révéler le potentiel de marché des petites et moyennes entreprises ou des concessions dans des activités commerciales favorables à la biodiversité peut faire émerger des opportunités pour le secteur public ou des partenariats public privé, contribuant ainsi à combler le déficit de financement de la biodiversité sans alourdir la charge fiscale des gouvernements.

Autres activités préparatoires:

- Former un groupe de travail composé d'experts qui collaboreront avec l'équipe nationale BIOFIN.
- Élaborer un plan de travail comprenant un calendrier et des consultations avec les parties prenantes. Il est recommandé à cet effet d'organiser une série d'ateliers de consultation avec diverses parties prenantes issues de secteurs variés.
- Examiner la méthodologie BIOFIN et s'inspirer des enseignements tirés de l'expérience d'autres pays.
- Identifier les sources de données potentielles grâce à une première sensibilisation des parties prenantes.

Étape 2: Définir la portée et clarifier les objectifs, résultats, stratégies et actions en matière de biodiversité

La définition de la portée et la clarification des objectifs, des stratégies nationales et des plans d'action spécifiques en matière de biodiversité (y compris la SPANB) requises à cette étape vont au-delà des travaux initiaux décrits au chapitre 3 et comprennent les sous-étapes suivantes:

- 2a.** Examiner et préciser la portée de l'ÉBF.
- 2b.** Adopter un cadre logique pour structurer et clarifier les actions et les résultats de l'exercice.
- 2c.** Procéder à une priorisation initiale des résultats et des stratégies en matière de biodiversité.

Étape 2a: Examiner et préciser la portée de l'ÉBF

Au cours de l'API (chapitre 3), un examen détaillé de la SPANB et d'autres stratégies nationales clés liées à la biodiversité aura été effectué. Si la SPANB est jugée insuffisante pour l'établissement des coûts, d'autres plans et stratégies nationaux devront être inclus à ce stade. Les principaux documents à examiner parallèlement à la SPANB actualisée ont été identifiés dans la section consacrée à la vision nationale de la biodiversité de l'API. La définition de la portée de l'ÉBF permettra également d'évaluer comment le processus BIOFIN peut soutenir l'affinement des stratégies et plans susmentionnés, notamment en clarifiant les objectifs quantitatifs et les indicateurs servant à définir des actions chiffrables. De nombreux pays utilisent la SPANB comme point de départ, mais certains (par ex., le Chili, les Fidji et la Malaisie) ont élargi leur analyse afin de mieux intégrer la biodiversité dans leurs plans nationaux de développement.

Chaque pays doit choisir la portée la plus adaptée pour l'ÉBF en se fondant sur:

- l'exhaustivité et la qualité de la SPANB;
- le potentiel d'impact le plus élevé sur la biodiversité;
- l'intérêt déclaré des principaux décideurs et parties prenantes.

Les SPANB et autres documents stratégiques ont tendance à inclure des actions difficiles à chiffrer ou formulées en termes généraux. Si l'action ou l'objectif visé est insuffisamment détaillé, il conviendra de définir des activités plus spécifiques qui contribueront à l'atteinte des résultats escomptés. Une action stratégique générique telle que « protéger les espèces menacées » devrait être liée à une déclaration de résultat spécifique telle que « diminuer de 30% les incidents de braconnage des éléphants », et à un ensemble de produits et d'activités connexes (par ex., augmenter le nombre de gardes forestiers ou renforcer les poursuites contre le commerce illégal d'espèces sauvages). L'utilisation d'un catalogue de coûts peut aider à traduire ces actions en unités chiffrables. Par ailleurs, il n'est pas possible d'associer des coûts à toutes les activités ou actions. Certaines sont d'ordre politique ou servent à faciliter la coordination, et leurs coûts sont nuls ou minimes. La décision d'inclure ces actions dans l'ÉBF revient à l'équipe, certains pays choisissant de les retenir même si leur réalisation ne dépend pas d'allocations financières.

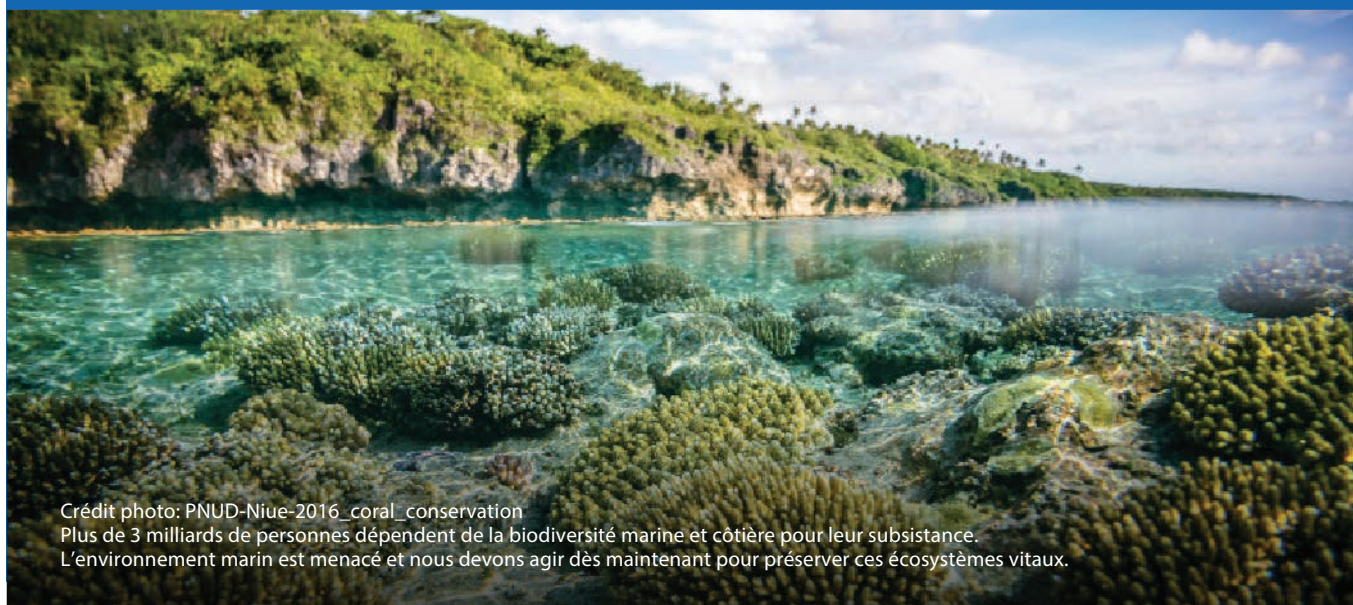
Il est important de relier l'ÉBF à des résultats pertinents pour les décideurs (par ex., gestion des ressources en eau, moyens de subsistance) afin d'accroître la probabilité que ces derniers passent à l'action. L'ÉBF pourrait servir, le cas échéant, de référence et de guide pour l'élaboration d'un budget gouvernemental effectif, d'un portefeuille de produits en développement ou d'un projet. L'utilisation des catégories budgétaires et des coûts unitaires du secteur public ou privé pour l'établissement des coûts peut faciliter cette démarche, en s'appuyant sur la planification et la budgétisation nationales, infranationales et du secteur privé, et en engageant les parties prenantes et les décideurs concernés tout au long du processus. Un catalogue des coûts constitue un outil précieux dans ce processus (voir encadré 5.4a).

⁴Flores, M. et Bovernick, A. (2016). Guide to improving the budget and funding of national protected areas systems. Lessons from Chile, Guatemala and Peru, juillet 2012 – avril 2014. Programme des Nations Unies pour le développement, New York. www.cbd.int/financial/guides/undp-rblc-pabg.pdf



Encadré 5.4a: Élaboration d'un catalogue des coûts pour estimer les besoins de financement

Le Mexique a identifié une série de questions permettant de déterminer si les actions du SPANB étaient chiffrables, par exemple: « L'action comporte-t-elle des activités concrètes pour sa mise en oeuvre? » et « L'action peut-elle être chiffrée et se voir attribuer un coût unitaire spécifique? ». Selon les réponses apportées à ces questions, les actions ont été classées une des catégories suivantes : « estimation du coût très facile à réaliser », « estimation du coût possible à réaliser » ou « estimation du coût impossible à réaliser ». L'équipe BIOFIN a ensuite décidé de la marche à suivre. Les actions dont le coût n'a pas pu être chiffré incluaient la volonté politique, à laquelle il est difficile d'attribuer une valeur quantitative. Ce processus a été validé avec les parties prenantes nationales lors d'ateliers de validation et de consultations d'experts. D'autres actions n'étaient pas chiffrables, car elles nécessitaient l'élaboration d'un plan, lequel n'avait pas encore été rédigé. Dans ce cas, seule la rédaction du plan a pu être chiffrée.



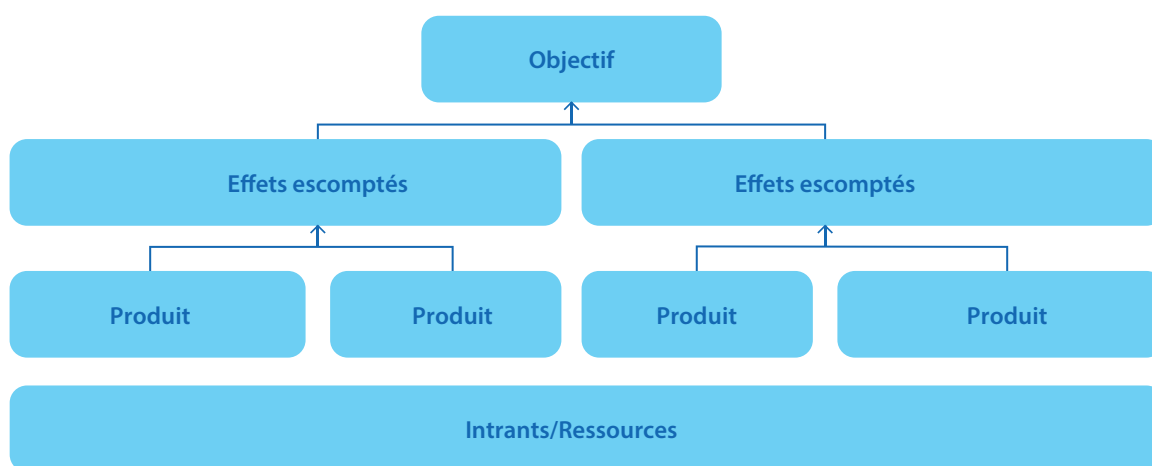
Crédit photo: PNUD-Niue-2016_coral_conservation
Plus de 3 milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière pour leur subsistance. L'environnement marin est menacé et nous devons agir dès maintenant pour préserver ces écosystèmes vitaux.

Étape 2b: Adopter un cadre logique pour structurer et clarifier les actions et les résultats

Une fois la portée de l'ÉBF approuvée, les actions en faveur de la biodiversité doivent être intégrées dans une structure logique claire, quantifiable et rédigée dans un langage approprié, par exemple le jargon comptable et financier. À cette fin, tous les objectifs, stratégies, résultats et actions

pertinents en matière de biodiversité doivent être identifiés et organisés dans un cadre logique afin de faciliter l'exercice de chiffrage. Les termes utilisés dans ce cadre pour faciliter l'établissement des coûts reprennent la terminologie de la gestion axée sur les résultats (voir la [figure 5.2](#))⁵.

Figure 5.2: Hiérarchie des intrants par rapport aux objectifs



⁵ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Comité d'aide au développement. Groupe de travail sur l'évaluation de l'aide (GT-EV). (2002). Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats. Paris. <https://unsdg.un.org/sites/default/files/OECD-Glossary-of-Key-Terms-in-Evaluation-and-Results-based-Management-Terminology.pdf>

Les termes de la [figure 5.2](#) peuvent ne pas être évidents dans une SPANB ou tout autre plan d'action, mais ils peuvent être déduits de la traduction des informations issues des objectifs,

stratégies, sous-stratégies et actions du plan. Le [tableau 5.2](#) fournit des indications pour transposer les termes de la SPANB dans les termes classiques du cadre logique.

Tableau 5.2: Cadre logique de structuration des résultats de la SPANB aux fins de l'établissement des coûts

Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)		Liens	Éléments de la structure des coûts
Élément	Description		
Objectifs nationaux pour la biodiversité	Objectifs stratégiques que le pays doit atteindre dans le cadre de la SPANB et d'autres stratégies nationales	Les éléments de la SPANB peuvent être transposés efficacement dans la structure des coûts, mais ils doivent toujours être reliés dans un ordre cohérent.	Objectifs (Résultats)
Stratégies (et sous-stratégies)	Catégories de la SPANB menant à des objectifs (idéalement).		Effets
Actions	Description de la façon dont les stratégies et sous-stratégies sont mises en oeuvre.		Produits
Actions chiffrables	Ventilation des actions en mesures spécifiques pouvant être chiffrées avec un minimum d'ambiguïté.		Intrants

Les intrants ou ressources sont généralement exprimés en coûts unitaires dans la budgétisation nationale. Ils comprennent à la fois des coûts récurrents et des coûts d'investissement. Ces informations peuvent constituer un apport précieux pour les pays souhaitant élaborer un budget fondé sur le processus d'établissement des coûts.

Il est essentiel de définir des résultats précis et quantifiables, dans la mesure du possible, pour l'ensemble des stratégies principales. Certains pays, comme le Mexique, ont identifié des jalons clés pour atteindre les actions ou les résultats escomptés

dans leur SPANB puis ont chiffré ces jalons. Cette approche a simplifié le processus, leur SPANB ne comportant pas de résultats ou d'effets clairement définis (voir également le cas de l'Argentine dans l'[encadré 5.4b](#) et celui de l'Union européenne dans l'[encadré 5.4c](#)). Une fois les résultats clairement définis, les actions peuvent être examinées afin de s'assurer qu'elles constituent les moyens les plus appropriés pour les atteindre. L'intégration du contenu dans le cadre logique ([tableau 5.2](#)), ainsi que la définition des résultats quantitatifs et autres nécessitent un processus consultatif avec les parties prenantes de la SPANB et d'autres partenaires.



Encadré 5.4b: Évaluation des besoins financiers au niveau infranational – Exemple de l'Argentine

L'adaptation de la méthodologie de l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF) en Argentine a représenté un défi particulier, notamment en raison de la décision de mettre en oeuvre la méthodologie BIOFIN au niveau des gouvernements infranationaux. Le principal obstacle rencontré était l'absence de plans stratégiques pour la biodiversité au niveau provincial, tels que la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) ou son équivalent. Cette lacune a rendu difficile la création d'un plan directeur officiel capable de consolider les objectifs de biodiversité à des fins budgétaires.

Pour surmonter ce défi, une stratégie a été élaborée afin d'identifier différents plans provinciaux contenant des politiques, objectifs et buts en matière de biodiversité. Dans la province de Misiones, par exemple, une collaboration fructueuse a été mise en place avec divers organismes publics, notamment le ministère de l'Écologie, le Secrétariat

au Changement climatique, l'Institut de la biodiversité de la province de Misiones, le ministère de l'Agriculture et de la Production, le Secrétariat à la Famille agricole, le Secrétariat à l'Énergie et l'organisme de régulation de l'eau, parmi d'autres. Ces organisations ont été invitées à fournir des informations sur leurs principales politiques, plans et actions liés à l'une des neuf catégories principales de biodiversité établies par BIOFIN.

Sur la base de la documentation fournie par chaque organisation, des efforts de collaboration ont été déployés avec les autorités pour systématiser l'ensemble des plans en objectifs et actions réalisables. Cela a donné lieu à la production d'un document consolidé, représentant pour la première fois le panorama complet des politiques de biodiversité du gouvernement provincial. Ce document peut désormais être lié à une stratégie provinciale de biodiversité.



Encadré 5.4c: Estimations des besoins de financement de l'Union européenne basées sur sa Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030

L'Union européenne a estimé ses besoins de financement pour la mise en oeuvre de sa Stratégie pour la biodiversité à l'horizon 2030 (BDS 2030) en utilisant la méthodologie BIOFIN.

Pour ce faire, il a été nécessaire de prendre en compte les dépenses de base consacrées à la biodiversité, qui seraient engagées même en l'absence de la Stratégie, ainsi que les dépenses supplémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs spécifiques de la Stratégie pour 2030. Des estimations de financement ont ensuite été établies pour couvrir les coûts susceptibles d'être engagés par toutes les parties (Communauté européenne, États membres, gouvernements infranationaux et acteurs non gouvernementaux) pour atteindre ces objectifs, après avoir pris en compte les chevauchements entre objectifs, en sachant que la réalisation d'un objectif contribue également, en partie ou en totalité, à la réalisation d'un autre.

³ Nesbit, M., Whiteoad, K. et al. (2022). Biodiversity Financing and Tracking: Final Report. Institute for European Environmental Policy and Trinomics. https://ieep.eu/wp-content/uploads/2022/12/final_report.pdf

Étape 2c. Procéder à la priorisation initiale des résultats et des stratégies en matière de biodiversité

Un exercice de priorisation doit être réalisé pendant et après la transposition des actions de la SPANB en actions chiffrables. Cet exercice doit identifier les stratégies et activités qui sont: i) les plus susceptibles d'obtenir des résultats; et ii) les plus importantes pour atteindre les objectifs et la vision du pays en matière de biodiversité. Les critères de priorisation varient d'un pays à l'autre et peuvent être élaborés par les parties prenantes via le processus de consultation décrit précédemment, puis convertis en un système de notation. Cette priorisation initiale est établie essentiellement en fonction des conséquences pour la biodiversité, et moins en fonction des coûts.

Le résultat de l'exercice est une liste des priorités stratégiques parmi les cibles, stratégies et actions en matière de biodiversité. Cette liste peut être hiérarchisée ou simplement regroupée (par ex., en priorités élevées, moyennes et faibles). Les stratégies et actions les plus prioritaires peuvent être programmées pour une mise en oeuvre plus précoce que celles de moindre priorité, ce qui influencera le calendrier des besoins financiers analysés aux étapes 3 à 5. L'exercice de priorisation proposé ne vise pas à éliminer les actions de moindre priorité.

Pour chiffrer une action, il est nécessaire d'en comprendre certains aspects, notamment le calendrier, l'échelle, la localisation, l'organisation responsable, etc., qui faciliteront son chiffrage à l'étape 3. Ce chiffrage détaillé constitue l'objectif principal du processus de l'ÉBF. Si les actions décrites dans la SPANB sont trop vagues et manquent de résultats quantitatifs ou de définition spatiale, l'estimation des coûts budgétaires sera arbitraire et indéfendable, et risquera donc d'être rejetée par les décideurs financiers. Dans la plupart des pays, le processus d'ÉBF a apporté aux décideurs des informations précieuses pour améliorer la conception des plans d'action pour la biodiversité, en les orientant vers des résultats plus concrets et des effets attendus. Cette approche renforce la traçabilité et le chiffrage des actions et peut, in fine, soutenir un processus de priorisation (voir étape 2). Par exemple, le tableau 5.3 compare différentes actions alternatives visant à réduire le braconnage des rhinocéros blancs. Ainsi, avant même de procéder à des estimations détaillées des coûts, il est possible de comparer différentes approches et de les évaluer de manière consultative. L'Argentine a adopté cette approche en chiffrant des stratégies environnementales et autres politiques pertinentes.

Tableau 5.3: Analyse des actions alternatives pour atteindre un résultat

Résultat attendu	Actions optionnelles pour atteindre un résultat	Analyse				
		Impact rapide	Impact à long terme	Coût	Option à court terme la plus efficiente en termes de coûts	Combinaison de toutes les options ou de certaines d'entre elles
Réduire de 30% les incidents de braconnage de rhinocéros blancs	Éducation du public	Faible	Élevé	Élevé		X
	Augmentation des effectifs et de l'équipement des patrouilles	Élevé	Moyen	Moyen	X	X
	Amende élevée	Faible	Élevé	Faible		X
	Réforme législative visant à ériger la chasse illégale au rhinocéros blanc en infraction pénale	Faible	Élevé	Faible		X

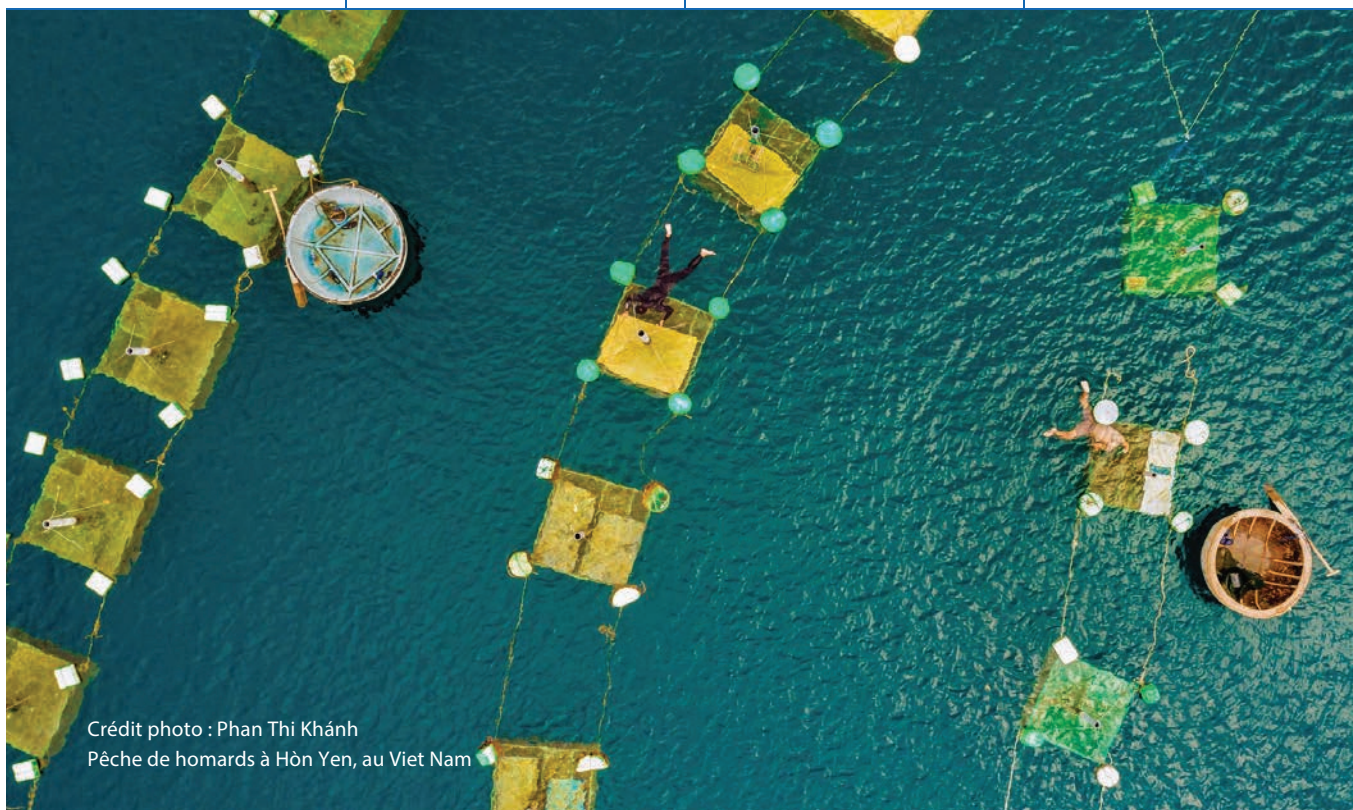
Les actions et résultats clarifiés sont intégrés à l'évaluation détaillée des coûts, à partir de l'étape 3. Le tableau 5.4 illustre, à partir d'un exemple de l'Équateur, la transformation d'un résultat en action chiffrable.



Crédit photo: Mahtab Haider
Le crépuscule enveloppe le Serengeti, tandis qu'une file de girafes se glisse vers un refuge sûr. Les prairies constituent des écosystèmes essentiels au maintien de la biodiversité.

Tableau 5.4: Exemple de tableau de chiffrage fondé sur les résultats attendus et les stratégies en Équateur

Cible et résultat prioritaires	Stratégie	Action chiffrable et indicateurs clés de performance	Détails des coûts
Résultat: les coûts liés à la biodiversité sont intégrés aux systèmes de comptabilité nationale ainsi qu'aux plans de développement nationaux et décentralisés, afin de soutenir la réduction de la pauvreté et l'amélioration du nouveau schéma national de productivité.	Introduction des valeurs de la biodiversité dans les cycles d'élaboration des politiques	Une unité dédiée à l'évaluation économique et au financement durable (UVESF) sera mise en place au sein du ministère de l'Environnement	Équipe technique de l'UVESF: Un économiste senior, un spécialiste en finances et trois comptables juniors
		Au moins trois projets d'évaluation et autres initiatives autonomes sont identifiés par le ministère de l'Environnement	Coûts opérationnels
		Les principaux comptes environnementaux nationaux ont été finalisés	Plan de recherche (études)



Crédit photo : Phan Thi Khanh
Pêche de homards à Hòn Yên, au Viet Nam

Étape 3. Réaliser une étude documentaire et préparer les tableaux de coûts initiaux

Cette étape permettra d'établir les tableaux de chiffrage initiaux pour les objectifs de biodiversité. Les sous-étapes spécifiques sont:

- 3a.** Identifier les unités budgétaires et les coûts standards
- 3b.** Élaborer les tableaux de chiffrage

Étape 3a: Identifier les unités budgétaires et les coûts standards

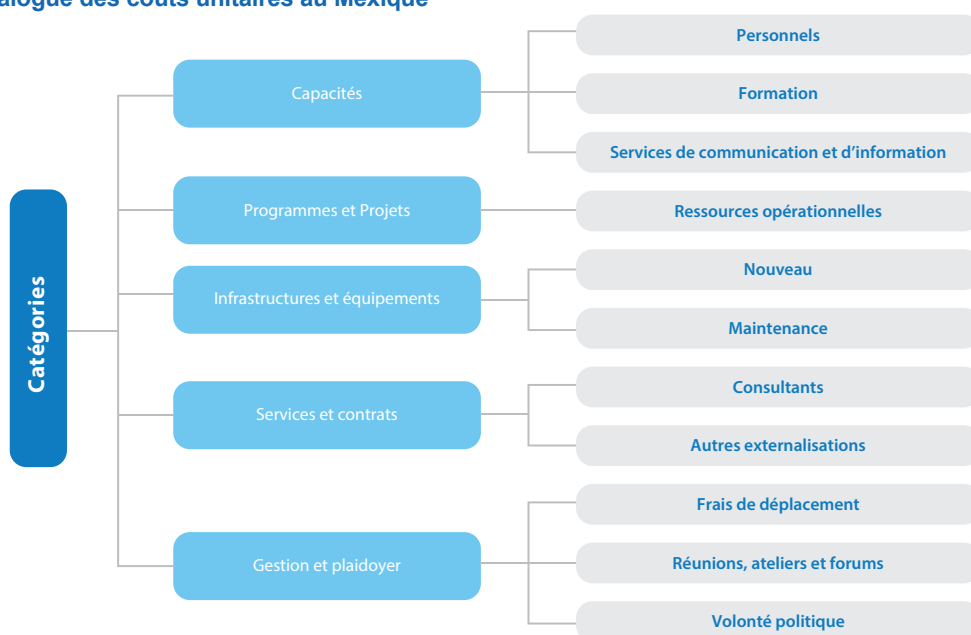
Chaque gouvernement dispose d'un ensemble standard d'unités budgétaires (ou de coûts) et de codes de compte. Ceux-ci peuvent également être appelés postes budgétaires, catégories budgétaires ou comptes budgétaires. Une ÉBF conforme aux pratiques et directives gouvernementales est plus susceptible d'être intégrée dans la budgétisation et est donc fortement recommandée⁶. Les coûts standards pertinents pour le chiffrage des objectifs de biodiversité, tels que les salaires ou les frais liés

aux kilomètres parcourus par véhicule (voir [tableau 5.5](#)), généralement organisés selon ces références nationales. La plupart des structures budgétaires sont hiérarchisées, les catégories récapitulatives étant subdivisées en sous-catégories plus détaillées. Par exemple, voir un extrait des comptes de l'Afrique du Sud ainsi que le catalogue des coûts unitaires élaboré pour l'ÉBF du Mexique, respectivement présentés au [tableau 5.5](#) et à la [figure 5.3](#).

Tableau 5.5: Exemples de postes budgétaires en Afrique du Sud

Résumé des catégories	Sous-catégories
Administration	Loyers/Bureaux
	Honoraires d'audit
	Frais bancaires
	Communication
	Entretien et réparation
Équipement	Véhicules motorisés
	Équipement audiovisuel
	Matériel et systèmes informatiques
	Équipement d'urgence/de secours
	Mobilier et matériel de bureau
Ressources humaines	Salaires et avantages sociaux
Divers	Restauration
	Lieux, événements et installations
Services professionnels	Personnel permanent et temporaire
Déplacements	Frais de déplacement et de séjour
	Transport pour événements publics

Figure 5.3: Catalogue des coûts unitaires au Mexique



⁶ Les pratiques comptables publiques peuvent varier d'un pays à l'autre et être pleinement appliquées ou partiellement alignées sur les normes internationales. La Division de statistique des Nations Unies et le Fonds monétaire international fournissent des orientations sur la classification et l'élaboration des budgets, pertinentes pour le chiffrage.



Crédit photo: Tracey Cumming

Standard unit costs can be identified from several sources:

- **Budgets et budgétisation antérieurs.** Des plans et stratégies nationaux ou locaux ont déjà été élaborés et budgétisés. Ces budgets doivent être examinés afin de déterminer les données, modèles, hypothèses et approches utilisés efficacement. Cela inclut l'examen des rapports d'audit.
- **Barèmes de coûts gouvernementaux standards.** Les coûts unitaires des éléments standards peuvent être déterminés à partir des barèmes de salaires gouvernementaux, des notes d'orientation budgétaire et d'autres sources officielles et semi-officielles (par exemple, concernant les services, les salaires, les matériaux, les opérations, les achats d'équipement, les journées de consultation, les kilomètres parcourus). Ces chiffres peuvent être comparés aux données réelles (si disponibles) de l'ADB afin de déterminer, par exemple, si le coût d'un salarié est systématiquement calculé par rapport aux barèmes de rémunération.
- **Coûts historiques.** Les coûts des actions de gestion de la biodiversité (reboisement, gestion des AP, conversion de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique, coût de la récolte durable du bois par rapport à la coupe à blanc, etc.) peuvent être disponibles, en fonction des actions historiques menées dans le pays ou dans des pays similaires.
- **Modélisation des coûts.** Ces données sont basées sur les données passées issues de la modélisation du projet (voir encadré 5.3) ; elles doivent être ventilées avec le plus grand soin.

Étape 3b. Élaborer les tableaux de chiffrage

Une fois toutes les activités chiffrables identifiées et les coûts unitaires initiaux déterminés, les feuilles de calcul des coûts peuvent être élaborées. Les coûts, lorsque cela est possible, doivent être divisés en dépenses récurrentes (ou coûts d'exploitation) et en dépenses d'investissement (ou investissements). Les coûts récurrents comprennent les salaires, le carburant et les autres dépenses nécessaires de manière continue et peuvent être projetés dans le temps

proportionnellement à l'évolution de l'effort et du nombre d'unités, plus l'inflation. Bien que les dépenses récurrentes s'inscrivent généralement dans le long terme, elles peuvent ne pas être annuelles⁷. Leur calendrier de réalisation doit être déterminé par les parties prenantes de la SPANB lors des consultations. Les dépenses d'investissement peuvent être ponctuelles ou périodiques.

⁷ Par exemple, les études de suivi des espèces et/ou des habitats menacés peuvent être réalisées moins d'une fois par an, par exemple tous les 3, 5 ou 10 ans, selon les impératifs pratiques liés à la rareté de la biodiversité concernée.

Tous les coûts doivent être liés à des organisations ou acteurs spécifiques auxquels ils peuvent être affectés. Dans certains cas, les coûts sont partagés entre les actions (par exemple, pour une flotte de véhicules). Dans la mesure du possible, ces coûts doivent être subdivisés et attribués à toutes les actions auxquelles ils sont rattachés. Les coûts administratifs doivent

être attribués aux actions et peuvent être évalués en pourcentage du coût total de l'action ou estimés directement. Par exemple, si un employé exerce des fonctions dans le cadre de trois stratégies majeures (par exemple, les stratégies de restauration, de conservation et d'APA), un pourcentage de son salaire doit être alloué à chacune de ces stratégies.

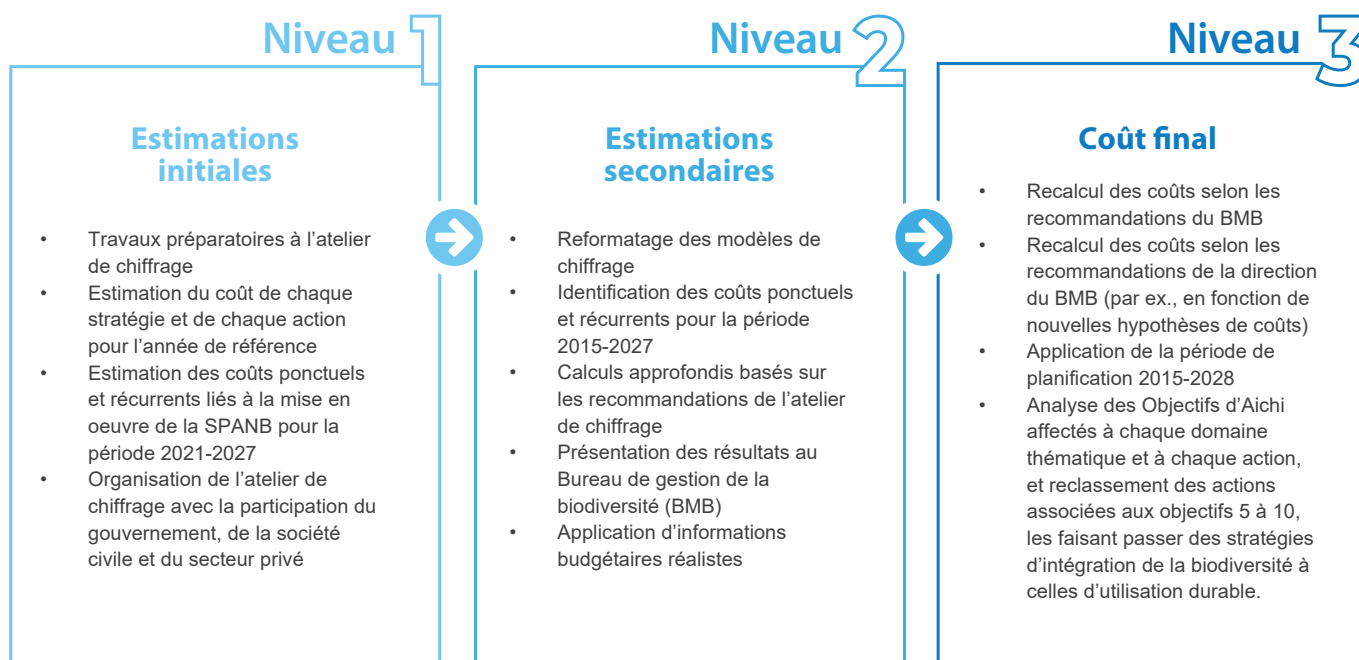
Étape 4. Affiner les modèles de coûts avec l'aide d'experts

Une fois les modèles de coûts initiaux établis, ils peuvent être affinés par un processus itératif. Des consultations avec des experts permettent de peaufiner les hypothèses de coûts, les coûts de base et les quantités unitaires. Ces échanges offrent également la possibilité d'évaluer les actions et approches alternatives les plus rentables pour atteindre les résultats escomptés en matière de biodiversité. À la suite de consultations individuelles, l'organisation d'un atelier de travail peut s'avérer nécessaire pour des actions spécifiques. L'atelier peut servir à tester, finaliser et valider les hypothèses, ainsi que les choix

relatifs aux actions chiffrables, aux résultats, aux indicateurs, aux cibles, etc., qui ont été affinés tout au long du processus d'ÉBF. La figure 5.4 résume un exemple de ce processus multi-étapes tel qu'il a été mis en oeuvre aux Philippines, en considérant trois niveaux de détail.

Il est à noter qu'à l'avenir, des modèles de calcul des coûts de la biodiversité plus complexes pourront être développés, en s'inspirant des enseignements tirés d'autres secteurs (voir encadré 5.5).

Figure 5.4: Trois niveaux d'estimation du processus BIOFIN aux Philippines



Encadré 5.5: Orientations futures pour l'établissement des coûts de la biodiversité

Les modèles d'évaluation des coûts des résultats en matière de biodiversité sont moins développés que dans d'autres domaines de politique publique. Par exemple, l'outil One Health Toola est un logiciel conçu pour éclairer la planification nationale de la santé. Il relie les objectifs stratégiques et les cibles de contrôle et de prévention des maladies aux investissements requis dans les systèmes de santé. Cet outil fournit un cadre unique pour l'analyse de scénarios, l'établissement des coûts, l'analyse d'impact, la budgétisation et le financement des stratégies pour toutes les principales maladies et composantes du système de les principales maladies et composantes du système de

santé. Son développement au cours de la dernière décennie a été supervisé par le Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'établissement des coûts (le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida [ONUSIDA], le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé). D'autres outils similaires ont été conçus pour appuyer les décisions d'établissement des coûts et d'investissement dans les secteurs économiques, notamment les infrastructures, le commerce et l'industrie.

^a Organisation mondiale de la Santé (2014). Cost effectiveness and strategic planning (WHO-CHOICE). Organisation mondiale de la Santé. OneHealthTool. <https://www.who.int/tools/onehealth>

Marquage des coûts de la biodiversité

Outre l'examen et la validation des coûts, toutes les actions doivent être associées à une série de catégories supplémentaires afin de permettre des comparaisons et des analyses croisées plus approfondies.

Les marqueurs recommandés sont:

- Objectifs, thèmes ou stratégies nationaux pour la biodiversité
- Organisation de mise en oeuvre – en fonction des organisations identifiées dans l'API
- Secteurs – agriculture, foresterie, pêche, industries extractives, etc. et les 9 principales catégories de biodiversité (Catégories BIOFIN)

D'autres marqueurs peuvent inclure:

- Les Objectifs de développement durable (ODD)
- Les cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM)
- Les catégories du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE)

En associant chaque action à ces catégories, il sera possible de calculer les besoins financiers pour chacune d'elles (voir [étape 5.5](#)). Une fois le processus de consultation terminé, l'équipe en charge des feuilles de calcul et des tableaux met à jour les hypothèses et les résultats, et produit le projet final de chiffrage pour validation par les commanditaires du rapport.

Étape 5: Analyser les résultats du chiffrage

Les résultats du chiffrage peuvent être synthétisés et analysés de diverses manières. Tout d'abord, les résultats doivent être présentés de manière synthétique aux parties prenantes, en les regroupant par organisation et en les ventilant selon les catégories nationales et de BIOFIN. Ensuite, des analyses plus approfondies peuvent être réalisées. Trois types d'analyses détaillées des coûts sont présentées ici : le montant relatif des différents coûts; la comparaison du ratio coûts/priorités en matière de biodiversité ; et l'analyse coût-efficacité. Ces analyses alimentent la sélection des solutions de financement présentée au [chapitre 6](#).

La méthode la plus efficace pour chiffrer les résultats consiste à réaliser des projections annuelles des coûts (également appelées « déclarations de coûts ») pour chacune des cibles nationales, organisations, catégories BIOFIN et secteurs. Le cas échéant, des calculs de valeur actualisée, des analyses de coûts annualisés et des analyses de sensibilité doivent être effectués.

Les résultats synthétiques doivent également être présentés sous forme graphique. Ces représentations permettent aux parties prenantes de comparer les résultats et de mieux comprendre la répartition des ressources futures (en coûts) nécessaires pour atteindre les différents produits recherchés (c'est-à-dire les objectifs de biodiversité), selon les organisations et les types d'activités.

Quelques questions clés possibles pour l'analyse:

- ❓ Quels sont les coûts les plus importants par code/type (par ex., salaires) et par institution?
- ❓ Quel est l'équilibre entre les coûts récurrents et les coûts d'investissement?
- ❓ Quels sont les principaux facteurs de coûts (par ex., hausse du volume d'obligations financières liées à des compensations, prix du foncier)?
- ❓ Quelles sont les tendances attendues des coûts marginaux? Des économies d'échelle ou des rendements décroissants ont-ils été identifiés?
- ❓ Existe-t-il des tendances dans les besoins financiers selon les types de résultats/actions ou selon les organisations?
- ❓ Quels sont les principaux risques liés aux hypothèses de calcul des coûts pour la période concernée (par ex., fluctuations monétaires, prix de certains services ou biens, coût du capital)?
- ❓ Ces risques peuvent être évalués à l'aide d'une analyse de sensibilité.

Cette analyse doit également inclure une vérification de la réalité des coûts prévus et de la relation entre les coûts et les résultats souhaités, ainsi qu'un examen rapide des approches alternatives permettant d'atteindre les mêmes résultats. Par exemple, les Philippines ont initialement envisagé la construction d'installations de traitement des eaux de ballast dans tous les principaux ports du pays, mais ont rapidement réalisé que les coûts étaient prohibitifs pour le Bureau de gestion de la biodiversité (BMB). Elles ont alors plutôt cherché à identifier des organisations partenaires que le BMB pourrait former et soutenir techniquement afin d'inclure ces installations dans les futurs plans de modernisation portuaire.



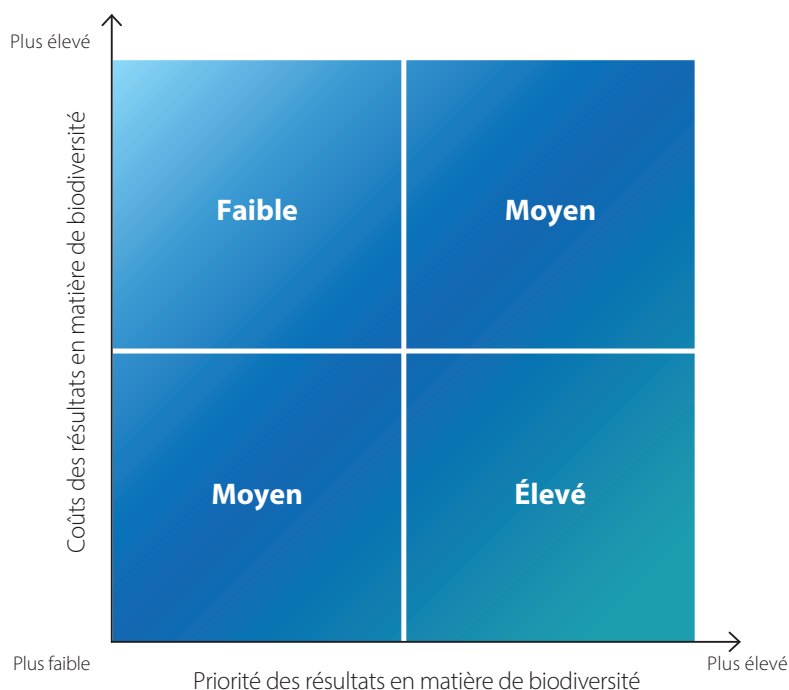
Crédit photo: Nguyễn Ngọc Thín, PNUD Viet Nam. Élevage de canards dans la rivière Đà Ràng.

Comparaison des coûts et des priorités en matière de biodiversité

Les coûts des résultats en matière de biodiversité peuvent également être organisés en fonction de leur note de priorité, déterminée à l'étape 2. Les critères de priorisation doivent porter sur des résultats spécifiques (produits ou effets) à atteindre, et non sur la priorité générale de l'enjeu de biodiversité concerné. Pour faciliter cette comparaison, les résultats de la biodiversité qui ont été chiffrés peuvent être positionnés sur une matrice à deux dimensions, utilisant le degré de priorité en matière de biodiversité comme axe horizontal et le niveau de coût comme axe vertical (voir figure 5.5). Cette visualisation permet de rendre compte de l'importance relative des différents résultats chiffrés du point de vue de la conservation.

Les actions présentant une priorité élevée associée à des coûts relativement faibles peuvent aider à identifier les moyens les plus efficaces pour atteindre les objectifs de biodiversité. Cette comparaison peut également soulever des questions sur la manière d'atténuer les coûts élevés de certaines priorités élevées en matière de biodiversité (par ex., grâce à des économies d'échelle, des stratégies de gestion comme l'externalisation compétitive ou les appels d'offres, ou encore via un approvisionnement centralisé). Une comparaison supplémentaire facultative entre les résultats et les coûts peut s'avérer utile pour sélectionner les solutions de financement du PFB (chapitre 6).

Figure 5.5: Exemple de matrice de comparaison des priorités et des coûts



Étape 6. Estimer les besoins de financement non satisfaits en matière de biodiversité

L'ÉBF vise à estimer le financement nécessaire pour atteindre les objectifs du CMBKM au niveau national, bien que cette méthodologie ait aussi été appliquée au niveau infranational (par ex., en Chine, en Argentine et au Mexique). Les estimations de coûts pour la mise en oeuvre du CMBKM doivent être harmonisées avec les SPANB, et les coûts associés doivent couvrir les trois principales catégories d'actions du CMBKM, à savoir: i) la réduction des menaces pesant sur la biodiversité; ii) la satisfaction des besoins des populations par une utilisation durable et le partage des avantages; et iii) les outils et solutions pour la mise en oeuvre et l'intégration. Une grande partie de ces coûts est financée par les gouvernements, les donateurs et les entreprises privées (voir chapitre 1). De plus, les questions liées à ces catégories sont abordées au chapitre 3 et traitées au chapitre 6, à travers le PFB. Cette section explore les défis et les options liés à l'estimation du déficit de financement de la biodiversité.

Il peut être tentant de comparer les projections de l'ADB (chapitre 4) avec celles de l'ÉBF pour déterminer l'écart entre les besoins de financement et les dépenses prévisionnelles.

Bien que cette approche puisse conduire à une estimation du déficit de financement, la comparaison reste trompeuse et peut

aboutir à une estimation erronée. Dans certains cas, elle pourrait même indiquer un « excédent », malgré des besoins réels et importants bien documentés.

L'ADB et l'ÉBF ne sont généralement pas pleinement comparables⁸. L'ADB cherche à estimer l'ensemble des dépenses consacrées à la biodiversité dans un pays, y compris les dépenses secondaires lorsque la biodiversité n'est pas l'objectif principal. Bien que les stratégies de biodiversité puissent inclure certains investissements secondaires (comme la lutte contre la pollution dans les rivières écologiquement sensibles), elles se limitent le plus souvent à un sous-ensemble des actions. De plus, de nombreuses activités courantes de gestion de la biodiversité – gestion des aires protégées, inspection environnementale, etc. – ne sont pas considérées comme des « activités » dans les SPANB ou dans les plans nationaux de développement vert, qui tendent à se concentrer uniquement sur les actions additionnelles et les changements par rapport au statu quo. Ainsi, alors que l'ADB vise à décrire le statu quo, l'ÉBF cherche à évaluer les coûts supplémentaires nécessaires pour le transformer. Ces différentes approches doivent donc être rapprochées pour autoriser des comparaisons significatives (tableau 5.6).

⁸ La plupart des pays BIOFIN ont pu relier les dépenses aux coûts dans les catégories BIOFIN, mais uniquement aux niveaux les plus élevés.

Tableau 5.6: Les 3 stratégies pour concilier l'incompatibilité entre l'ADB et l'ÉBF

Stratégie 1. L'ÉBF reflète les besoins non satisfaits	Stratégie 2. Basée sur l'ÉBF	Stratégie 3. Basée sur l'ADB
Éviter toute comparaison (non recommandé).	Établir des comparaisons une-à-une pour des activités spécifiques de l'ÉBF (recommandé).	Réduire les résultats de l'ADB aux seuls résultats bien reflétés dans l'ÉBF (recommandé uniquement si les données de l'ADB sont de haute qualité).

Stratégie 1. L'ÉBF reflète les besoins non satisfaits – Éviter toute comparaison

L'approche la plus simple consiste à supposer que les stratégies de biodiversité chiffrées sont incrémentales et que, par conséquent, à l'exception des financements spécifiques identifiés pour des actions particulières, l'ÉBF dans son ensemble reflète directement les besoins de financement non satisfaits. Pour mettre en oeuvre cette approche, chaque activité est examinée et les sources de financement existantes sont déterminées et quantifiées.

Chaque activité est chiffrée sur la base de normes/coefficients de coût et d'objectifs. L'écart est calculé pour chaque activité, et le total peut être déterminé une fois l'exercice terminé. Cette approche ne permettrait pas de calculer véritablement le déficit de financement national pour la biodiversité, mais fournit plutôt une mesure de référence pour un budget visant à atteindre les objectifs de la SPANB.

Stratégie 2. Basée sur l'ÉBF – Comparaisons une-à-une pour des activités spécifiques de l'ÉBF

Dans cette approche, les coûts inclus dans l'ÉBF et les dépenses répertoriées dans l'ADB (chapitre 4) sont classés selon les actions de l'ÉBF. Pour chaque action de l'ÉBF, l'ADB peut être examinée afin de déterminer s'il existe des dépenses correspondantes étroitement liées à l'action donnée. Ces dépenses sont ensuite rattachées à une action spécifique de l'ÉBF. Cette approche sera plus efficace lorsque l'ADB est organisée par programmes et résultats. Si l'ADB est basée sur les agences, les actions de l'ÉBF devront également être rattachées à ces agences. Même avec un marquage précis des agences, il est peu probable que les coûts des actions de l'ÉBF et les dépenses des agences soient parfaitement alignés. De plus, même

avec les budgets et dépenses des programmes les plus détaillés, établir comment chaque programme peut être lié à des actions spécifiques de la SPANB peut être long et difficile à défendre, car les descriptions de programme ne sont pas conformes aux actions de la SPANB. Cette technique peut produire de bons résultats et peut offrir un outil de planification plus robuste si elle est bien exécutée. Dans un scénario optimal, l'ADB serait élaborée en premier, suivie de la SPANB (si elle vise une perspective nationale globale et pas seulement des activités incrémentales) et enfin de l'ÉBF. Cela garantit un alignement solide dès le départ. En pratique, la plupart des pays élaborent d'abord leur SPANB.

Stratégie 3. Basée sur l'ADB – Réduire les résultats de l'ADB aux seuls résultats intégralement pris en compte dans l'ÉBF

Une alternative à l'approche décrite ci-dessus consiste à réduire l'ADB pour n'inclure que les dépenses liées à l'ÉBF. Cette approche est similaire, mais les catégories sont basées sur l'ADB et non sur les actions de l'ÉBF. Là encore, cette solution dépend de la qualité et du niveau de détail des données initiales ayant servi de base à l'ADB, ainsi que de la qualité du système de marquage de l'ADB. L'utilisation des catégories BIOFIN

pour relier l'ADB et l'ÉBF sera étudiée plus en détail, bien qu'elle comporte des risques de décalage similaires à ceux évoqués précédemment. Cette approche réduira probablement les types de solutions envisagées dans le PFB et sous-estimera considérablement le niveau global d'investissement requis pour répondre aux besoins en matière de biodiversité.

Crédit photo: Gaurav Gupta

Coûts budgétaires

Par rapport au coût prévisionnel des objectifs de biodiversité, il peut être utile d'établir un coût plus pragmatique, ou « budgétaire ». L'ÉBF effective, dite « budgétaire », est un exercice de budgétisation qui vise à identifier les capitaux financiers, humains, physiques et politiques nécessaires à la mise en oeuvre des actions prioritaires chiffrées de la SPANB ou de tout autre document de planification stratégique, et susceptibles d'être financées ou prises en charge par des solutions de financement dans le cadre du PFB. Si l'ÉBF prévisionnelle est jugée irréaliste ou politiquement irréalisable, la conversion de l'exercice de chiffrage en exercice budgétaire pourra produire un montant cible plus réaliste et valorisable.

Cette ÉBF révisée peut servir à établir un cadre logique reliant les résultats ou actions aux ressources nécessaires. Cependant, les besoins plus réduits identifiés ici ne sont pas susceptibles de combler le déficit de financement national pour la biodiversité, car elle vise à faire ce qui est politiquement faisable (budget réaliste) et non ce qui est écologiquement suffisant ou optimal.

Enfin, les études disponibles sur le déficit de financement s'attardent sur l'écart entre les dépenses optimales et actuelles dans le cas des AP⁹, ou sur l'écart entre les besoins et les ressources financières. Pour combler ce déficit, il est nécessaire d'identifier et de mobiliser des ressources financières. La méthodologie BIOFIN favorise la mobilisation des ressources pour la biodiversité mais elle propose un cadre d'analyse unique: combler ce déficit impliquera non seulement l'élargissement des sources de financement, mais aussi une réduction des besoins futurs grâce à une meilleure priorisation des dépenses budgétaires, à des mesures d'optimisation des coûts et à des actions préventives pour éviter de futures dépenses.

Il est important de garder à l'esprit que même si le déficit de financement ne peut être estimé, les données de l'ADB et de l'ÉBF seront essentielles à la formulation du PFB et au suivi continu de la mise en oeuvre et du financement de la SPANB.



Crédit photo: PNUD Thaïlande.
BIOFIN aide l'île de Koh Tao, en Thaïlande, à améliorer la gestion des déchets et à restaurer les récifs coralliens en collectant des fonds auprès des touristes.

Identification de solutions financières potentielles pour une mise en oeuvre précoce

Lors de l'évaluation de l'ÉBF, des solutions financières potentielles peuvent se présenter et être mises en oeuvre immédiatement, sans attendre la finalisation du PFB. Quelques exemples de solutions de financement susceptibles d'émerger, ainsi que leur processus de sélection et de priorisation, sont décrits ci-dessous.

Au cours de la phase de l'ÉBF, les Philippines ont identifié une solution de financement pour une mise en oeuvre précoce, intégrant les coûts de la biodiversité dans la budgétisation des agences de biodiversité, qu'elles soient centrales ou non. L'équipe nationale a utilisé des codes comptables pour calculer les coûts de personnel et les dépenses de fonctionnement. Ainsi, les estimations de coûts préparées pour le programme côtier ont été pleinement utilisées dans les propositions budgétaires, et le programme a été intégralement financé.

Durant le processus de l'ÉBF au Mexique, le déficit de financement des AP a également été mis à jour, mettant en évidence la nécessité de collaborer avec le ministère des Finances afin d'améliorer la planification budgétaire et l'efficacité des AP. Cela a conduit au renforcement des capacités des unités techniques et de gestion tout au long du cycle budgétaire national, de la planification à l'exécution complète. Des années plus tard, ces informations ont été utilisées pour négocier avec le ministère des Finances le retour des droits d'entrée dans le budget de l'agence des AP (Commission nationale des aires naturelles protégées [CONANP]).

Ces deux exemples illustrent les types de solutions de financement qui peuvent être identifiées lors de la phase de l'ÉBF, mises en oeuvre dès les premiers stades et intégrées au PFB.

⁹ Bovarnick, A., Alpizar, F. et Schnell, C. (2010). The Importance of Biodiversity and Ecosystems in Economic Growth and Equity in Latin America and the Caribbean: An economic valuation of ecosystems. Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
https://files.acquia.undp.org/public/migration/tt/BiodiversityReportExecutive_Summary_ENG.pdf

Leçons apprises et recommandations pour améliorer les SPANB actualisés

Afin de mieux estimer les besoins financiers pour la mise en oeuvre des SPANB, il est nécessaire d'identifier des résultats clairs lors de leur mise à jour. Si disponibles, il convient de prendre en compte les estimations précédentes des besoins financiers lors de la mise à jour et de l'alignement des SPANB sur le CMBKM, notamment les déficits de financement des AP. Dans de nombreux cas, les ÉBF des pays ont montré un besoin accru de ressources pour la conservation par rapport aux besoins de financement pour promouvoir et intensifier l'utilisation et la production durables. Ces informations peuvent fournir des indications sur les domaines permettant d'améliorer l'équilibre entre les buts et objectifs des SPANB et l'ensemble des cibles du CMBKM.

L'intégration des SPANB dans les politiques nationales, les programmes publics et les budgets intersectoriels permettra une meilleure planification et budgétisation de leur mise en oeuvre. La mise en correspondance des solutions de financement, existantes et proposées, avec des cibles, des organisations, des résultats spécifiques et d'autres solutions potentielles peut favoriser l'intégration du PFB dans les instruments nationaux de planification et la planification budgétaire en vigueur.

BIOFIN a élaboré des lignes directrices sur la manière de relier la mise à jour des SPANB à l'élaboration d'un PFB.

5.8. Conclusions et recommandations

La section des conclusions doit présenter les principales données, mettre en évidence les cibles du CMBKM les plus sous-financées et souligner les solutions de financement identifiées à la [section 5.3](#) qui peuvent contribuer à réduire les besoins financiers. Elle doit expliquer les implications de ce déficit de financement pour le pays et les conséquences potentielles s'il n'est pas comblé.

Le principal produit attendu est un rapport écrit accompagné d'une feuille de calcul contenant des informations budgétaires détaillées. Le rapport ÉBF doit également être lié aux conclusions de l'API, en particulier celles relatives aux incitations et/ou subventions positives et négatives ayant un impact sur la biodiversité. Les effets négatifs doivent être

éliminés ou réorientés, tandis que les effets positifs doivent être accrus et intensifiés, notamment auprès des populations autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes. L'objectif est que le rapport soit adopté et que les estimations soient intégrées à la planification financière et à la budgétisation officielle de toutes les institutions. En attendant la décision du gouvernement, les chiffres de l'ÉBF peuvent être utiles pour de nombreux cadres de reporting, notamment pour les rapports financiers de la CDB. Il est également important de communiquer et de diffuser les principales conclusions aux parties prenantes. Par conséquent, en complément du rapport, des synthèses peuvent être élaborées pour différents publics, par exemple sous forme de séances d'information à l'intention des décideurs de haut niveau.



Crédit photo: Dolapo Adejumo



Structure suggérée pour le rapport ÉBF

■ A. Résumé analytique

Mettre en évidence les principales conclusions et recommandations de manière claire et concise.

■ B. Remerciements

■ C. Introduction

Inclure les liens vers d'autres rapports BIOFIN et présenter la structure du rapport. L'introduction doit rester concise.

■ D. Méthodologie

Décrire brièvement la méthodologie de l'ÉBF. Expliquer le processus d'engagement des parties prenantes et les principales hypothèses. Décrire les sources de données. Fournir, le cas échéant, des tableaux détaillés en annexe.

■ E. Résultats

- Présenter les chiffres globaux des coûts à l'aide de l'état des coûts et des tableaux des écarts. Chaque tableau doit être accompagné d'une explication et d'une analyse claires.
- Préparer plusieurs états des coûts selon les intérêts des commanditaires. Comparer les coûts et la priorité des différents résultats liés à biodiversité. Agréger les données par catégories, priorités nationales (cibles), organisations et secteurs, selon le cas.

■ F. Besoins en investissement pour la biodiversité

Ceci constitue le coeur du rapport. Identifier les besoins prioritaires mis en évidence par les données et préciser de quelle manière les outils de financement de la biodiversité pourraient y répondre.

■ G. Conclusions et recommandations

- Présenter les principales conclusions ainsi que les recommandations, tant politiques que techniques.
- Inclure des recommandations sur la manière d'intégrer les éléments de coûts de l'ÉBF au sein des institutions concernées ; identifier et prioriser les solutions de financement pour une mise en oeuvre rapide.

■ H. Annexes

- a. Méthodologie détaillée
- b. Fiches techniques détaillées
- c. Glossaire
- d. Informations complémentaires aux recommandations



Crédit photo: Le PNUD, avec le soutien de la Coalition pour la conservation du tigre, a lancé le Fonds d'investissement pour les paysages du tigre, un outil financier conçu pour soutenir la conservation du tigre.



Crédit photo: ONU Femmes/Nguyen Huu Tan
Au Vietnam, BIOFIN et ses partenaires ont lancé sept circuits écotouristiques communautaires sur l'île de Hon Yen, offrant aux visiteurs un aperçu unique de la culture et des traditions locales. 15 % des recettes sont reversées à la conservation des récifs coralliens.

Le Plan de financement de la biodiversité

Introduction

Le chapitre 6 présente les objectifs ainsi que les étapes de conception du Plan de financement de la biodiversité (PFB). Celui-ci doit intégrer pleinement les trois analyses techniques, à savoir l'Analyse des politiques et des institutions (API), l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF). Au niveau des pays, la conception du PFB repose sur une vision d'ensemble du financement de la

biodiversité et sur l'identification des domaines prioritaires qui la soutiennent. Elle conduit à l'établissement d'une liste complète des solutions de financement les plus pertinentes dans le contexte national. Ces solutions sont ensuite analysées et hiérarchisées de manière à aboutir à une liste plus restreinte, garantissant un équilibre et un profil de risque optimaux.

6.1. Objectifs

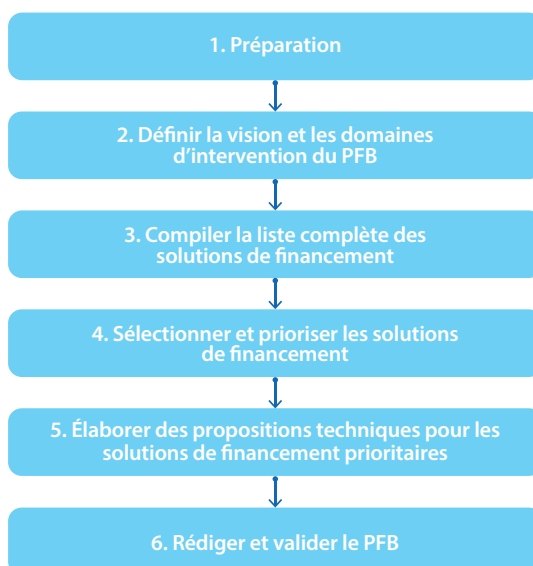
Le PFB vise à mettre en place un plan de financement ambitieux et adapté au contexte, afin de contribuer à la réalisation des cibles nationales en matière de biodiversité et, in fine, à la mise en oeuvre des objectifs de la Convention sur la diversité

biologique (CDB). Élaboré à l'échelle nationale, le plan bénéficie de l'appropriation et du soutien du gouvernement et, idéalement, de l'approbation des acteurs clés de la société civile et du secteur privé.

6.2. Les six étapes de préparation du Plan de financement de la biodiversité

Cette section décrit les six étapes nécessaires à la réalisation du PFB (figure 6.1).

Figure 6.1 Étapes du Plan de financement de la biodiversité



Étape 1: Préparation

La préparation du PFB implique la constitution d'une équipe, comprenant l'équipe principale, et l'établissement de partenariats avec les parties prenantes concernées. Cela peut inclure la création d'un comité consultatif technique, s'il n'en existe pas déjà un. Comme pour l'API, l'ADB et l'ÉBF, le Comité de pilotage devrait superviser et orienter le processus. L'élaboration du PFB prend généralement de 9 à 12 mois de bout en bout. Idéalement, elle devrait être menée en parallèle de la révision de la SPANB (voir encadré 2.7, chapitre 2).

Il est essentiel de clarifier la propriété et le statut juridique du Plan. Idéalement, le PFB devrait être adopté comme une stratégie gouvernementale officielle, mise à jour tous les quelques ans, selon les besoins. En outre, le PFB, ou certains de ses éléments, peuvent être intégrés à d'autres politiques ou stratégies nationales, telles que la SPANB, le Cadre de financement national intégré (INFF) pour les ODD ou la Contribution déterminée au niveau national (CDN) relative au changement climatique (voir encadré 6.1). Définir la vision à suivre contribuera à préciser les rôles et responsabilités des institutions concernées.



Encadré 6.1: À propos des Cadres de financement nationaux intégrés et des Plans de financement de la biodiversité

En 2015, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme d'action d'Addis-Abeba à l'issue de la troisième Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement. Ce programme constitue un cadre global et cohérent de financement des Objectifs de développement durable (ODD), proposant sept axes d'action couvrant tous les aspects du financement public et privé. Au niveau national, les États membres envisagent de mettre en oeuvre les ODD au moyen de stratégies nationales de développement durable cohérentes, soutenues par le **Cadre de financement national intégré (INFF)**.

Les INFF aident les pays à financer leurs objectifs nationaux de développement durable et les ODD. Ils sont volontaires et pilotés par les pays. Grâce aux INFF, les pays élaborent une stratégie visant à mobiliser et aligner les financements sur toutes les dimensions de la durabilité, à élargir la participation à la conception, à la mise en oeuvre et au suivi des politiques de financement, et à gérer les risques. Les INFF sont intégrés aux plans nationaux et aux structures de financement, ce qui permet des améliorations progressives et stimule l'innovation en matière de politiques, d'outils et d'instruments provenant de sources nationales et internationales, publiques comme privées.

À ce jour, plus de 85 pays ont adopté l'approche INFF pour renforcer le financement du développement durable à l'échelle nationale. Seize gouvernements nationaux et infranationaux disposent déjà d'une stratégie de financement opérationnelle, et plus de 50 pays mettent en oeuvre plus de 200 réformes des politiques, instruments et institutions de financement issues de leurs INFF, qui intègrent le développement durable dans les politiques budgétaires, les marchés financiers et les opérations du secteur privé. Ces cadres catalysent également les investissements alignés sur les ODD et favorisent le déploiement de nouveaux instruments financiers innovants. Les premiers résultats de la mise en oeuvre des INFF commencent à apparaître: l'analyse des réformes entreprises par 17 pays a révélé que 16 milliards de dollars US de nouveaux financements ont été mobilisés pour le développement durable, et que plus de 32 milliards de dollars US ont été alignés sur les ODD.

L'intégration des Plans de financement de la biodiversité (PFB) et des stratégies de financement des INFF offre des possibilités pour ancrer davantage les solutions de financement de la biodiversité dans les processus centraux de planification et de financement. L'intégration des analyses et recommandations de BIOFIN permet de mieux prendre en compte la nature dans les INFF, notamment en abordant les financements ayant un impact négatif sur la nature. La Mongolie en est un bon exemple. Après avoir lancé BIOFIN en 2015, le pays a élaboré un PFB national et met en oeuvre trois solutions de financement:

- l'application de la loi sur les redevances d'utilisation des ressources naturelles;
- la réorientation des subventions préjudiciables à la biodiversité;
- le renforcement du Fonds pour un milliard d'arbres (Billion Tree Fund) afin de mobiliser des financements privés.

L'intégration de ces solutions de financement dans la stratégie des INFF a agi comme catalyseur de leur mise en oeuvre, avec des résultats déjà tangibles. À la suite du déploiement de la solution de financement relative à la redevance d'utilisation des ressources naturelles (Natural Resource Use Payment, NRUP), les dépenses totales consacrées à la protection de l'environnement, financées par les recettes de cette redevance, ont augmenté de 170% en 2023 par rapport à la moyenne nationale précédente, s'établissant à 11.92 millions de dollars US. Une augmentation était projetée pour 2024, portant ce montant à 22.43 millions de dollars US.

De plus, ces fonds ont permis de mobiliser le financement initial de la nouvelle Fondation pour l'héritage naturel de Mongolie (un fonds fiduciaire pour la conservation), créée en mars 2024.

Les processus INFF et BIOFIN mobilisent les mêmes institutions, notamment le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique, ainsi que la Chambre de commerce nationale et l'Association pour la finance durable. Leur intégration peut accélérer le financement de la nature en rationalisant la coordination, la mise en oeuvre et le suivi des réformes et des résultats financiers.

Au PNUD, les équipes INFF et BIOFIN collaborent étroitement afin d'intégrer le financement de la biodiversité aux processus de financement national durable dans plusieurs pays.

Pour plus d'informations sur les INFF, consulter le site www.inff.org.



Crédit photo: Marco Arlaud



Encadré 6.2: Formalisation du plan de financement de la biodiversité à Cuba

Cuba offre un bon exemple d'institutionnalisation du Plan de financement de la biodiversité (PFB). Dès le début du processus, le Comité national de pilotage était dirigé par des délégués de haut niveau issus du ministère de la Science, de la Technologie et de l'Environnement (CITMA), du ministère de l'Économie et de la Planification (MEP), du ministère des Finances et des Prix (MFP), de l'Office national de la statistique et de l'information (ONEI) et de la Banque centrale de Cuba (BCC). Ce niveau d'engagement a garanti que le plan soit adapté au contexte et porté par principales parties prenantes.

Après l'approbation officielle du PFB, le Comité national de pilotage a assumé la responsabilité de son suivi permanent. Les solutions de financement du PFB sont intégrées au projet de viabilité financière du Programme macroéconomique pour les ressources naturelles et l'environnement du Plan national de développement économique et social 2030. Le Secrétariat technique du Programme macroéconomique rend compte périodiquement de l'avancement et des résultats de ces solutions.

Le chapitre 6 décrit les objectifs et les étapes de conception du PFB. Les trois chapitres précédents, à savoir l'Analyse des politiques et des institutions (API), l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF), alimentent directement le processus de conception du PFB. Celui-ci repose sur une vision globale du financement de la biodiversité dans le pays et sur l'identification des domaines prioritaires qui y contribuent. Une liste exhaustive des solutions de financement les plus adaptées est ensuite établie. Ces solutions sont ensuite examinées et hiérarchisées afin de constituer une liste plus restreinte, garantissant l'équilibre et le profil de risque les mieux adaptés au contexte national.

Lors du choix de l'appropriation et de la gouvernance du plan de financement, il convient de se poser les questions suivantes:

- ❓ Quel sera le statut officiel du plan?
- ❓ Quels processus formels sont requis pour sa validation et son approbation?
- ❓ Quelle entité sera chargée de porter le plan et de le mettre en œuvre?
- ❓ Les responsables de la mise en œuvre disposeront-ils de capacités suffisantes? Dans le cas contraire, est-il possible d'y remédier?
- ❓ Quelles mesures ou recommandations pourraient être mises en œuvre rapidement afin de soutenir et maintenir l'intérêt des décideurs durant le long processus de formalisation?

La formulation du PFB requiert diverses capacités techniques, ainsi qu'un effort coordonné de la part des décideurs du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Une expertise spécialisée est nécessaire pour élaborer chaque solution de financement prioritaire. L'équipe doit comprendre: un expert principal, idéalement un économiste des ressources naturelles ou un expert en finances publiques; des experts nationaux et internationaux; des partenaires clés du gouvernement et de la société civile; et des chefs de projet.

Lors de l'élaboration du PFB, un plaidoyer continu est indispensable. L'appropriation partagée du document constitue un facteur essentiel pour en assurer la mise en œuvre. Plus la sensibilisation et l'engagement seront importants, plus le PFB aura de chances de s'ériger en véritable plan national. Tous les documents antérieurs produits par BIOFIN et les initiatives connexes de financement de la biodiversité (y compris les ensembles de données), la SPANB, les stratégies d'économie verte, etc. doivent être rassemblés et partagés entre les membres de l'équipe du PFB. Dans la mesure du possible, il est recommandé de consulter les experts responsables de l'API, de l'ADB et de l'ÉBF afin de s'assurer que les enjeux et opportunités clés soient intégrés dans le processus du PFB. Il est essentiel de dresser le bilan des étapes précédentes à ce stade. Chaque partie de la méthodologie alimente directement les étapes de consolidation du PFB, comme décrit dans l'encadré 6.2.



Encadré 6.3: Contributions de l'Analyse des politiques et des institutions, de l'Analyse des dépenses pour la biodiversité et de l'Évaluation des besoins financiers

Les trois étapes précédentes de la méthodologie BIOFIN, à savoir l'Analyse des politiques et des institutions (API), l'Analyse des dépenses en matière de biodiversité (ADB) et l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF), fournissent toutes des informations précieuses qui doivent être intégrées et contribuer à orienter l'élaboration du Plan de financement de la biodiversité (PFB).

L'API inclut les principales parties prenantes et institutions pertinentes pour garantir la collaboration avec les acteurs les plus appropriés (étape 1). Les priorités nationales en matière de biodiversité et de développement servent à déterminer la vision et les domaines d'intervention du PFB, en intégrant les principaux facteurs de perte de biodiversité (étape 2).

De nombreux types d'informations contenus dans l'API doivent être pris en compte lors de l'élaboration de la liste longue de solutions (étape 3), notamment:

- 📌 les lacunes politiques et institutionnelles, telles que l'absence de mécanismes de sauvegarde de la biodiversité, l'insuffisance du traitement des subventions préjudiciables à la nature ou le manque de renforcement des capacités en matière de financement de la biodiversité;
- 📌 les mécanismes de financement existants susceptibles d'être renforcés ou améliorés;
- 📌 la liste des solutions financières recommandées incluses dans l'API;
- 📌 les facteurs de changement;
- 📌 les priorités nationales de développement (par ex., financer des solutions présentant des co-avantages).



Credit photo: Mahtab Haider

L'ADB inclut les parties prenantes qui n'ont peut-être pas encore été identifiées dans l'API (étape 1). Les dépenses de base, l'ampleur des dépenses consacrées à la biodiversité et les domaines nécessitant des améliorations peuvent contribuer à éclairer la vision et les domaines d'intervention du PFB (étape 2).

Lors de l'établissement de la liste complète des solutions de financement (étape 3), il convient de prendre en considération:

- la liste des solutions financières recommandées incluses dans l'ADB;
- le marquage de la biodiversité ainsi que la budgétisation axée sur les résultats (BAR) si existants ou les opportunités que cela représente;
- les écarts éventuels et significatifs entre le budget alloué et les dépenses réelles, pouvant signaler la nécessité de recourir à des solutions de financement pour relever les défis de mise en oeuvre;
- une part inadaptée du financement lié à la biodiversité au niveau national par rapport au niveau local, susceptible d'indiquer la nécessité d'améliorer les processus budgétaires ou de recourir à des outils spécifiques tels que les transferts fiscaux écologiques.

L'ÉBF présente les principaux besoins de financement, qui doivent être pris en compte lors de la définition de la vision et des domaines d'intervention du PFB (étape 2). La liste complète des solutions de financement (étape 3) doit tenir compte des éléments ressortant de l'ÉBF, comme suit:

- Les solutions de financement recommandées.
- Tout exercice comparatif de calcul des coûts.

Par exemple, l'ÉBF menée en Afrique du Sud a envisagé différentes approches pour atteindre l'objectif national en matière d'aires protégées. Elle a ainsi mis en évidence les économies substantielles que le gouvernement pourrait réaliser en soutenant les programmes d'intendance communautaires et privés (appelés *stewardship programmes*), plutôt qu'en procédant à l'achat et à la gestion directes des terres.

Par conséquent, le PFB de l'Afrique du Sud a intégré plusieurs solutions de financement visant à renforcer ces programmes d'intendance.

La préparation comprend une analyse des parties prenantes. S'appuyant sur l'API, celle-ci permet d'identifier les décideurs responsables, issus du secteur public, du secteur privé et de la société civile, ainsi que les personnes représentant les groupes qui seront affectés par ce plan.



Crédit photo: PNUD Zambie

La Zambie a enregistré sa toute première émission d'obligations vertes, d'un montant de 200 millions de dollars US, en décembre 2023.



Encadré 6.4: Mobilisation de multiples parties prenantes pour assurer la mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité

La Zambie est un bon exemple de la manière d'inclure un large éventail de parties prenantes dans le Plan de financement de la biodiversité (PFB). En Zambie, BIOFIN a collaboré avec le gouvernement, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et les régulateurs financiers pour développer un marché des obligations vertes et accroître l'utilisation des recettes issues de ces obligations pour la conservation de la biodiversité.

Tout d'abord, il était essentiel de développer les structures institutionnelles de la manière suivante: publication des lignes directrices sur les obligations vertes au Journal officiel; formation d'un consortium du secteur financier,

le Groupe de travail sur l'intégration de la finance verte (GFMWG), se réunissant régulièrement; création d'une Unité de coordination de la finance verte au sein de la Securities and Exchange Commission (SEC); intégration des obligations vertes dans le Plan directeur du marché des capitaux par la SEC; et mise en place d'un dispositif d'assistance technique et d'un portail pour les émetteurs d'obligations vertes.

Une fois la structure institutionnelle et technique consolidée, des incitations positives ont été instaurées afin d'assurer l'attractivité du mécanisme pour les investisseurs.

Le gouvernement a autorisé une retenue à la source sur les revenus d'intérêts pour les investisseurs en obligations vertes bénéficiant d'un taux zéro, décidée par le ministère des Finances et de la Planification nationale, ainsi qu'une réduction de 50% des frais de traitement et d'enregistrement des obligations vertes auprès de la SEC et de la Bourse de Lusaka.

Une taxonomie des obligations vertes pour la Zambie est en cours d'élaboration afin de soutenir la mise en oeuvre du mécanisme. L'équipe BIOFIN conceptualise également un dispositif de réduction des risques pour stimuler les émissions d'obligations vertes.

Cette solution de financement illustre l'intérêt d'identifier et de collaborer avec des partenaires issus de différents secteurs dès le début du processus, d'investir en continu dans la sensibilisation et le renforcement des capacités, et d'institutionnaliser des solutions de financement pour des avantages à long terme, et souligne l'importance de la patience dans le cadre du changement institutionnel.

Grâce à la collaboration intersectorielle, la Zambie a déjà émis sa première obligation verte d'entreprise en 2024, dont une première tranche de 50 millions de dollars US a été entièrement souscrite.

*BIOFIN (2023). Footprints of the Biodiversity Finance Initiative (BIOFIN) in Zambia's Maiden Green Bond Issuance: A Win for Greening Zambia's Financial Sector. www.biofin.org/index.php/news-and-media/footprints-biodiversity-finance-initiative-biofin-zambias-maiden-green-bond-issuance

Étape 2: Définir la vision et les domaines d'intervention du PFB

Le PFB constitue la feuille de route pour améliorer l'état du financement de la biodiversité. L'élaboration d'une vision commune et la définition des domaines d'intervention contribuent à la création d'un PFB répondant aux besoins et aux défis spécifiques du pays. Développer ce cadre initial avec les parties prenantes favorise une appropriation partagée et permet d'équilibrer les besoins (voir [figure 6.2](#)).

Vision

La vision représente l'aspiration la plus large d'un pays en matière de financement de la biodiversité. Pour définir cette vision, il peut être utile de s'appuyer sur quelques questions guides:

- La vision est-elle suffisamment transformatrice et ambitieuse pour soutenir la réalisation des objectifs de la SPANB et du CMBKM?
- La vision est-elle suffisamment large pour couvrir les priorités du pays et s'attaquer aux principaux facteurs de perte de biodiversité identifiés dans l'API?
- La vision est-elle suffisamment inclusive pour être partagée par un large éventail de parties prenantes?
- La vision cherche-t-elle à combler efficacement le déficit de financement de la biodiversité du pays?

Domaines d'intervention prioritaires

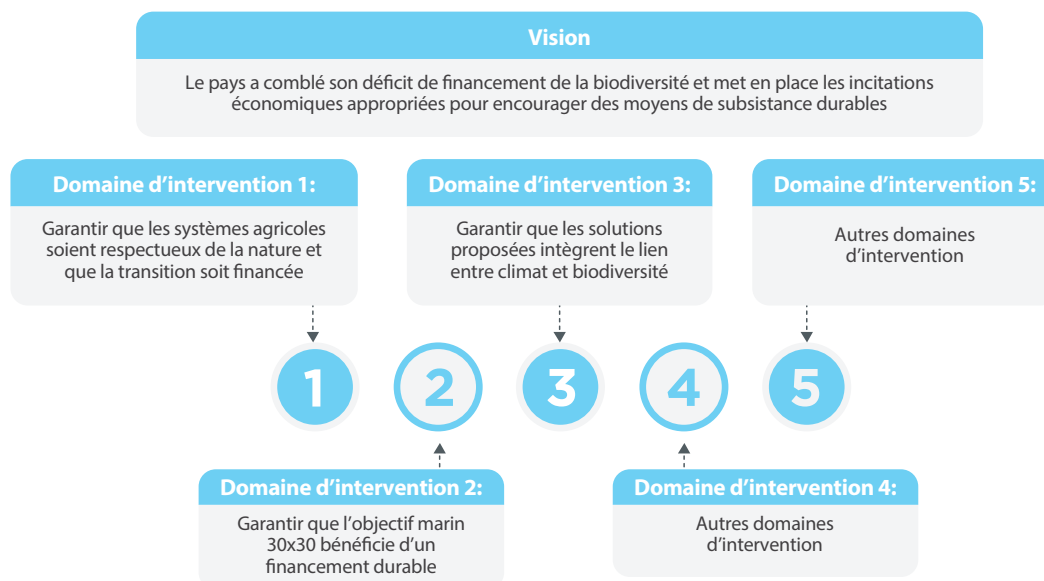
La vision permet d'identifier plusieurs domaines d'intervention. Ces domaines doivent refléter les principaux objectifs et cibles de la SPANB, les besoins de financement prioritaires identifiés dans l'ÉBF ainsi que les facteurs spécifiques de perte et de gain de biodiversité propres à chaque pays. Un domaine d'intervention peut être défini de manière concise, soit en un mot ou un groupe de mots (par ex., aires protégées, subventions préjudiciables, secteur financier, amélioration de l'efficacité), soit à travers une phrase succincte, telle que:

- Financement suffisant permettant d'atteindre l'objectif « 30 x 30 » pour le milieu marin
- S'attaquer aux facteurs de pertes liés aux systèmes alimentaires, en recherchant des solutions gagnant-gagnant
- Solutions positives pour le climat et la biodiversité

Quelques questions directrices pour élaborer et définir le PFB:

- Quels sont les objectifs et cibles prioritaires de la SPANB et du CMBKM pour le pays?
- Quelles sont les causes sous-jacentes de la perte ou de la dégradation de la biodiversité identifiées dans l'API?
- Quels sont les principaux besoins de financement?
- Où se situent les opportunités de co-avantages avec d'autres objectifs de développement?
- Quels sont les domaines dans lesquels des changements transformationnels importants peuvent et doivent être mis en oeuvre?

Figure 6.2: Exemple de vision et de domaines d'intervention du PFB



¹ Cela implique la conservation de 30 % des terres et des mers de la planète d'ici 2030 grâce aux aires protégées et à d'autres méthodes de conservation. <https://medium.com/global-climate-solutions/the-30x30-biodiversity-goal-at-cop28-bridging-nature-based-solutions-and-climate-action-dddccc5ab2113>

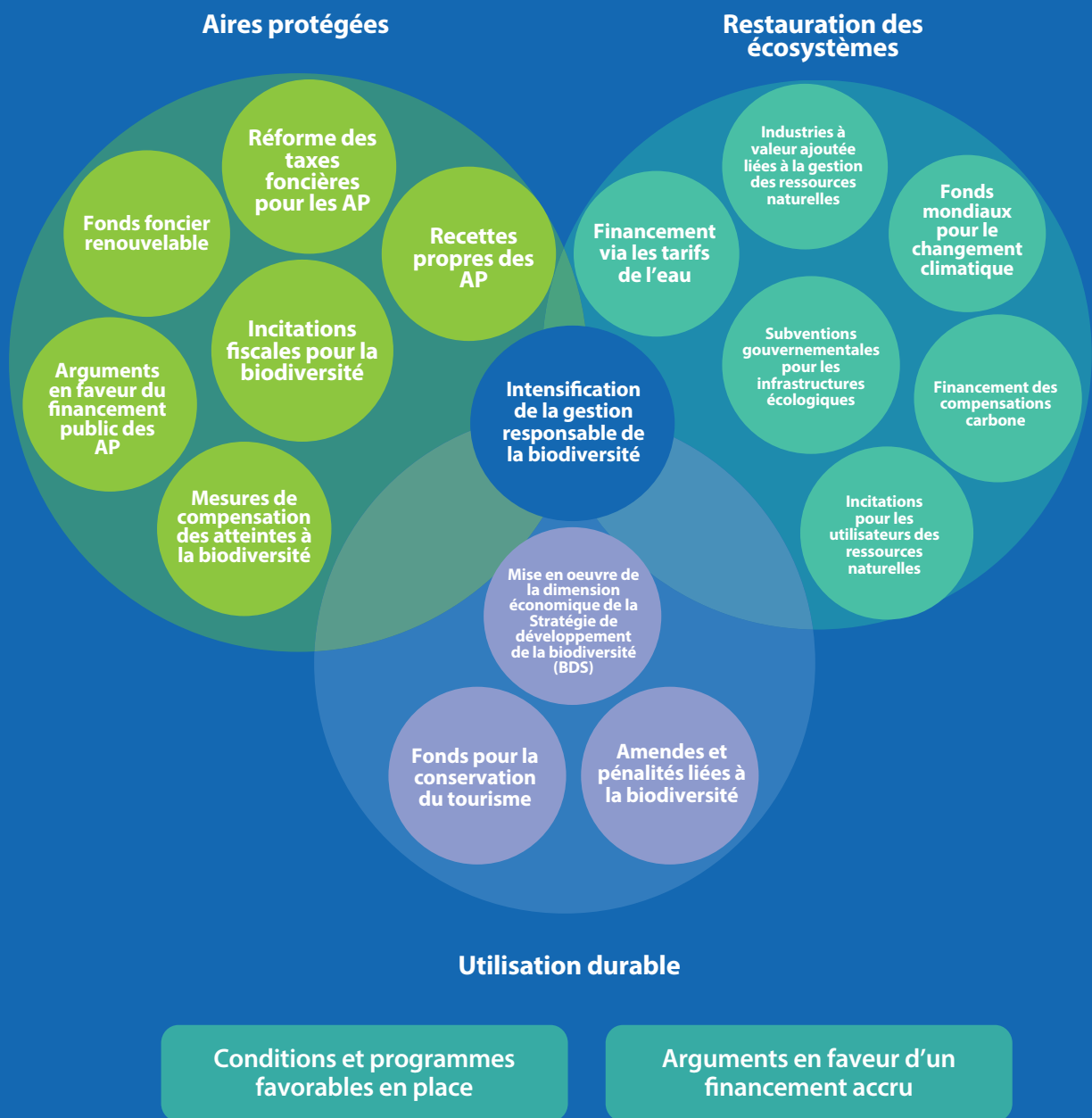


Encadré 6.5: Plan de financement de la biodiversité de l’Afrique du Sud

Le Plan de financement de la biodiversité de l’Afrique du Sud s’articule autour de trois domaines d’intervention: les aires protégées, la restauration des écosystèmes et l’utilisation durable, et s’appuie sur les six objectifs stratégiques de la SPANB.

Il reconnaît également l’importance de plaider en permanence en faveur des investissements dans la biodiversité et de veiller à la mise en place des conditions et programmes appropriés.

Figure 6.3 Domaines d’intervention du Plan de financement de la biodiversité de l’Afrique du Sud et mécanismes de financement spécifiques identifiés pour chaque domaine



Étape 3: Compiler la liste complète des solutions de financement

Une première « liste longue » de solutions de financement doit être établie, reflétant la vision et les domaines d'intervention développés à l'étape 2. Cette liste doit inclure les solutions de financement identifiées et recommandées lors des étapes méthodologiques précédentes (API, ÉBF, ADB), ainsi que les nouvelles solutions identifiées par l'équipe PFB et les partenaires. Le catalogue de solutions de financement BIOFIN constitue un excellent point de départ pour réfléchir à de nouvelles solutions de financement possibles².

Il peut y avoir plusieurs solutions de financement pour chaque domaine d'intervention, des solutions contribuant à plusieurs domaines, ainsi que des activités stratégiques habilitantes susceptibles de soutenir ou d'évoluer ultérieurement en solutions de financement. Il n'existe pas de nombre prescrit de solutions de financement à inclure dans cette liste; certains pays en ont répertorié entre 60 et 80.

Orientations pour l'identification des solutions de financement en vue de l'établissement d'une liste complète

Il convient de répertorier l'ensemble des solutions de financement déjà identifiées dans l'API, l'ADB et l'ÉBF puis d'ajouter à cette liste toute solution de financement supplémentaire proposée par les parties prenantes et autres experts.

Pour ce faire, on pourra se référer au Catalogue des solutions de financement BIOFIN³. L'organisation d'un atelier est un bon moyen de recueillir un large éventail de contributions, de susciter des discussions enrichissantes et de co-crée des idées. Une large participation des parties prenantes favorise également l'inclusion et la transparence. Si cela est faisable et utile, plusieurs ateliers pourraient être tenus pour élargir les contributions. L'identification des solutions de financement pour la liste initiale peut être menée par l'équipe BIOFIN, ou codirigée par l'équipe BIOFIN et un homologue gouvernemental, tel que le ministère des Finances et/ou le ministère de l'Environnement. Si la révision de la SPANB est en cours au même moment, les parties prenantes concernées devront également être associées à l'identification des solutions.

Afin de développer un portefeuille équilibré de solutions de financement, **six principes directeurs** (voir encadré 6.5) ont été retenus pour identifier les solutions à cette étape. Ces principes garantissent que le portefeuille couvre les défis les plus importants en matière de développement et de biodiversité, vise à réaliser des changements transformateurs durables et est diversifié pour accroître la résilience.



Encadré 6.6: Principes directeurs pour l'identification et la priorisation des solutions de financement

Les principes directeurs suivants doivent être suivis à l'étape 3 lors de la compilation de la liste complète des solutions de financement, puis à l'étape 4, après la notation, afin de garantir que les solutions priorisées restent diversifiées et répondent aux enjeux les plus importants.

1. Garantir des résultats financiers, politiques et institutionnels positifs pour la biodiversité: Le portefeuille de solutions de financement doit générer des changements transformateurs dans les trois domaines politique, institutionnel et financier. Les résultats financiers doivent couvrir les quatre objectifs de BIOFIN: une meilleure exécution, un réalignement des dépenses, l'évitement de dépenses futures et la génération de ressources supplémentaires. L'objectif ultime est un impact positif sur la biodiversité (voir chapitre 1).

2. Assurer un bon équilibre entre les solutions de financement portées par le secteur public, privé et financier, notamment en collaborant avec différents ministères, fonctions et niveaux de gouvernement: Un portefeuille trop restreint augmente le risque en cas d'évolution de la situation du pays ou d'échec des solutions de financement pour une raison quelconque. Le PFB d'un pays doit inclure des solutions diversifiées ancrées dans différents secteurs et impliquant différentes parties prenantes, afin d'accroître sa résilience face aux chocs externes, aux retards, aux changements politiques et aux défis institutionnels.

3. Inclure un ensemble d'actions à court, moyen et long terme: certaines solutions, notamment celles visant à instaurer des changements structurels, peuvent nécessiter plusieurs années pour atteindre les résultats escomptés.

Le plan de financement doit prendre en compte les priorités urgentes en matière de biodiversité et les objectifs à long terme, et inclure un ensemble de solutions à court, moyen et long terme.

4. Veiller à ce que les solutions de financement s'attaquent aux principaux facteurs de perte de biodiversité, identifiés dans l'API. Cela peut inclure la réorientation d'incitations économiques préjudiciables.

5. Veiller à ce que les principaux objectifs de la SPANB soient atteints, en particulier ceux présentant les besoins financiers les plus importants, comme indiqué dans l'ÉBF.

6. S'aligner sur les objectifs et idéaux plus larges du développement durable: le plan de financement doit s'inscrire dans le contexte plus large du développement durable. À tout le moins, toutes les solutions de financement devraient comporter des garanties de développement durable, afin de ne pas nuire aux groupes vulnérables ni entraîner de perte nette pour le développement durable. De plus, des solutions de financement spécifiques devraient viser à: bénéficier aux populations autochtones et aux communautés locales; obtenir des résultats positifs en matière de genre; et garantir un double avantage en matière de changement climatique et de biodiversité.

²BIOFIN Catalogue of Finance Solutions. <https://www.biofin.org/finance-solutions>

³<https://www.biofin.org/finance-solutions>



Crédit photo: Tracey Cumming



Encadré 6.7: Gestion des risques dans le plan de financement de la biodiversité

L'élaboration du PFB aborde les risques à deux niveaux. Risque lié au portefeuille de solutions de financement Tout d'abord, il convient de privilégier une gamme diversifiée de solutions de financement équilibrant les risques au sein du portefeuille. Le processus de sélection est largement régi par les principes directeurs présentés dans l'encadré 6.6, qui visent à garantir que les solutions de financement soient, par exemple, réparties sur différentes échéances, élaborées avec un éventail d'acteurs différents, privés et publics, et issues de divers secteurs et branches de l'État. Par exemple, dans les pays ayant une dette budgétaire importante, il existe un risque réel que le PFB n'atteigne pas les résultats escomptés si toutes les solutions de financement dépendent du budget de l'État.

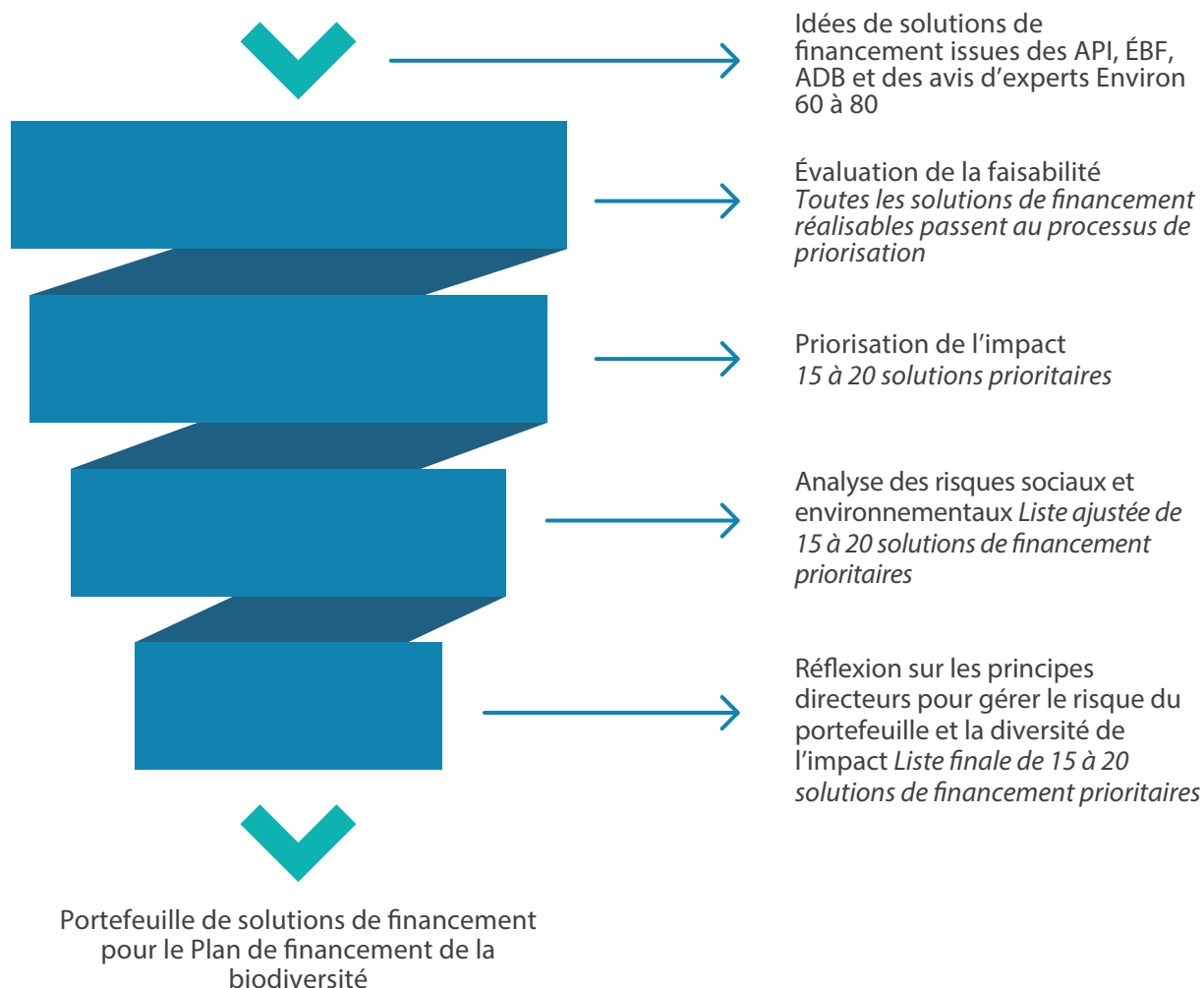
Dans ce cas, l'équipe devrait envisager d'introduire des solutions de financement pilotées par le secteur privé afin de diversifier les opportunités de réussite.

Risque lié aux solutions de financement individuelles Ensuite, le risque est traité au niveau de chaque solution de financement, après la sélection et la priorisation des solutions, dans le cadre de l'étape 4. Cette étape se concentre spécifiquement sur les risques sociaux et environnementaux liés à chaque solution. Les solutions présentant des risques élevés et impossibles à atténuer doivent être retirées de la liste et remplacées par des options plus viables.

Étape 4: Sélectionner et prioriser les solutions de financement

Une fois la liste longue établie, l'étape suivante consiste à examiner les solutions de financement selon leur faisabilité ou leur probabilité de succès, puis à les prioriser en fonction de l'impact attendu de chaque solution.

Figure 6.4: Processus de sélection des solutions de financement



Probabilité de réussite

Le premier filtre, la probabilité de réussite, peut être considéré comme un processus de sélection rapide, éliminant toutes les solutions de financement dont la faisabilité est peu probable en raison de l'environnement politique, du contexte économique et des capacités. Toute solution de financement dont la note totale est inférieure à 6 doit être exclue. Si une solution de financement

obtient une note totale supérieure à 6 mais la note de zéro sur l'un de ses critères, elle pourra être repensée pour passer d'une solution de financement opérationnelle à un programme de travail axé sur la sensibilisation, le développement des capacités ou d'autres actions qui la rendraient plus adaptée au contexte du pays.

Tableau 6.1: Questions et notes relatives à l'évaluation de la faisabilité des solutions de financement

<p>1: Existe-t-il un environnement politique favorable aux changements politiques ou institutionnels?</p> <p><i>Points à considérer: Les solutions de financement qui entraînent des changements politiques, législatifs et institutionnels sont encouragées ; c'est ce qui conduit au changement transformateur nécessaire pour combler le déficit de financement. Cependant, en l'absence de volonté politique pour le changement nécessaire, ou en cas de faible probabilité de réalisation du changement politique ou institutionnel, les chances de succès sont limitées et la solution de financement doit se voir attribuer une note plus faible.</i></p>	0 = Non, il n'existe aucune volonté politique et/ou aucune probabilité de réalisation du changement politique nécessaire.
	2 = Modéré
	4 = Oui, l'environnement politique est propice
<p>2: Le pays dispose-t-il des capacités nécessaires pour mettre en oeuvre la solution de financement ? Dans le cas contraire, pourrait-elle être mise en place à court ou moyen terme?</p>	0 = Non, il existe un déficit de capacités grave et persistant
	2 = Déficit de capacités modéré
	4 = Oui, forte capacité de mise en oeuvre
<p>3: La solution de financement est-elle adaptée au contexte économique du pays?</p>	0 = Non, la solution de financement n'est pas adaptée au contexte économique du pays
	2 = Plutôt adaptée au contexte économique du pays
	4 = Oui, fortement alignée avec le contexte économique du pays

Crédit photo: Mahtab Haider



Priorisation des solutions de financement en fonction de l'impact attendu

Une fois la faisabilité des solutions de financement examinée, il convient de transformer la liste réduite en un portefeuille hiérarchisé, gérable et complémentaire. Des informations plus détaillées sur chaque solution seront probablement nécessaires pour y parvenir efficacement.

Cinq questions permettent de noter chaque solution de financement, en fonction de l'impact attendu sur la nature, le financement, le changement institutionnel, le changement politique et les co-avantages sociétaux (voir [tableau 6.2](#)).

Tableau 6.2: Questions et notes relatives à la priorisation des solutions de financement

<p>1. Impacts sur la biodiversité - La solution de financement aura-t-elle un impact positif substantiel sur la biodiversité?</p> <p><i>Points à considérer:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des éléments suivants lors de la priorisation de la solution: l'étendue géographique de l'impact positif; l'accent mis sur les zones prioritaires pour la biodiversité; la connectivité des écosystèmes; le soutien aux zones protégées et conservées existantes et nouvelles; et la prise en compte des besoins des espèces et écosystèmes menacés ou en voie de disparition. • Une pondération supplémentaire doit être accordée aux impacts positifs susceptibles de se maintenir dans le temps. • L'impact peut être directement positif (par ex., une meilleure protection des récifs coralliens) ou indirectement positif (par ex., une réduction des dommages, une réforme des subventions préjudiciables ou une hausse des amendes entraînant une diminution des activités nuisibles). 	0 = Impact positif nul ou très limité
<p>2. Résultat financier - La solution de financement est susceptible de permettre: d'économiser, de générer, de mobiliser ou de réorienter un montant substantiel de ressources financières</p> <p><i>Points à considérer:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le résultat financier inclut les coûts évités, par exemple la réduction des actions préjudiciables qui nécessiteraient autrement des mesures coûteuses pour réhabiliter ou restaurer la nature. • Tenir compte du coût de développement de la solution de financement lors de la notation. • Si des chiffres précis sont disponibles, les notes suivront les lignes directrices suivantes: <p>0 = Aucun résultat financier ou résultat financier négligeable 1 = 1 % ou moins du déficit de financement 2 = 1 à 5 % du déficit de financement 3 = 6 à 10 % du déficit de financement 4 = > 10 % du déficit de financement</p>	4 = Impact positif modéré
<p>3. Institutions transformées - La solution financière entraînera-t-elle un changement institutionnel durable?</p> <p><i>Points à considérer:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un changement institutionnel faible pourrait concerner le renforcement des capacités et la sensibilisation. • Un changement institutionnel modéré pourrait concerner l'intégration du financement de la biodiversité dans les fonctions institutionnelles, telles que la budgétisation, les exigences en matière de compétences organisationnelles ou les résultats attendus du personnel. • Un changement institutionnel important pourrait concerner la création d'une unité de financement de la biodiversité au sein du gouvernement ou la modification du mandat officiel d'une institution ou d'une unité. (Le chapitre 7.2a fournit des informations détaillées sur l'institutionnalisation et des critères permettant d'évaluer dans quelle mesure les pays ont atteint les objectifs d'institutionnalisation.) • Les institutions peuvent être publiques ou privées, selon la solution financière. Lors de la notation, il est important de prendre en compte l'impact sur le système. 	8 = Impact positif substantiel
<p>4. Politique transformée - La solution financière entraînera-t-elle un changement positif en matière de politique ou de législation?</p> <p><i>Points à considérer:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le volet « Informel », la solution de financement pourrait prendre la forme d'une directive ou d'un autre document national d'appui. • Pour le volet « Formel », la solution de financement pourrait se traduire par un changement formel de politique ou de législation. 	0 = Résultat financier nul ou négligeable
<p>5. Co-avantages sociaux et environnementaux - Y aura-t-il des co-avantages sociaux et environnementaux positifs?</p> <p><i>Conseils:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces co-avantages peuvent inclure un impact positif sur les groupes vulnérables, l'égalité des genres, les populations autochtones et les communautés locales, ou les jeunes, ou encore la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à celui-ci. 	2 = Résultat financier modéré
	4 = Résultat financier substantiel
	0 = Aucun changement institutionnel durable
	1 = Changement institutionnel faible
	2-3 = Changement institutionnel modéré
	4 = Changement institutionnel conséquent
	0 = Non
	2 = Informel
	4 = Formel
	0 = Nul ou inconnu
	2 = Oui

Une fois la notation terminée, les solutions financières les mieux notées peuvent être priorisées. Le nombre exact de solutions sélectionnées dépend de facteurs nationaux, tels que la taille et la diversité des écosystèmes, les enjeux de gestion de la biodiversité, la capacité institutionnelle et la complexité de l'économie. En règle générale, 15 à 20 solutions financières sont sélectionnées. Des solutions légèrement moins bien notées peuvent être ajoutées si certaines solutions prioritaires ne passent pas l'évaluation des risques (étape 4) et doivent être retirées du portefeuille, ou si la liste prioritaire dans son ensemble ne respecte pas les principes directeurs de diversification (étape 4).

La notation peut aussi se faire lors d'un grand atelier au cours duquel toutes les solutions seraient notées par l'ensemble des participants ou par des groupes d'entre eux répartis en fonction de leur expertise. Bien que cette méthode favorise l'inclusion, elle peut introduire un biais en faveur des solutions privilégiées, ou l'attribution de notes par des participants ne disposant pas d'informations suffisantes. Pour atténuer ce problème, l'équipe devra s'assurer que tous les participants à l'évaluation des solutions financières comprennent les informations pertinentes et concevoir un processus de facilitation pour réduire autant que faire se peut le risque de biais.

Quel que soit le processus suivi, il est crucial de recueillir suffisamment d'informations pour éclairer la notation.

Conseils pour le choix des solutions financières

Différentes approches en matière d'engagement des parties prenantes et de production de connaissances peuvent être adoptées pour évaluer, sélectionner et prioriser les solutions financières.

Fondamentalement, les principes de transparence, d'inclusivité, d'objectivité et d'optimisation de l'information disponible doivent être respectés. Une méthode consiste à procéder à travers une évaluation par des experts, au cours de laquelle l'équipe principale

collecte des informations auprès des spécialistes concernés et dans la documentation disponible sur l'ensemble des solutions financières afin de les évaluer lors d'une réunion restreinte animée par des experts. Cette option a été préférée à un atelier de notation plus large, susceptible d'entraîner des biais et une mauvaise utilisation de l'information. Cependant, ce processus de notation présente un inconvénient en ce que les parties prenantes pourraient se sentir exclues, ce qui nécessiterait de rechercher d'autres solutions, notamment en garantissant une transparence totale sur la manière dont les notes ont été établies et en organisant un atelier de validation. Si cette procédure est suivie à l'étape 4, il sera d'autant plus important que l'établissement de la liste longue (étape 3 : Compiler la liste longue des solutions de financement) inclue un atelier participatif de grande envergure au cours du processus.

Risques et atténuation des risques liés aux solutions de financement

Il convient maintenant d'aborder les risques et d'identifier les mesures d'atténuation pour chaque solution de financement prioritaire. Pour chacune de ces solutions, les questions à se poser sont les suivantes :

- 1 Les risques sociaux identifiés découlant de la solution de financement peuvent-ils être évités ou atténués ?
- 2 Les risques identifiés pour la biodiversité découlant de la solution peuvent-ils être évités ou atténués ?
- 3 La solution de financement pourrait-elle créer des incitations perverses non intentionnelles ?

Les solutions présentant un niveau de risques élevé et impossible à atténuer doivent être écartées, et les solutions de financement appropriées qui auraient obtenu une note légèrement inférieure lors du processus de priorisation peuvent être déplacées vers la liste prioritaire. La Procédure de diagnostic environnemental et social (PDES) du PNUD⁴ peut servir de guide.

Crédit photo: Mahtab Haider



⁴ Programme des Nations Unies pour le développement. (2019). Procédure de diagnostic environnemental et social (PDES) du PNUD. https://www.undp.org/sites/g/files/zskgk326/files/publications/UNDP%20SESP%202021_French.pdf

Révision des principes directeurs

À ce stade, la liste prioritaire des solutions de financement doit être reflétée dans les principes directeurs (tableaux 6.1 et 6.2) qui ont servi à l'élaboration de la liste initiale. Ces principes garantissent une bonne combinaison de solutions de financement et contribuent à atténuer les risques pour l'ensemble du portefeuille de solutions. En cas de lacunes dans la liste prioritaire, des solutions de financement légèrement moins bien notées pourraient être ajoutées à la liste prioritaire afin de mieux traduire les principes directeurs et de gérer les risques.

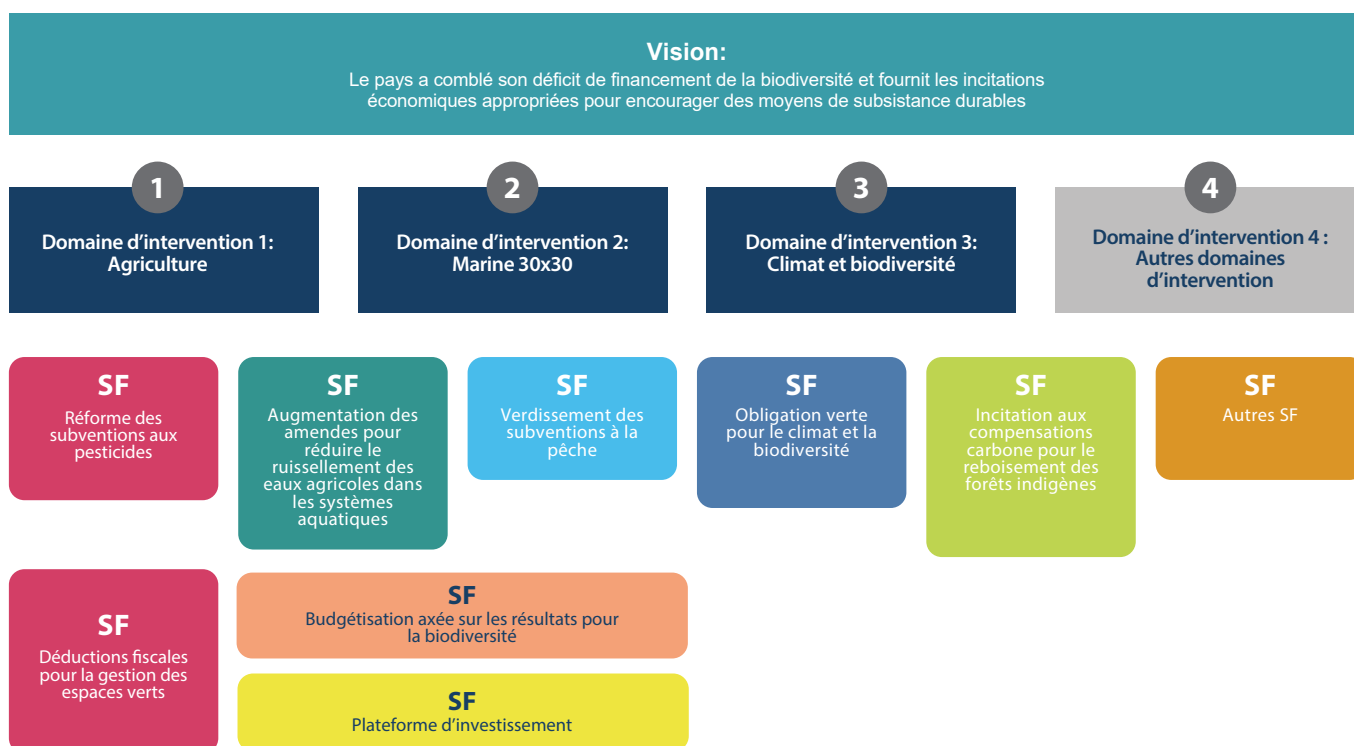
Étape 5: Élaborer des propositions techniques pour les solutions de financement prioritaires

Au cours de cette étape, la conception initiale des solutions de financement prioritaires doit être mise au point (figure 6.5).

Les informations recueillies lors de la sélection et de la priorisation, ainsi que les éléments probants supplémentaires issus des évaluations BIOFIN présentées aux chapitres 3 et 5, peuvent servir de points de départ à l'analyse. La conception doit inclure la définition des éléments clés des solutions, leur justification, les résultats financiers attendus, leur séquençement, ainsi que les risques et leurs mesures d'atténuation.

Le manque d'informations et de connaissances sur une solution peut nécessiter la réalisation d'études approfondies lesquelles, selon la complexité du projet, peuvent se poursuivre après l'élaboration du Plan. Le groupe d'experts techniques mis en place pour accompagner la conception du PFB pourrait être modifié afin de contribuer à des propositions techniques spécifiques, ou des équipes de travail spécialisées dans des solutions de financement particulières pourraient être constituées.

Figure 6.5 : Élaboration d'un portefeuille diversifié: Exemple illustratif de répartition des solutions de financement entre les domaines d'intervention et la vision



Les propositions techniques pour chaque solution de financement doivent inclure les éléments suivants:

- Résumé de la solution de financement** - Ce résumé contient toutes les informations essentielles dont un décideur de haut niveau a besoin, dans un format concis (idéalement, ne dépassant pas une demi-page).
- Description détaillée de la solution de financement**
Cette section est la plus longue et doit comprendre les éléments suivants:
 - résultats escomptés; ii) avantages connexes attendus et domaine d'intervention; iii) principales parties prenantes et leurs rôles; iv) sources de financement (le cas échéant); et v) instruments financiers utilisés. Par exemple, la création d'un fonds fiduciaire pourrait être une solution de financement, mais elle implique plusieurs mécanismes tels que des revenus renouvelables, des conversions de créances ou des subventions ; tous les mécanismes utilisés dans la solution de financement doivent être expliqués en détail. Un exemple géorgien illustre les résultats financiers attendus de divers mécanismes de financement (figure 7).
- Messages de plaidoyer** - Les principaux messages de plaidoyer sont brièvement décrits pour la solution de financement.
- Hypothèses, risques et atténuation** - Ces éléments incluent également les risques attendus et les mesures d'atténuation, dans la mesure du possible.
- Conditions propices** - Ces éléments incluent les réformes politiques et institutionnelles et le plaidoyer, le cas échéant.
- Demande du marché** - Si la solution est une solution de financement par le marché, il est important d'avoir au moins une compréhension indicative de la demande du marché, notamment de la volonté et de la capacité à payer les biens et services associés. La demande peut être évaluée par des études de marché, des entretiens, des enquêtes et des études comparatives.

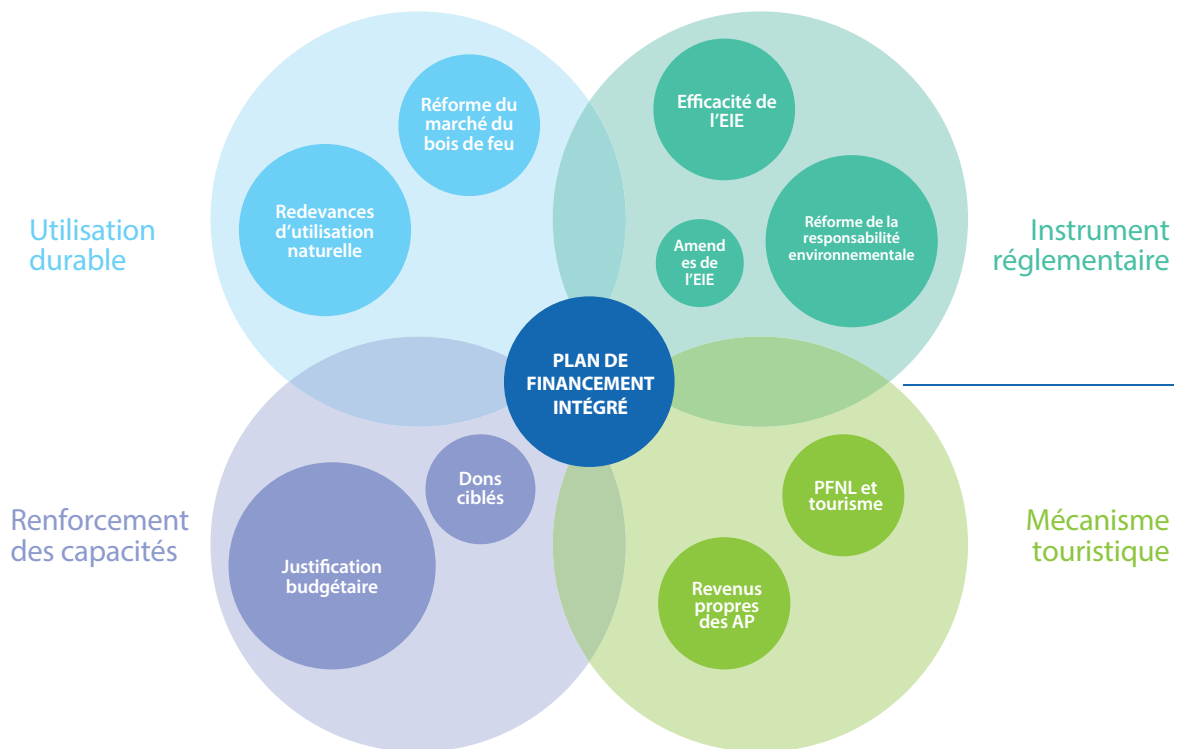
- 7 **Besoins en capacités** - Les besoins en ressources humaines et institutionnels nécessaires à la réussite sont identifiés, notamment les capacités techniques et de mise en oeuvre actuelles et requises.
- 8 **Calendrier** - Un calendrier de mise en oeuvre réaliste doit être établi, incluant les étapes clés.
- 9 **Prévisions de coûts** - Celles-ci couvrent les coûts de conception, de démarrage et d'exploitation, ainsi que les besoins de financement. Les prévisions doivent être annuelles et, même estimées, couvrir les années nécessaires à la viabilité financière de la solution en question.
- 10 **Suivi et évaluation** - Les responsables du suivi durable à long terme de la mise en oeuvre de la solution doivent être clairement identifiés.
- 11 **Constats et recommandations** - Synthèse des conclusions, incluant les principales opportunités et les principaux défis. Les recommandations doivent être très spécifiques et fournir des conseils sur les caractéristiques de conception si la solution de financement prévue passe à l'étape suivante.

Chaque proposition technique de solution de financement doit être incluse en annexe, tandis que le résumé et la description sont présentés dans le corps du PFB.



Crédit photo: Ronja Fischer

Figure 6.6: Principales stratégies de financement identifiées dans le PFB de la Géorgie et mécanismes de financement spécifiques



Légende: AP = Aires Protégées; EIE = Étude d'impact environnemental; PFNL = Produits forestiers non ligneux

Argumentaire en faveur de l'investissement dans des solutions financières

L'argumentaire en faveur de l'investissement dans une solution financière expose les raisons de privilégier le financement de la biodiversité, dans un langage compréhensible par le public cible. Il peut être adapté à différents points de vue et intérêts en fonction des différents publics cibles, comme suit:

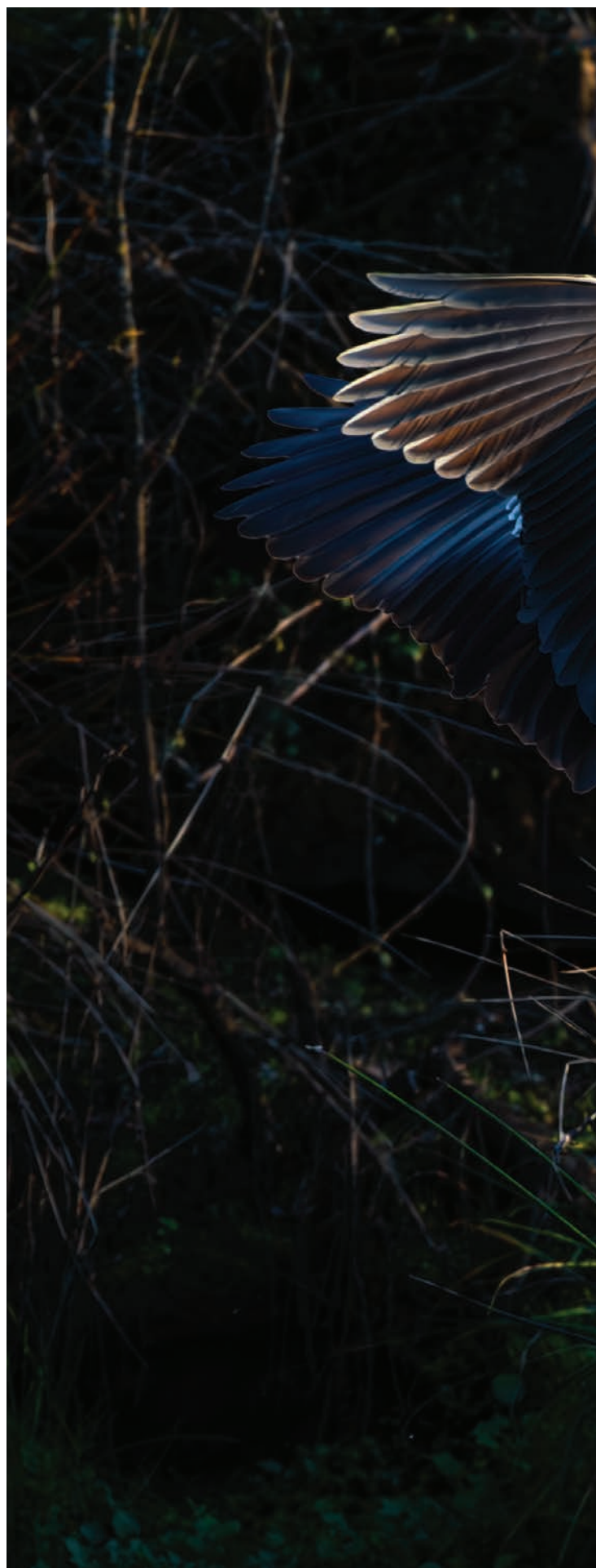
- Le **gouvernement** s'intéresse généralement aux retombées économiques et sociales. Cela inclut l'impact sur le PIB et l'emploi, ainsi que la résilience et les coûts sociaux et en capital évités (par ex., grâce à une meilleure gestion des risques d'inondation par la réhabilitation des bassins versants). Par conséquent, les avantages sont évalués au regard des compromis et des besoins des différents groupes d'intérêt et circonscriptions politiques.
- Le **secteur privé** s'intéresse aux ressources naturelles en raison de sa dépendance aux matières premières, à l'eau et à l'énergie, des réglementations relatives à la divulgation de leur impact sur la nature (par ex., le Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature [TNFD], la Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises [CSRD]), de son avantage concurrentiel par rapport aux autres entreprises, des risques opérationnels (par ex., la perturbation de la chaîne d'approvisionnement) et des opportunités de marché (par ex., les nouveaux produits, les nouveaux marchés, le leadership, la croissance).
- Les **partenaires de développement** cherchent généralement à soutenir des objectifs publics mondiaux et nationaux tels que les ODD. Il s'agit de donateurs traditionnels, d'organisations de la société civile et d'organisations professionnelles.
- Les **philanthropes** cherchent généralement à comprendre l'impact social et environnemental des initiatives qu'ils financent. Ils souhaitent également obtenir des garanties sur la manière dont les fonds seront dépensés et sur la transparence.

Un argumentaire d'investissement pour une solution de financement peut se composer de deux approches: présenter les avantages économiques et sociaux de la gestion durable de la biodiversité, qui peuvent être liés à la SPANB et à la vision du PFB; expliquer pourquoi la solution de financement spécifique a été choisie, c'est-à-dire, répondre à la question suivante: *est-ce la bonne approche pour atteindre le résultat escompté?*

Il est important d'envisager un argumentaire d'investissement non seulement comme un argument économique, mais aussi comme un argument social et émotionnel prenant en compte les valeurs intrinsèques. Cela est particulièrement important pour la première approche, qui consiste à plaider en faveur de l'investissement dans la biodiversité et la gestion durable. Au niveau de la solution, l'argumentaire d'investissement doit inclure des justifications plus techniques et financières pour expliquer le choix et la conception de la solution de financement prioritaire. Certains pays pourraient souhaiter structurer le dossier d'investissement en regroupant certaines solutions au sein d'un ensemble de financements pour un objectif spécifique, comme le financement des AP.

Si des données issues d'études d'évaluation des écosystèmes sont déjà disponibles, une analyse coûts-avantages (ACA) peut être réalisée pour motiver le soutien à la solution de financement.

Une ACA identifie, quantifie et compare les bénéfices et les coûts attendus d'un investissement, d'une action ou d'une politique. Dans une ACA, les bénéfices et les coûts sont exprimés en unités monétaires, le montant des bénéfices nets correspondant à la différence entre les bénéfices attendus et les coûts projetés. Si des bénéfices ou des coûts importants ne peuvent être mesurés en unités monétaires, ils doivent être inclus comme informations complémentaires pour mieux comprendre l'évolution du bien-être.





Chapitre 1

Chapitre 2

Chapitre 3

Chapitre 4

Chapitre 5

Chapitre 6

Chapitre 7

Crédit photo : Gaurav Gupta
85% des zones humides sont déjà dégradées et ne peuvent fonctionner sans la faune sauvage.

Aux Philippines, par exemple, les solutions de financement ont été élaborées autour des programmes de la Stratégie et plan d'action pour la biodiversité des Philippines (PBSAP), chacun présentant ses besoins d'investissement et ses perspectives de retour sur investissement. Lorsque les valeurs monétaires n'étaient pas facilement disponibles, ces retours sur investissement étaient qualitatifs, comme le montre le [tableau 6.3a](#). Lorsque des données monétaires et quantitatives étaient disponibles, elles ont été incluses, comme le montre le [tableau 6.3b](#).

Étape 6: Rédiger et valider le Plan de financement de la biodiversité

La dernière étape consiste à rédiger, valider et communiquer le PFB. Ce dernier constitue le résultat final des étapes analytiques

et requiert l'engagement le plus élevé des partenaires pour sa préparation, sa validation et son approbation.

Le PFB doit être considéré comme un document de politique officiel appartenant au gouvernement, de préférence adopté par décret du ministère des Finances, du ministère de l'Environnement ou du ministère chargé de la Planification nationale. Une approbation officielle, si possible, peut nécessiter de longs processus d'approbation nationale, dont le calendrier doit être planifié à l'avance. La finalisation du plan implique également un transfert des responsabilités de mise en oeuvre de l'équipe nationale BIOFIN (si elle est distincte du gouvernement) à un organisme permanent ou à une branche du gouvernement.

Tableau 6.3a : Programme 3 du PBSAP - Biodiversité et gestion des ressources en eau

Besoins d'investissement	Perspectives de retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation et restauration des zones humides et des tourbières intérieures • Installations de gestion des eaux usées • Collecte de données de référence • Transition vers une aquaculture durable dans les zones humides • Protection des bassins versants et gestion des plantations utilisant des espèces indigènes • Réhabilitation des cours d'eau urbains 	<ul style="list-style-type: none"> • Source d'eau potable • Prévention de la mortalité des poissons due à la surpopulation dans les écosystèmes d'eau douce • Majorations de prix grâce à la promotion de l'image de marque, au marketing de niche et à la certification résultant de pratiques aquacoles durables • Approvisionnement en eau pour l'agriculture • Protection de la faune sauvage • Réduction des risques d'inondation • Recettes écotouristiques issues d'activités récréatives telles que la navigation de plaisance, la baignade et les excursions ornithologiques



Crédit photo: Ian Herbert

Tableau 6.3b: Programme 5 du PBSAP - Améliorer la résilience, réduire les vulnérabilités

Besoins d'investissement	Perspectives de retour sur investissement
<ul style="list-style-type: none"> • 946 millions de dollars US pour restaurer 56,000 hectares de récifs coralliens • 1,25 milliard de dollars US pour la reforestation • Développement, pilotage et déploiement de technologies d'assainissement écologiques • Évaluations de la vulnérabilité • Réhabilitation des zones infestées d'espèces exotiques envahissantes (EEE) et prévention de leur future introduction • Intégration des besoins d'investissement dans les plans locaux et nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • 4,4 milliards de dollars US par an, fondées sur la pêche récifale, le tourisme et la disposition à payer pour la biodiversité associée aux récifs coralliens • Sécurité alimentaire pour au moins 1,3 million de pêcheurs et leur famille • Séquestration du carbone évaluée à 10 milliards de dollars US

* Taux de change annuel moyen du peso par rapport au dollar en 2015 : 1 dollar = 45 PHP



Structure suggérée pour le PFB

- **1. Résumé analytique**
 - Résumé de la vision, des axes prioritaires, du portefeuille de solutions de financement et de l'impact attendu.
 - Un paragraphe résumant chaque solution de financement, y compris les résultats attendus.
- **2. Vision et domaines d'intervention**
 - Un aperçu de la vision et des domaines d'intervention.
 - Une explication de la manière dont le PFB est lié aux priorités et aux stratégies nationales du pays, par exemple la SPANB, la croissance verte, le changement climatique, l'éradication de la pauvreté et les ODD.
- **3. Portefeuille de solutions de financement**
 - Présentation du portefeuille de solutions de financement prioritaires, mettant en avant leur complémentarité.
 - Description de chaque solution de financement prioritaire (environ 2 pages chacune) avec les sous-sections suivantes:
 - o Résumé de la solution de financement en un paragraphe.
 - o Contexte de la solution de financement.
 - o Objectifs et résultats attendus de la solution de financement.
 - o Description de la solution de financement, par exemple sa structure, et la manière dont elle permettrait d'atteindre les objectifs.
- **4. Synthèse et plan d'action**
 - Définition du rôle des différents acteurs, de la gouvernance et de la mise en oeuvre du plan d'action.
 - Regroupement des actions dans le plan d'action détaillé afin d'offrir une vue d'ensemble de ses composantes.
 - Indication de la connectivité des différentes solutions de financement, par exemple, une solution de financement peut dépendre d'une autre solution de financement ou être renforcée par celle-ci.
 - Inclusion d'un budget indicatif et d'une estimation du retour sur investissement financier global.
- **5. Annexes**

Annexe I. Propositions techniques détaillées pour chaque solution de financement élaborée à l'étape 5, comprenant:

 - Résumé de la solution de financement.
 - Description de la solution de financement.
 - Résultats attendus.
 - Messages de plaidoyer, y compris, le cas échéant, l'analyse de rentabilité, la demande du marché, les avantages socio-économiques et l'alignement des politiques, etc.
 - Risques et atténuation.
 - Conditions habilitantes.
 - Besoins en capacités.
 - Calendrier.
 - Projections de coûts.
 - Suivi et évaluation.
 - Constatations et recommandations.

Annexe II. Plan d'action global et budget.

 - Description des actions contenues dans le plan, y compris les responsabilités et le calendrier. Pour chaque action, décrire l'organisation responsable et les changements institutionnels/renforcement des capacités nécessaires pour assumer officiellement ce mandat.
 - Présentation du budget nécessaire à la mise en oeuvre du plan. Indiquer les ressources disponibles et les insuffisances.
 - Inclusion des risques identifiés et des mesures d'atténuation.

Annexe III. Stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre du plan d'action

 - Si le plan nécessite un financement important ou présente des déficits de financement importants, une brève stratégie de mobilisation des ressources est nécessaire. Sa mise en oeuvre constituera l'une des premières étapes du plan.

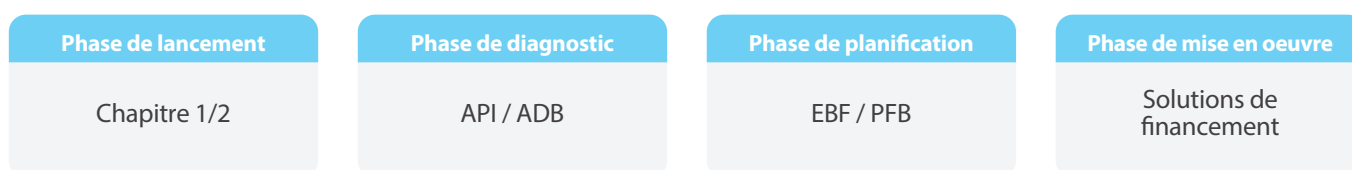
Annex IV. Résumé du processus d'élaboration du Plan de financement de la biodiversité.

 - Description du processus ayant conduit à l'élaboration et à la validation du plan, du processus de priorisation, des parties prenantes et des sources de données probantes y ayant contribué. Présentation de la notation finale des solutions de financement prioritaires et synthèse des principales conclusions des évaluations BIOFIN.



Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité

Quel est le lien entre ce chapitre et les autres?



Durabilité/Institutionnalisation

La mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité (PFB) constitue la phase la plus longue du processus (voir également [chapitre 1, figure 1.5](#)). C'est à ce stade que les solutions de financement identifiées dans le PFB sont rendues opérationnelles. Cette étape est moins linéaire que celles des chapitres précédents. Chaque solution de financement devient un projet en soi, doté d'objectifs, d'activités et de résultats, qui doit être géré dans le cadre d'un programme national et continuer d'être guidé par un Comité de pilotage national. L'équipe BIOFIN ou l'équipe désignée pour exécuter le PFB doit poursuivre la coordination des activités de financement de la biodiversité. Outre la mise en oeuvre des solutions de financement,




elle est appelée à contribuer aux principales questions de politique publique relatives au financement de la biodiversité, qu'il s'agisse ou non d'une solution spécifique. Idéalement, une ou deux solutions prioritaires peuvent être lancées peu après leur identification, tandis qu'une mise en oeuvre plus complète débute une fois le PFB finalisé.

Chaque solution de financement constitue donc un projet en soi, auquel s'appliquent les principales étapes d'un cycle de gestion de projet: lancement et planification, développement, mise en oeuvre, suivi et évaluation, et pérennisation, en lieu et place de la traditionnelle « clôture de projet ».

Ce chapitre est structuré comme suit:

- **Section 7.1** Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité et de ses solutions
- **Section 7.2** Intégration du processus BIOFIN dans les structures de gouvernance existantes
- **Section 7.3** Mesures de sauvegarde
- **Section 7.4** Suivi, évaluation et apprentissage
- **Section 7.5** L'avenir du financement de la biodiversité: 2030 et au-delà

Figure 7.1 : Choisir l'appellation: programme ou projet

BIOFIN au niveau mondial	BIOFIN au niveau des pays	Solution de financement
<p>Nom: Initiative, communauté de pratique mondiale</p>  <p>DURÉE:</p>	<p>Nom: Programme, portefeuille de projets</p>  <p>DURÉE:</p>	<p>Nom: Projet</p>  <p>DURÉE:</p>
10 - 20 ANS	5 - 10 ANS	3 - 4 MOIS À 5 ANS

7.1. Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité et de ses solutions

Évolution du plan vers un portefeuille de projets

Les pays BIOFIN ont commencé à déployer des solutions de financement en 2019. Trente-cinq pays se trouvent actuellement à différents stades de mise en oeuvre. Cette section présente les leçons apprises et les meilleures pratiques issues de ces expériences. Bien que les modalités varient selon

la solution et le contexte national, un processus commun en quatre étapes, comparable à un cycle de projet standard, est recommandé: i) lancement et planification; ii) développement; iii) mise en oeuvre; et iv) suivi et évaluation (S&E).

7.1.1 Mise en oeuvre du Plan de financement de la biodiversité et de ses solutions

Conduire le processus de mise en oeuvre. L'équipe nationale BIOFIN (ou l'unité désignée) voit son rôle évoluer pendant cette phase: il ne s'agira plus principalement de collecter et d'analyser des données ou de produire de nouveaux chiffres, mais plutôt de superviser la conception et l'exécution de solutions de financement spécifiques, et d'animer l'espace de discussion nécessaire pour maintenir le PFB et le financement de la biodiversité au coeur des préoccupations du pays.

Chaque solution doit intégrer, dès la phase de conception ou l'étude de faisabilité, les principaux aspects de pérennité, notamment en menant des activités de sensibilisation, d'amélioration du cadre institutionnel et de renforcement des capacités nationales. Le PFB doit préciser pour chaque solution l'organisme chef de file, souvent une agence publique, mais parfois une ONG. Les organisations responsables doivent garantir un financement suffisant et du personnel qualifié pour sa mise en oeuvre. Des mécanismes de communication efficaces entre ONG et administrations publiques sont essentiels au succès de ces solutions.

Si les solutions constituent les éléments constitutifs du PFB, l'équipe de mise en oeuvre doit veiller à leur intégration et coordination. L'objectif est de promouvoir une vision commune du financement de la biodiversité et de maintenir des plateformes de partage des connaissances et d'apprentissage, par exemple en organisant des webinaires, en réunissant des groupes de travail ou en tenant une conférence annuelle sur le financement de la biodiversité dans le pays. Le renforcement des capacités nationales dans tous les domaines du financement de la biodiversité reste une fonction clé de BIOFIN durant la mise en oeuvre, et concerne non seulement les organismes publics, mais aussi les entreprises privées et la société civile.

Adopter une approche systémique dans la mise en oeuvre des solutions de financement. Pour maximiser l'impact et la pertinence des résultats, les pays doivent recourir à une

approche systémique des solutions de financement. Cela exige d'aller au-delà d'interventions ponctuelles, telles que la réalisation d'une étude de faisabilité, l'élaboration d'une législation ou l'expérimentation d'un mécanisme dans un seul lieu. L'adoption ou la révision d'une législation, bien que potentiellement longue, nécessite souvent un effort supplémentaire pour intégrer les changements de politique introduits. Cela peut inclure la diffusion de la nouvelle norme législative, la formation des acteurs pour l'application du nouveau régime juridique, ainsi que la révision des structures institutionnelles, des plans, des politiques et des processus budgétaires. La phase pilote d'un mécanisme ne doit pas constituer une fin en soi : les enseignements tirés des projets pilotes (qu'ils aient réussi ou non) doivent éclairer l'évolution des politiques ou des réformes institutionnelles, et les pilotes concluants doivent être reproduits et déployés à plus large échelle chaque fois que possible.

S'adapter à l'évolution des politiques et des cadres institutionnels. La mise en oeuvre du PFB devrait vraisemblablement se prolonger sur plusieurs cycles politiques. Comme l'a souligné l'OCDE, l'expérience montre que le soutien aux nouvelles politiques doit généralement être maintenu sur une période plus longue que prévu, en raison des changements de priorités des gouvernements. Cela peut aussi résulter d'une forte rotation du personnel dans les institutions publiques ou du départ de certains champions du changement vers d'autres fonctions. Bien que l'accent reste mis sur les institutions publiques, des considérations similaires valent pour le secteur privé, où les leviers de la concurrence, les actionnaires, la direction ainsi que les marchés et les cadres réglementaires peuvent évoluer. La collaboration avec les médias et la société civile est également essentielle pour maintenir la dynamique, influencer un large public aussi bien que les mouvements politiques, et veiller à ce que les droits et intérêts des groupes autochtones et des populations vulnérables soient pris en compte.



Crédit photo: PNUD Kazakhstan
Le Kazakhstan a triplé son budget consacré aux aires protégées (2018-2024) grâce à une meilleure gestion et au renforcement de la protection de la biodiversité.

Financement de la biodiversité. Il est essentiel de garantir la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes pour la mise en oeuvre du PFB ainsi que de chaque solution de financement. Le PFB nécessite un budget spécifique, qui peut être en nature s'il est hébergé par un organisme public. Ce budget peut être inclus dans le PFB et nécessiter de faire l'objet d'un suivi périodique.

Suivi et évaluation. L'établissement d'un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) approprié pour la mise en oeuvre du PFB

guide le travail des différents partenaires et renforce la cohésion entre les solutions de financement.

Les équipes nationales BIOFIN suivent le cadre de suivi et d'évaluation de BIOFIN (détaillé à la [section 7.2.3](#)) et veillent à la cohérence avec les cadres de suivi des Nations Unies et les cadres de planification nationaux.

7.1.2 Gestion d'une solution de financement en tant que projet

Chaque solution de financement peut constituer un projet distinct, avec sa propre dynamique en matière d'engagement, de dirigeants et de parties prenantes, de coûts de mise en oeuvre, d'exposition politique et de calendrier. Bien que rédigée avec les meilleures intentions, l'analyse produite pourrait ne pas être

suffisamment détaillée pour définir les étapes exactes de chaque solution. Lors de la phase de mise en oeuvre, l'essentiel est d'atteindre un niveau de détail suffisant pour guider l'opérationnalisation. Les quatre étapes de développement sont les suivantes:

- Lancement et planification
- Développement
- Mise en oeuvre
- Suivi et évaluation



Crédit photo: Gaurav Gupta

Lancement et planification

Le lancement et la planification définissent globalement le cadre de mise en oeuvre en fonction du contexte national. Dans ce cadre, le Bhoutan a établi trois niveaux de gouvernance de projet pour piloter la mise en oeuvre des solutions de financement. Le premier niveau est constitué du Comité consultatif de projet, dont les membres sont issus de la direction du ministère des Finances (MF) et du bureau de pays du PNUD, qui supervise la mise en oeuvre globale du projet. Le deuxième niveau est formé du Groupe de travail principal, comprenant des membres du personnel du bureau de pays du PNUD et du MF. Le troisième et dernier niveau se compose du Comité de travail technique (CTT), qui compte un agent de liaison du MF et le coordinateur national BIOFIN.

Ce dernier est mis en place pour chaque solution de financement et supervise la planification, la budgétisation, la coordination, la gestion, le suivi et l'évaluation, ainsi que le reporting, afin de garantir la solidité technique et l'atteinte des objectifs.

Des consultations avec les agences partenaires ont généralement lieu pendant la phase de planification, incluant la sélection de consultants ainsi que la préparation et l'examen des plans de travail. Lorsque les bureaux de pays du PNUD et/ou les agences partenaires mettent en oeuvre des projets comportant des composantes de financement durable, des accords formels et une mobilisation des fonds sont convenus.

Dans de nombreux cas, la formulation du PFB doit garantir la faisabilité de la solution de financement, et une décision préliminaire concernant celle-ci doit déjà avoir été prise. Pour les solutions encore au stade conceptuel ou nécessitant une étude de faisabilité détaillée, des analyses complémentaires peuvent être réalisées. Par exemple, des études sur la disposition à payer peuvent être menées pour évaluer les structures tarifaires existantes (encadré 7.1). Cela implique la collecte de données de référence, telles que les données coûts-avantages, les exigences légales, les évaluations des capacités de mise en oeuvre et les enquêtes de perception auprès des investisseurs potentiels. Il en résulte une décision éclairée: adopter la solution telle quelle ou sous une forme modifiée, ou la rejeter. Avec le temps, la configuration de certaines solutions peut également évoluer, en fonction de facteurs endogènes et exogènes. La **Thaïlande**, le **Mexique** et les **Philippines** ont mis en place des solutions de

financement sur des sites spécifiques en appliquant une méthodologie BIOFIN localisée ou en soutenant le développement d'une Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) localisée. Les Philippines collaborent actuellement avec deux provinces, Negros Oriental et Negros Occidental, qui ont adapté leur propre SPANB localisée et développé leur propre PFB. La Thaïlande a appliqué une version abrégée de la méthodologie BIOFIN pour estimer le déficit de financement et ouvrir la voie à la conception détaillée de la solution de financement. Enfin, au Mexique, les études portant sur l'Analyse des politiques et des institutions (API) et sur l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) ont ouvert la voie à la conception et à la mise en oeuvre de solutions de financement au niveau infranational dans les États de Guanajuato et de Jalisco.



Encadré 7.1 : Utilisation des enquêtes sur la disposition à payer pour évaluer les opportunités de financement de la biodiversité

Les enquêtes sur la disposition à payer sont conçues, et fréquemment utilisées, pour déterminer ou réviser les droits d'entrée dans les aires protégées (AP). Elles visent à établir le montant maximal que les usagers sont prêts à payer pour les avantages offerts par le site.

La détermination des niveaux de droits d'entrée doit également être équilibrée par une comparaison des tarifs pratiqués dans d'autres sites similaires, dans des conditions comparables, ainsi que par l'analyse des coûts liés à la fourniture et à l'entretien des infrastructures et des services récréatifs^a.

Les recommandations tarifaires qui résultent des études sur la disposition à payer constituent des points de référence utiles, notamment pour estimer les flux financiers, mais elles ne doivent pas et ne peuvent pas remplacer ou contredire les dispositions légales existantes.

La disposition à payer peut être estimée à l'aide de deux méthodes: les préférences déclarées et les préférences révélées. Les préférences déclarées (ou évaluations contingentes) reposent sur une technique d'enquête qui consiste à poser des questions directes sur la valeur associée à l'aire protégée (AP). Par exemple, on peut demander aux visiteurs s'ils continueraient à choisir de visiter le site si le droit d'entrée augmentait d'un montant donné.

Les préférences révélées sont déterminées en observant les décisions réelles prises par les individus, par exemple le

montant que les visiteurs dépensent en frais de transport pour se rendre sur le site, ou l'influence de la présence de l'AP sur les prix de l'immobilier.

Les préférences révélées peuvent être très différentes des préférences déclarées. Cependant, la méthode des préférences déclarées permet de générer des informations sur des options de marché qui n'existent pas encore.

Les parcs nationaux de Tanzanie ont mené des enquêtes sur la disposition à payer pour évaluer les droits d'entrée existants. Sur les 6,000 personnes interrogées, les visiteurs internationaux représentaient 75% des usagers du parc. Les résultats de l'enquête ont révélé que, pour ces visiteurs, une augmentation de 60 dollars US de la taxe de conservation du Serengeti, étalée sur plusieurs années, ne réduirait pas significativement la fréquentation et permettrait de générer 14.8 millions de dollars US supplémentaires en 2020, soit une hausse de 57% des recettes totales du parc^b.

Ces résultats contribuent à l'analyse de rentabilité de solutions de financement spécifiques et au développement d'outils de communication efficaces, et peuvent servir de point de départ à des négociations entre les décideurs politiques et la communauté. Cependant, les politiques locales peuvent imposer des restrictions sur certains droits, lesquelles prévaudront sur les résultats des enquêtes de disposition à payer. Koh Tao, en Thaïlande, illustre un cas où la disposition à payer a révélé une valeur supérieure aux droits fixés par les arrêtés locaux.



Crédit photo: PNUD
Sey CRRP Curieuse SOUS-MARIN Décembre 2021

^a https://www.cbd.int/doc/nbsap/finance/Guide_Tourism_Nov2001.pdf

^b https://conservation-strategy.org/sites/default/files/field-file/EN_discussion_paper_TANAPA.pdf

Développement

Le développement de la solution comprend la rédaction et l'adoption des documents juridiques et politiques requis, des statuts, des chartes, des politiques de ressources humaines, des organigrammes et autres réglementations. Des mesures de sauvegarde adéquates ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation (S&E) doivent être intégrés (voir les sections suivantes). Pour de nombreuses solutions de financement, des instructions détaillées expliquent comment concevoir la solution étape par étape. Parmi les exemples, figurent le Manuel de mise en oeuvre des mesures de compensation pour la biodiversité, Biodiversity Offset Implementation Handbook¹, qui propose huit étapes pour la phase de conception et quatorze actions pour la mise en oeuvre, ainsi que les lignes directrices du Centre de

recherche forestière internationale (CIFOR) pour évaluer la faisabilité des projets de paiements pour services environnementaux (PSE)², également appelés paiements pour services écosystémiques.

BIOFIN recommande l'utilisation d'un modèle spécifique pour planifier la faisabilité, la conception et la mise en oeuvre des solutions de financement³, quelles que soient leurs caractéristiques. Le modèle complété doit être évalué par des experts externes et des décideurs, et présenter un argumentaire clair en faveur de l'investissement. Ce modèle distingue les solutions en phase de faisabilité et celles en phase de développement et de mise en oeuvre.



Crédit photo: Mahtab Haider

Le remarquable Bécasseau spatule parcourt chaque année 8,000 km pour hiverner en Asie du Sud. Malheureusement, il est au bord de l'extinction. Il n'en reste que 300 dans le monde aujourd'hui.

Mise en oeuvre

Cette phase consiste à exécuter et à rendre opérationnelle la solution de financement telle que planifiée. Un accord formel pour lancer la mise en oeuvre est généralement requis, notamment en cas de partenariat avec des services gouvernementaux, la société civile, d'autres projets de développement ou le secteur privé. Il n'est pas rare qu'un événement officiel soit organisé pour le lancement d'une activité. La composition de l'équipe de mise en oeuvre de BIOFIN est alors définie, et peut inclure des parties responsables désignées ou du personnel affecté ou détaché au sein des institutions locales. Les activités, produits et résultats sont généralement définis dans un cadre axé sur les résultats, et le plan opérationnel prend la forme d'un plan de travail pluriannuel approuvé par le Comité de pilotage national.

Cette phase produit des résultats financiers mesurables et/ou des résultats politiques et institutionnels. Dans certains cas, des impacts directs sur la biodiversité peuvent également être obtenus. Des mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être en place afin de fournir des informations utiles à la gestion adaptative, par exemple un fonds fiduciaire pour la conservation qui réoriente ses priorités vers des projets d'adaptation fondés sur la nature en réponse à de nouvelles opportunités de financement climatique. Les leçons apprises sont partagées avec un cercle élargi de parties prenantes.

Cette section présente des exemples réussis de solutions de financement mises en oeuvre dans les pays BIOFIN, en décrivant le processus suivi ainsi que les résultats financiers obtenus.

¹ Programme Entreprises et Compensations pour la Biodiversité (BBOP) (2009). Biodiversity Offset Implementation Handbook. BBOP, Washington, D.C.: <https://www.forest-trends.org/wp-content/uploads/imported/biodiversity-offset-implementation-handbook-pdf.pdf>

² Fripp, E. (2014). Payments for Ecosystem Services (PES): A practical guide to assessing the feasibility of PES projects. Bogor, Indonésie : Centre de recherche forestière internationale (CIFOR). https://www.cifor-icraf.org/publications/pdf_files/Books/BFripp1401.pdf

³ Ce modèle de proposition de financement, utilisé par les équipes BIOFIN, vise à expliquer la justification de la solution, les principales activités, les produits et résultats attendus (y compris les résultats financiers) et le budget requis.

A. Sélection des solutions offrant des opportunités de résultats rapidement atteignables : solutions de financement intégrées aux politiques

L'API, l'ADB et l'ÉBF constituent de riches sources de solutions de financement potentielles pouvant être classées comme des solutions offrant des opportunités de résultats rapidement atteignables. Il peut s'agir de politiques déjà en place mais insuffisamment ou pas du tout mises en oeuvre. L'API répertorie les mécanismes générant des recettes issues de frais et de redevances, ce qui peut fournir des indications sur une éventuelle affectation spécifique ou rétention des recettes. Certaines politiques peuvent comporter, selon l'ADB, des mandats explicites relatifs à la biodiversité qui ne sont pas appliqués ou qui demeurent sous-financés.

Des exemples de mise en oeuvre comprennent la révision de systèmes de redevances obsolètes, comme au **Botswana**, ou l'application d'une loi sur les redevances d'utilisation des ressources naturelles (NRUF) en **Mongolie**.

Botswana: Droits d'entrée et d'utilisation des aires protégées

Les droits d'entrée et d'utilisation des aires protégées du Botswana sont fixés par la législation nationale. Or ces droits n'avaient pas été réajustés depuis l'an 2000, notamment pour tenir compte de l'inflation, estimée à un taux annuel moyen de 4.94% entre 2000 et 2021. Cette stagnation a entraîné une diminution des recettes réelles au fil du temps. En 2020 et 2021, BIOFIN et le Gouvernement du Botswana ont examiné les 25 types de droits d'entrée applicables à chacun des parcs, en tenant compte des équipements, de l'accès, des attractions et des acteurs locaux. Ces droits ont été comparés aux offres similaires dans d'autres pays de la région. Sur la base de ces travaux, une nouvelle structure tarifaire est entrée en vigueur en avril 2022, actualisant la législation nationale pour refléter les nouveaux droits.

L'approche adoptée visait à encourager le tourisme dans certaines des aires protégées les moins fréquentées et à maximiser les recettes des sites les plus visités. Des tarifs différenciés ont été fixés pour les résidents locaux, les visiteurs régionaux et les touristes internationaux, afin d'éviter que les deux premières catégories ne soient exclues par des prix trop élevés. De nombreux frais ont été augmentés, mais certains ont été réduits par rapport à un objectif réaliste. Au cours de l'exercice 2022/2023, la structure tarifaire révisée a permis de doubler le montant perçu par rapport à l'exercice 2018/2019 (avant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le tourisme), soit une augmentation de 3.6 millions de dollars US pour cette seule année.

Redevances d'utilisation des ressources naturelles en Mongolie

En Mongolie, une loi budgétaire intégrée a été promulguée en 2011, prévoyant la décentralisation fiscale. Au coeur de cette décentralisation se trouvent les redevances d'utilisation des ressources naturelles (NRUF), qui comprennent les redevances liées à l'utilisation industrielle et domestique de l'eau, les redevances de chasse, les redevances d'utilisation des plantes naturelles et les redevances d'utilisation des forêts, qui doivent ensuite être allouées aux gouvernements locaux.

Une loi complémentaire a été promulguée en 2012, prévoyant qu'un pourcentage minimum de ces recettes soit consacré à la conservation et à la restauration.

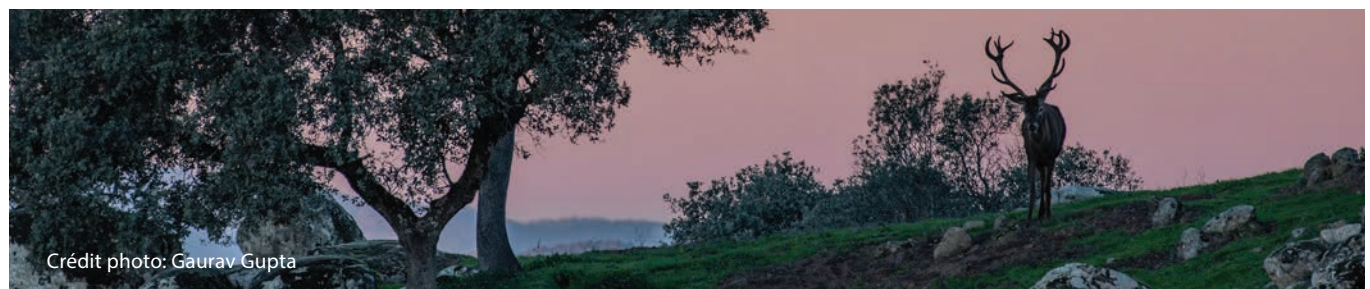
BIOFIN était responsable de la révision du règlement régissant la génération de revenus provenant des frais d'utilisation, ainsi que les dépenses et la production de rapports sur les mesures locales de protection et de réhabilitation de la nature. La mise en oeuvre a essentiellement porté sur la création d'une base de données sur la planification et la budgétisation environnementales (opérationnelle depuis mai 2022), des formations à distance à grande échelle (46 formateurs locaux), ainsi que des missions de sensibilisation et de formation sur le terrain (dans 12 **aimags**⁴ et 16 **soums**⁵). L'ensemble de ces efforts s'est traduit par une augmentation de près de 75% du taux d'application des NRUF par rapport à la moyenne historique de 34%, ainsi que par une hausse des recettes de 2,37 millions de dollars US, s'ajoutant à la moyenne de 4,55 millions de dollars US enregistrée sur la période 2016-2022.

Loi sur l'extension des aires protégées aux Philippines

Le programme BIOFIN peut également jouer un rôle central dans l'élaboration des politiques, comme aux Philippines. Durant les premières années de mise en oeuvre du programme BIOFIN, les Philippines ont pris part au plaidoyer en faveur de l'adoption de la loi sur l'extension du Système national intégré des aires protégées (E-NIPAS). La loi E-NIPAS a érigé 94 parcs nationaux en nouvelles aires protégées, dotées d'un budget annuel régulier. Cette loi autorise également la collecte de fonds provenant des certificats de conformité environnementale et des permis d'utilisation spéciale délivrés par les industries opérant dans les AP, et prévoit des amendes plus sévères pour les contrevenants. Les sommes ainsi prélevées sont directement versées dans un fonds fiduciaire, le Fonds intégré pour les aires protégées, qui les réaffecte ensuite à des projets de conservation.

L'équipe BIOFIN a collaboré avec le Congrès par l'intermédiaire du bureau de l'une de ses championnes, la députée Joséphine Ramirez-Sato, afin de faire adopter la loi, puis de mener les consultations sur la rédaction et l'approbation des décrets d'application.

Plusieurs ateliers ont été organisés pour évaluer les besoins de financement des AP. Cela a permis d'estimer le déficit de financement et de concevoir, en 2019, un programme d'investissement pour les AP, similaire au Programme national de verdissement, un vaste programme gouvernemental de reforestation. Au sein du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR), l'expression « programme d'investissement pour les AP » a gagné en popularité, devenant un argument clé auprès du Congrès. En 2020, le budget de la loi de finances générales indiquait que le secteur des AP avait rapidement atteint 51 millions de dollars US. Or comme il était inférieur de 500,000 dollars US aux estimations de BIOFIN, l'équipe a continué de plaider pour un financement supplémentaire. Un sommet a été organisé avec le soutien de BIOFIN, réunissant le DENR et des membres du Congrès, afin de demander aux dirigeants du Congrès et du Sénat d'accorder les fonds budgétaires supplémentaires, ce qui a été approuvé.



Crédit photo: Gaurav Gupta

⁴ En Mongolie, un aimag est une subdivision administrative de niveau préfectoral.

⁵ Un soum est une subdivision d'un aimag.

B. Créer une opportunité face à la crise: le financement participatif à l'ère de la COVID-19

BIOFIN a lancé une campagne mondiale intitulée « Maintenir les héros de la conservation à leur poste » afin de soutenir les communautés locales et les gardes forestiers qui ont perdu leurs revenus en raison de la pandémie de COVID-19. En 2020-2021, quatre campagnes nationales ont été menées avec succès aux Philippines, en Thaïlande, en Équateur et au Costa Rica⁶. Parmi les personnes touchées par la COVID-19 en raison de la fermeture des parcs et de l'arrêt des activités touristiques, on peut citer: les gardes forestiers du mont Iglit-Baco aux Philippines, qui patrouillent dans l'habitat du tamaraw, une espèce menacée; 500 opérateurs de bateaux touristiques et des groupes de femmes oeuvrant pour leur subsistance sur l'île de Koh Tao en Thaïlande; les habitants des îles Galápagos, en Équateur, qui dépendent du tourisme; ainsi que les femmes de la zone nord du Costa Rica (voir le [tableau 7.1](#) pour un résumé des paramètres du financement participatif).

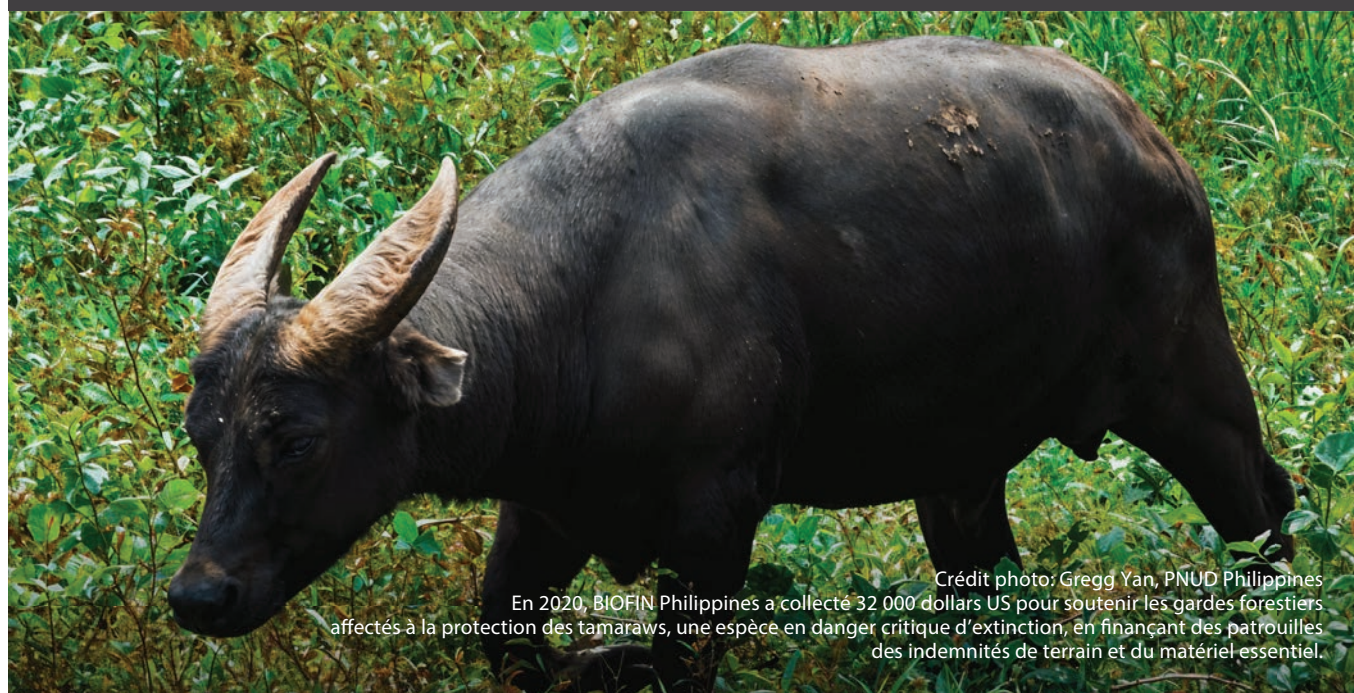
Comme l'indique le [tableau 7.1](#), la plupart des campagnes visaient à compenser la perte de revenus, lesquels sont indirectement liés à la gestion de la biodiversité. Le manque de ressources financières peut en effet accroître les menaces, en limitant le nombre de patrouilles et l'application des lois, laissant les bénéficiaires des campagnes libres d'exploiter la biodiversité à un rythme plus soutenu pour augmenter leurs revenus. Les slogans des campagnes étaient les suivants:

- Philippines: *Together for Tamaraws* (Ensemble pour les tamaraws)
- Thaïlande: Koh Tao, *Better Together* (Mieux ensemble)
- Équateur: *Save Galapagos Island and Empower its People* (Sauver les îles Galápagos et autonomiser ses habitants)
- Costa Rica: *Huella del Futuro* (Empreintes pour notre avenir)

Tableau 7.1 : Comparaison des campagnes de financement participatif lancées et/ou prévues dans cinq pays BIOFIN

Pays	Site	Objectif (% sécurisé à ce jour)	Type de paiement	Nombre estimé de bénéficiaires directs
Thaïlande	Île de Koh Tao (zone marine et côtière)	64 000 USD (143 %)	Income replacement through restoration work	500
Philippines	Île de Mindoro (zone terrestre)	22,980 USD (139 %)	Income replacement for ranger work, equipment	59
Équateur	Site du patrimoine mondial (SPM) des îles Galápagos (zone marine et côtière)	100,000 USD (84 %)	Remplacement des revenus et formation professionnelle alternative	Aucune estimation disponible
Costa Rica	Nord du Costa Rica (zone terrestre)	2 M USD (85%)	Création d'emplois et financement des coûts de reforestation	600
Belize	Site du patrimoine mondial de Hol Chan (zone marine)	17 000 USD (en attente)	Remplacement des revenus pour le travail des gardes forestiers et la gestion des maladies	300 (attendu)

Source des données: Seidl, A., Wallace, K., Cruz-Trinidad, A., Ogena, A., Nirannoot, N., Plantilla, A., Mora, A., St Luz Martinez, H., Salazar, S., Orozco, A.L. et van den Heuvel, O. (2023). Crowdfunding marine and coastal protected areas: Reducing the revenue gap and financial vulnerabilities revealed by COVID-19. *Ocean and Coastal Management*, Vol. 242. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2023.106726>



Crédit photo: Gregg Yan, PNUD Philippines
En 2020, BIOFIN Philippines a collecté 32 000 dollars US pour soutenir les gardes forestiers affectés à la protection des tamaraws, une espèce en danger critique d'extinction, en finançant des patrouilles des indemnités de terrain et du matériel essentiel.

⁶ Les préparatifs de la campagne de financement participatif au Belize ont débuté en 2021, mais au moment de la rédaction du présent document, son lancement était toujours en attente.

En guise de solution concrète, les campagnes de financement participatif ont respecté toutes les étapes du cycle de projet, en s'appuyant sur les enseignements et les conseils techniques fournis par le Laboratoire de finance alternative (Alternative Finance Lab, AltFin Lab) d'Istanbul et le Bureau des relations extérieures et du plaidoyer (BERA) du PNUD. La première phase a été celle de la planification: le scénario a été élaboré en répondant aux questions suivantes: Quel est le problème? Qui est le bénéficiaire? Quels sont les besoins financiers? Qui apportera les contributions?

Toutes les campagnes ont misé sur un récit captivant et chargé d'émotion illustrant l'impact de la COVID-19 sur la vie des populations. Après avoir défini le message principal, l'équipe a fixé les objectifs financiers et évalué leur faisabilité, déterminé le calendrier de la campagne et identifié les principaux donateurs. Avant même le lancement, une règle d'or a été adoptée: garantir un don initial d'au moins 30% du montant ciblé. La phase de planification a également inclus l'identification de la plateforme de paiement. Bien que le PNUD recommande principalement l'utilisation de la plateforme Classy⁷, certains pays ont pu recourir à des plateformes locales pour recevoir les dons.

La deuxième phase a donné lieu au lancement de la campagne et à une communication massive. Malgré les difficultés liées à la pandémie, les lancements virtuels ont rencontré un vif succès et ont rassemblé des personnalités de premier plan: une députée des Philippines, la vice-présidente du Costa Rica, l'ancien ministre de l'Environnement de l'Équateur, le Représentant résident de Thaïlande et le maire de l'île de Koh Tao. Pour mobiliser le public, diverses techniques ont été utilisées: recours à des influenceurs et artistes sur les réseaux sociaux, interviews à la radio et à la télévision, et initiatives créatives de collecte de fonds. Des formes créatives de collecte de fonds ont émergé, comme par exemple aux Philippines, la création de la Tamaraw Society dont les membres se sont engagés à verser des dons d'un montant fixe en vendant de la nourriture, des vêtements de seconde main, de la musique numérique et des photos.

En **Thaïlande**, la campagne a été appuyée par la Krung Thai Bank, qui a fourni la contribution initiale de 30% et s'est engagée à développer la plateforme de paiement via ses distributeurs automatiques de billets. Au **Costa Rica**, l'initiative *Huella del Futuro* (Empreintes pour notre avenir) est allée bien au-delà du seul financement participatif, en partenariat avec la Présidence de la République, le ministère de l'Environnement et de l'Énergie, le Fonds national de financement forestier (FONAFIFO), la Fondation Environmental Bank et le PNUD. Son objectif était de réunir des dons à hauteur de 1,977,200 dollars US. Son principal donateur et partenaire, le *Fondo de Desarrollo Verde* (Fonds pour le développement vert) –créé conjointement par la *Comisión Centroamericana de Ambiente y Desarrollo* (Commission centraméricaine pour l'environnement et le développement, CCAD), l'organe environnemental du *Sistema de la Integración Centroamericana* (Système d'intégration centraméricain, SICA), la *Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (Agence allemande de coopération internationale pour le développement, GIZ), financée par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU), ainsi que par l'Union européenne – a apporté 717,000 dollars US en tant qu'investissement initial.

La troisième phase est une étape cruciale des campagnes de financement participatif. En effet, une fois les fonds collectés, la campagne doit s'assurer que les promesses de dons seront honorées. Les paiements ou autres avantages en nature ont été remis aux bénéficiaires conformément au calendrier établi. Ces campagnes visaient en effet à atténuer la dégradation rapide des conditions économiques causées par la COVID-19, un contexte où la rapidité d'action était essentielle.

Le reporting aux donateurs constituait également une étape essentielle pour garantir leur confiance dans la campagne et démontrer que le PNUD BIOFIN agirait comme un intermédiaire

honnête et efficace. Tous les audits et rapprochements financiers au sein des systèmes du PNUD ont également été réalisés avant l'annonce de la clôture de la campagne.

C. Mise en oeuvre locale de solutions de financement

Plusieurs pays BIOFIN, tels que le Mexique, le Guatemala, le Népal, la Thaïlande et les Philippines, mettent en oeuvre des solutions de financement au niveau infranational. Ces solutions reflètent l'éventail des options disponibles au niveau national, comme l'augmentation des allocations budgétaires, le soutien à la budgétisation axée sur la performance (BAP) ou la mise en place de nouveaux mécanismes de recettes tels que les frais et charges. La présence de PFB locaux facilite la mise en oeuvre de solutions de financement au niveau infranational.

Au **Mexique**, les travaux ont porté sur l'accompagnement de la ville de Mexico pour améliorer l'efficacité des ressources dans la gestion et l'utilisation du Fonds public pour l'environnement. BIOFIN a également reproduit les études ADB et API dans les États de Jalisco et de Guanajuato, ce qui a finalement conduit à l'élaboration de plans de solutions financières dédiés, calqués sur le processus fédéral. Ces processus s'appuyaient également sur les stratégies de biodiversité de nombreux États mexicains, facilitant ainsi l'orientation des plans de conservation financière vers des déficits de biodiversité spécifiques.

Les investissements de BIOFIN Mexique visant à améliorer la gestion des fonds publics environnementaux ont porté leurs fruits début 2023. Guanajuato a appliqué une stratégie de capitalisation proposée par BIOFIN et renforcé ses capacités de gestion du fonds, obtenant ainsi 150,000 dollars US supplémentaires pour ses opérations et projets. BIOFIN accompagne également l'État dans la modification de son cadre juridique afin de permettre l'acceptation directe de fonds privés. Dans l'État de Jalisco, le Bureau des investissements verts (GIO) est pleinement opérationnel, doté d'un personnel et d'objectifs dédiés.

Au **Guatemala**, dix municipalités ont bénéficié d'activités de renforcement des capacités en matière de BAP, ce qui a permis d'augmenter et/ou de réorienter le budget consacré à la gestion de la biodiversité. La formation portait sur l'élaboration de propositions de projets pour gérer le capital naturel et environnemental, et sur l'utilisation durable des ressources naturelles pour produire des biens et services écologiques. Le montant total estimé des propositions de projets s'élève à 330,000 dollars US, donnant accès à des financements supplémentaires par le biais du Système national d'investissement public (SNIP). Par ailleurs, un axe stratégique de plaidoyer a été développé pour favoriser l'inclusion de la biodiversité et de l'environnement dans la réglementation des investissements municipaux. BIOFIN a également soutenu la préparation de propositions pour restructurer et mettre à jour les taxes municipales, notamment pour les véhicules, le tourisme, l'entrée dans les parcs et la gestion des déchets.

Aux **Philippines**, le travail au niveau provincial repose sur l'élaboration de plans d'investissement annuels certifiés par l'Agence nationale de planification. L'intégration de la biodiversité dans ces plans garantit les dépenses allouées aux provinces. Cette stratégie est d'autant plus opportune que les fonctions et budgets nationaux ont été largement délégués aux gouvernements locaux. Les provinces de Negros Occidental et Negros Oriental situées sur l'île de Negros disposent de leurs propres Plans de financement de la biodiversité (PFB), ce qui permet de concevoir des solutions de financement hautement contextualisées.

⁷ Classy by GoFundMe. Création de sites de financement participatif (crowdfunding) en quelques minutes. www.classy.org/crowdfunding-campaigns

Le Negros Occidental a déjà obtenu une allocation budgétaire de 800 000 dollars US pour une zone clé de biodiversité située dans la partie nord-ouest de l'île. À la suite de la signature officielle des protocoles d'accord avec les provinces, 300 000 dollars US supplémentaires ont été affectés par les deux provinces à la gestion des bassins versants, à la construction d'un centre pour les zones humides et à la mise en place d'un programme de biodiversité dans le Negros Oriental.

En Thaïlande, le programme BIOFIN s'est concentré sur la préparation du budget des organisations administratives locales (OAL). L'adoption réussie de ces directives permettra à ces dernières de produire des justifications budgétaires solides,

d'utiliser les budgets locaux pour accroître leur impact sur la biodiversité et de contribuer à la mise en oeuvre du modèle d'économie bio-circulaire-vert (BCG). Une enquête en ligne exhaustive, destinée à éclairer la conception d'un programme de formation, a été diffusée auprès de 7,850 OAL grâce à la coordination de la Ligue nationale des municipalités de Thaïlande. Au Népal, la solution financière s'est concentrée sur le renforcement des capacités et les consultations avec les Groupes d'usagers des forêts (GUF), ainsi que sur la révision des directives financières existantes en matière de foresterie communautaire, fondée sur une analyse des dépenses liées à la biodiversité.



Crédit photo: Ronja Fischer

D. Paiements pour services écosystémiques (PSE)

Les PSE sont des paiements versés aux agriculteurs et propriétaires fonciers qui s'engagent à prendre certaines mesures pour gérer leurs terres ou leurs bassins versants afin de fournir un service écologique. S'agissant d'incitations bénéficiant aux propriétaires et gestionnaires fonciers, les PSE constituent un mécanisme de marché similaire aux subventions et aux taxes, visant à encourager la conservation des ressources naturelles⁸.

Plusieurs pays BIOFIN mettaient déjà en oeuvre des programmes PSE avant même la création de BIOFIN. Lancé dans les années 1990, le programme PSE pionnier du Costa Rica permettait aux agriculteurs propriétaires de forêts de recevoir des paiements pour les avantages offerts par leur forêt, et les bénéficiaires de ces services étaient censés les financer.

BIOFIN s'est appuyé sur le programme PSE existant pour développer un nouveau modèle PSE utilisant les recettes de la taxe sur les combustibles fossiles.

Au Viet Nam, les paiements pour services environnementaux forestiers (PESF) sont mis en oeuvre par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural depuis 2010 et ont donné lieu à des avancées significatives. Ces paiements se concentrent sur les services écosystémiques forestiers et n'incluent pas d'autres services tels que les zones humides ou les écosystèmes côtiers, malgré un cadre légal existant. BIOFIN Viet Nam a soutenu la nouvelle législation PSE adoptée en 2021 et prévoit un projet pilote dans l'aire marine protégée (AMP) de Hon Cau afin d'étendre le soutien à la gestion des AMP, des zones humides et des zones côtières du pays.

⁸Institut international pour l'environnement et le développement. (s.d.). Markets and payments for environmental services. www.iied.org/markets-payments-for-environmental-services

BIOFIN a également soutenu le développement de systèmes de PSE en Colombie et au Sri Lanka. Une analyse réalisée par l'équipe BIOFIN en Colombie a mis en évidence problématiques que les PSE pourraient résoudre, notamment la dégradation et la déforestation des écosystèmes stratégiques, les conflits d'usage des terres dans ces zones, ainsi que le besoin d'offrir aux producteurs agricoles des options pour améliorer la fourniture de services environnementaux. L'analyse montre également que les acteurs publics et privés partagent des intérêts communs dans la gestion et le financement des actions liées à la préservation et à la restauration des écosystèmes stratégiques, notamment en ce qui concerne les services écosystémiques liés à l'eau. BIOFIN a recommandé diverses sources de financement pour rémunérer les agriculteurs : travaux d'infrastructure en échange de crédits d'impôts; 1% des revenus courants des entités territoriales à investir dans l'environnement, redevances et taxe carbone. Depuis 2021, l'équipe BIOFIN Colombie soutient la mise en oeuvre du programme PSE de district pour la protection et la restauration des écosystèmes stratégiques garantissant l'approvisionnement en eau de 7.8 millions de personnes à Bogotá. Il s'agit du premier mécanisme PSE mis en oeuvre dans une capitale qui reconnaît les services écosystémiques fournis par les zones rurales environnantes.

À ce jour, le mécanisme a mobilisé 31.8 millions de dollars US, principalement issus de ressources régionales et locales, en plus des sources de financement nationales établies.

Le Sri Lanka a également promu les PSE dans le cadre du programme BIOFIN. Fort d'une longue tradition de gestion de l'eau et de la prolifération des mini-centrales hydroélectriques, le PSE a été identifié comme une solution de financement prioritaire dans le cadre du PFB. La proposition soulignait qu'aucune redevance sur l'eau n'avait été imposée au secteur privé, y compris aux exploitants de mini-centrales hydroélectriques et aux utilisateurs en aval. Cependant, les pratiques actuelles de gestion des bassins versants, notamment dans les zones de plantation, menacent la fourniture des services d'eau. Le programme BIOFIN a convaincu un opérateur de mini-centrale hydroélectrique de s'engager à verser des paiements à des communautés forestières des hautes terres, ce qui a permis le reboisement de 500 hectares. La pandémie de COVID-19 et les bouleversements politiques ont annulé les progrès réalisés, mais ces derniers mois, on note un regain d'intérêt pour les PSE de la part des entreprises et l'on assiste à l'extension du concept à d'autres industries consommatrices d'eau, telles que la fabrication de boissons, de textiles et de bouteilles d'eau potable.



Crédit photo: Raimondo Jereb

E. Transferts fiscaux écologiques

Le transfert fiscal écologique (TFE) est décrit comme « une mesure de politique budgétaire publique qui applique un mécanisme de gestion budgétaire afin de répartir les recettes de l'État entre les différents niveaux budgétaires (partage des recettes et transferts interbudgétaires) selon les indicateurs et indices écologiques convenus »⁹. Les TFE permettent non seulement de réaffecter les fonds, mais servent également d'incitations ou de sources de revenus alternatives pour les gouvernements infranationaux ou locaux, et/ou de compensation des coûts d'opportunité liés à la limitation de certains types d'aménagement du territoire pouvant générer des revenus directs plus rentables.

Depuis les années 1990, cinq pays riches en nature, situés dans différentes régions géographiques, ont établi, adopté et mis en oeuvre le concept de TFE : le Brésil, le Portugal, la France, l'Inde et la Chine. Les pays BIOFIN qui favorisent les TFE comme solution de financement sont la Malaisie et l'Indonésie.

En **Malaisie**, le TFE a été identifié comme une solution de financement prioritaire présentant un fort potentiel de succès pour une mise en oeuvre nationale, conformément au PFB. BIOFIN a soutenu les études préparatoires, et en 2018, le PNUD Malaisie a préparé un document d'orientation intitulé « Transfert fiscal écologique pour la conservation de la biodiversité: leçons,

opportunités et perspectives pour la Malaisie », qui a été soumis au ministère des Finances à titre de contribution au discours sur le budget. Le Gouvernement de Malaisie a annoncé le TFE en 2019 et 2021, avec une allocation budgétaire combinée de plus de 31 millions de dollars US, transférée aux États pour la protection et l'extension des réserves forestières naturelles et des aires protégées. Pour la période 2019-2024, l'allocation globale du TFE a atteint 120 millions de dollars US, couvrant 350, 000 ha de nouvelles aires protégées, dont 250,000 ha d'aires protégées marines.

Des travaux sont en cours pour consolider l'efficacité et l'ancrage institutionnel du TFE grâce à des instruments politiques et/ou réglementaires renforcés. Cet objectif doit être atteint par l'inclusion: i) de critères biologiques et écologiques appropriés dans la formule de transfert fiscal; et ii) de directives opérationnelles plus claires pour encourager les États bénéficiaires à affecter les TFE à des fins de conservation. Les travaux de BIOFIN visant à développer ce mécanisme se concentreront sur l'élaboration d'une justification politique à moyen et long terme et d'une voie législative pour maintenir et augmenter les allocations annuelles, le renforcement des capacités et de la collaboration avec les États, et le pilotage d'actions de conservation financées par le TFE.

⁹ BIOFIN (2023). Malaysia Advances Ecological Fiscal Transfer for biodiversity conservation | BIOFIN



Crédit photo: PNUD Costa Rica.

Le programme d'incubation de Raíces pour le tourisme autochtone au Costa Rica a stimulé l'emploi et les économies locales dans les communautés autochtones, contribuant ainsi aux objectifs nationaux et mondiaux en matière de biodiversité.

En **Indonésie**, le TFE est conçu comme un transfert au sein des différents échelons administratifs infranationaux, c'est-à-dire de la province vers le district et/ou du district vers la commune. L'étude de cadrage a identifié les provinces susceptibles de participer, disposant déjà d'un protocole d'accord avec la BAPPENAS (l'Agence nationale de planification), et a planifié la préparation de notes d'orientation destinées à éclairer l'élaboration des politiques, notamment en vue de la révision du règlement du gouverneur de la province de Java central sur l'aide financière. BIOFIN a élaboré des critères techniques pour déterminer l'allocation du TFE, notamment des paramètres relatifs à la couverture terrestre et à la biodiversité (50%), à la pollution (20%) et aux catastrophes naturelles (15%). Ces critères comprennent des sous-critères tels que les espaces verts, les parcs de biodiversité et l'existence d'un programme de réhabilitation des terres.

F. Garantir l'inclusion dans la mise en œuvre des solutions de financement: l'accent mis sur le genre et l'autonomisation des communautés autochtones

Les équipes BIOFIN sont conscientes que les femmes, les hommes, les jeunes et les communautés autochtones jouent des rôles et assument des responsabilités clés à parts égales dans la division du travail, ainsi qu'en matière de droits, de propriété, d'accès et de contrôle de la biodiversité et des ressources naturelles. Certaines solutions de financement BIOFIN ont explicitement inclus des objectifs sociaux comme indicateurs de résultats et intégré des activités liées au genre, à la jeunesse et aux avantages pour les communautés locales dans leur conception. D'autres équipes ont étudié la mise en place de programmes de sensibilisation visant à renforcer la prise de conscience de l'importance des femmes, des jeunes et des communautés autochtones dans l'utilisation et la gestion durables de la biodiversité, ainsi que le partage équitable des avantages découlant de l'accès et de l'utilisation des ressources naturelles.

Au **Costa Rica**, pour le premier Plan stratégique sectoriel pour l'environnement, l'énergie et les mers, BIOFIN a réalisé une analyse sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Cette contribution s'inscrit dans le cadre du programme « More Women, More Nature » (Plus de femmes, plus de nature), offrant une analyse de base du cadre politique et juridique afin de renforcer la perspective de genre intersectionnelle dans le prochain Plan stratégique sectoriel du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, qui guidera également

l'allocation budgétaire nationale en faveur du genre dans les secteurs liés à la biodiversité.

En **Indonésie**, la solution de financement par la **zakat** (aumône légale en islam) appuie des activités génératrices de revenus qui améliorent la biodiversité pour les populations pauvres et nécessiteuses. Cet effort se concentre sur le soutien aux plantations de cacao et aux programmes de production à base de cacao, en cohérence avec le développement de l'écotourisme dans le parc national. En raison de la pauvreté persistante, les communautés locales empiètent sur les zones périphériques du parc national de Lore Lindo, menaçant ainsi la biodiversité par une exploitation abusive. Cette solution financière confessionnelle est également conçue pour promouvoir l'égalité des genres, en impliquant les femmes comme principales bénéficiaires.

Aux **Philippines**, la campagne de financement participatif « Together for Tamaraws » (Ensemble pour les tamaraws) a collaboré avec le groupe autochtone Mangyan, dont les membres ont également servi de guides touristiques. Les anciens Mangyan ont convenu d'élaborer un plan de restauration de l'habitat qui a étendu de 2 500 ha la zone de protection stricte du parc naturel du Mont Iglit-Baco, garantissant ainsi aux tamaraws un territoire plus vaste pour se déplacer et se reproduire librement.

En **Inde**, les solutions de financement portant sur l'accès et le partage des avantages (APA), la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et la publication d'informations intègrent une perspective de genre. Cela va du transfert d'avantages aux femmes à l'échelon communautaire, pour l'utilisation des ressources génétiques, jusqu'à l'établissement de partenariats avec des dirigeantes d'entreprise de premier plan dans le cadre de la RSE.

Au **Sri Lanka**, le processus de certification touristique a récemment intégré les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, conformément au principe des Nations Unies de « ne laisser personne de côté ».

Enfin, au **Pérou**, BIOFIN Pérou a collaboré avec le programme agro-rural du ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation afin de développer des outils de planification stratégique pour les entreprises rurales des communautés paysannes et autochtones. Cela comprend la mobilisation de ressources pour l'entretien des installations de collecte des eaux et la réhabilitation des sols et des écosystèmes afin de soutenir la biodiversité.



Encadré 7.2 : Raíces, un incubateur touristique autochtone au Costa Rica

Raíces est le premier programme d'incubation d'entreprises au Costa Rica exclusivement axé sur le soutien et la consolidation de startups de tourisme durable dans les territoires autochtones. En privilégiant la reconnaissance de l'identité autochtone et le renforcement de l'autonomie économique des femmes, le programme s'attaque aux menaces que représentent la perte de capital culturel et naturel, le braconnage d'espèces sauvages, l'exploitation forestière illégale et l'expansion des terres agricoles.

L'Évaluation des besoins financiers (ÉBF) et le Plan de financement de la biodiversité (PFB) ont révélé un déficit financier important qui freine l'atteinte des objectifs de la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), considérés comme prioritaires par et pour les groupes autochtones dans les zones clés pour la biodiversité actuellement menacées.

- En chiffres :
- 21 startups incubées
 - Fonds mobilisés chaque année (plus d'un million de dollars US prévus d'ici 2026)
 - 7 territoires autochtones
 - 60% des entreprises dirigées par des femmes
 - 1,429 ha sous gestion durable

Cette solution de financement a mobilisé des fonds auprès du Sistema de Banca para el Desarrollo (Système bancaire pour le développement, SBD), un système bancaire de second niveau créé par la loi pour soutenir le développement au Costa Rica. Le SBD est financé par une commission spéciale appliquée aux transactions des banques privées et publiques, ainsi que par un pourcentage des revenus annuels des banques nationales publiques (Banque nationale du Costa Rica, Banque du Costa Rica et Banque populaire).

Le SBD finance 21 subventions annuelles et une assistance technique au profit de Raices Incubator Program for Indigenous Territories (programme d'incubation Raices pour les territoires autochtones), par l'intermédiaire d'Impact Hub, une agence de mise en oeuvre agréée.



Source: <https://raicescr.com/english>
<https://youtu.be/JJ3tSpYqF1s>

7.2. Intégration du processus BIOFIN dans les structures de gouvernance existantes

La validation d'un Plan de financement de la biodiversité (PFB) et le début de sa mise en oeuvre constituent un moment clé pour revoir l'institutionnalisation du processus global et de ses éléments spécifiques. Pour répondre aux besoins financiers d'un pays en matière de biodiversité, un engagement à long terme est nécessaire, traversant souvent plusieurs cycles de planification politique et publique. Pour qu'un changement transformateur se produise et perdure, la fonction BIOFIN doit s'émanciper du financement par l'aide extérieure et s'intégrer aux structures gouvernementales et du secteur privé. L'institutionnalisation vise précisément cette transition. La question principale est la suivante : comment garantir la pérennité des différents éléments du processus une fois qu'ils ne sont plus soutenus par les activités et les budgets du programme national BIOFIN?

Le programme BIOFIN et les différentes solutions de financement sont conçus pour survivre à la période de financement et à la durée de vie de BIOFIN en tant que programme.

La clôture du projet n'intervient donc pas à la fin du financement, et cette ambition globale est intégrée à l'ensemble du processus BIOFIN. Pendant toute la durée du projet, l'équipe doit veiller à concevoir des solutions de financement durables et à planifier longtemps à l'avance l'institutionnalisation des fonctions du programme, en l'exécutant de manière ciblée. Cela comprend la mise en place de structures formelles au sein des administrations, l'élaboration de politiques formalisant et allouant des ressources à ces fonctions, le renforcement des capacités des experts identifiés au sein des organisations ou la requalification du personnel existant, ainsi que le renforcement des plateformes de coordination.

La durabilité est atteinte en parallèle à trois niveaux, comme illustré ci-dessous.



Crédit photo : PNUD Mongolie

Plus de 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts pour leur subsistance, notamment en termes d'alimentation, de médicaments, de bois de chauffage et de matériaux de construction.

a. Le cadre politique comprend les lois, les politiques, les plans et les budgets, ainsi que les pratiques codifiées de gestion des finances publiques. Il s'agit du plus haut niveau d'institutionnalisation que BIOFIN puisse atteindre à court et moyen terme. Il concerne la redéfinition des priorités nationales de développement afin d'intégrer la biodiversité à moyen et long terme. Les travaux dans ce domaine incluent: la modification des documents officiels (politiques, plans, budgets, etc.); l'amélioration de la mise en oeuvre (application, comptabilité, reporting, etc.); et l'élaboration de nouvelles politiques là où des lacunes existent. Tous les rapports de phase I de BIOFIN doivent contribuer à identifier les lacunes du cadre politique et proposer un programme d'action pour y remédier.

b. Le cadre organisationnel concerne les mandats, les structures et les capacités des organisations, ainsi que leur interdépendance. Des lacunes ou incohérences sont susceptibles d'être identifiées tout au long du processus BIOFIN. Les équipes BIOFIN doivent plaider en faveur du renforcement des capacités et de la cohérence institutionnelle, en fonction des besoins ou dans le cadre d'une solution de financement spécifique. Même une modification mineure d'un mandat organisationnel, telle que l'ajout de fonctions liées au financement de la biodiversité, un changement de responsabilités au sein d'une unité ou d'une division, ou la révision des termes de référence d'un poste clé, peut avoir un impact significatif.

Par exemple, de nombreux ministères de l'Environnement manquent d'experts en finances et en économie capables de piloter la mise en oeuvre de multiples solutions de financement. Une formation ou un apprentissage formel auprès des équipes BIOFIN peut faciliter la restructuration des fonctions du personnel.

c. Le changement de perception et de comportement à l'égard de la biodiversité et de son financement constitue la dernière pierre angulaire de la durabilité. Dans le cadre des relations dynamiques, l'efficacité, l'engagement, le renforcement de la confiance et le changement culturel (par ex., l'évolution des perceptions des parties prenantes et des décideurs ainsi que des comportements et des attitudes) sont déterminants. Les réformes normatives et organisationnelles doivent s'appuyer sur un changement global des perceptions et des comportements. Il est essentiel de constituer un réseau d'experts en financement de la biodiversité, compte tenu de l'évolution des politiques et des régimes institutionnels. La patience, des activités de renforcement des capacités bien conçues et une sensibilisation continue facilitent une meilleure compréhension et une plus grande acceptation des fonctions d'une unité de financement de la biodiversité. Cela implique également de gérer et surmonter les résistances au changement.

7.2.1. Comment la mise en oeuvre de BIOFIN a influencé le cadre politique du financement de la biodiversité

Toutes les études diagnostiques de BIOFIN, y compris le PFB, ainsi que certaines solutions de financement devraient déjà contenir des recommandations visant la modification et l'amélioration de politiques et de cadres réglementaires spécifiques. La cartographie continue du cycle d'élaboration des politiques et l'engagement des parties prenantes devraient également avoir fourni des informations essentielles pour proposer des réformes du paysage politique. Une compréhension approfondie de l'économie politique d'un pays est nécessaire pour identifier les progrès réalisés dans le processus d'approbation des politiques de financement de la biodiversité, déterminer les principaux acteurs et repérer les opportunités d'engagement.

La réforme des politiques peut être envisagée comme une solution financière en soi ou comme une voie pour atteindre des

résultats financiers. Certaines politiques produisent directement des résultats financiers (droits d'entrée dans les aires protégées, taxes touristiques, paiements pour services environnementaux), tandis que d'autres portent sur les cadres réglementaires qui gèrent les facteurs de perte de biodiversité (systèmes d'évaluation de l'impact environnemental) ou sur l'amélioration de l'efficacité des dépenses (budgétisation axée sur la performance, BAP), et d'autres encore soutiennent la mise en place de cadres favorables (systèmes de certification). Un nombre croissant de pays BIOFIN élaborent des politiques en collaboration avec le secteur financier dans le but de contrôler les flux financiers préjudiciables à la biodiversité et d'encourager les flux financiers positifs.



Encadré 7.4: Comment le Kazakhstan a stimulé le financement par des changements législatifs

Depuis 2015, BIOFIN Kazakhstan travaille activement à l'amélioration du cadre législatif afin de promouvoir le financement de la biodiversité et de lutter contre les facteurs de sa perte. L'une des initiatives les plus importantes a été la contribution de BIOFIN à la révision du nouveau Code de l'environnement en 2021. Voici les principaux changements législatifs intervenus entre 2015 et 2022 en matière de solutions de financement mises en oeuvre dans le pays.

A. Renforcement de la planification de la gestion des aires protégées pour un meilleur financement

Au Kazakhstan, les aires protégées (AP) bénéficiaient traditionnellement d'un financement limité. Ce problème a été résolu en combinant une modification de la législation nationale avec un travail de terrain sur les plans de gestion des aires protégées. En 2017, BIOFIN a contribué à l'introduction d'un article dans la loi sur les aires protégées stipulant que les financements doivent être alloués conformément aux plans de gestion.

Cet amendement a entraîné une augmentation du financement public des aires protégées. Plus tard, en 2022, le règlement encadrant l'élaboration des plans de gestion des AP a été préparé et approuvé par le ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles. À la suite de ces modifications législatives, le financement budgétaire a connu une augmentation annuelle moyenne de 20,5 % pour l'ensemble des AP. Rien qu'en 2024, l'augmentation annuelle a atteint 30 millions de dollars US.

B. Mesures de compensation des atteintes à la biodiversité

En 2017, le Kazakhstan a introduit les premières conditions préalables aux compensations pour la biodiversité dans sa loi sur les aires protégées. Plus tard, en 2021, ce mécanisme a été pleinement reflété dans une section distincte du nouveau Code de l'environnement. La législation préparée par l'équipe BIOFIN inclut la terminologie et le mécanisme des compensations pour la biodiversité.

Pour sa mise en oeuvre, un arrêté précisant les règles d'application de la compensation pour perte de biodiversité a été élaboré et approuvé.

Afin de couvrir de manière exhaustive le mécanisme de compensation pour la biodiversité, des ajouts aux lignes directrices de l'évaluation d'impact environnemental (EIE) ont été élaborés et approuvés afin d'inclure des mesures visant à prévenir, minimiser, atténuer et compenser les pertes de biodiversité. La législation sur les compensations pour la biodiversité est une réalisation importante de l'équipe nationale BIOFIN.

Elle a des implications à long terme car elle crée une plateforme durable pour la protection de la nature kazakhe contre les gains économiques à court terme.

C. Développement du tourisme écologique au Kazakhstan: introduction d'un système de certification

Auparavant, le concept de « tourisme écologique » était utilisé dans la législation nationale, mais sans définition claire. Dans le cadre de BIOFIN, des experts, s'appuyant sur l'expérience internationale et conformément aux règles nationales, ont convenu d'une définition claire de l'écotourisme, qui a été intégrée dans un nouveau règlement et inscrite dans la législation.

Par ailleurs, le règlement régissant les visites touristiques et les activités commerciales dans les parcs nationaux a été révisé. L'un des changements les plus significatifs a été l'introduction d'une certification pour les personnes morales exerçant des activités commerciales dans les parcs nationaux.

La mise en oeuvre du système apportera des avantages financiers directs aux entreprises certifiées en attirant davantage de touristes locaux et étrangers.

L'application des principes de l'écotourisme dans les parcs nationaux permettra d'atteindre l'objectif de « zéro perte nette » de biodiversité et d'écosystèmes. Les principes écotouristiques inscrits dans le règlement incluent:

- réguler le nombre de touristes;
- utiliser des moyens de transport écologiques;
- éviter de nuire à la biodiversité;
- informer les touristes sur les lieux à visiter;
- minimiser la production de déchets solides;
- impliquer les communautés locales pour bénéficier du développement touristique.

D. Autres contributions à la législation nationale

Des paiements pour services écosystémiques forestiers ont été introduits dans le Code forestier comme nouveau mécanisme de financement du secteur forestier. Ce mécanisme permet aux AP et aux institutions forestières d'attirer des financements supplémentaires du secteur privé pour la conservation et la restauration des écosystèmes et de la biodiversité.

Le nouveau Code de l'environnement a également approuvé une norme autorisant le ministère de l'Écologie et des Ressources naturelles à élaborer et à valider une méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, des ajouts à la législation forestière ont été préparés pour la mise en oeuvre de projets de carbone forestier.



Crédit photo: Marco Arlaud



Encadré 7.5 : Initiatives de budgétisation axée sur les résultats au Kirghizistan et aux Philippines

Le Kirghizistan a soutenu l'adoption d'un décret ministériel approuvant les lignes directrices de la budgétisation axée sur les résultats (BAR) pour les aires protégées (AP) et les entreprises forestières (EF). BIOFIN a apporté son soutien au Département de la conservation de la biodiversité et des aires protégées du ministère des Ressources naturelles, de l'Écologie et de la Supervision technique, ainsi qu'au Service des forêts du ministère de l'Agriculture, pour la mise en oeuvre de la BAR. Grâce à ce soutien, les lignes directrices pour la préparation du budget-programme des AP et des EF ont été élaborées et approuvées par décrets ministériels internes, et la formation requise du personnel de 23 AP et 33 EF a été dispensée en 2022.

Aux Philippines, le Label de Bonne gouvernance locale (Seal of Good Local Governance, SGLG) est un symbole très convoité que les collectivités locales aspirent à obtenir. Il s'agit d'une reconnaissance accordée par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales (DILG) aux provinces, villes et municipalités sur la base de divers critères de bonne gouvernance.

Les indicateurs suivants, liés à la biodiversité, sont pris en compte dans l'évaluation:

- les initiatives de gestion des zones humides et de l'eau contribuent à la conservation et à la valorisation de la biodiversité, en se concentrant sur les zones humides et les plans d'eau intérieurs;
- la création ou l'entretien de parcs publics et d'espaces verts;
- le renforcement de l'application de la législation sur la faune sauvage.



L'inclusion de ces indicateurs dans le SGLG constitue une avancée stratégique majeure, car elle fournit des orientations claires pour les investissements des collectivités locales en matière de biodiversité. En vertu de la loi de la République 11292 (loi SGLG), le Label est défini comme un « programme institutionnalisé de récompenses, d'incitations, de distinctions et de reconnaissance » qui vise à renforcer l'engagement des collectivités locales à progresser et à améliorer continuellement leurs performances dans divers domaines de gouvernance.

Dans les deux exemples, des indicateurs de résultats clairement définis en matière de biodiversité servent de guide général pour la planification des investissements.

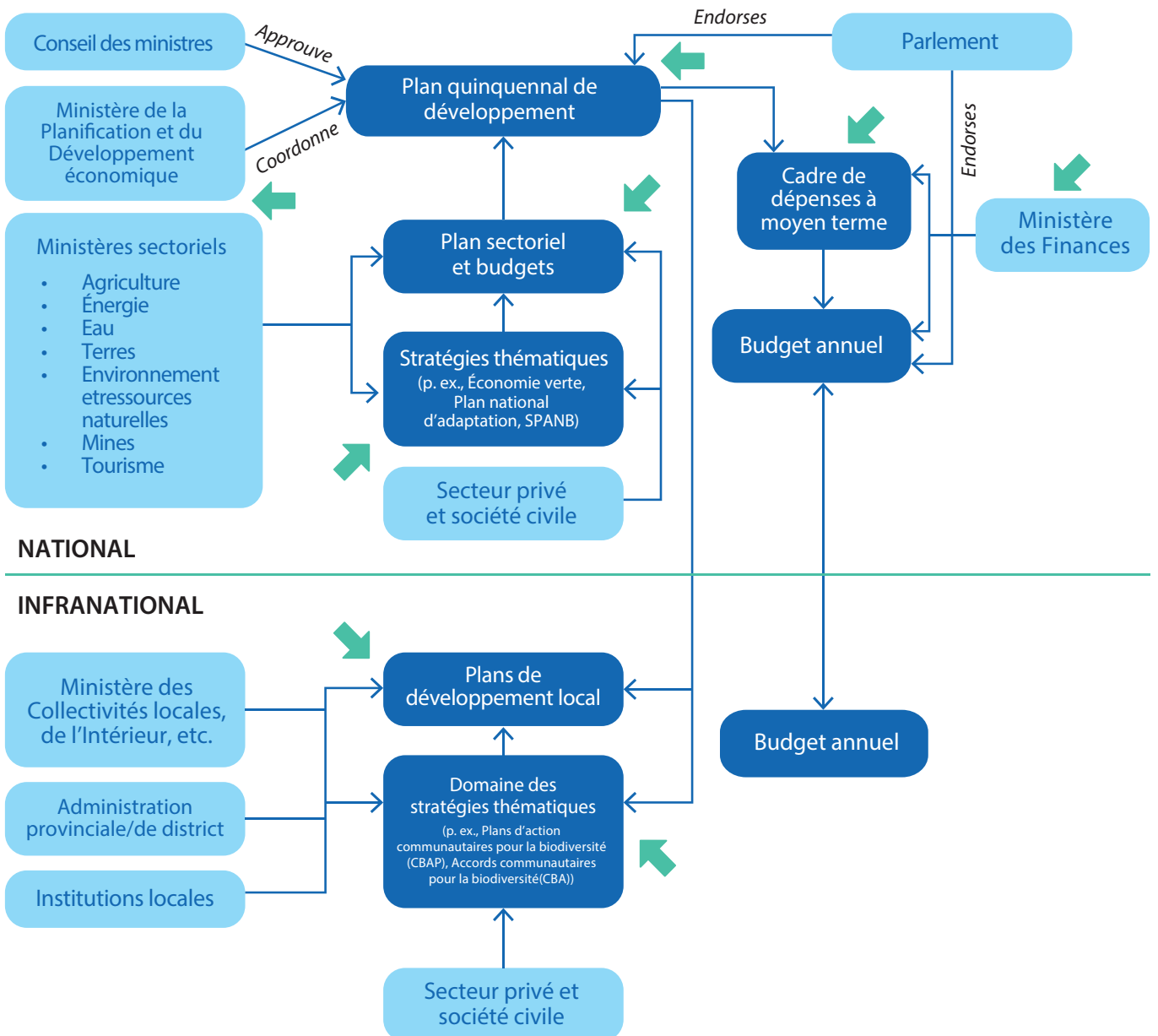


Crédit photo: Mahtab Haider
Le cerf tacheté, photographié dans les mangroves des Sundarbans, au Bangladesh. Les forêts littorales telles que les mangroves sont essentielles pour maintenir l'humanité dans les limites planétaires, préserver une immense biodiversité et servir de puits de carbone.

Les enseignements tirés de l'intégration de la biodiversité dans les politiques nationales montrent la nécessité d'aborder l'ensemble du cycle de planification d'un pays, y compris les lois, les stratégies nationales de développement, les plans nationaux pour la biodiversité, les stratégies sectorielles et les plans infranationaux. Il s'agit non seulement d'influencer la planification au niveau macro, mais aussi de travailler à la préparation et à la conception des documents politiques et des propositions budgétaires sous-jacents (Figure 7.1). Des changements positifs peuvent être obtenus grâce à la méthodologie BIOFIN et aux différentes étapes du processus BIOFIN: la Malaisie a intégré le financement de la biodiversité dans ses plans quinquennaux (en particulier les 10^e et 11^e plans) et a orienté le discours budgétaire annuel pour les allocations budgétaires consacrées à la conservation de la biodiversité, tandis que les Fidji ont contribué à l'élaboration d'un cadre axé sur les résultats pour leur SPANB.

Les chances de succès du PFB peuvent être accrues par son adoption officielle en tant que document public. Dans un scénario idéal, le PFB devient une nouvelle politique nationale, ancrée dans la législation nationale. À défaut, il devrait au minimum être officiellement adopté par décret gouvernemental après validation par une large consultation des parties prenantes. Pour y parvenir, il est nécessaire de se concentrer sur l'institutionnalisation du PFB dès le départ. Celui-ci peut s'appuyer proactivement sur une feuille de route politique pour guider son institutionnalisation. Ainsi, le PFB habiliterait une institution ou une coalition d'institutions à endosser la responsabilité et le pilotage de sa mise en oeuvre. Le ministère des Finances pourra offrir un levier politique plus fort tant qu'il jouera un rôle moteur. Cependant, les pays peuvent aussi choisir de confier ce rôle au ministère de l'Environnement afin de garantir une orientation claire vers la biodiversité.

Figure 7.2: Intégration du financement de la biodiversité dans les cycles de planification nationaux et infranationaux: un exemple malaisien



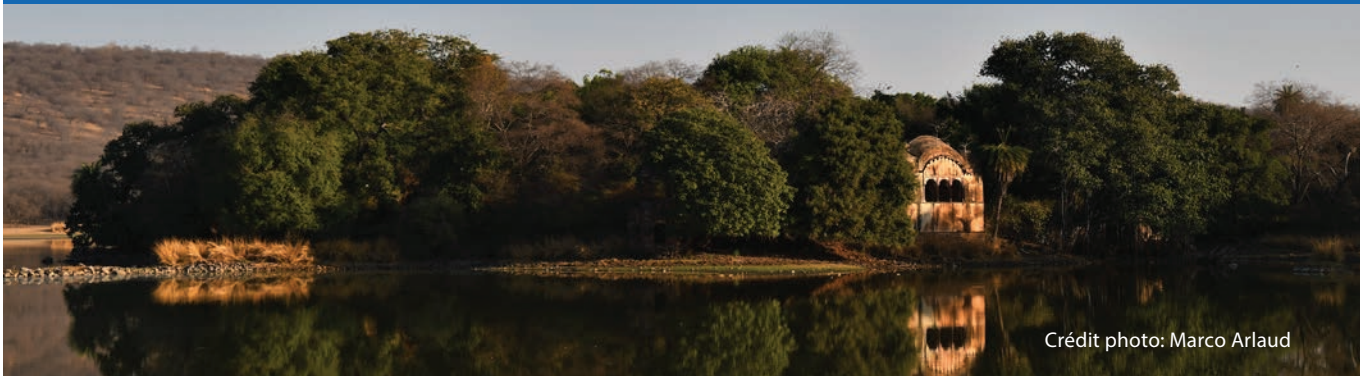


Encadré 7.6 : Directives zambiennes sur les obligations vertes et le seuil d'investissement minimum

La Zambie a élaboré ses directives et règles de cotation pour les obligations vertes en 2021. L'adoption de ces directives a été précédée d'une vaste campagne de sensibilisation et de renforcement des capacités des régulateurs financiers, notamment la Securities and Exchange Commission et la Bourse de Lusaka, en raison du manque de compétences pour structurer ces obligations. En 2022, le Gouvernement de Zambie a adopté un nouveau projet de loi visant à attirer davantage d'investissements locaux dans les entreprises respectueuses de la nature à travers le pays. À la suite d'un amendement au projet de loi sur l'Agence zambienne de développement, le seuil d'investissement a été abaissé de 500,000 à 50,000 dollars US.

Ce changement permettra aux projets de conservation de la biodiversité, ainsi qu'à d'autres secteurs prioritaires désignés par le gouvernement, de bénéficier d'incitations fiscales et non fiscales. Certaines de ces incitations prévoient un seuil

d'investissement minimum, comme des déductions, des exonérations et des concessions pour les entreprises. Cette dernière évolution devrait attirer des investissements favorisant la conservation de la biodiversité, notamment dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Les opportunités d'investissement dans les entreprises vertes situées dans les zones économiques multi-installations, les parcs industriels, les entreprises rurales et les secteurs prioritaires, en vertu de la loi sur l'Agence de développement de la Zambie, ouvrent droit à des incitations fiscales et non fiscales. Cette mesure est bénéfique pour les initiatives de conservation qui génèrent davantage de retombées sociales que financières. Cependant, elle complique la mobilisation des financements commerciaux, lesquels privilégient les seuls rendements financiers. Avec un coût du capital supérieur à 25%, il est donc essentiel d'encourager ce secteur par des mesures incitatives afin d'attirer plus facilement des financements, y compris de la part d'investisseurs d'impact aux montants plus modestes.



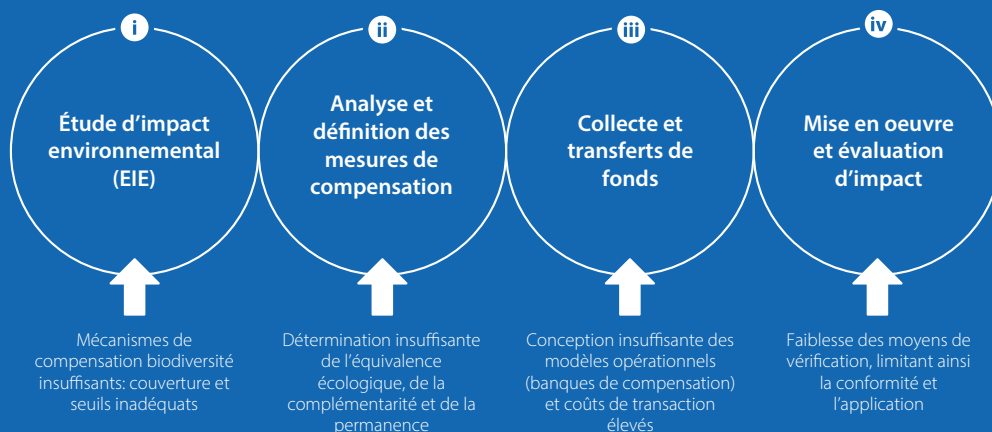
Crédit photo: Marco Arlaud



Encadré 7.7 : Renforcement du cadre des compensations pour la biodiversité au Chili

Au Chili, les compensations de la biodiversité sont réglementées par le Système d'évaluation de l'impact environnemental. Entre 2000 et 2017, l'équipe BIOFIN a étudié 531 projets de compensation pour la biodiversité. Sur ce total, seuls 78% des projets avaient évalué leur impact sur la biodiversité et 29% comportaient des engagements de compensation. Le montant des compensations représentait moins de 0,5% du coût d'investissement des projets.

La figure ci-dessous illustre les défis liés à la mise en oeuvre des compensations. BIOFIN a identifié des opportunités pour améliorer le cadre réglementaire sous-jacent et le cycle de gestion organisationnel afin d'en accroître l'efficacité. On estime que la stratégie d'optimisation permettra d'augmenter le financement des compensations de 0,5% à 2% des coûts totaux.



7.2.1. Cadre organisationnel intégrant les fonctions de financement de la biodiversité

Les activités de BIOFIN couvrent de multiples fonctions, telles que : le plaidoyer et la sensibilisation (par ex., l'encouragement de champions); la coordination et la cohérence des politiques; le soutien technique à la conception et à la mise en oeuvre de solutions de financement couvrant les secteurs public et privé; et le chiffrage et la modélisation des actions en faveur de la biodiversité. La durabilité du processus BIOFIN dépend de la conception et de la gestion des activités. L'appropriation par le gouvernement et les parties prenantes, sous la direction des ministères de tutelle, est sans aucun doute essentielle. L'objectif est de renforcer les capacités organisationnelles des institutions nationales afin de promouvoir et de gérer le financement de la biodiversité, aujourd'hui et demain.

Parmi les indicateurs utilisés pour mesurer le niveau d'institutionnalisation, figurent une unité dédiée au financement de la biodiversité dotée de sa propre source de financement, un ensemble de fonctions définies et un plan opérationnel. Ces fonctions peuvent inclure la définition d'orientations stratégiques pour poursuivre la mise en oeuvre de solutions de financement de la biodiversité et garantir la participation des forums multipartites. L'intégration des solutions de financement BIOFIN en tant que fonctions régulières favorise également l'institutionnalisation (par ex., le marquage climatique et de biodiversité en Indonésie ou l'intégration du processus ADB dans l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique). Idéalement, un système de suivi devrait être mis en place pour suivre le financement de la biodiversité, y compris les contributions du secteur privé.



Encadré 7.8 : Comment évaluer le degré d'institutionnalisation du programme de financement de la biodiversité

Aucune preuve d'institutionnalisation: 0 point

1. Aucun membre du personnel ni point focal n'a été désigné pour oeuvrer au financement de la biodiversité.
2. Le financement est entièrement basé sur des projets.
3. Les accords multisectoriels peuvent être absents ou limités aux réunions liées aux projets.

Premières étapes vers l'institutionnalisation:

Barème d'évaluation de 1 à 2 points:

1 point = 3 paramètres de la liste

2 points = les 5 paramètres

1. Du personnel peut être désigné pour superviser et mettre en oeuvre les activités de financement de la biodiversité, mais les missions sont généralement discontinues et ne comportent pas d'engagements à long terme.
2. L'appui aux politiques se situe aux échelons inférieurs d'un ministère, comme une division ou un bureau. Le personnel coordonne principalement la mise en oeuvre des projets. Le taux de rotation du personnel est élevé.
3. Le financement reste entièrement basé sur les projets.
4. Les accords multisectoriels peuvent être absents ou limités aux réunions liées aux projets.
5. Un système de suivi et d'évaluation est en cours d'élaboration.

Institutionnalisation avancée: barème d'évaluation de 3 à 5 points:

3 points = paramètres 1 et 2 obligatoires, plus un paramètre supplémentaire de la liste.

4 points = paramètres 1 et 2 obligatoires, plus deux paramètres supplémentaires de la liste.

5 points = plus de 4 paramètres, y compris les paramètres obligatoires.

1. **(Paramètre obligatoire)** Du personnel peut être désigné pour superviser et mettre en oeuvre des activités de financement de la biodiversité, mais les missions sont généralement discontinues et ne comportent pas d'engagements à long terme.
2. **(Paramètre obligatoire)** Le soutien aux politiques se fait par voie de décret exécutif, ce qui témoigne d'un soutien institutionnel, mais dépend probablement des programmes prioritaires de l'administration et peut être limité par des cycles politiques limités.

3. Le financement est disponible, mais dépend toujours du soutien financier des projets.
4. Des accords multisectoriels impliquant les ministères de l'Environnement, de la Planification et des Finances, et éventuellement les régulateurs financiers, sont maintenus, mais sporadiques ; les décisions sont prises en fonction des orientations des projets et manquent de ciblage.
5. Des plateformes de renforcement des capacités existent, mais sont largement axées sur les projets et manquent de reconnaissance ou d'approbation.
6. Un système de suivi et d'évaluation est opérationnel, mais reste piloté par les projets, et sa fonction est en grande partie assurée par le personnel du projet.

Niveau élevé d'institutionnalisation:

barème d'évaluation de 6 à 8 points:

6 points = 1 paramètre obligatoire plus deux paramètres supplémentaires de la liste.

7 points = 1 paramètre obligatoire plus trois paramètres supplémentaires de la liste.

8 points = plus de 4 paramètres, y compris le paramètre obligatoire.

1. **(Paramètre obligatoire)** Une unité dédiée au financement de la biodiversité est officiellement établie et dotée en personnel, mais elle opère au niveau de la solution de financement. Cette unité est chargée du suivi de la mise en oeuvre de la solution de financement spécifique, de la fourniture de conseils techniques, de la coordination d'initiatives spécifiques, ainsi que de la génération d'idées nouvelles et innovantes pour des solutions de financement adaptées au secteur concerné, notamment leur réplcation, leur mise à l'échelle ou leur intégration.
2. Des politiques sont en place pour clarifier le mandat et les fonctions de l'unité de financement de la biodiversité, et son fonctionnement est financé. Cette politique est soutenue par une loi, une réglementation ou un instrument équivalent, au niveau national ou infranational, et revêt un caractère plus permanent.
3. Des accords multisectoriels impliquant les ministères de l'Environnement, de la Planification et des Finances, et éventuellement les régulateurs financiers, sont maintenus. Leur principal point focal de coordination est la poursuite et/ou l'amélioration de la mise en oeuvre de la solution de financement.

4. Des plateformes de renforcement des capacités sont formalisées, financées et promues au sein de la fonction publique ou proposées sous forme de programmes universitaires, garantissant ainsi un effectif constant d'experts en financement de la biodiversité. Des représentants du secteur privé y participent également.
5. Un système de suivi et d'évaluation est mis en place et opérationnel. Ce système permet de suivre le volume de financement alloué à la biodiversité en fonction de ses sources et de l'organiser ou de le marquer selon les domaines d'activité pertinents pour la biodiversité.

Institutionnalisation complète:

barème d'évaluation de 9 à 10 points:

9 points = paramètres 1 et 2 obligatoires, plus un paramètre supplémentaire de la liste.

10 points = tous les paramètres de la liste.

1. **(Paramètre obligatoire)** Une unité dédiée au financement de la biodiversité est officiellement créée et dotée en personnel. Cette unité est chargée du suivi de la mise en oeuvre du PFB, de la fourniture de conseils techniques, de la coordination de toutes les initiatives liées au financement de la biodiversité, et de la génération d'idées nouvelles et innovantes pour des solutions de financement supplémentaires. L'unité de financement de la biodiversité est conçue pour traiter les questions de financement de la biodiversité au niveau programmatique.

2. **(Paramètre obligatoire)** Des politiques sont en place pour clarifier le mandat et les fonctions de l'unité de financement de la biodiversité, et son fonctionnement est financé. Cette politique est soutenue par un texte de loi, une législation ou un instrument équivalent, qu'il soit de niveau national ou infranational, et revêt un caractère plus permanent.
3. Des accords multisectoriels impliquant les ministères de l'Environnement, de la Planification et des Finances, ainsi que la société civile et le secteur privé, sont formalisés, et des discussions politiques et stratégiques relatives au financement de la biodiversité sont organisées.
4. Des plateformes de renforcement des capacités sont formalisées, financées et promues au sein de la fonction publique ou proposées sous forme de programmes universitaires, garantissant ainsi un effectif constant d'experts en financement de la biodiversité. Des représentants du secteur privé y participent également.
5. Un système de suivi et d'évaluation est mis en place et opérationnel. Ce système permet de suivre le volume de financement alloué à la biodiversité en fonction de ses sources et de l'organiser ou de le marquer selon les domaines d'activité pertinents pour la biodiversité.
6. Les cadres de publication d'informations et les taxonomies de la finance durable sont institutionnalisés par les régulateurs financiers, et la publication d'informations financières sur le financement de la biodiversité est obligatoire et respectée par au moins 20 participants.



Crédit photo: Mahtab Haider



Encadré 7.9 : Institutionnalisation du processus BIOFIN au Belize, aux Seychelles et au Sri Lanka



Azusa Kubota, Représentante résidente du PNUD au Sri Lanka, inaugure solennellement l'Unité du tourisme durable au sein de l'Autorité de développement du tourisme du Sri Lanka en janvier 2023 (PNUD).



SUSTAINABLE TOURISM UNIT (STU)

Lorsque BIOFIN a été lancé, aucune entité gouvernementale aux Seychelles n'était mandatée pour travailler sur le financement de la biodiversité. Le Plan de financement de la biodiversité (PFB) du pays prévoit la création d'une nouvelle unité exclusivement chargée de ce financement. Opérationnelle en 2020, cette unité a été établie pour institutionnaliser la coordination de tous les projets liés à la biodiversité et leur intégration dans la planification économique et budgétaire annuelle, faciliter la

mobilisation des ressources pour les projets de biodiversité et coordonner la mise en œuvre du PFB.

Au Sri Lanka, l'Autorité du tourisme et du développement (SLTDA) a créé l'Unité du tourisme durable (STU) le 23 juin 2022 par le biais d'une proposition formelle adressée à son conseil d'administration, faisant état du financement et du personnel nécessaires. Le rôle de cette unité est jugé essentiel pour suivre l'impact du système de certification sur le tourisme et sur les investissements favorables à la nature parmi les hôtels, destinations et prestataires de services touristiques dûment certifiés et conformes aux indicateurs de tourisme durable. De plus, le ministère du Tourisme a accepté de constituer des unités au niveau des districts rattachées au STU et dotées du même personnel. La collaboration entre le ministère du Tourisme et la SLTDA pour la création des STU aux niveaux national et provincial renforcera la portée des programmes de certification auprès des micro, petites et moyennes entreprises (PME) dans les zones reculées du pays. Cela augmentera encore le potentiel de génération de ressources supplémentaires pour le financement de la biodiversité par le secteur du tourisme, grâce à un suivi et une assistance renforcés permettant d'identifier de telles opportunités.

Le Belize a opté pour une structure de mise en œuvre prévoyant la création de deux nouveaux postes gouvernementaux au sein de l'équipe nationale BIOFIN. En tant que membres de l'équipe, les fonctionnaires en question ont participé à chaque étape du processus BIOFIN. Les deux postes seront maintenus et financés par le Gouvernement du Belize une fois le projet PNUD-BIOFIN terminé. Un membre de l'équipe a été nommé Directeur du Bureau national de la biodiversité, tandis qu'un autre a été désigné vice-ministre du pays. Cela garantit que des capacités essentielles sont intégrées à l'agence responsable, assurant ainsi une contribution au-delà du cycle de vie du projet.

7.2.2. Systématisation de l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB) et de l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF)

Pour permettre aux pays de mener régulièrement des ADB, une évaluation rapide peut être réalisée afin de déterminer les capacités requises. Idéalement, cette évaluation devrait s'effectuer avant la première ADB ou lors d'une mise à jour. Les ADB peuvent être institutionnalisées en introduisant un système de marquage ou de codage budgétaire pour la biodiversité dans les logiciels et pratiques de gestion des finances publiques. Ce système de marquage signalera les dépenses partiellement ou totalement affectées à la biodiversité, permettant ainsi la production d'évaluations régulières et la réduction des coûts de transaction. Le marquage budgétaire a été appliqué avec succès pour la lutte contre le changement climatique et est actuellement en phase pilote pour la biodiversité au Bhoutan, aux Philippines et en Indonésie.

L'Indonésie a démontré qu'il est possible d'institutionnaliser une ADB en adoptant un système de marquage dans le logiciel national de gestion des finances publiques. Ce logiciel permet d'indiquer la pertinence de chaque dépense pour l'atténuation du changement climatique, avec production ultérieure de rapports automatiques. Le système de marquage a facilité l'émission du

premier sukuk souverain (certificat d'investissement conforme à l'islam) d'un montant de 1.25 milliard de dollars US, qui a permis d'identifier les projets éligibles. Ainsi, le projet de conservation du perroquet des Moluques, qui a été doté de 2.8 millions de dollars US provenant du produit de l'émission de sukuk, est entièrement rattaché à la biodiversité.

Au Mexique, l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) devrait publier tous les ans, à partir de 2023, les résultats de son ADB pleinement institutionnalisée, sur la base du Compte de dépenses en matière de protection de l'environnement du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE). Depuis 2015, l'INEGI et BIOFIN travaillent à l'élaboration d'une méthodologie harmonisée pour estimer les dépenses publiques des gouvernements nationaux et infranationaux consacrées aux actions de conservation de la biodiversité. Historiquement, l'ADB était publiée en externe par BIOFIN, avec l'aval technique de l'INEGI (voir également [chapitre 4](#)). Une autre particularité du travail de l'ADB au Mexique réside dans l'extension de la méthodologie de calcul à l'échelle infranationale, avec des avancées notables dans trois régions : Mexico, Guanajuato et Jalisco.

Systematisation de l'Évaluation des besoins financiers (ÉBF)

Une fois les données initiales de calcul des coûts produites, les modèles de rapport élaborés et les enseignements documentés, les futurs exercices de calcul des coûts devraient nécessiter moins d'efforts. Pour accroître l'utilisation de l'ÉBF dans le cycle de planification nationale, il est primordial de l'aligner sur les pratiques de comptabilité des dépenses publiques. Idéalement, l'ÉBF devrait générer des données exploitables pour les cadres de planification à moyen et long terme, ainsi que pour les propositions budgétaires annuelles. Le **Bhoutan** est l'un des pays garantissant une compatibilité totale: son ÉBF a directement fourni des données de référence pour le 12^e Plan quinquennal (2018-2023). Aux **Philippines** la structure unifiée des codes comptables a été intégrée lors de l'élaboration des modèles de chiffrage, ce qui permet au gouvernement d'utiliser facilement les

estimations de coûts réalisées, par exemple, pour le secteur côtier et marin, afin d'élaborer un programme de dépenses.

Bien qu'il s'agisse nécessairement d'un exercice limité dans le temps, une ÉBF peut réduire les coûts liés à la réalisation d'exercices similaires à l'avenir, notamment en identifiant les « actions chiffrables » et les coûts unitaires les plus pertinents, et en développant des modèles de calcul des coûts lorsque cela est possible. Les exercices de chiffrage permettent de comparer plusieurs modèles de mise en oeuvre présentant des coûts différents, fournissant ainsi des informations essentielles pour la planification, la prise de décision et les analyse coûts-avantages plus poussées. L'intégration de pratiques rigoureuses de chiffrage au sein d'une organisation apporte de la rigueur aux exercices de planification et favorise, à terme, une plus grande rentabilité dans la planification publique.



Encadré 7.10 : L'iceberg institutionnel

Changement organisationnel visible

Lorsqu'il s'agit d'institutionnalisation, il est important de prendre en compte des éléments non formels, tels que la culture organisationnelle, les normes et les traditions. Lorsque ces aspects sont ignorés, de nombreux changements souhaités au sein des institutions ne se concrétisent pas. C'est pourquoi il est primordial d'associer étroitement les organisations concernées et leur personnel à tout processus de changement, et de les rallier au programme plutôt que de leur imposer des décisions par le haut. De plus, un plan d'accompagnement à long terme est généralement nécessaire pour transformer en profondeur la culture organisationnelle.



L'iceberg qui fait sombrer le changement

7.2.3. Comportement et perceptions

Bien qu'il s'agisse d'un objectif moins tangible que la modification des politiques ou des structures organisationnelles, le succès de toute solution financière repose sur le large soutien et l'adhésion des parties prenantes clés. Pour évaluer les perceptions liées aux solutions de financement, deux outils majeurs sont disponibles: les enquêtes de perception et l'analyse de l'économie politique (AEP).

Les enquêtes de perception sont de plus en plus utilisées pour recueillir des données de référence en vue de réformes

politiques. Elles permettent de mesurer les perceptions préexistantes d'une solution financière donnée avant d'engager un projet et de signaler toute réserve potentielle à son sujet. Les résultats indiquent dans quelle mesure les parties prenantes clés comprennent et soutiennent le concept. Lorsqu'elles sont bien conçues, ces enquêtes éclairent les activités et la stratégie de plaidoyer en faveur de la solution. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) propose des orientations détaillées sur la conception et la mise en oeuvre de ce type d'enquête.



Encadré 7.11 : Six étapes pour concevoir une enquête de perception selon l'OCDE^a

Étape 1 : Définir les objectifs et le groupe cible de l'enquête

- Définir les objectifs
- Déterminer l'utilisation finale des résultats
- S'assurer que l'enquête de perception est l'outil approprié
- Identifier les groupes cibles

Étape 2 : Rédiger les questions de l'enquête

- Organiser des discussions avec des membres du groupe cible pour cerner les enjeux clés
- Traduire ces enjeux en catégories de questions et de réponses
- Rédiger des questions simples et claires
- Garder le questionnaire concis afin de maximiser le taux de réponse et maintenir l'attention des répondants
- Veiller à ce que les répondants aient la possibilité de signaler les problèmes

Étape 3 : Réaliser un essai pilote et réajuster le questionnaire

- Tester l'enquête auprès d'un groupe cible plus restreint afin d'identifier les faiblesses de sa conception
- Demander éventuellement à des volontaires de « penser à voix haute » en donnant leurs réponses et analyser leurs motivations
- Ajuster le questionnaire en conséquence

Étape 4 : Sélectionner les répondants et la méthode de collecte des données

- Sélectionner un échantillon par échantillonnage aléatoire ou toute autre méthode appropriée
- S'assurer que la taille de l'échantillon permet de tirer des conclusions valables à partir des résultats
- Choisir la méthode de collecte des données: entretiens en personne, entretiens téléphoniques, enquêtes en ligne, enquêtes par e-mail, etc.
- Maximiser le taux de réponse en optant pour la méthode de collecte de données la plus adaptée

Étape 5 : Réaliser l'enquête

- Garantir un taux de réponse élevé en envoyant, si nécessaire, des courriels de relance afin d'éviter les conclusions biaisées
- Faire appel à des enquêteurs formés pour éviter toute influence involontaire sur les réponses

Étape 6 : Analyser les résultats

- Interpréter les résultats comme des perceptions et non comme des faits
- Tenir compte du taux de réponse : un faible taux signifie qu'aucune conclusion générale ne peut être tirée
- Tenir compte, dans l'analyse des résultats, du nombre de répondants et de la manière dont ils ont été sélectionnés
- Comprendre comment les résultats ont été obtenus est essentiel pour formuler des conclusions utiles en matière de politiques publiques
- Joindre aux résultats la documentation sur les étapes 1 à 6 et interpréter les résultats en les combinant avec d'autres sources de données



Crédit photo: Ian Herbert

^aOCDE (2012). Measuring Regulatory Performance: A Practitioner's Guide to Perception Surveys. Éditions OCDE, Paris. <https://doi.org/10.1787/9789264167179-en>

L'AEP s'impose lorsque des approches techniques solides visant à relever les défis du développement échouent de manière répétée. Il convient donc de prendre en compte des éléments supplémentaires dans la planification et les investissements en matière de développement. Le modèle d'AEP axé sur les problèmes, proposé par la Banque mondiale, est présenté dans l'encadré 7.12.

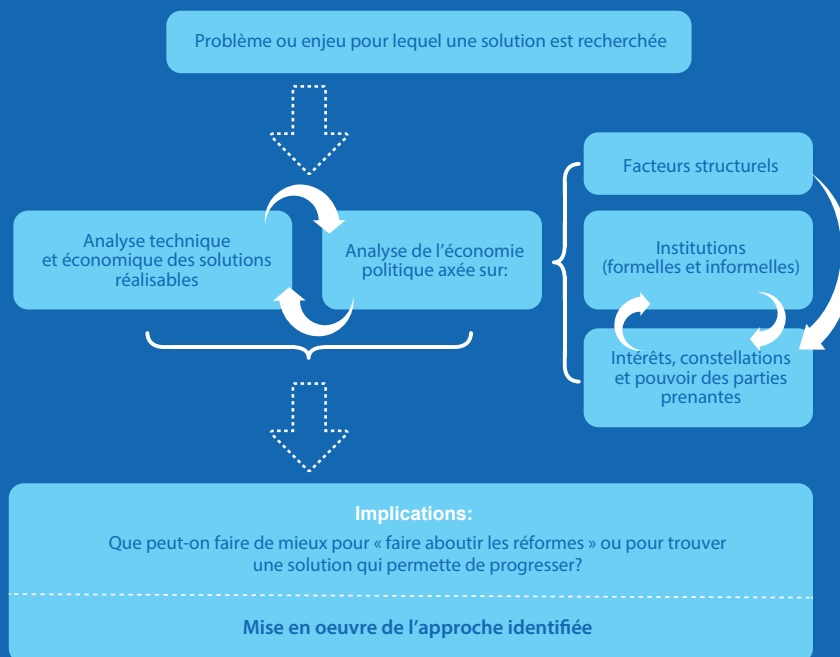
Ce modèle montre qu'au-delà de l'examen de la faisabilité technique et économique d'une approche, il est également nécessaire d'explorer trois niveaux de l'économie politique : i) les facteurs structurels; ii) les institutions; et iii) les intérêts, les constellations et le pouvoir des parties prenantes.



Encadré 7.12 : Analyse de l'économie politique expliquée plus en détail

Depuis 2015, BIOFIN Kazakhstan travaille activement à l'amélioration du cadre législatif afin de promouvoir le financement de la biodiversité et de lutter contre les facteurs de sa perte. L'une des initiatives les plus importantes a été la

contribution de BIOFIN à la révision du nouveau Code de l'environnement en 2021. Voici les principaux changements législatifs intervenus entre 2015 et 2022 en matière de solutions de financement mises en oeuvre dans le pays.



Bien qu'une analyse de l'économie politique (AEP) axée sur un problème soit adaptée à des tendances spécifiques en matière de biodiversité, elle peut également être menée pour un secteur ou une solution de financement spécifique. Voici quelques exemples de questions pour la réalisation d'une AEP.

Rôles et responsabilités

Qui sont les principales parties prenantes? Quels sont les rôles et mandats formels et informels des différents acteurs? Quel est l'équilibre entre les pouvoirs centraux et locaux dans la prestation de services?

Structure de propriété et financement

Quel est l'équilibre entre propriété publique et privée? Quels sont les mécanismes de financement (p. ex., partenariats public-privé, frais d'utilisation, impôts, soutien des donateurs)?

Relations de pouvoir

Dans quelle mesure le pouvoir est-il conféré à des individus ou à des groupes spécifiques? Comment différents groupes d'intérêt extérieurs au gouvernement (p. ex., secteur privé, ONG, associations de consommateurs, médias) cherchent-ils à influencer les politiques?

Corruption et recherche de rente

La corruption et la recherche de rente sont-elles importantes? Où sont-elles les plus répandues (p. ex., au point de livraison, lors des achats, lors de l'attribution des emplois)? Qui en bénéficie le plus? Comment le clientélisme est-il utilisé?

* Source de la figure : Fritz, V., Kaiser, K et Levy, B. (2009). Problem-Driven Governance and Political Economy Analysis: Good Practice Framework. La Banque Mondiale. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/469651468150576876/pdf/826520WP0Probl00Box379862B00PUBLIC0.pdf>

Prestation de services

Qui sont les principaux bénéficiaires de la prestation de services? Les groupes sociaux, régionaux ou ethniques sont-ils inclus ou exclus? Des subventions sont-elles accordées et quels groupes en bénéficient le plus?

Idéologies et valeurs

Quelles sont les idéologies et valeurs dominantes qui façonnent les opinions? Dans quelle mesure peuvent-elles freiner le changement?

Prise de décisions

Comment les décisions sont-elles prises au sein du secteur? Qui prend les décisions?

Problèmes de mise en oeuvre

Une fois prises, les décisions sont-elles mises en oeuvre? Quels sont les principaux goulots d'étranglement dans le système? L'échec de la mise en oeuvre est-il dû à un manque de capacités ou à d'autres raisons politiques et économiques?

Potentiel de réforme

Qui sont susceptibles d'être les « gagnants » et les « perdants » de certaines réformes? Existe-t-il des promoteurs clés de la réforme au sein du secteur? Qui est susceptible de résister aux réformes et pourquoi? Existe-t-il des réformes « de second choix » qui pourraient surmonter cette opposition?

De nombreuses ressources sont disponibles en ligne pour approfondir l'AEP. Le guide thématique du Centre de ressources sur la gouvernance et le développement social (GSDRC) constitue un bon point de départ^e.

^b Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID) (2009). Political Economy Analysis « How To Note ». <https://media.odi.org/documents/5866.pdf> Voir également : ODI Global (2005). An analytical framework for understanding the political economy of sectors and policy arenas. <https://odi.org/en/publications/an-analytical-framework-for-understanding-the-political-economy-of-sectors-and-policy-arenas/>

^e Mcloughlin, C. (2014). Political economy analysis: Topic guide (2e éd.) Birmingham, Royaume-Uni : GSDRC, Université de Birmingham. <https://gsdrc.org/wp-content/uploads/2015/07/PEA.pdf>



Crédit photo: Mahtab Haider

7.3. Application de mesures de sauvegarde

Nous avons tendance à supposer que les solutions de financement de la biodiversité n'auront que des effets positifs, mais ce n'est pas forcément le cas. Imaginez, par exemple, l'impact que pourrait avoir la suppression d'une subvention agricole sur les revenus des agriculteurs ou l'augmentation des droits d'entrée sur le développement touristique d'une région. Pour prévenir les effets négatifs liés à la mise en oeuvre de solutions de financement, des sauvegardes sociales et environnementales doivent être mises en place. Le concept de sauvegardes est apparu dans les années 1990, sous l'impulsion d'organisations comme la Banque mondiale¹⁰, afin de prévenir les éventuels impacts sociaux et environnementaux négatifs résultant d'investissements majeurs dans les infrastructures, l'agriculture et des projets similaires. Le concept a évolué au fil du temps, passant des approches fondées sur les principes de « ne pas nuire » et de « conformité » à l'identification de domaines permettant de générer des co-avantages entre plusieurs Objectifs de développement durable (ODD). C'est le cas, par exemple, des sauvegardes du programme de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+)¹¹.

Les sauvegardes environnementales suivent généralement la hiérarchie des mesures d'atténuation^{12,13} et leurs objectifs sont les suivants:

- **Renforcer les résultats sociaux et environnementaux**
- **Éviter les impacts négatifs**
- **Minimiser, atténuer et compenser les impacts négatifs inévitables**
- **Développer les capacités de gestion des risques**

Ainsi, les sauvegardes appliquées au financement de la biodiversité sont des mesures destinées à optimiser la protection de la biodiversité et des moyens de subsistance des populations, tout en minimisant les impacts négatifs et, lorsque cela est possible, en générant des co-avantages.

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), les pays se sont engagés à appliquer des sauvegardes à tous les mécanismes de financement de la biodiversité, comme cela a été formellement convenu lors de la COP 12 de la CDB en République de Corée, en 2014¹⁴.

- a. Des cadres institutionnels appropriés et efficaces sont d'une importance capitale pour rendre les sauvegardes opérationnelles. Ils devraient être mis en place, avec des mécanismes d'application et d'évaluation garantissant la transparence et la responsabilité, ainsi que le respect des sauvegardes pertinentes.
- b. Le rôle de la biodiversité et des fonctions écosystémiques pour les moyens de subsistance et la résilience locaux, ainsi que la valeur intrinsèque de la biodiversité, devraient être pris en compte dans la sélection, la conception et la mise en oeuvre des solutions de financement de la biodiversité.
- c. Les droits et responsabilités des acteurs et/ou des parties prenantes relatifs aux solutions de financement de la biodiversité devraient être soigneusement définis, de manière juste et équitable, avec la participation effective de toutes les parties concernées. Cette démarche comprend le consentement préalable donné en connaissance de cause, ainsi que l'approbation et l'implication des peuples autochtones et des communautés locales. Elle doit tenir compte de la CDB, de ses décisions, orientations et principes pertinents et, le cas échéant, de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- d. Les sauvegardes appliquées aux mécanismes de financement de la biodiversité doivent être ancrées dans les réalités locales, élaborées en cohérence avec les processus pertinents propres à chaque pays ainsi qu'avec la législation et les priorités nationales, et tenir compte des accords, déclarations et orientations internationaux pertinents, élaborés dans le cadre de la CDB et, le cas échéant, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, entre autres.



Crédit photo: Ian Herbert

¹⁰ Banque mondiale. (s.d.). Politiques environnementales et sociales dans le cadre des projets. Groupe de la Banque mondiale. <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/environmental-and-social-policies>

¹¹ CCNUCC. (s.d.). REDD+ Web Platform. Sauvegardes. CCNUCC. <https://redd.unfccc.int/fact-sheets/safeguards.html>

¹² Cycle décisionnel qui priorise les options d'examen de chaque projet pour éviter les impacts négatifs et, si cela n'est pas possible, minimiser et restaurer la perte de biodiversité. Si ces options sont épuisées et que la perte de biodiversité est considérée comme inévitable, le recours à des compensations de biodiversité est une option valable, mais de dernier recours.

¹³ Programme Entreprises et Compensations pour la Biodiversité (BBOP). <https://www.forest-trends.org/bbop/bbop-key-concepts/biodiversity-offsets/>

¹⁴ Convention sur la diversité biologique, Douzième réunion (2014). Décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. XII/3. Mobilisation des ressources. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-03-fr.pdf>

Quelles solutions de financement nécessitent une attention particulière en matière de sauvegardes? Toutes. Cependant, le niveau d'exigence en matière de sauvegardes et la portée de la diligence raisonnable requise pour l'évaluation des risques varient selon les solutions de financement. L'analyse coûts-avantages et la prise en compte des impacts se mesurent différemment d'une solution à l'autre. Certaines, comme les réformes fiscales, ne nécessitent pas formellement de sauvegardes, mais ne devraient être recommandées qu'après évaluation de leur impact, par exemple sur les revenus des agriculteurs. À l'inverse, un investissement d'impact dans une zone donnée exige une évaluation spécifique au projet, conformément aux directives du PNUD ou à d'autres documents d'orientation. Plusieurs organisations et agences publiques dans les pays mettant en oeuvre le programme BIOFIN disposent déjà de cadres de référence. Certains sont inscrits dans la législation et imposent la réalisation d'évaluations d'impact stratégique ou environnemental. Le PNUD a ainsi mis au point un système de filtrage et de gestion des impacts sociaux et environnementaux applicable uniquement aux projets et initiatives qui dépassent un certain seuil financier.

Toute solution de financement susceptible d'avoir un impact sur des zones habitées par des groupes autochtones ou vulnérables, ou d'exercer une influence significative sur la nature et les écosystèmes, comme par exemple les investissements dans le tourisme durable en région isolée, requiert une attention particulière. Ces solutions doivent être élaborées en consultation avec les communautés locales et adaptées aux aspects culturels et linguistiques pertinents.

Bien que le PFB soit censé filtrer toutes les solutions de financement afin de garantir leur impact positif sur la biodiversité, il demeure utile de poursuivre le suivi de ces impacts. Certaines solutions, telles que les mécanismes génériques de prêt vert, peuvent produire des effets bénéfiques sans pour autant contribuer directement à la conservation. **L'objectif ultime est d'améliorer l'état de la biodiversité et non simplement d'accroître le financement qui lui est consacré.** Cet aspect est particulièrement important lorsque les équipes étudient les opportunités de financement dans les domaines du changement climatique, des énergies renouvelables et des industries extractives.



Crédits photo: Mahtab Haider

7.4. Cadres de suivi et d'évaluation pour les solutions de financement spécifiques des programmes de financement de la biodiversité

Chaque solution de financement doit disposer de son propre cadre de suivi et d'évaluation. À l'heure actuelle, on estime que 427 solutions de financement sont mises en oeuvre par BIOFIN. En dépit de leur grande diversité, on peut y trouver un certain nombre d'éléments universels, applicables à la plupart des solutions de financement.

Les mesures de sauvegarde comme solution de financement

Les mesures de sauvegarde de la biodiversité, lorsqu'elles sont appliquées au secteur financier ou à d'autres opérations

d'investissement, constituent en elles-mêmes une solution de financement.

Leur application ou la promotion de normes intégrant des critères relatifs à la biodiversité (par ex., les Principes de l'Équateur) permet de s'assurer que les investissements n'affectent pas négativement la biodiversité et de saisir les opportunités d'impacts positifs. L'intégration de sauvegardes pour la biodiversité dans les obligations vertes, les fonds énergétiques et les mécanismes de compensation carbone en constitue un exemple, comme l'a démontré BIOFIN Indonésie en les appliquant à son sukuk vert souverain.

Objectifs de résultats

Les objectifs de résultats sont des indicateurs mesurables qui démontrent que la solution de financement atteint l'impact visé, tels que l'augmentation des fonds mobilisés, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources ou le renforcement des résultats en matière de biodiversité. Ils doivent être spécifiques, limités dans le temps et applicables à toutes les solutions de financement afin de suivre les progrès de manière cohérente.

Objectifs de production

Les produits dans ce contexte désignent les livrables tangibles et contrôlables d'une intervention, qui doivent être définis comme tels. Des exemples de produits ou de livrables peuvent être des projets de loi, des projets de propositions budgétaires, des études diagnostiques ou le nombre de personnes formées.

Étapes intermédiaires

Un système de suivi et d'évaluation performant comprend toutes les étapes intermédiaires nécessaires à l'atteinte de l'objectif de résultat principal. Par exemple, pour qu'une solution de financement soit efficace, une combinaison de sous-résultats doit généralement être obtenue, tels qu'une meilleure sensibilisation, un renforcement des capacités, la production de documents législatifs et réglementaires supplémentaires et la réalisation d'études diagnostiques. Cette combinaison constitue la théorie du changement d'une solution de financement.

Données de référence

Une fois l'objectif défini, il importe de déterminer la situation de référence. Pour la plupart des solutions de financement, celle-ci comprendra un chiffre quantitatif reflétant le « scénario d'avant BIOFIN ». Concernant les budgets publics, il est recommandé d'examiner les tendances budgétaires récentes et, si nécessaire, de sélectionner une référence pluriannuelle ou d'éviter les valeurs aberrantes, par exemple les années où les budgets ont été réduits en raison de la pandémie de COVID-19.

Attribution

Il est important d'adopter une approche inclusive. De nombreuses solutions de financement ont bénéficié des contributions de multiples partenaires sur une longue période. Lors du reporting, il convient de refléter adéquatement la contribution de chacun de ces partenaires. Il est également essentiel de préciser si BIOFIN ou une autre équipe ou un autre programme a servi de principal contributeur. Cela permet d'éviter le double comptage des résultats de l'aide publique au développement (APD) sur plusieurs plateformes. Par exemple, lorsque BIOFIN n'est pas le principal contributeur à l'obtention d'un financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou du Fonds vert pour le climat (FVC), mais qu'il s'agit d'une autre unité du PNUD, ce résultat ne doit pas être déclaré sous forme quantitative. Il convient plutôt de fournir une description précise de la contribution de BIOFIN.

Documentation

Une étape souvent négligée consiste à documenter les preuves tangibles d'un résultat. Par exemple, en cas d'augmentation budgétaire effective, il est essentiel de s'appuyer non pas sur des déclarations verbales, mais d'obtenir une copie du budget officiel pour vérifier les résultats annoncés.

Reporting

Les résultats d'une solution de financement doivent faire l'objet d'un reporting tout au long de sa période d'application, laquelle peut se prolonger au-delà de la mise en oeuvre du projet BIOFIN. Par exemple, si une solution financière consiste en la modification d'un certain type de redevance, un suivi devra être assuré les années suivantes, aussi longtemps que la nouvelle tarification sera en vigueur, et dépasser la durée de vie du projet. Dans ce cas, la responsabilité du reporting incombe aux partenaires gouvernementaux ou aux entités chargées de la mise en oeuvre. Ce processus est appelé suivi ex post. Son maintien est recommandé pour une durée d'au moins cinq ans après la fin des activités.

Outil de suivi

BIOFIN a développé un outil de suivi spécialement conçu pour le suivi de la mise en oeuvre d'un PFB. Il comprend des indicateurs dont les données sont suivies dans chaque pays, ce qui permet de comparer et d'agrégier les progrès à l'échelle internationale.

Malgré la grande diversité des structures, des sources et des modes de gouvernance des différentes solutions existantes, plusieurs principes généraux de suivi et d'évaluation sont reconnus comme des orientations essentielles. Les questions suivantes, de portée générale, peuvent être adaptées à une solution de financement particulière et complétées par d'autres interrogations pertinentes:

Aspect organisationnel

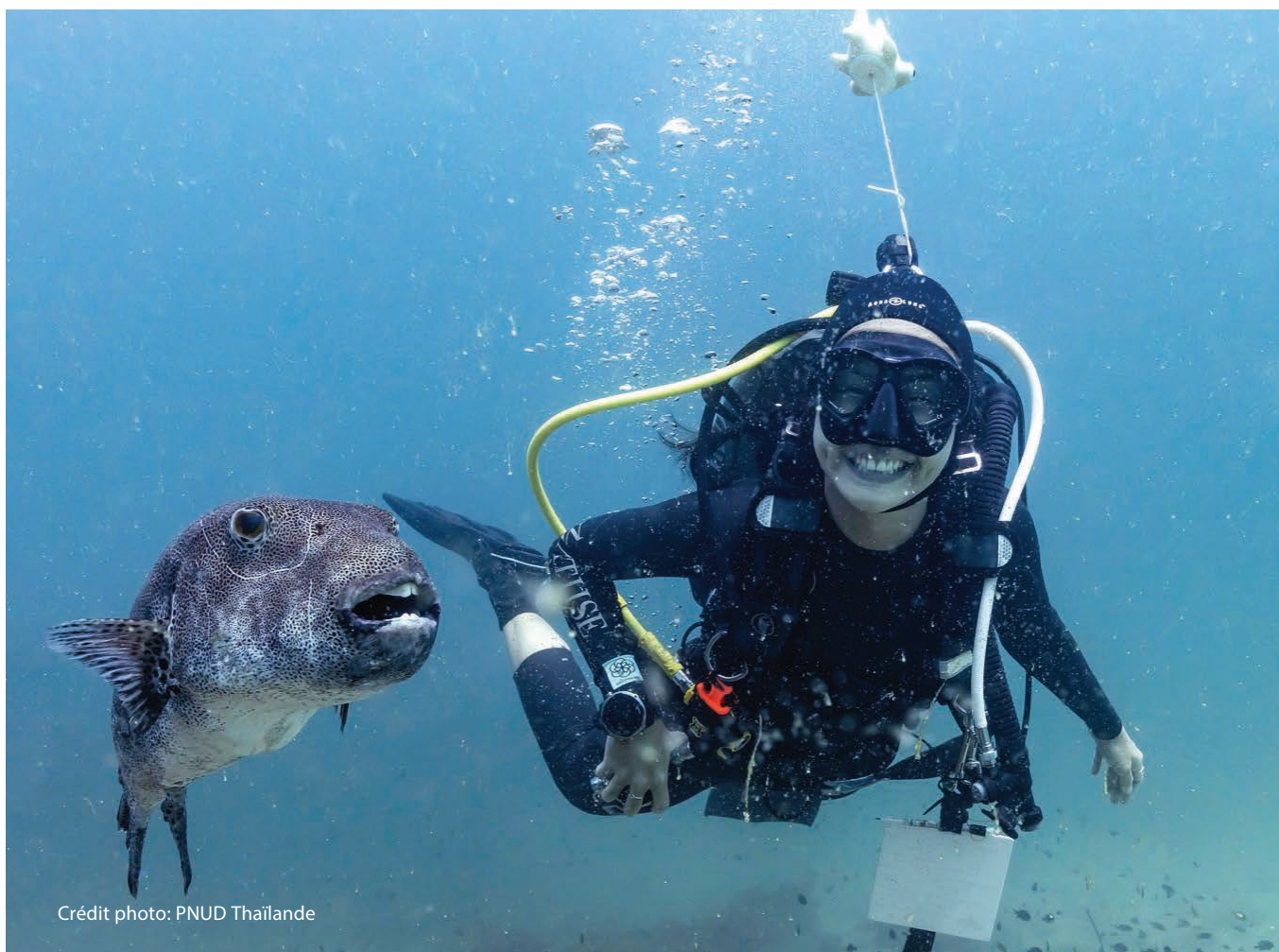
- Toutes les procédures opérationnelles sont-elles clairement définies et respectées?
- Les mécanismes de gouvernance requis fonctionnent-ils comme prévu?
- Des canaux de communication appropriés sont-ils en place pour informer les parties prenantes de l'utilisation des fonds?
- Les capacités sont-elles suffisantes pour mettre en oeuvre la solution de financement? L'équipe dispose-t-elle du profil adéquat?
- Des lacunes sont-elles observées dans la législation nationale, les réglementations et les arrêtés, les termes de référence ou d'autres documents juridiques non pris en compte dans la solution de financement?

Aspect financier

- Dans quelle mesure les fonds ou les économies réalisées sont-ils réellement alloués aux objectifs de biodiversité?
- Des obstacles sont-ils apparus lors du décaissement ou de la collecte des financements requis?
- Des mécanismes de responsabilisation et de traitement des plaintes (par ex., audits, inspections) sont-ils opérationnels?

Suivi et évaluation

- Des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces sont-ils en place?
- Des sauvegardes environnementales et sociales adéquates sont-elles en place? Les droits des groupes autochtones et des autres communautés locales sont-ils affectés?
- La solution est-elle éclairée par une analyse de genre et des résultats positifs en termes de genre sont-ils obtenus?
- D'autres aspects observés entravent-ils la réussite de la solution? Comment y remédier?
- Des mécanismes sont-ils en place pour garantir la durabilité à long terme, la transposition à grande échelle ou la répliation?



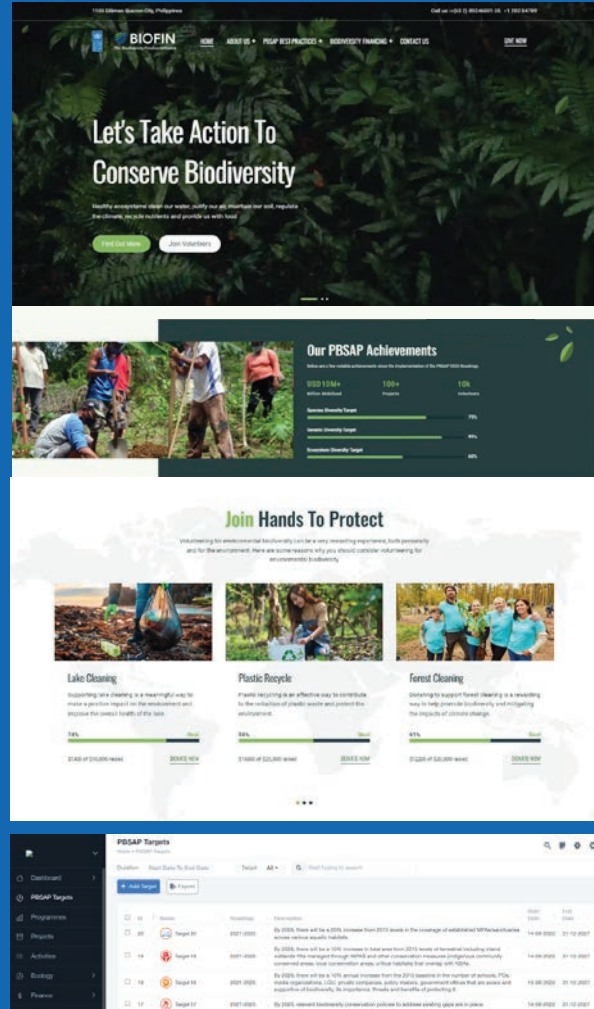
Crédit photo: PNUD Thaïlande



Encadré 7.3 : Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité et leur financement

BIOFIN Philippines a aidé le Bureau de gestion de la biodiversité (BMB) du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR) à mettre en place une plateforme de suivi dont les objectifs sont les suivants: i) suivre la Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) des Philippines; ii) mobiliser des ressources; iii) recueillir des informations sur les actions en cours en matière de conservation de la biodiversité; iv) sensibiliser les visiteurs de la plateforme; et v) suivre les flux financiers liés à la biodiversité. Parmi les fonctionnalités de cette plateforme, on peut citer: l'accès à l'information à plusieurs niveaux (provincial, régional et national) renforcé par un mécanisme de validation; l'information en temps réel sur l'état de la biodiversité, les menaces, les interventions nécessaires, les dépenses publiques et privées consacrées à la biodiversité et les possibilités de financement; les statistiques, cartes web interactives, infographies et autres formes de visualisation de données; la catégorisation des sources de financement des projets avec des liens vers des campagnes de financement participatif et d'autres activités de mobilisation de ressources; ainsi que la capacité de communication avec les autres systèmes d'information du BMB.

Premier du genre dans le pays, ce système sera interopérable avec les autres systèmes de données du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles (DENR). Il constituera un outil essentiel pour éclairer la planification, la programmation, le ciblage et la budgétisation de la conservation de la biodiversité. Étant une source de données fiable, il facilitera également l'élaboration de projets et l'obtention de financements auprès de diverses sources. Pour optimiser la plateforme, le BMB collabore avec la Commission sur le changement climatique (CCC) afin de l'enrichir grâce à son Système national intégré d'échange d'informations sur le changement climatique. Ce dernier constitue la principale plateforme de la CCC pour consolider et suivre les données et informations relatives au changement climatique, à l'action climatique ainsi qu'aux dépenses consacrées à la biodiversité.



Crédit photo: Stephen Hogg, WWF Malaisie
 La population mondiale de tigres sauvages a subi un déclin dévastateur en un peu plus d'un siècle, perdant plus de 96% de son aire de répartition historique. En 2024, le PNUD et ses partenaires ont lancé le Fonds d'investissement pour les paysages du tigre, un outil financier conçu pour la conservation du tigre.

7.5. L'avenir du financement de la biodiversité: 2030 et au-delà

Les PFB ont été intégrés à la CDB en 2022. Environ 140 pays ont commencé à les élaborer et d'autres pourraient suivre. Le chemin a été long depuis 2010, année marquant l'apparition du concept des PFB nationaux, en passant par 2013-2014, lorsque les premiers projets pilotes ont été lancés dans 12 pays, jusqu'en 2019-2020, qui a consacré leur mise en oeuvre par la première cohorte de pays. Les premiers résultats sont encourageants.

À ce jour, les pays ont déclaré plus d'un milliard de dollars US de résultats financiers, grâce à diverses solutions de financement

telles que la budgétisation des aires protégées (AP), les obligations vertes, les crédits verts, les transferts fiscaux écologiques, les compensations carbone et les applications fintech. De plus en plus, les pays assurent un suivi systémique de leurs dépenses en biodiversité, désormais supérieures à un milliard de dollars US par an dans les pays ayant adopté le marquage budgétaire de la biodiversité (par ex., Indonésie, Mexique et Malawi).



Crédit photo: Mahtab Haider

Le déficit de financement reste considérable à l'échelle mondiale, mais il convient de garder à l'esprit que les premiers pays ayant mis en oeuvre leur PFB ne représentent qu'un cinquième de l'ensemble des pays du monde, et que le déficit de financement de chacun d'eux est généralement inférieur à 1 milliard de dollars US par an. Les résultats obtenus à ce jour démontrent qu'un processus fortement porté par diverses parties prenantes nationales peut produire des résultats probants. Mais quel avenir pour les PFB? Les développements nécessaires selon cinq axes sont décrits ci-dessous.

1. Intensifier la mise en oeuvre des solutions de financement

Dans la plupart des pays, les solutions de financement inscrites dans le PFB ne sont pas entièrement financées. Pour les cent pays qui ont entamé l'élaboration d'un nouveau PFB, il est essentiel qu'ils bénéficient d'une assistance technique pendant la phase de mise en oeuvre. Le réseau informel « Finance for Finance » a été créé à cet effet au sein de BIOFIN, et les pays sont encouragés à y participer. Cela devrait aboutir à un référentiel ou à une plateforme mondiale mettant en lumière les solutions de financement de la biodiversité insuffisamment financées.

2. Poursuivre l'institutionnalisation du PFB et de ses solutions

Il appartient aux pays de continuer à intégrer les différents éléments du PFB dans leurs structures de gouvernance. Pour ce faire, ils doivent tenir à jour des bases de données sur leurs mécanismes de financement et les subventions préjudiciables à la biodiversité. Ils ont la possibilité d'adopter un système de marquage budgétaire pour institutionnaliser l'Analyse des dépenses pour la biodiversité (ADB). Ils peuvent aussi mieux intégrer leur Évaluation des besoins de financement (ÉBF) dans leur processus de planification nationale. Le filtrage systématique des subventions doit être renforcé dans la plupart des pays pour aider les autorités à détecter les subventions qui pourraient potentiellement avoir des incidences négatives sur la nature. À long terme, les universités et les centres nationaux de formation de la fonction publique doivent créer des programmes solides sur le financement de la biodiversité.

3. Mettre à jour périodiquement le PFB et son portefeuille de solutions

Selon le contexte, il pourrait s'avérer nécessaire d'apporter des ajustements au portefeuille de solutions de financement, à un moment ou à un autre. Il est essentiel que les nouvelles solutions de financement suivent le même processus de conception que celles déjà incluses dans le PFB. Il est peu probable que la perte de biodiversité soit résolue d'ici 2030. Les pays doivent donc se doter d'une structure permanente pour gérer leur portefeuille de solutions de financement.

4. Développer la communauté de pratique mondiale

Avec plus de 150 types de solutions de financement recensés et dont le nombre est en constante augmentation, les pays ont beaucoup à apprendre les uns des autres. Les pays doivent continuer à participer aux conférences mondiales, aux dialogues régionaux et aux plateformes en ligne.

5. Poursuivre le développement du Manuel BIOFIN et des outils associés

Le Manuel BIOFIN est un outil extrêmement pratique. Dans un contexte mondial en constante évolution, il devra être régulièrement mis à jour. Les domaines prioritaires comprennent le renforcement des orientations sur l'adaptation au changement climatique et son atténuation, ainsi que la promotion de l'égalité des genres. Des lectures complémentaires sont conseillées dans différents domaines en appui aux lignes directrices de BIOFIN, dont les rapports de BIOFIN sur La nature des subventions et la Budgétisation axée sur les résultats pour la biodiversité (ouvrage en anglais intitulé Results-Based Budgeting for Biodiversity).



Crédit photo : Mahtab Haider
L'Ibis à longue queue, une espèce d'oiseau nocturne d'Amérique du Sud, est également un expert du camouflage, se fondant parfaitement dans le tronc d'arbre sur lequel il se perche pendant la journée.

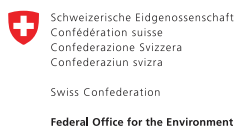
Programme de développement des Nations Unies

Bureau des politiques et de
l'appui aux programmes

One UN Plaza, New York, NY, 10017 USA
Tél.: +1 212 906 5081

Pour en savoir plus :
www.biofin.org

BIOFIN est financé par:



Le Programme mondial de
financement de la biodiversité
est soutenu pa



Droits d'auteur © PNUD 2024.
Tous droits réservés

